

Cyrille Gigandet

Mémoire de licence, juin 1981

Les journaux particuliers des bourgeois de Malleray au XIXe siècle

Jean-Pierre Faigaux père

Jean-Pierre Faigaux fils

Frédéric-Louis Blanchard

David-Louis Miche

Julien Faigaux

Introduction historique et biographique à
l'édition du
Journal de J. -P. Faigaux père

Cyrille Gigandet

Mémoire de licence, juin 1981

Les journaux particuliers des bourgeois de Malleray au

XIXe siècle

Jean-Pierre Faigaux père

Jean-Pierre Faigaux fils

Frédéric-Louis Blanchard

David-Louis Miche

Julien Faigaux

Introduction historique et biographique à l'édition du

journal de J.-P. Faigaux père

INTRODUCTION GENERALE

La Révolution et l'Empire ont vu fleurir en France la mode des "Mémoires", "Journaux", "Cahiers" et autres récits, dans lesquels les auteurs racontent les événements auxquels ils ont pris part ou assisté, ou dans lesquels ils «dissèquent les lambeaux de leur conscience» (1).

Cette vogue, liée à la poussée de la bourgeoisie et au courant romantique, pris de telles proportions au cours du XIXe siècle que le "journal intime" finit par accéder au rang de genre littéraire (2).

L'ancien Evêché de Bâle, intégré en partie à la République en 1793 et totalement en 1797, n'échappa pas à l'expansion et au foisonnement de ce moyen d'expression. Les Mémoires de Mgr Bélet, le Journal de François-Randoald Kuhn, les Notes et Remarques de Henry Nicol, les Mémoires de Claude Verdat, etc. (3), sont autant de témoignages aujourd'hui célèbres de l'engouement des Jurassiens d'alors pour le genre.

Faut-il y voir, là aussi, "l'influence de l'école et par elle de la culture française sur les esprits et les âmes de la génération montante" (4), en particulier la génération des Stockmar, Elsaesser, Vermeille, Vautrey, Gressot, Robert, Kohler, etc., qui furent les premiers défenseurs de l'indépendance jurassienne, les révolutionnaires de 1830 (5) et qui, eux aussi, nous laissèrent presque tous des écrits intimes? (6)

Notre propos n'est pas de répondre à cette question qui, à elle seule, mériterait une étude. Mais, s'il nous a paru important de faire remarquer l'abondance des journaux personnels à cette époque dans le Jura, il nous a semblé surtout capital de souligner la provenance géographique et sociale de leurs auteurs.

INTRODUCTION GENERALE

La Révolution et l'Empire ont vu fleurir en France la mode des "Mémoires", "Journaux", "Cahiers" et autres récits, dans lesquels les auteurs racontent les événements auxquels ils ont pris part ou assisté, ou dans lesquels ils "dissèquent les lambeaux de leur conscience" (1).

Cette vogue, liée à la poussée de la bourgeoisie et au courant romantique, pris de telles proportions au cours du XIXe siècle que le "journal intime" finit par accéder au rang de genre littéraire. (2).

L'ancien Evêché de Bâle, intégré en partie à la République en 1793 et totalement en 1797, n'échappa pas à l'expansion et au foisonnement de ce moyen d'expression. Les Mémoires de Mgr Bélet, le Journal de François-Randoald Kuhn, les Notes et Remarques de Henry Nicol, les Mémoires de Claude Verdat etc ... (3) sont autant de témoignages aujourd'hui célèbres de l'engouement des Jurassiens d'alors pour le genre.

Faut-il y voir, là aussi, "l'influence de l'école et par elle de la culture française sur les esprits et les âmes de la génération montante" (4) ; en particulier la génération des Stockmar, Elsaesser, Vermeille, Vautrey, Gressot, Robert, Kohler, etc ... qui furent les premiers défenseurs de l'indépendance jurassienne, les révolutionnaires de 1830 (5) et qui, eux aussi, nous laissèrent presque tous des écrits intimes ? (6)

Notre propos n'est pas de répondre à cette question qui, à elle seule mériterait une étude. Mais, s'il nous a paru important de faire remarquer l'abondance des journaux personnels à cette époque dans le Jura, il nous a semblé surtout capital de souligner la provenance géographique et sociale de leurs auteurs.

Nous pouvons en effet constater que la presque totalité des hommes cités ci-dessus sont issus des milieux bourgeois et riches des villes (et en particulier de Porrentruy, l'Athènes du Jura) et qu'ils furent parmi les rares à profiter de l'effort d'éducation fourni sous le Consulat et l'Empire (7). Ils forment donc, au début du XIXe siècle, l'élite intellectuelle du pays et, de leur part, la rédaction de mémoires n'est pas ou peu faite pour nous étonner, d'autant plus qu'ils furent tous des personnages politiques ou littéraires en vue pour devenir, plus tard, les symboles de la lutte pour la défense des particularismes culturels et linguistiques de la minorité française au sein du Canton de Berne (8).

On comprend dès lors fort bien l'intérêt que portèrent aux oeuvres personnelles de ces premiers indépendantistes jurassiens la génération de ceux qui eurent à lutter directement au moment du Kulturkampf contre les menées expansionnistes des Pangermanistes.

La plupart de ces "souvenirs" et "mémoires" a fait l'objet d'une édition ou d'une étude et a considérablement servi aux historiens, qui y ont puisé foule de renseignements pour l'analyse de la période française et les débuts du régime bernois.

Nous pouvons citer la désormais classique *Histoire du Jura Bernois* de Bessire, mais également les très récents travaux de Suratteau et Bandelier qui montrent l'utilité de ces témoignages particuliers pour l'approche historique d'une période et d'une région.

Mais, et encore une fois, les auteurs de mémoires ou de journaux précités ne sont les représentants que d'une certaine classe: la bourgeoisie urbaine jurassienne, et d'une élite intellectuelle formée dans les écoles centrales et collèges municipaux du Consulat et de l'Empire ou, éventuellement, dans les milieux de l'Eglise catholique et protestante (9).

Nous pouvons en effet constater que la presque totalité des hommes cités ci-dessus sont issus des milieux bourgeois et riches des villes (et en particulier de Porrentruy, l'Athènes du Jura) et qu'ils furent parmi les rares à profiter de l'effort d'éducation fourni sous le Consulat et l'Empire (7). Ils forment donc, au début du XIXe siècle, l'élite intellectuelle du pays, et de leur part, la rédaction de mémoires n'est pas ou peu faite pour nous étonner, d'autant plus qu'ils furent tous des personnages politiques ou littéraires en vue pour devenir, plus tard, les symboles de la lutte pour la défense des particularismes culturels et linguistiques de la minorité française au sein du Canton de Berne. (8)

On comprend dès lors fort bien l'intérêt que portèrent aux oeuvres personnelles de ces premiers indépendantistes jurassiens la génération de ceux qui eurent à lutter directement au moment du Kulturkampf contre les menées expansionnistes des Pangermanistes.

La plupart de ces "souvenirs" et "mémoires" a fait l'objet d'une édition ou d'une étude et a considérablement servi aux historiens qui y ont puisé foule de renseignements pour l'analyse de la période française et les débuts du régime bernois. Nous pouvons citer la désormais classique "Histoire du Jura Bernois" de Bessire, mais également les très récents travaux de Suratteau et Bandelier qui montrent l'utilité de ces témoignages particuliers pour l'approche historique d'une période et d'une région.

Mais, et encore une fois, les auteurs de mémoires ou de journaux précités ne sont les représentants que d'une certaine classe : la bourgeoisie urbaine jurassienne, et d'une élite intellectuelle formée dans les écoles centrales et collèges municipaux du Consulat et de l'Empire ou, éventuellement dans les milieux de l'Eglise Catholique et Protestante.(9)

Jusqu'à présent, les historiens ne se sont que peu préoccupés des témoins des campagnes, paysans ou paysans-horlogers, à l'instruction beaucoup plus rudimentaire et qui, pourtant, ont laissé eux aussi des écrits personnels, à travers l'étude desquels nous pourrions non seulement découvrir une autre vision des grands moments de l'histoire jurassienne mais aussi la vie, les travaux voire la mentalité de ceux qui constituaient la majorité de la population du Jura.

Ces témoins et ces témoignages existent et méritent qu'on leur attache une importance aussi grande sinon plus que celle que l'on porte généralement aux grands noms.

En présentant ceux que l'on pourrait appeler les "diaristes de Malleray" (10), le présent travail de licence a pour but de rendre la parole aux oubliés de l'Histoire et en particulier à l'un d'entre eux: Jean-Pierre Faigaux.

Par une suite de hasards, de rencontres et de recherches qu'il serait trop fastidieux de rappeler ici, nous avons retrouvé les traces de cinq manuscrits de journaux personnels, tous écrits entre 1791 et 1870 par des bourgeois de Malleray. Il s'agit respectivement des *Livres de remarques* (11) de Frédéric-Louis Blanchard, du *Journal* (12) de Jean-Pierre Faigaux père, du *Journal* (13) de Jean-Pierre Faigaux fils, des *Mélanges d'événements* (14) de David-Louis Miche et du *Livre de Remarques* (15) de Julien Faigaux.

Ces cinq manuscrits, pour la plupart encore inédits, présentent pour l'historien et pour le linguiste des intérêts indéniables et chacun d'entre eux mériterait de faire l'objet d'une étude séparée et approfondie que, malheureusement, nous ne pouvions concevoir dans le cadre d'un travail comme celui-ci.

Nous nous sommes contentés de présenter la majorité d'entre eux grossièrement et en nous attachant plus spécialement à la personnalité et à la situation sociale de leurs auteurs.

Jusqu'à présent, les historiens ne se sont que peu préoccupés des témoins des campagnes, paysans ou paysans-horlogers à l'instruction beaucoup plus rudimentaire et qui pourtant ont laissé eux aussi des écrits personnels à travers l'étude desquels nous pourrions non seulement découvrir une autre vision des grands moments de l'histoire jurassienne mais aussi la vie, les travaux voire la mentalité de ceux qui constituaient la majorité de la population du Jura.

Ces témoins et ces témoignages existent et méritent qu'on leur attache une importance aussi grande sinon plus que celle que l'on porte généralement aux grands noms.

En présentant ceux que l'on pourrait appeler les "diaristes de Malleray" (10), le présent travail de licence a pour but de rendre la parole aux oubliés de l'Histoire et en particulier à l'un d'entre eux : Jean-Pierre Faigaux.

Par une suite de hasards, de rencontres et de recherches qu'il serait trop fastidieux de rappeler ici, nous avons retrouvé les traces de cinq manuscrits de journaux personnels, tous écrits entre 1791 et 1870 par des bourgeois de Malleray. Il s'agit respectivement des "livres de remarques" (11) de Frédéric-Louis Blanchard, du "Journal" (12) de Jean-Pierre Faigaux père, du "Journal" de Jean-Pierre Faigaux fils, des "mélanges d'événements" (14) de David-Louis Miche et du "Livre de Remarques" (15) de Julien Faigaux.

Ces cinq manuscrits, pour la plupart encore inédits, présentent pour l'historien et pour le linguiste des intérêts indéniables et chacun d'entre eux mériterait de faire l'objet d'une étude séparée et approfondie que, malheureusement, nous ne pouvions concevoir dans le cadre d'un travail comme celui-ci. Nous nous sommes contentés de présenter la majorité d'entre eux grossièrement et en nous attachant plus spécialement à la personnalité et à la situation sociale de leurs auteurs.

Mais néanmoins, nous avons également considéré que le *Journal* de Jean-Pierre Faigaux père, de par la qualité, le nombre et la diversité des renseignements qu'il nous donne, méritait une attention spéciale et que ce travail était l'occasion d'en faire une introduction biographique et historique en vue de son édition future.

D'autre part, considérant que le *Journal* de Jean-Pierre Faigaux fils et les *Livres de remarques* de Frédéric-Louis Blanchard nous permettaient de donner un aperçu des travaux de la terre, de l'élevage, du chanvre, etc. qui occupaient la population de Malleray au début du XIXe siècle, nous en avons fait une première analyse dont nous nous sommes servis abondamment pour compléter l'approche historique et géopolitique que nous nous devons de faire de ce village et pour situer le cadre de vie commun aux "diaristes" de Malleray.

Nous avons donc divisé notre travail en deux parties. La première est consacrée au village et à la commune de Malleray. Nous avons réservé la deuxième à la présentation des "diaristes" de Malleray et en particulier à Jean-Pierre Faigaux père.

Nous ne saurions terminer cette introduction sans mentionner tous ceux qui, par leurs conseils, leurs encouragements, leur confiance et leur aide nous ont permis de mener à bien ce travail :

Monsieur Schüle et Monsieur Scheurer, professeurs à l'Université de Neuchâtel, Monsieur Collard, professeur aux Hautes Etudes Internationales à Genève, Madame Antoinette Saucy, la famille de Jean-Pierre Faigaux à Malleray, la famille Faigaux à Genève, la famille Blanchard à Malleray, la famille Graf à Bienne, la famille Frey à Vevey, messieurs les archivistes Neuhaus et Noirjean à Porrentruy, les employés des archives de l'Etat de Berne, les employés de la commune et de la bourgeoisie de Malleray et Madame Françoise Corfu à Moutier.

A tous, nous devons notre reconnaissance.

Mais néanmoins, nous avons également considéré que le Journal de Jean-Pierre Faigaux père, de par la qualité, le nombre et la diversité des renseignements qu'il nous donne méritait une attention spéciale et que ce travail était l'occasion d'en faire une introduction biographique et historique en vue de son édition future.

D'autre part, considérant que le journal de Jean-Pierre Faigaux fils et les "livres de remarques" de Frédéric-Louis Blanchard nous permettaient de donner un aperçu des travaux de la terre, de l'élevage, du chanvre, etc ... qui occupaient la population de Malleray au début du XIXe siècle, nous en avons fait une première analyse dont nous nous sommes servis abondamment pour compléter l'approche historique et géo-politique que nous nous devons de faire de ce village et pour situer le cadre de vie commun aux "diaristes" de Malleray.

Nous avons donc divisé notre travail en deux parties; la première consacrée au village et à la commune de Malleray, la deuxième réservée à la présentation des "diaristes" de Malleray et en particulier à Jean-Pierre Faigaux père.

Nous ne saurions terminer cette introduction sans mentionner tous ceux qui, par leurs conseils, leurs encouragements, leur confiance et leur aide nous ont permis de mener à bien ce travail :

Monsieur Schüle et Monsieur Scheurer, professeurs à l'université de Neuchâtel, Monsieur Collard, professeur aux Hautes Etudes Internationales à Genève, ^{elle et M. Saucy o' Bienne} la famille Jean-Pierre Faigaux à Malleray, la famille Faigaux à Genève, la famille Blanchard à Malleray, la famille Graf à Bienne, la famille Frey à Vevey, Messieurs les archivistes Neuhaus et Noirjean à Porrentruy, les employés des archives de l'Etat de Berne, les employés de la commune et de la bourgeoisie de Malleray et Madame Françoise Corfu à Moutier.

A tous, nous devons notre reconnaissance.

Notes

Introduction

- (1) D.C., article "Journal intime" in *Larousse encyclopédie*, p. 6735-6736. Voir aussi l'article "Mémoires" (litt.) in *La Grande Encyclopédie*, p. 625-626, etc. Sur les subtiles distinctions et définitions, entre les termes de "Mémoires", "Journal", "Cahiers", voir Didier Béatrice, *Le Journal intime*, PUF, Paris 1976, p. 27-46.
- (2) Larousse encyclopédie, article cité et Béatrice Didier, ouvrage cité, p. 35: «ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle que l'habitude de tenir un journal se répand dans les moeurs. Une fois de plus, cette période pré-révolutionnaire manifeste sa vitalité, sa richesse, dans la création d'un genre nouveau...»
- (3) Bélet, Jean-Pierre, *Mémoires pour servir à l'histoire du Pays de Porrentruy*, tomes I et II (1813-1883) Porrentruy, 1971-1973.
Guélat François-Joseph, *Journal*, tomes I et II (1791-1824), Delémont, 1906 et 1923.
Kuhn, *Mémoires* d'Antoine-Léonce Kuhn et de son fils Joseph-Randoald, bourgeois de Porrentruy, Porrentruy, 1935.
Nicol Jean-Jacques-Joseph, *Notes et remarques* de J.-J.-J. N., maître cordonnier, bourgeois de Porrentruy, Porrentruy, 1900.
Verdat Claude-Joseph (1753-1812), *Mémoires de C.-J. V.*, sculpteur bourgeois de Delémont, Delémont, 1901.
- (4) Suratteau Jean-René, *Le département du Mont-Terrible (1795-1800)*, Paris 1964, p. 1023: «l'influence de école et par elle de la culture française est indéniable sur les esprits et les âmes de la génération montante».

Notes

Introduction

- (1) D.C., article "Journal intime" in Larousse encyclopédie, p. 6735-6736. Voir aussi l'article "Mémoires" (litt.) in La Grande Encyclopédie, p. 625-626 etc ... Sur les subtiles distinctions et définitions, entre les termes de "Journal", "Mémoires", "cahiers", voir Didier Béatrice, *Le Journal intime*, PUF, Paris 1976, p. 27-46.
- (2) Larousse encyclopédie, article cité et Béatrice Didier, ouvrage cité p. 35 "ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle que l'habitude de tenir un journal se répand dans les moeurs. Une fois de plus, cette période pré-révolutionnaire manifeste sa vitalité, sa richesse, dans la création d'un genre nouveau ..."
- (3) Bélet Jean-Pierre, Mémoires pour servir à l'histoire du pays de Porrentruy, tomes I et II (1813-1883), Porrentruy 1971.
Guélat François-Joseph, Journal de bourgeois de Porrentruy, tomes I et II (1790-1824), Del. 1923.
Kuhn Joseph-Randoald, Souvenirs de ..., Porrentruy 1935.
Nicol Henry, Notes et Remarques de ..., Porrentruy 1900.
Verdat Claude, Mémoires de ... bourgeois de Delémont, Del. 1901.
- (4) Suratteau J.-R., Le département du Mont-Terrible (1795-1800), Paris 1964, p. 1023
"L'influence de l'école et par elle de la culture française est indéniable sur les esprits et les âmes de la génération montante".

- (5) Bessire P. O., "Le Jura entité nationale", dans le *Livre du Centenaire de la Société Jurassienne d'émulation*, 1947, p. 49-50, montre le libéralisme des élèves des écoles françaises et leur influence dans la Révolution de 1848.
- (6) Elsaesser Xavier, *Histoire de mon temps*, Porrentruy 1851, rééd. Bibl. Jurassienne, Del. 1961.
Gressot F. X., *Souvenirs*, manus. inédits, coll. Dr. Gressot.
- (7) Suratteau J. R., ouvr. cité, p. 840-841 et p. 1022-1023.
- (8) Nous pensons particulièrement à Stockmar, le tribun du peuple jurassien, l'homme du serment de Morimont ("délivrer le Jura du joug de l'oligarchie bernoise au risque de la vie ou de la liberté").
- (9) C'est bien sûr le cas pour Mgr Bélet, mais nous pourrions également citer le pasteur Frêne, de Reconvilier, qui nous a aussi laissé un journal, le Père Grégoire Voirol, Dom Marcel Moreau, moine de Lucelle, Joseph Cléménçon, curé de Miécourt, etc.
- (10) Le terme de "diaristes" tiré de l'anglais "diary" (journal, calendrier) et "diarist" (auteur de journal particulier) paraît le plus approprié à désigner les auteurs de Malleray.
- (11) Nous avons repris le titre que Blanchard donne lui-même à son ouvrage.
- (12) Il s'agit là également du titre donné par Faigaux père.
- (13) Le manuscrit de Jean-Pierre Faigaux fils ne porte pas de titre, c'est nous qui l'avons intitulé de la sorte conformément aux distinctions de genre et définitions de Béatrice Didier (ouvrage cité).

- (5) Bessire P.O., Le Jura, entité nationale, dans le Livre du Centenaire de la Société Jurassienne d'émulation, 1947, p. 49/50, montre le libéralisme des élèves des écoles françaises et leur influence dans la Révolution de 1848.
- (6) Elsaesser Xavier, *Histoire de mon temps*, Porrentruy 1851, rééd. Bibl. Jurassienne, Del. 1961.
Gressot F.X., Souvenirs, manus. inédits, coll. Dr. Gressot.
- (7) Suratteau J.R., ouvr. cité, p. 840/41 et p. 1022/23.
- (8) Nous pensons particulièrement à Stockmar, le tribun du peuple jurassien, l'homme du serment de Morimont ("Délivrer le Jura du joug de l'oligarchie bernoise au risque de la vie ou de la liberté").
- (9) C'est bien sûr le cas pour Mgr Bélet, mais nous pourrions également citer le pasteur Frêne de Reconvilier qui nous a aussi laissé un journal, le Père Grégoire Voirol, Dom Marcel Moreau, moine de Lucelle, Joseph Cléménçon, curé de Miécourt, etc ...
- (10) Le terme de "diaristes" tiré de l'anglais "diary" (journal, calendrier) et "diarist" (auteur de journal particulier) paraît le plus approprié à désigner les auteurs de Malleray.
- (11) Nous avons repris le titre que Blanchard donne lui-même à son ouvrage.
- (12) Il s'agit là également du titre donné par Faigaux père.
- (13) Le manuscrit de Jean-Pierre Faigaux fils ne porte pas de titre, c'est nous qui l'avons intitulé de la sorte conformément aux distinctions de genre et définitions de Béatrice Didier (ouvrage cité).

- 7 -

(14) Le titre est de Miche.

(15) Le titre est de Julien Faigaux.

- 7 -

(15) Le titre est de Miche.

(16) Le titre est de Julien Faigaux.

Première partie : Malleray

Avant de nous intéresser de plus près aux "diaristes de Malleray" et en particulier à Jean-Pierre Faigaux père, il nous a paru nécessaire à la compréhension de ce travail de situer le cadre historique, géopolitique et social dans lequel ils ont vécu. Pour cela et dans la mesure où le passé de Malleray se trouve très étroitement lié à l'histoire de la Prévôté Moutier-Grandval et par elle à l'histoire de l'Evêché de Bâle, nous avons jugé utile, dans un premier chapitre, de donner les repères chronologiques les plus importants et les éléments politiques qui permettent de comprendre la situation très particulière des Prévôtois au sein de la principauté de Bâle.

Ensuite, dans un deuxième chapitre, nous avons tenté d'abord de situer Malleray dans le cadre administratif, judiciaire et religieux de la Prévôté, ensuite dans l'organisation cantonale communale et municipale sous le régime Français.

Enfin, dans un troisième chapitre, nous avons essayé de reconstituer la vie, le travail des habitants de Malleray au début du XIXe siècle.

(Pour cette première partie, les notes ont été reportées à la fin de chaque chapitre).

Première partie : Malleray

Avant de nous intéresser de plus près aux "diaristes de Malleray" et en particulier à Jean-Pierre Faigaux père, il nous a paru nécessaire à la compréhension de ce travail de situer le cadre historique, géopolitique et social dans lequel ils ont vécu. Pour cela et dans la mesure où le passé de Malleray se trouve très étroitement lié à l'histoire de la Prévôté Moutier-Grandval et par elle à l'histoire de l'Evêché de Bâle, nous avons jugé utile, dans un premier chapitre, de donner les repères chronologiques les plus importants et les éléments politiques qui permettent de comprendre la situation très particulière des Prévôtois au sein de la principauté de Bâle.

Ensuite, dans un deuxième chapitre, nous avons tenté d'abord de situer Malleray dans le cadre administratif, judiciaire et religieux de la Prévôté, ensuite dans l'organisation cantonale, communale et municipale sous le régime français.

Enfin, dans un troisième chapitre, nous avons essayé de reconstituer la vie, le travail des habitants de Malleray au début du XIXe siècle.

(Pour cette première partie, les notes ont été reportées à la fin de chaque chapitre).

Chapitre premier : Approche historique

Malleray est aujourd'hui un village et une commune du district de Moutier qui, avec les districts de Courtelary et de la Neuveville, fait partie de ce qu'il est convenu d'appeler dorénavant le Jura Bernois(1).

Sous le régime des Princes-Evêques de Bâle, le district de Moutier constituait à peu près (2) la Prévôté de Moutier-Grandval et faisait partie de l'Empire en tant que fief et par les droits de haute, moyenne et basse justice qu'y possédaient les Princes-Evêques (3).

Dans l'histoire jurassienne, le nom de Malleray est resté lié à la bataille que s'y livrèrent en 1307 les troupes du Prince-Evêque Jean de Vienne et les bataillons bernois alliés aux Soleurois (4).

Mais, outre ce fait divers, l'histoire de Malleray est très étroitement unie à celle de la Prévôté de Moutier-Grandval et à ses moines qui défrichèrent et colonisèrent toute la région (5).

1.1 L'histoire de la Prévôté Moutier-Grandval

L'histoire de la Prévôté commence bien avant celle de la principauté de Bâle, au moment où en 625 St-Walbert, évêque de Luxueil, envoya le moine Fridoald pour y construire un couvent qui devint un des centres les plus importants de cette partie de la Chrétienté sous les successeurs de St-Germain, premier abbé de la maison naissante.

En 999, au moment où Rodolphe III de Bourgogne établissait par un don la puissance temporelle des Princes-Evêques de Bâle, la Prévôté constituait déjà, au coeur des vallées jurassiennes, une force territoriale que Godonius, duc d'Alsace, Carloman, roi d'Austrasie, les empereurs Lothaire et Charles le Gros avaient successivement établie et confirmée en 629, 769, 849 et 884 (1).

Chapitre premier : Approche historique

Malleray est aujourd'hui un village et une commune du district de Moutier qui, avec les districts de Courtelary et de la Neuveville, fait partie de ce qu'il est convenu d'appeler dorénavant le Jura Bernois (1).

Sous le régime des Princes-Evêques de Bâle, le district de Moutier constituait à peu près (2) la Prévôté de Moutier-Grandval et faisait partie de l'Empire en tant que fief et par les droits de haute, moyenne et basse justice qu'y possédaient les Princes-Evêques (3).

Dans l'histoire jurassienne, le nom de Malleray est resté lié à la bataille que s'y livrèrent en 1307 les troupes du Prince-Evêque Jean de Vienne et les bataillons bernois alliés aux Soleurois (4).

Mais, outre ce fait divers, l'histoire de Malleray est très étroitement unie à celle de la Prévôté de Moutier-Grandval et à ses moines qui défrichèrent et colonisèrent toute la région (5).

1.1 L'histoire de la Prévôté Moutier-Grandval

L'histoire de la Prévôté commence bien avant celle de la principauté de Bâle, au moment où en 625 St-Walbert, évêque de Luxueil, envoya le moine Fridoald pour y construire un couvent qui devint un des centres les plus importants de cette partie de la Chrétienté sous les successeurs de St-Germain, premier abbé de la maison naissante.

En 999, au moment où Rodolphe III de Bourgogne établissait par un don la puissance temporelle des Princes-Evêques de Bâle, la Prévôté constituait déjà, au coeur des vallées jurassiennes, une force territoriale que Godonius, duc d'Alsace, Carloman, roi d'Austrasie, les empereurs Lothaire et Charles le Gros avaient successivement établie et confirmée en 629, 769, 849 et 884 (1).

Dans le courant du XI^e siècle et en vertu du don de 999, l'évêque Bourkard d'Asuel supprima l'abbaye hostile à l'empereur et au prince. Elle fut reconvertie en un chapitre de chanoines ayant à sa tête un prévôt et fut placée sous la dépendance et haute juridiction du prince-évêque de Bâle.

Successeur de l'abbé, le prévôt hérita des droits temporels provenant non seulement de la possession des terres mais également de nombreuses donations: celle en particulier que firent les comtes de Ferrette en 1160 et au nom de laquelle le prévôt et les chanoines exercèrent la juridiction d'avoué sur tous les domaines de leur église.

La confusion des droits entre l'évêque et le chapitre amena des conflits fréquents jusqu'à ce que les princes eurent racheté les droits d'avouerie sur la Prévôté. Depuis lors, son autorité prit une extension croissante aux dépens de celle du chapitre, que Christophe Blarer acheva de lui enlever au XVI^e siècle (2).

Mais entre-temps, deux faits considérables allaient faire obstacle à la mainmise totale des Princes-Evêques de Bâle sur la Prévôté et établir la situation très particulière des habitants de ce bailliage au sein de la Principauté.

1.2 La Prévôté et l'Evêché de Bâle

Le premier de ces deux faits fut, en 1430, l'octroi d'une charte aux sujets de la Prévôté par l'évêque Jean de Fleckenstein (1). Cette charte déterminait les droits respectifs du prévôt et de l'évêque qui, par ailleurs, s'engageait d'une part à ne plus faire payer à l'avenir que "les tailles ou gabelles et giets" dont le prince s'interdisait d'augmenter le taux sans l'accord des Prévôtois et qui, d'autre part, renonçait "à tous ses droits et privilèges de lever des secours, aides, investitures et autres droits" (2).

Dans le courant du XI^e siècle et en vertu du don de 999, l'évêque Bourkard d'Asuel supprima l'abbaye hostile à l'empereur et au prince. Elle fut reconvertie en un chapitre de chanoines ayant à sa tête un prévôt et fut placée sous la dépendance et haute juridiction du prince-évêque de Bâle.

Successeur de l'abbé, le prévôt hérita des droits temporels provenant non seulement de la possession des terres mais également de nombreuses donations : celle en particulier que firent les comtes de Ferrette en 1160 et au nom de laquelle le prévôt et les chanoines exercèrent la juridiction d'avoué sur tous les domaines de leur église.

La confusion des droits entre l'évêque et le chapitre amena des conflits fréquents jusqu'à ce que les princes eurent racheté les droits d'avouerie sur la Prévôté. Depuis lors, son autorité prit une extension croissante aux dépens de celle du chapitre que Christophe Blarer acheva de lui enlever au XVI^e siècle (2).

Mais entretemps, deux faits considérables allaient faire obstacle à la mainmise totale des Princes-Evêques de Bâle sur la Prévôté et établir la situation très particulière des habitants de ce bailliage au sein de la Principauté.

1.2 La Prévôté et l'Evêché de Bâle

Le premier de ces deux faits fut, en 1430, l'octroi d'une charte aux sujets de la Prévôté par l'évêque Jean de Fleckenstein (1). Cette charte déterminait les droits respectifs du prévôt et de l'évêque qui, par ailleurs, s'engageait d'une part à ne plus faire payer à l'avenir que "les tailles ou gabelles et giets" dont le prince s'interdisait d'augmenter le taux sans l'accord des Prévôtois et qui, d'autre part, renonçait "à tous ses droits et privilèges de lever des secours, aides, investitures et autres droits" (2).

Ce texte de 1430 servit dorénavant à régler les rapports et les litiges entre la Prévôté et l'Evêché. Il permit surtout au prévôt Jean de Fleckenstein, fils naturel de l'évêque du même nom, de fixer en 1461 et avec l'attestation des députés des six mairies, le Rôle des us et coutumes du pays qui délimitait les droits des hommes de la Prévôté et ceux du chapitre (3).

Un Rôle des paroisses fut encore rédigé en 1463 qui, de la même façon qu'au temporel, réglait au spirituel les rapports entre les Prévôtois et leur prévôt (4). Ces trois textes furent à plusieurs reprises complétés ou simplement confirmés et servirent dès lors de charte fondamentale aux habitants de ce pays. Ils créaient, au sein de la Principauté de Bâle, une communauté rurale dont les bénéficiaires, conscients de leurs libertés et privilèges, se firent les ardents défenseurs au moment où les princes-évêques réussirent à s'approprier la presque totalité des droits du Prévôt (5).

Le deuxième fait considérable de la fin du XVe siècle fut sans aucun doute la signature du traité de combourgeoisie de la Prévôté avec Berne en 1486 (6). On sait que cette alliance fut imposée au chapitre et aux Prévôtois qui, dans les premiers temps, n'en retirèrent que des désagréments (7). Mais avec le passage d'une partie de ce que les Bernois appelèrent dorénavant le Musthertal à la réforme, les liens entre la puissante Ville et République de Berne et la Prévôté allaient se resserrer (8).

Les habitants de ce bailliage de l'Evêché trouvèrent dans le traité de combourgeoisie avec Berne un puissant soutien et appui contre les menées du Prince dans leur pays. Ce traité devint à tel point gênant pour Christophe Blarer de Wartensee que cet évêque n'hésita pas, en 1596, à proposer à Berne de lui céder la ville de Bienne contre la renonciation de sa combourgeoisie avec la Prévôté (9).

Ce texte de 1430 servit dorénavant à régler les rapports et les litiges entre la Prévôté et l'Evêché. Il permit surtout au prévôt Jean de Fleckenstein, fils naturel de l'évêque du même nom, de fixer en 1461 et avec l'attestation des députés des six mairies, le Rôle des us et coutumes du pays qui délimitait les droits des hommes de la Prévôté et ceux du chapitre (3).

Un Rôle des paroisses fut encore rédigé en 1463 qui, de la même façon qu'au temporel, réglait au spirituel les rapports entre les Prévôtois et leur prévôt (4).

Ces trois textes furent à plusieurs reprises complétés ou simplement confirmés et servirent dès lors de charte fondamentale aux habitants de ce pays. Ils créaient, au sein de la Principauté de Bâle, une communauté rurale dont les bénéficiaires, conscients de leurs libertés et privilèges, se firent les ardents défenseurs au moment où les princes-évêques réussirent à s'approprier la presque totalité des droits du Prévôt (5).

Le deuxième fait considérable de la fin du XVe siècle fut sans aucun doute la signature du traité de combourgeoisie de la Prévôté avec Berne en 1486 (6). On sait que cette alliance fut imposée au chapitre et aux Prévôtois qui, dans les premiers temps, n'en retirèrent que des désagréments (7). Mais avec le passage d'une partie de ce que les Bernois appelèrent dorénavant le Musthertal à la réforme, les liens entre la puissante Ville et République de Berne et la Prévôté allaient se resserrer (8).

Les habitants de ce bailliage de l'Evêché trouvèrent dans le traité de combourgeoisie avec Berne un puissant soutien et appui contre les menées du Prince dans leur pays. Ce traité devint à tel point gênant pour Christophe Blarer de Wartensee que cet évêque n'hésita pas, en 1596, à proposer à Berne de lui céder la ville de Bienne contre la renonciation de sa combourgeoisie avec la Prévôté (9).

L'intervention de la Diète, inquiète d'un nouvel agrandissement de Berne, provoqua la rupture des accords entre Christophe Blarer et les Bernois et désormais, plus rien ne vint menacer la combourgeoisie de la Prévôté avec Berne qui fut régulièrement renouvelée jusqu'en 1774.

Ainsi, à la fin du XVIIIe siècle, les véritables maîtres de la Prévôté n'étaient ni les princes-évêques et encore moins le chapitre réfugié à Delémont depuis la Réforme, ni les Bernois mais les Prévôtois eux-mêmes. Ils s'administraient selon leurs us et coutumes et sous la double surveillance de Berne pour les affaires militaires et religieuses et du Prince pour les affaires judiciaires dont les influences respectives s'annihilaient réciproquement (10). Partie intégrante de l'empire par les pouvoirs temporels et les attributions judiciaires qu'y possédait le prince-évêque, la Prévôté faisait en fait partie du Corps Helvétique en vertu de son traité de combourgeoisie avec la ville et république de Berne (11).

1.3 La Prévôté et la Révolution

Le meilleur exemple que l'on puisse donner des privilèges dont jouissait la Prévôté au sein de l'Evêché ainsi que des libertés et de l'indépendance d'esprit des Prévôtois est sans aucun doute l'épisode de la République de Moutier-Grandval entre 1793 et 1797. L'invasion de la partie germanique de l'Evêché en 1792 provoqua la fuite du Prince qui se réfugia à Bienne où il mit sur pied un conseil de régence avant de se retirer à Constance. Alors que le Nord de l'ancien Evêché était intégré à la France après avoir vainement tenté de se constituer en République, le Sud, compris dans la neutralité helvétique, était laissé à lui-même (1).

L'intervention de la Diète, inquiète d'un nouvel agrandissement de Berne, provoqua la rupture des accords entre Christophe Blarer et les Bernois et désormais, plus rien ne vint menacer la combourgeoisie de la Prévôté avec Berne qui fut régulièrement renouvelée jusqu'en 1774.

Ainsi, à la fin du XVIIIe siècle, les véritables maîtres de la Prévôté n'étaient ni les princes-évêques et encore moins le chapitre réfugié à Delémont depuis la Réforme, ni les Bernois mais les Prévôtois eux-mêmes. Ils s'administraient selon leurs us et coutumes et sous la double surveillance de Berne pour les affaires militaires et religieuses et du Prince pour les affaires judiciaires dont les influences respectives s'annihilaient réciproquement (10). Partie intégrante de l'empire par les pouvoirs temporels et les attributions judiciaires qu'y possédait le prince-évêque, la Prévôté faisait en fait partie du Corps Helvétique en vertu de son traité de combourgeoisie avec la ville et république de Berne (11).

1.3 La Prévôté et la Révolution

Le meilleur exemple que l'on puisse donner des privilèges dont jouissait la Prévôté au sein de l'Evêché ainsi que des libertés et de l'indépendance d'esprit des Prévôtois est sans aucun doute l'épisode de la République de Moutier-Grandval entre 1793 et 1797.

L'invasion de la partie germanique de l'Evêché en 1792 provoqua la fuite du Prince qui se réfugia à Bienne où il mit sur pied un conseil de régence avant de se retirer à Constance. Alors que le Nord de l'ancien Evêché était intégré à la France après avoir vainement tenté de se constituer en République, le Sud, compris dans la neutralité helvétique, était laissé à lui-même (1).

La communauté rurale de Moutier-Grandval, habituée depuis longtemps à la liberté, refusa d'envoyer des députés aussi bien aux Etats Généraux de l'Evêché qu'aux assemblées de la République rauracienne. Les Prévôtois ne reconnurent pas davantage le conseil de régence du Prince. Le 16 janvier 1793, ils élirent une commission chargée de préparer un projet de constitution s'inspirant des us et coutumes du pays. Le projet fut accepté par les communes et dota la Prévôté d'une constitution qui lui servit de code civil, administratif et judiciaire.

La Constitution de la Prévôté instituait un "Conseil provisoire d'administration" de douze membres, placés sous l'autorité d'un bandelier, qui gouverna le pays avec l'aide et sous la haute surveillance de Berne jusqu'à l'invasion française du 25 décembre 1797 (2). Dès lors et jusqu'en 1814, le sort de la Prévôté fut lié à celui du département du Mont-Terrible qui lui-même fut annexé en 1800 au département du Haut-Rhin dont il constitua deux sous-préfectures (3). Divisée en deux cantons (Malleray et Moutier) au moment de l'annexion au Mont-Terrible, la Prévôté n'en forma plus qu'un seul depuis la réorganisation de l'an VIII.

Après 15 ans de régime français, le canton de Moutier fut envahit par les troupes alliées en décembre 1813. Soumis une nouvelle fois aux réquisitions (contrairement à l'Erguel et à Bienne qui furent considérés comme suisses), et placé comme le reste de l'Ancien Evêché de Bâle sous le gouvernement provisoire du baron d'Andlau, la décision finale du Congrès de Vienne fit de la Prévôté un bailliage bernois qui devint un district en 1831 (4).

La communauté rurale de Moutier-Grandval, habituée depuis longtemps à la liberté, refusa d'envoyer des députés aussi bien aux Etats Généraux de l'Evêché qu'aux assemblées de la République rauracienne. Les Prévôtois ne reconnurent pas davantage le conseil de régence du Prince. Le 16 janvier 1793, ils élirent une commission chargée de préparer un projet de constitution s'inspirant des us et coutumes du pays. Le projet fut accepté par les communes et dota la Prévôté d'une constitution qui lui servit de code civil, administratif et judiciaire.

La Constitution de la Prévôté instituait un "Conseil provisoire d'administration" de douze membres, placés sous l'autorité d'un bandelier, qui gouverna le pays avec l'aide et sous la haute surveillance de Berne jusqu'à l'invasion française du 25 décembre 1797 (2).

Dès lors et jusqu'en 1814, le sort de la Prévôté fut lié à celui du département du Mont Terrible qui lui-même fut annexé en 1800 au département du Haut-Rhin dont il constitua deux sous-préfectures (3).

Divisée en deux cantons (Malleray et Moutier) au moment de l'annexion au Mont Terrible, la Prévôté n'en forma plus qu'un seul depuis la réorganisation de l'an VIII.

Après 15 ans de régime français, le canton de Moutier fut envahit par les troupes alliées en décembre 1813. Soumis une nouvelle fois aux réquisitions (contrairement à l'Erguel et à Bienne qui furent considérés comme suisses), et placé comme le reste de l'Ancien Evêché de Bâle sous le gouvernement provisoire du baron d'Andlau, la décision finale du Congrès de Vienne qui fit de la Prévôté un bailliage bernois et qui devint un district en 1831 (4).

Notes

Chapitre premier : Malleray : Approche historique

(1) Depuis le 16 mars 1975, date du deuxième plébiscite de l'additif constitutionnel bernois, les trois districts du Sud du Jura sont revenus au sein du Canton de Berne alors qu'ils en avaient été détachés avec l'ensemble du Jura par le vote du 23 juin 1974.

(2) Au district actuel de Moutier, il faudrait encore ajouter les communes de Courrendlin, Courchapoix, Corban et Mervelier qui ont opté pour le Canton du Jura. De même, il faudrait encore en détacher l'actuel village et domaine de Bellelay qui, avec les communes de Lajoux, Les Genevez et Fonet, formait la Courtine et constituait les domaines propres de l'abbaye de Bellelay qui, à l'origine, dépendait de celle de Moutier-Grandval, dont elle fut détachée lorsque cette dernière fut transformée en chapitre collégial.

(3) Voir A. Quiquerez : *Histoire des institutions de l'Evêché de Bâle*, Delémont 1877, pp. 22-23 et annexe 6, carte de l'Evêché de Bâle.

(4) Voir Ch. Frey, *Histoire et Chronique de Malleray*, Tavannes 1926, pp. 25-31 "Combat de Malleray" et P.-O. Bessire, *Histoire du Jura Bernois*, 3e édition, Moutier 1976, pp. 61-65.

(5) Voir P.-O. Bessire, op. cit., p. 24 et Ch. Frey, op. cit. p. 15. Au sujet de l'histoire de la Prévôté et de Malleray, nous devons encore mentionner un ouvrage resté jusqu'ici inédit de Charles Frey: *Histoire de la Prévôté de Moutier-Grandval* en cinq volumes et écrit en 1946. Le manuscrit, abondamment illustré de la main de l'auteur, est actuellement en la possession de M. Gérard Frey à Vevey et aurait été détenu pendant de longues années par P.-O. Bessire qui aurait dû le publier dans les Actes de la Société jurassienne d'Emulation.

Notes

Chapitre premier : Malleray : Approche historique

(1) Depuis le 16 mars 1975, date du deuxième plébiscite de l'additif constitutionnel bernois, les trois districts du Sud du Jura sont revenus au sein du Canton de Berne alors qu'ils en avaient été détachés avec l'ensemble du Jura par le vote du 23 juin 1974.

(2) Au district actuel de Moutier, il faudrait encore ajouter les communes de Courrendlin, Courchapoix, Corban et Mervelier qui ont opté pour le Canton du Jura. De même, il faudrait encore en détacher l'actuelle commune de Bellelay qui, avec les villages de Lajoux, Les Genevez et Fonet, formait la courtine et constituait les domaines de l'abbaye de Bellelay qui était à l'origine, une filiale de celle de Moutier-Grandval et qui en fut détachée au XIIIe siècle.

(3) Voir A. Quiquerez : Histoire des institutions de l'Evêché de Bâle, Delémont 1877, p. 22-23 et annexe 6, carte de l'Evêché de Bâle.

(4) Voir Ch. Frey, *Histoire et Chronique de Malleray*, Tavannes 1926, p. 25-31 "Combat de Malleray" et P.-O. Bessire, *Histoire du Jura Bernois*, 3e édition, Moutier 1976, p. 61-65.

(5) Voir P.-O. Bessire, op. cit., p. 24 et Ch. Frey, op. cit. p. 15.

Au sujet de l'histoire de la Prévôté et de Malleray, nous devons encore mentionner un ouvrage resté jusqu'ici inédit de Charles Frey : Histoire de la Prévôté de Moutier-Grandval en cinq volumes et écrit en 1946. Le manuscrit, abondamment illustré de la main de l'auteur, est actuellement en la possession de M. Gérard Frey à Vevey et aurait été détenu pendant de longues années par P.-O. Bessire qui aurait dû le publier dans les Actes de la Société jurassienne d'Emulation.

1.1 L'histoire de la Prévôté

- 1.) Voir P.-O. Bessire, op. cit. pp. 24-25
- 2.) Voir A. Quiquerez, op. cit. pp. 231-235

1.2 La Prévôté et l'Evêché de Bâle

1.) Sur les raisons de l'octroi de cette charte, voir A. Quiquerez, op. cit. p. 234-235, Ch. Frey, op. cit., pp. 40-42 ainsi que E. Krieg : *Vieux papiers et vieilles choses*, Delémont 1903, pp. 27-34.

- 2.) A. Quiquerez, op. cit. p. 235.
- 3.) Voir P.-O. Bessire pp. 79-80.
- 4.) Voir Ch. Frey, op. cit. pp. 43-44.
- 5.) Voir A. Quiquerez, op. cit. pp. 251-252, et l'énumération des droits respectifs de l'évêque, du prévôt et des prévôtois pp. 261-271.
- 6.) Voir P.-O. Bessire, op. cit. pp. 80-81 et Ch. Frey, op. cit. pp. 47-50.
- 7.) A. Quiquerez, op. cit. p. 246-249.
- 8.) Voir Ch. Frey pp. 53-58, P.-O. Bessire, op. cit. pp. 85-90 et A. Quiquerez, op. cit. pp. 55-67.
- 9.) P.-O. Bessire, op. cit. pp. 101-106.
- 10.) P.-O. Bessire, op. cit. p. 119 : " ... En fait d'autorité suprême, les Prévôtois étaient bien pourvus, puisqu'ils avaient pour maîtres le prévôt qui comptait le prince-évêque et les Bernois. A la vérité, ces deux dernières puissances se jalousaient et s'épiaient réciproquement, et finalement se neutralisaient pour le plus grand bien des Prévôtois, qui s'entendaient à faire jouer entre le maître et le protecteur un savant jeu de bascule. Sans les Bernois, la Prévôté eût été une modeste seigneurie épiscopale. Sans le prince-évêque, elle fût devenue un simple bailliage bernois".
- 11.) P.-O. Bessire, op. cit. p. 186-187.
- 12.) P.-O. Bessire, op. cit. p. 198-200.

1.1. L'histoire de la Prévôté

- 1.) Voir P.-O. Bessire, op. cit. p. 24-25
- 2.) Voir A. Quiquerez, op. cit. p. 231-235

1.2 La Prévôté et l'Evêché de Bâle

1.) Sur les raisons de l'octroi de cette charte, voir A. Quiquerez, op. cit. p. 234-235, Ch. Frey, op. cit. p. 40-42 ainsi que E. Krieg : *Vieux papiers et vieilles choses*, Delémont 1903, p. 27-34.

- 2.) A. Quiquerez, op. cit. p. 235
- 3.) Voir P.-O. Bessire p. 79-80
- 4.) Voir Ch. Frey, op. cit. p. 43-44
- 5.) Voir A. Quiquerez, op. cit. p. 251-252, et l'énumération des droits respectifs de l'évêque, du prévôt et des prévôtois p. 261-271.
- 6.) Voir P.-O. Bessire, op. cit. p. 80-81 et Ch. Frey, op. cit. p. 47-50.
- 7.) A. Quiquerez, op. cit. p. 246-249.
- 8.) Voir Ch. Frey p. 53-58, P.-O. Bessire, op. cit. p. 85-90 et A. Quiquerez, op. cit. p. 55-67.
- 9.) P.-O. Bessire, op. cit. p. 101-106
- 10.) P.-O. Bessire, op. cit. p. 119 : " ... En fait d'autorité suprême, les Prévôtois étaient bien pourvus, puisqu'ils avaient pour maîtres le prévôt qui comptait le prince-évêque et les Bernois. A la vérité, ces deux dernières puissances se jalousaient et s'épiaient réciproquement, et finalement se neutralisaient pour le plus grand bien des Prévôtois, qui s'entendaient à faire jouer entre le maître et le protecteur un savant jeu de bascule. Sans les Bernois, la Prévôté eût été une modeste seigneurie épiscopale. Sans le prince-évêque, elle fût devenue un simple bailliage bernois".
- 11.) P.-O. Bessire, op. cit. p. 186-187
- 12.) P.-O. Bessire, op. cit. p. 198-200

1.3 La Prévôté et la Révolution

1.) P.-O. Bessire, *op. cit.* p. 186-187.

2.) P.-O. Bessire, *op. cit.* p. 213-214, Ch. Frey, *op. cit.* pp. 102-111. G. Gautherot : *La République jurassienne de Moutier-Grandval*, Besançon 1904.

3.) J.-R. Suratteau : *Le Département du Mont-Terrible*, Besançon 1965. G. Gautherot, *La République rauracienne*, Paris 1908. A. Bandelier, *Porrentruy sous-préfecture du Haut-Rhin*, Neuchâtel, 1980.

4.) P.-O. Bessire, *op. cit.* p. 233-265.

1.3 La Prévôté et la Révolution

1.) P.-O. Bessire, *op. cit.* p. 186-187

2.) P.-O. Bessire, *op. cit.* p. 213-214, Ch. Frey, *op. cit.* p. 102-111, G. Gautherot : La République jurassienne de Moutier-Grandval, Besançon 1904.

3.) J.-R. Suratteau : *Le Département du Mont-Terrible*, Besançon 1965

G. Gautherot, La République rauracienne, Paris 1908

A. Bandelier, Porrentruy sous-préfecture du Haut-Rhin, Neuchâtel 1980.

4.) P.-O. Bessire, *op. cit.* p. 233-265.

Chapitre deuxième : Approche géopolitique

Sous l'Ancien Régime, on divisait le territoire de la Prévôté en deux parties distinctes: La Prévôté dite "sous les Roches" et la Prévôté "sur les Roches". La première, formée de quelques villages enclavés dans la vallée de Delémont, avait conservé la religion catholique alors que la deuxième optait pour la religion protestante sous l'influence de Guillaume Farel et avec la bénédiction de Berne (1).

La Prévôté sur les Roches se composait des villages du Grand Val qui s'étend depuis Moutier en direction de la frontière soleuroise, du Petit Val ou Val de Sornetan qui depuis Moutier monte en direction de Bellelay et de l'Orval, l'actuelle vallée de Tavannes, dont Malleray occupe approximativement le centre, et qui s'étire depuis Pierre-Pertuis jusqu'au haut des Roches de Court (2).

2.1 Malleray et la Prévôté

Administrativement et judiciairement, la Prévôté de Moutier-Grandval était divisée en six mairies ou justices: celles de Moutier, de Courrendlin, de Corban, de Sornetan, de Tavannes et de Malleray. Cette dernière englobait les villages du bas de la vallée de Tavannes (1).

Chacune de ces justices était présidée par un grand maire nommé par le prince ou par son bailli, qui administrait la Prévôté avec l'aide d'un lieutenant de justice. Les juges étaient au nombre de douze, dont six élus par le tribunal même et six directement par le peuple. Toutes les causes civiles pouvaient être portées devant cette cour qui jugeait d'après le droit romain et les us et coutumes du pays. Le maire présidait les débats mais ne possédait pas de suffrage. On pouvait recourir contre les sentences de ces cours locales devant le Conseil aulique du Prince à Porrentruy ou encore à la chambre impériale de Wetzlar ou de Vienne (2).

Chapitre deuxième : Approche géopolitique

Sous l'Ancien Régime, on divisait le territoire de la Prévôté en deux parties distinctes : La Prévôté dite "sous les Roches" et la Prévôté "sur les Roches". La première, formée de quelques villages enclavés dans la vallée de Delémont, avait conservé la religion catholique alors que la deuxième optait pour la religion protestante sous l'influence de Guillaume Farel et avec la bénédiction de Berne (1).

La Prévôté sur les Roches se composait des villages du Grand Val qui s'étend depuis Moutier en direction de la frontière soleuroise, du Petit Val ou Val de Sornetan qui depuis Moutier monte en direction de Bellelay et de l'Orval, l'actuelle vallée de Tavannes, dont Malleray occupe approximativement le centre (qui s'étire depuis Pierre-Pertuis jusqu'au haut des Roches de Court (2)).

2.1 Malleray et la Prévôté

Administrativement et judiciairement, la Prévôté de Moutier-Grandval était divisée en six mairies ou justices : celle de Moutier, de Courrendlin, de Corban, de Sornetan, de Tavannes et de Malleray. Cette dernière englobait les villages du bas de la vallée de Tavannes (1).

Chacune de ces justices était présidée par un grand maire nommé par le prince ou par son bailli qui administrait la Prévôté avec l'aide d'un lieutenant de justice. Les juges étaient au nombre de douze, dont six élus par le tribunal même et six directement par le peuple.

Toutes les causes civiles pouvaient être portées devant cette cour qui jugeait d'après le droit romain et les us et coutumes du pays. Le maire présidait les débats mais ne possédait pas de suffrage. On pouvait recourir contre les sentences de ces cours locales devant le Conseil aulique du Prince à Porrentruy ou encore à la chambre impériale de Wetzlar ou de Vienne (2).

Deux fois l'an, les Prévôts se réunissaient en assemblée générale à Moutier pour confirmer l'ancien bandelier ou en désigner un nouveau. La charge de bandelier était la plus élevée parmi les charges auxquelles pouvaient prétendre les hommes de la Prévôté. De simple chef militaire qu'il était au départ en tant que commandant de la milice prévôtise, il devint depuis la signature de la combourgeoisie avec Berne l'homme de confiance des Bernois et "l'homme du peuple et le gardien de ses droits, franchises, immunités, us et coutumes" (3).

2.2 Malleray et la paroisse de Bévillard

Si dans le cadre administratif et judiciaire de la Prévôté, Malleray occupait en tant que chef-lieu de mairie une place relativement importante, ses habitants dépendaient par contre de la paroisse de Bévillard.

A l'origine, Bévillard était une filiale de la paroisse de Minvilier, village aujourd'hui disparu, qui comprenait les villages de Chaluet, Chavanet (également disparu), Court, Minvilier, Sorvilier, Bévillard, Malleray et Pontenet. Dans le courant du XIIe siècle, ces trois dernières localités avaient été détachées de cette église pour former la paroisse de Bévillard.

Le village de Sornetan y fut encore incorporé de 1571 à 1745, époque à laquelle Champoz, autrefois annexe de Moutier, remplaça Sornetan qui se sépara de cette paroisse en raison des dépenses occasionnées par la reconstruction du temple (1716).

Placée sous la protection de saint Georges, la paroisse et la cure de Bévillard étaient soumises au patronage de la ville de Bienne qui l'avait reçu de Marguerite de Péry en 1444.

Ce droit de patronage fut racheté en 1513 par l'abbé de Bellelay Nicolas Schnell qui était bourgeois de Bienne. Dès lors, la paroisse de Bévillard fut desservie par les religieux de ce couvent.

Deux fois l'an, les Prévôts se réunissaient en assemblée générale à Moutier pour confirmer l'ancien bandelier ou en désigner un nouveau. La charge de bandelier était la plus élevée parmi les charges auxquelles pouvaient prétendre les hommes de la Prévôté. De simple chef militaire qu'il était au départ en tant que commandant de la milice prévôtise, il devint depuis la signature de la combourgeoisie avec Berne l'homme de confiance des Bernois et "l'homme du peuple et le gardien de ses droits, franchises, immunités, us et coutumes" (3).

2.2 Malleray et la paroisse de Bévillard

Si dans le cadre administratif et judiciaire de la Prévôté, Malleray occupait en tant que chef-lieu de mairie une place relativement importante, ses habitants dépendaient par contre de la paroisse de Bévillard.

A l'origine, Bévillard était une filiale de la paroisse de Minvilier, village aujourd'hui disparu, qui comprenait les villages de Chaluet, Chavanet (également disparu), Court, Minvilier, Sorvilier, Bévillard, Malleray et Pontenet. Dans le courant du XIIe siècle, ces trois dernières localités avaient été détachées de cette église pour former la paroisse de Bévillard.

Le village de Sornetan y fut encore incorporé de 1571 à 1745, époque à laquelle Champoz, autrefois annexe de Moutier, remplaça Sornetan qui se sépara de cette paroisse en raison des dépenses occasionnées par la reconstruction du temple (1716).

Placée sous la protection de St-Georges, la paroisse et la cure de Bévillard étaient soumises au patronage de la ville de Bienne qui l'avait reçu de Marguerite de Péry en 1444.

Ce droit de patronage fut racheté en 1513 par l'abbé de Bellelay Nicolas Schnell qui était bourgeois de Bienne. Dès lors, la paroisse de Bévillard fut desservie par les religieux de ce couvent.

Ayant adopté la religion protestante au moment de la Réforme, la paroisse de Bévillard resta sous la dépendance du couvent de Bellelay, à l'approbation duquel la nomination des pasteurs resta soumise jusqu'en 1627, époque où ce droit fut confié à l'Evêque de Bâle (1).

Néanmoins, malgré le droit que possédait l'abbé de Bellelay, puis le prince sur la nomination des ministres de la paroisse, les pouvoirs de haute surveillance sur les biens d'église, autrefois exercés par le Prévôt et le chapitre de Moutier-Grandval, furent confiés depuis la Réforme à un pasteur bernois de la classe de Nidau portant le titre "d'inspecteur des églises de Moutier-Grandval" alors que les biens d'église restaient propriété du chapitre (2).

L'entretien des biens d'église et de cure qui constituaient la "fabrique" était à la charge des communes bourgeoises de la paroisse qui, à tour de rôle, devaient labourer les champs et voiturier le bois nécessaire au chauffage du ministre. (3)

Cette organisation administrative, judiciaire et paroissiale de la Prévôté se perpétua sous la République prévôtoise jusqu'à l'invasion française de 1797.

2.3 L'organisation communale française

Le 29 Brumaire an VI (19 novembre 1797), le Directoire pris une série d'arrêtés décidant l'occupation du Jura Sud et, le 15 décembre de la même année, le général Nouvion envahit la Prévôté et destitua son gouvernement provisoire.

Ayant adopté la religion protestante au moment de la Réforme, la paroisse de Bévillard resta sous la dépendance du couvent de Bellelay, à l'approbation duquel la nomination des pasteurs resta soumise jusqu'en 1627, époque où ce droit fut confié à l'Evêque de Bâle (1).

Néanmoins, malgré le droit que possédait l'abbé de Bellelay puis le prince sur la nomination des ministres de la paroisse, les pouvoirs de haute surveillance sur les biens d'église, autrefois exercés par le Prévôt et le chapitre de Moutier-Grandval, furent confiés depuis la Réforme à un pasteur bernois de la classe de Nidau portant le titre "d'inspecteur des églises de Moutier-Grandval" alors que les biens d'église restaient propriété du chapitre (2).

L'entretien des biens d'église et de cure qui constituaient la "fabrique" était à la charge des communes bourgeoises de la paroisse qui, à tour de rôle, devaient labourer les champs et voiturier le bois nécessaire au chauffage du ministre. (3)

Cette organisation administrative, judiciaire et paroissiale de la Prévôté se perpétua sous la République prévôtoise jusqu'à l'invasion française de 1797.

2.3 L'organisation communale française

Le 29 Brumaire an VI (19 novembre 1797), le Directoire pris une série d'arrêtés décidant l'occupation du Jura Sud et, le 15 décembre de la même année, le général Nouvion envahit la Prévôté et destitua son gouvernement provisoire.

Réorganisée par le commissaire du gouvernement Mengaud et par son substitut Liomin de Sonvilier, l'ancienne Prévôté de Moutier-Grandval fut annexée au département du Mont-Terrible, intégrée au district de Delémont et divisée en deux cantons dont les chefs-lieux furent fixés à Malleray et à Moutier.

Le canton de Malleray regroupait 15 communes de l'Orval et du Val de Sornetan (Malleray, Bévilard, Champoz, Chételat, Court, Loveresse, Monible, Pontenet, Reconvilier, Saules, Sornetan, Sorvilier, Souboz et Tavannes), d'une population totale de 3299 habitants. La justice de paix qui s'occupait des affaires civiles du canton fut établie à Court alors que, pour le correctionnel, les gens de l'Orval se rendaient à Courtelary (1). Frédéric Himely, pasteur à Court, et Jean-Pierre Faigaux père, monteur de boîtes à Malleray, furent choisis par Liomin pour remplir respectivement les charges de Commissaire et de Président du canton jusqu'au moment des élections de mars 98 où Faigaux fut remplacé par Abram Grosjean de Saules (2). A l'occasion de ces opérations électorales de l'an VI, le canton de Malleray, qui comptait 903 citoyens actifs, fut divisé en deux assemblées primaires correspondant aux deux anciennes mairies de Tavannes et de Malleray qui désignèrent chacune deux électeurs pour siéger à l'assemblée électorale de Porrentruy.

Les assemblées communales eurent lieu après les assemblées primaires et permirent de confirmer les autorités provisoires ou d'en élire de nouvelles. L'assemblée communale de Malleray semble avoir réélu le maire sortant: Jean-Pierre Bueche (3).

Mais cette organisation du Directoire n'eut pas le temps de faire ses preuves dans le Sud du Jura. Moins d'un an après les élections de l'an VI et suite au coup d'Etat du 18 Brumaire de Napoléon, le Mont-Terrible fut annexé au Département du Haut-Rhin et réorganisé. Par la Constitution de l'an VIII, Delémont et Porrentruy devinrent les chefs-lieux des deux sous-préfectures jurassiennes et le canton de Malleray fut intégré à celui de Moutier dont on détacha les communes qui constituaient l'ancienne Prévôté sous les Roches (4).

Réorganisée par le commissaire du gouvernement Mengaud et par son substitut Liomin de Sonvilier, l'ancienne Prévôté de Moutier-Grandval fut annexée au département du Mont-Terrible, intégrée au district de Delémont et divisée en deux cantons dont les chefs-lieux furent fixés à Malleray et à Moutier.

Le canton de Malleray regroupait 15 communes de l'Orval et du Val de Sornetan (Malleray, Bévilard, Champoz, Chételat, Court, Loveresse, Monible, Pontenet, Reconvilier, Saules, Sornetan, Sorvilier, Souboz et Tavannes), d'une population totale de 3299 habitants. La justice de paix qui s'occupait des affaires civiles du canton fut établie à Court alors que, pour le correctionnel, les gens de l'Orval se rendaient à Courtelary (1). Frédéric Himely, pasteur à Court, et Jean-Pierre Faigaux père, monteur de boîtes à Malleray, furent choisis par Liomin pour remplir respectivement les charges de Commissaire et de Président du canton jusqu'au moment des élections de mars 98 où Faigaux fut remplacé par Abram Grosjean de Saules (2). A l'occasion de ces opérations électorales de l'an VI, le canton de Malleray, qui comptait 903 citoyens actifs, fut divisé en deux assemblées primaires correspondant aux deux anciennes mairies de Tavannes et de Malleray qui désignèrent chacune deux électeurs pour siéger à l'assemblée électorale de Porrentruy.

Les assemblées communales eurent lieu après les assemblées primaires et permirent de confirmer les autorités provisoires ou d'en élire de nouvelles. L'assemblée communale de Malleray semble avoir réélu le maire sortant : Jean-Pierre Bueche (3).

Mais cette organisation du Directoire n'eut pas le temps de faire ses preuves dans le Sud du Jura. Moins d'un an après les élections de l'an VI et suite au coup d'Etat du 18 Brumaire de Napoléon, le Mont-Terrible fut annexé au Département du Haut-Rhin et réorganisé. Par la Constitution de l'an VIII, Delémont et Porrentruy devinrent les chefs-lieux des deux sous-préfectures jurassiennes et le canton de Malleray fut intégré à celui de Moutier dont on détacha les communes qui constituaient l'ancienne Prévôté sous les Roches (4).

Le tribunal civil de Court et le tribunal correctionnel de Courtelary furent supprimés et transférés à Delémont pour le premier, à Colmar pour le deuxième.

De même, l'organisation communale fut profondément transformée. Les assemblées municipales furent dissoutes et remplacées par un maire et un adjoint qui furent désormais désignés par le sous-préfet de Delémont et qui devinrent dès lors les agents du gouvernement (5). A Malleray, le maire Bueche fut reconduit dans ses fonctions (6) qu'il exerça jusqu'en mai 1808 (7). A cette date, Abram Miche lui succéda à ce poste qu'il céda en janvier 1813 à Frédéric-Louis Faigaux (8) qui remplit ces fonctions jusqu'à la fin du régime français et au-delà.

Les conseils municipaux virent compléter l'organisation des communes. Composés de cinq citoyens choisis par le maire sur la liste des notabilités communales, les conseils municipaux étaient chargés de contrôler les registres de comptes et d'état civil tenus par le maire et d'approuver toutes les décisions prises par l'exécutif communal avant d'être transmises à l'autorité supérieure (9).

Jusqu'au 23 décembre 1813, date de l'arrivée des premiers détachements alliés dans l'Orval (10), Malleray et la Prévôté vont vivre à l'heure de Delémont, Colmar, Paris et subir avec le reste de la Grande Nation les heurs et malheurs du Consulat et de l'Empire. Comme le reste des communes jurassiennes, Malleray contribua en argent, en foin, en grains, en chevaux et surtout, en hommes à financer les guerres napoléoniennes, subit une centralisation qui priva les bourgeois de leurs privilèges, supprima les traditions politiques de la Prévôté et les coutumes villageoises (11), permit la multiplication des cabarets et des femmes de "mauvaise vie", qui, en bref, fit rompre brutalement les habitants de cette contrée avec leur passé.

Le tribunal civil de Court et le tribunal correctionnel de Courtelary furent supprimés et transférés à Delémont pour le premier, à Colmar pour le deuxième.

De même, l'organisation communale fut profondément transformée. Les assemblées municipales furent dissoutes et remplacées par un maire et un adjoint qui furent désormais désignés par le sous-préfet de Delémont et qui devinrent dès lors les agents du gouvernement (5). A Malleray, le maire Bueche fut reconduit dans ses fonctions (6) qu'il exerça jusqu'en mai 1808 (7). A cette date, Abram Miche lui succéda à ce poste qu'il céda en janvier 1813 à Frédéric-Louis Faigaux (8) qui remplit ces fonctions jusqu'à la fin du régime français et au-delà.

Les conseils municipaux virent compléter l'organisation des communes. Composés de cinq citoyens choisis par le maire sur la liste des notabilités communales, les conseils municipaux étaient chargés de contrôler les registres de comptes et d'état civil tenus par le maire et d'approuver toutes les décisions prises par l'exécutif communal avant d'être transmises à l'autorité supérieure (9).

Jusqu'au 23 décembre 1813, date de l'arrivée des premiers détachements alliés dans l'Orval (10), Malleray et la Prévôté vont vivre à l'heure de Delémont, Colmar, Paris et subir avec le reste de la Grande Nation les heurs et malheurs du Consulat et de l'Empire.

Comme le reste des communes jurassiennes, Malleray contribua en argent, en foin, en grains, en chevaux et surtout, en hommes à financer les guerres napoléoniennes, subit une centralisation qui priva les bourgeois de leurs privilèges, supprima les traditions politiques de la Prévôté et les coutumes villageoises (11), permit la multiplication des cabarets et des femmes de "mauvaise vie", qui, en bref, fit rompre brutalement les habitants de cette contrée avec leur passé.

Au moment de l'annonce de la défaite de la France et de la première abdication de Napoléon, il semble que les Prévôtois ne se soient souvenu que des vexations, des peines et des malheurs que le régime français leur avait fait éprouver et oublié qu'il leur avait aussi permis de devenir propriétaires des fiefs de l'évêque, qu'il avait transformé la législation, unifié les poids et mesures, développé les moyens de communication ... (12).

Deux mois à peine après Fontainebleau et quelques jours avant l'arrivée des troupes suisses dans la Prévôté, la commune de Malleray suivit l'exemple de celle de Bévillard et rétablit spontanément l'ancien système d'organisation de commune.

Quand bien même les généraux alliés et le gouvernement provisoire du baron d'Andlau avaient confirmé les municipalités et les fonctionnaires français, les communes s'assemblèrent pour dissoudre les conseils municipaux qui furent remplacés par des "ambourgs et ayant-charge comme du temps jadis", pour "affaiblir l'autorité des maires", pour "libérer du serment les garde-champêtres" (13) et pour "faire lecture des anciens statuts"(14).

Mais, les difficultés que firent naître ces décisions au sein même des communes et dans les rapports avec les maires et les autorités supérieures montrent bien que les quinze ans de régime français avaient suffi à transformer les esprits.

Au niveau communal tout d'abord, les bourgeois n'arrivèrent pas à se mettre d'accord sur le rétablissement "du libre parcours comme d'ancienneté" ou "le maintien des clos" (15). Et, pendant que l'assemblée communale tergiversait, les "partisans de l'anarchie rurale" selon l'expression de Jean-Pierre Faigaux père, se servaient à leur aise dans les forêts communales.

Dans les rapports avec le gouvernement provisoire de d'Andlau ensuite, les communes refusèrent de reconnaître les maires comme seuls intermédiaires en vertu des décisions prises par l'assemblée. Au contraire d'Andlau, conformément à la législation française, ne voulait pas reconnaître d'autres interlocuteurs et d'autres représentants que les maires.

Au moment de l'annonce de la défaite de la France et de la première abdication de Napoléon, il semble que les Prévôtois ne se soient souvenu que des vexations, des peines et des malheurs que le régime français leur avait fait éprouver et oublié qu'il leur avait aussi permis de devenir propriétaires des fiefs de l'évêque, qu'il avait transformé la législation, unifié les poids et mesures, développé les moyens de communication ... (12).

Deux mois à peine après Fontainebleau et quelques jours avant l'arrivée des troupes suisses dans la Prévôté, la commune de Malleray suivit l'exemple de celle de Bévillard et rétablit spontanément l'ancien système d'organisation de commune.

Quand bien même les généraux alliés et le gouvernement provisoire du baron d'Andlau avaient confirmé les municipalités et les fonctionnaires français, les communes s'assemblèrent pour dissoudre les conseils municipaux qui furent remplacés par des "ambourgs et ayant-charge comme du temps jadis", pour "affaiblir l'autorité des maires", pour "libérer du serment les garde-champêtres" (13) et pour "faire lecture des anciens statuts" (14).

Mais, les difficultés que firent naître ces décisions au sein même des communes et dans les rapports avec les maires et les autorités supérieures montrent bien que les quinze ans de régime français avaient suffi à transformer les esprits.

Au niveau communal tout d'abord, les bourgeois n'arrivèrent pas à se mettre d'accord sur le rétablissement "du libre parcours comme d'ancienneté" ou "le maintien des clos" (15). Et, pendant que l'assemblée communale tergiversait, les "partisans de l'anarchie rurale" selon l'expression de Jean-Pierre Faigaux père, se servaient à leur aise dans les forêts communales.

Dans les rapports avec le gouvernement provisoire de l'Andlau ensuite, les communes refusèrent de reconnaître les maires comme seuls intermédiaires en vertu des décisions prises par l'assemblée. Au contraire d'Andlau, conformément à la législation française, ne voulait pas reconnaître d'autres interlocuteurs et d'autres représentants que les maires.

Dans la paroisse de Bévillard, les maires furent accusés "de nous vouloir soumettre sous le joug de l'Andlau pour conserver leurs places de maires" (16), alors que, d'un autre côté, la Diète et son représentant, le colonel Hauser, les accusaient d'être des rebelles et les enjoignaient à se soumettre au gouvernement provisoire (17).

Ce conflit d'autorité va jouer un rôle important jusqu'à l'annonce de la décision finale du Congrès de Vienne et au moment où la Prévôté doit se prononcer sur son avenir. Mais le problème ne fut définitivement réglé qu'en 1817, lorsque, après avoir reconnu le rétablissement des bourgeoisies, le gouvernement bernois confirma néanmoins l'utilisation de la législation française pour les bailliages du Jura. Les conseils municipaux furent donc rétablis (et il y eut dès lors une commune d'habitants et une commune bourgeoise que l'on ne sépara à Malleray qu'en 1858), le droit de parcours fut peu à peu supprimé et les forêts protégées par un nouveau règlement (18).

Dans la paroisse de Bévillard, les maires furent accusés "de nous vouloir soumettre sous le joug de l'Andlau pour conserver leurs places de maires" (16), alors que, d'un autre côté, la Diète et son représentant le colonel Hauser les accusaient d'être des rebelles et les enjoignaient à se soumettre au gouvernement provisoire (17).

Ce conflit d'autorité va jouer un rôle important jusqu'à l'annonce de la décision finale du Congrès de Vienne et au moment où la Prévôté doit se prononcer sur son avenir. Mais le problème ne fut définitivement réglé qu'en 1817, lorsque, après avoir reconnu le rétablissement des bourgeoisies, le gouvernement bernois confirma néanmoins l'utilisation de la législation française pour les bailliages du Jura. Les conseils municipaux furent donc rétablis (et il y eut dès lors une commune d'habitants et une commune bourgeoise que l'on ne sépara à Malleray qu'en 1858), le droit de parcours fut peu à peu supprimé et les forêts protégées par un nouveau règlement (18).

Notes

Chapitre deuxième : Approche géopolitique

(1) Sur la Réformation dans l'Evêché, voir P.-O. Bessire: *Histoire du Jura Bernois*, Moutier, 1976, p. 85-90 ainsi que Ch. Frey: *Histoire et chronique de Malleray*, Tavannes. 1926, p. 53-58, en ce qui concerne la Réformation dans la Prévôté.

(2) Voir Quiquerez, p. cit., p. 229-230

2.1 Malleray et la Prévôté

(1) Voir Quiquerez, op. cit., p. 226-227

(2) Voir Ch. Frey, op. cit., p. 102-103

(3) Voir P.-O. Bessire, op. cit., p. 214, ainsi que Ch. Frey, op. cit., p. 61

2.2 Malleray et la paroisse de Bévillard

(1) Voir A. Daucourt: *Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien Evêché de Bâle*, Porrentruy, 1899, tome I. Bévillard: p. 55-60; Malleray p. 60-63; Pontenet p. 63-65; Champoz p. 65-67.

(2) Le rôle de paroisse de 1461 reconnaît en effet: "que le prévôt est le visiteur de l'église", et qu'il tient le plaïd les années bissextiles où il juge les cas relevant de l'Eglise. Les autres années, les plaïds de paroisse étaient dirigés par le curé qui, avec le concours des anciens de paroisse, s'occupait de régler les affaires civiles mineures et de fixer les amendes. Voir Ch. Frey, op. cit., p. 48-49. Pour une description plus complète de ce Rôle de paroisse, voir Ch. Frey, p. 43-44.

Notes

Chapitre deuxième : Approche géopolitique

(1) Sur la Réformation dans l'Evêché, voir P.-O. Bessire : Histoire du Jura Bernois, Moutier, 1976, p. 85-90 ainsi que Ch. Frey : Histoire et chronique de Malleray, Tavannes 1926, p. 53-58, en ce qui concerne la Réformation dans la Prévôté.

(2) Voir Quiquerez, p. cit. p. 229-230

2.1 Malleray et la Prévôté

(1) Voir Quiquerez, op. cit. p. 226-227

(2) Voir Ch. Frey, op. cit. p. 102-103

(3) Voir P.-O. Bessire, op. cit. p. 214, ainsi que Ch. Frey, op. cit. p. 61

2.2 Malleray et la paroisse de Bévillard

(1) Voir A. Daucourt : Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien Evêché de Bâle, Porrentruy 1899, tome I. Bévillard : p. 55-60; Malleray p. 60-63; Pontenet p. 63-65; Champoz p. 65-67.

(2) ~~Même~~ Le rôle de paroisse de 1461 reconnaît en effet : "que le prévôt est le visiteur de l'église", et qu'il tient le plaïd les années bissextiles où il juge les cas relevant de l'Eglise. Les autres années, les plaïds de paroisse étaient dirigés par le curé qui, avec le concours des anciens de paroisse, s'occupait de régler les affaires civiles mineures et de fixer les amendes.

Voir Ch. Frey, op. cit., p. 48-49

Pour une description plus complète de ce Rôle de paroisse, voir Ch. Frey, p. 43-44.

(3) Les journaux de Faigaux père et fils, comme de celui de Blanchard, nous donnent de nombreux exemples de ces devoirs des communes envers leur ministre.

(3) Les journaux de Faigaux père et fils, comme de celui de Blanchard, nous donnent de nombreux exemples de ces devoirs des communes envers leur ministre.

Notes

1.3 L'organisation communale française

- (1) Voir J.-R. Suratteau, op. cit., p. 759-769.
- (2) Voir J.-P. Faigaux père, p. 23 copie Frey.
- (3) Voir J.-P. Faigaux père, le 23.6.1800, copie Frey.
- (4) Voir A. Bandelier, op. cit. p. 6-7.
- (5) Voir A. Bandelier, op. cit., p. 58-61.
- (6) Voir J.-P. Faigaux père, le 19.7.1800, copie Frey.
- (7) Voir J.-P. Faigaux père, le 29.5.1808, p. 94, copie Frey.
- (8) Voir J.-P. Faigaux père, le 24.1.1813, p. 123, copie Frey.
- (9) Voir A. Bandelier, op. cit., p. 67-69.
- (10) Voir Faigaux père, le 23.12.1813, copie Frey.
- (11) Le 3 juillet par exemple, un arrêté du sous-préfet interdit la coutume "de la barre" ou "des pieds de boeufs" qui voulait que les garçons du village réclament une somme d'argent qu'ils allaient boire ensuite, lorsqu'une fille du lieu épousait un "étranger" ou lorsqu'un célibataire faisant partie de la "société des garçons" se mariait. Voir à ce propos, J.-P. Faigaux père, le 3.7.1801, p. 44 de la copie Frey et Ch. Frey, op. cit., p. 127-137.
- (12) Voir la réaction de J.-P. Faigaux père p. 3-7, copie Gigandet : "Gloire soit rendue au Grand Maître du monde! Nous voici enfin arrivés à l'époque où le cruel tyran Napoléon Bonaparte est déchu du trône impérial etc ...".
- (13) Voir Faigaux père, 7 et 8.5.1811, p. 10, copie Gigandet.
- (14) Voir J.-P. Faigaux père, 9 et 17.5.14, p. 11 et suivantes copie Gigandet.
- (15) Voir F.-Ls Blanchard, man. cit., le 22.4.17 : "La commune s'est assemblée pour délibérer si on voulait tenir en clos ou bien continuer les parcours comme d'ancienneté .." "... on a voté : il y a eu 24 voix pour les clos et 23 pour les parcours".

Notes

1.3 L'organisation communale française

- (1) Voir J.-R. Suratteau, op. cit., p. 759-769
- (2) Voir J.-P. Faigaux père, p. 23 copie Frey.
- (3) Voir J.-P. Faigaux père, le 23.6.1800, copie Frey
- (4) Voir A. Bandelier, op. cit. p. 6-7.
- (5) Voir A. Bandelier, op. cit., p. 58-61
- (6) Voir J.-P. Faigaux père, le 19.7.1800, copie Frey.
- (7) Voir J.-P. Faigaux père, le 29.5.1808, p. 94, copie Frey
- (8) Voir J.-P. Faigaux père, le 24.1.1813, p. 123, copie Frey.
- (9) Voir A. Bandelier, op. cit., p. 67-69.
- (10) Voir J.-P. Faigaux père, le 23.12.1813, copie Frey.
- (11) Le 3 juillet par exemple, un arrêté du sous-préfet interdit la coutume "de la barre" ou "des pieds de boeufs" qui voulait que les garçons du village réclament une somme d'argent qu'ils allaient boire ensuite, lorsqu'une fille du lieu épousait un "étranger" ou lorsqu'un célibataire faisant partie de la "société des garçons" se mariait.
Voir à ce propos, J.-P. Faigaux père, le 3.7.1801, p. 44 copie Frey et Ch. Frey, op. cit., p. 127-137.
- (12) Voir la réaction de J.-P. Faigaux père p. 3-7, copie Gigandet : "Gloire soit rendue au Grand Maître du monde ! Nous voici enfin arrivés à l'époque où le cruel tyran Napoléon Bonaparte est déchu du trône impérial etc ...".
- (13) Voir J.-P. Faigaux père, 7 et 8.5.1811, p. 10, copie Gigandet
- (14) Voir J.-P. Faigaux père, 9 et 17.5.14, p. 11 et suivantes copie Gigandet
- (15) Voir F.-Ls Blanchard, man. cit., le 22.4.17 : "La commune s'est assemblée pour délibérer si on voulait tenir en clos ou bien continuer les parcours comme d'ancienneté .." "... on a voté : il y a eu 24 voix pour les clos et 23 pour les parcours".

- (16) Voir J.-P. Faigaux père, le 4.9.14, p. 15 copie Gigandet.
- (17) Voir J.-P. Faigaux père, le 16.11.14, p. 19 copie Gigandet.
- (18) Voir P.-O. Bessire, op. cit., p. 252-255.

- (16) Voir J.-P. Faigaux père, le 4.9.14, p. 15 copie Gigandet
- (17) Voir J.-P. Faigaux père, le 16.11.14, p. 19 copie
Gigandet
- (18) Voir P.-O. Bessire, op. cit., p. 252-255.

Chapitre troisième Malleray au début du XIXe siècle

Le territoire communal de Malleray, tel qu'il a été délimité au cours du XVIe et XVIIe siècle (1), est situé, comme nous l'avons vu, au centre de la vallée de Tavannes et entre les montagnes de Moron au Nord et de Montoz au Sud. Il s'étend sur le flanc sud de Moron et le flanc nord de Montoz et jouxte le territoire des communes de Bévillard à l'Est, de Champoz au Nord-est, de Souboz au Nord, de Pontenet à l'Ouest, de Loveresse au Sud-ouest et de Péry au Sud (2).

Le village de Malleray quant à lui, comme la plupart des agglomérations de cette région, est placé au fond de la vallée, au point le plus bas du domaine de la commune et sur les deux rives de la Birse (3) : rivière qui prend sa source à Pierre-Pertuis, traverse l'Orval d'Ouest en Est avant de s'engouffrer dans les Gorges de Court en direction de Moutier, Delémont et Bâle.

De nos jours, le village de Malleray forme avec celui de Bévillard la même agglomération et constitue un des centres industriels les plus importants du Sud du Jura. Les usines d'horlogerie, de mécanique, de machines et d'outillage qui s'y sont installées à la fin du siècle dernier ou au début du XXe siècle et qui ont connu un développement considérable depuis lors, occupent aujourd'hui la très grande majorité des 1915 habitants de Malleray et des 1784 habitants de Bévillard (4). Ce développement du secteur secondaire, considérable à Bévillard, plus faible à Malleray, s'est évidemment fait aux dépens du secteur primaire, soit l'agriculture et l'élevage. Il a surtout profondément bouleversé le cadre de vie d'une population qui s'est accrue de nombreux travailleurs immigrés, suisses ou étrangers, alors que, parallèlement, les bourgeois du lieu, propriétaires terriens et paysans, avaient tendance à s'en aller ou à disparaître (5). Les terres situées aux abords immédiats de la Birse dont le cours fut corrigé en 1893 (6), ont été accaparées par la route cantonale (7), la ligne de chemin-de-fer (8) ou les usines qui ont déterminé l'axe de construction du village et lui ont donné sa physionomie actuelle.

Chapitre troisième : Malleray au début du XIXe siècle

Le territoire communal de Malleray, tel qu'il a été délimité au cours du XVIe et XVIIe siècle (1), est situé, comme nous l'avons vu, au centre de la vallée de Tavannes et entre les montagnes de Moron au Nord et de Montoz au Sud. Il s'étend sur le flanc sud de Moron et le flanc nord de Montoz et jouxte le territoire des communes de Bévillard à l'Est, de Champoz au Nord-est, de Souboz au Nord, de Pontenet à l'Ouest, de Loveresse au Sud-ouest et de Péry au Sud (2).

Le village de Malleray quant à lui, comme la plupart des agglomérations de cette région, est placé au fond de la vallée, au point le plus bas du domaine de la commune et sur les deux rives de la Birse (3) : rivière qui prend sa source à Pierre-Pertuis, traverse l'Orval d'Ouest en Est avant de s'engouffrer dans les Gorges de Court en direction de Moutier, Delémont et Bâle.

De nos jours, le village de Malleray forme avec celui de Bévillard la même agglomération et constitue un des centres industriels les plus importants du Sud du Jura. Les usines d'horlogerie, de mécanique, de machines et d'outillage qui s'y sont installées à la fin du siècle dernier ou au début du XXe siècle et qui ont connu un développement considérable depuis lors, occupent aujourd'hui la très grande majorité des 1915 habitants de Malleray et des 1784 habitants de Bévillard (4).

Ce développement du secteur secondaire, considérable à Bévillard, plus faible à Malleray, s'est évidemment fait aux dépens du secteur primaire, soit l'agriculture et l'élevage. Il a surtout profondément bouleversé le cadre de vie d'une population qui s'est accrue de nombreux travailleurs immigrés, suisses ou étrangers, alors que, parallèlement, les bourgeois du lieu, propriétaires terriens et paysans, avaient tendance à s'en aller ou à disparaître (5). Les terres situées aux abords immédiats de la Birse dont le cours fut corrigé en 1893 (6), ont été accaparées par la route cantonale (7), la ligne de chemin-de-fer (8) ou les usines qui ont déterminé l'axe de construction du village et lui ont donné sa physionomie actuelle.

A Malleray, les terres de l'Endroit, les plus ensoleillées, ont été utilisées pour la construction des habitations familiales ou locatives et seules celles de l'Envers, placées sur un plateau qui s'étend entre l'ancienne route de Pontenet (9) et la côte de Montoz et qui constituaient les finages de l'assolement triennal, n'ont été que peu touchées par l'agrandissement du village.

Les hauteurs mêmes de Montoz et de Moron, où les résidences secondaires se sont multipliées, ont été atteintes, bien qu'indirectement, par le développement industriel de la région. Les pâturages du Droit et de l'Envers, ainsi que les forêts des côtes des deux montagnes sont restés les seuls endroits du territoire communal à peu près épargnés.

Dans l'aspect actuel du village et à l'exception d'une ou deux petites rues de la partie sud où l'on trouve encore quelques vieilles fermes, il ne reste plus guère de vestiges de ce que l'on pourrait appeler le "Vieux Malleray".

C'est la physionomie et la vie de ce Vieux Malleray, dont l'activité des habitants était presque entièrement tournée vers l'agriculture et l'élevage que nous avons essayé de reconstituer dans ce qui suit. Pour cela, nous nous sommes d'abord servis de la plus ancienne carte de Malleray, établie en 1824 d'après un plan de 1805 (10) et, ensuite, des multiples renseignements que nous pouvions tirer de l'analyse du journal de Jean-Pierre Faigaux fils, des années 1812 à 1818 ainsi que des Livres de Remarques des années 1815 à 1817 de Blanchard qui, systématiquement, rendent compte des travaux effectués durant la journée par les auteurs eux-mêmes ou par les membres de leurs familles.

3.1 Division du territoire communal

D'après la carte dessinée et calculée par Bellmond en 1821 (1), la surface totale de la commune de Malleray s'élevait à 3213 journaux, 196 perches et 58 pieds (2) soit un peu plus de mille hectares (3) de terrain que l'on peut répartir comme suit en fonction de la nature du sol et de son utilisation (4). Plus de la moitié du territoire de la commune était occupée par des forêts ou bois et par des pâturages.

A Malleray, les terres de l'Endroit, les plus ensoleillées, ont été utilisées pour la construction des habitations familiales ou locatives et seules celles de l'Envers, placées sur un plateau qui s'étend entre l'ancienne route de Pontenet (9) et la côte de Montoz et qui constituaient les finages de l'assolement triennal, n'ont été que peu touchées par l'agrandissement du village.

Les hauteurs mêmes de Montoz et de Moron, où les résidences secondaires se sont multipliées, ont été atteintes, bien qu'indirectement, par le développement industriel de la région. Les pâturages du Droit et de l'Envers, ainsi que les forêts des côtes des deux montagnes sont restés les seuls endroits du territoire communal à peu près épargnés.

Dans l'aspect actuel du village et à l'exception d'une ou deux petites rues de la partie sud où l'on trouve encore quelques vieilles fermes, il ne reste plus guère de vestiges de ce que l'on pourrait appeler le "Vieux Malleray".

C'est la physionomie et la vie de ce Vieux Malleray, dont l'activité des habitants était presque entièrement tournée vers l'agriculture et l'élevage que nous avons essayé de reconstituer dans ce qui suit. Pour cela, nous nous sommes d'abord servis de la plus ancienne carte de Malleray, établie en 1824 d'après un plan de 1805 (10) et, ensuite, des multiples renseignements que nous pouvions tirer de l'analyse du journal de Jean-Pierre Faigaux fils, des années 1812 à 1818 ainsi que des Livres de Remarques des années 1815 à 1817 de Blanchard qui, systématiquement, rendent compte des travaux effectués durant la journée par les auteurs eux-mêmes ou par les membres de leurs familles.

3.1 Division du territoire communal

D'après la carte dessinée et calculée par Bellmond en 1821 (1), la surface totale de la commune de Malleray s'élevait à 3213 journaux, 196 perches et 58 pieds (2) soit un peu plus de mille hectares (3) de terrain que l'on peut répartir comme suit en fonction de la nature du sol et de son utilisation (4). Plus de la moitié du territoire de la commune était occupée par des forêts ou bois et par des pâturages.

A elles seules, les forêts en couvraient le 28 %, dont les deux tiers se trouvaient au Droit et sur Moron. Inversément, les pâturages les plus étendus étaient situés à l'Envers et sur Montoz et ils représentaient au total les 26,9 % des terres communales.

En ce qui concerne les prés et les champs qui, dans leur ensemble, couvraient le 24,8 % de la surface totale, ils étaient à peu près équitablement répartis sur le côté sud et le côté nord de la commune. Mais la grande majorité d'entre eux, soit le 74,3 %, se trouvaient sur les sommets de Montoz et de Moron. Le restant des prés et champs était situé aux abords immédiats du village et en particulier sur la rive nord de la Birse : Champs de la Pierre, Prés de la Grosse Sagne, Prés Ronds et Prés de la Prompe.

Les terres cultivables elles, constituaient le 17,2 % du territoire communal et étaient toutes placées au fond de la vallée. Les plus importantes d'entre elles en quantité et en qualité étaient situées au sud-ouest du village, à l'Envers, et représentaient le 76 % de toutes les terresensemencées en blé, en bouge ou bage (5), en orge et en avoine (6). Elles étaient divisées en trois finages de surfaces à peu près égales : la Grosse Fin, la Fin de la Croix et la Fin Dessus, que l'on cultivait suivant les règles de l'assolement triennal (7). Le reste des terres, soit la Fin de Côtes et les Terres de Sagnarbot, se trouvait au Nord-est du village et semble avoir été surtout consacré à la culture des herbes fourragères (8), du chanvre et du lin.

Quant au village même, c'est-à-dire les assises des maisons, les vergers et jardins qui les entouraient, les chemins, rues et places publiques, il n'occupait alors que le 2 % du domaine communal.

A elles seules, les forêts en couvraient le 28 % dont les deux tiers se trouvaient au Droit et sur Moron. Inversément, les pâturages les plus étendus étaient situés à l'Envers et sur Montoz et ils représentaient au total les 26,9 % des terres communales.

En ce qui concerne les prés et les champs qui, dans leur ensemble, couvraient le 24,8 % de la surface totale. Ils étaient à peu près équitablement répartis sur le côté sud et le côté nord de la commune mais la grande majorité d'entre eux, soit le 74,3 %, se trouvaient sur les sommets de Montoz et de Moron. Le restant des prés et champs était situé aux abords immédiats du village et en particulier sur la rive nord de la Birse : Champs de la Pierre, Prés de la Grosse Sagne, Prés Ronds et Prés de la Prompe.

Les terres cultivables elles, constituaient le 17,2 % du territoire communal et étaient toutes placées au fond de la vallée. Les plus importantes d'entre elles en quantité et en qualité étaient situées au sud-ouest du village, à l'Envers, et représentaient le 76 % de toutes les terresensemencées en blé, en boëge ou bage (5), en orge et en avoine (6). Elles étaient divisées en trois finages de surfaces à peu près égales : la Grosse Fin, la Fin de la Croix et la Fin Dessus, que l'on cultivait suivant les règles de l'assolement triennal (7). Le reste des terres, soit la Fin de Côtes et les Terres de Sagnarbot, se trouvait au Nord-est du village et semble avoir été surtout consacré à la culture des herbes fourragères (8), du chanvre et du lin.

Quant au village même, c'est-à-dire les assises des maisons, les vergers et jardins qui les entouraient, les chemins, rues et places publiques, il n'occupait alors que le 2 % du domaine communal.

3.2 La propriété des terres

Toujours d'après le plan de Malleray de 1805, la carte de 1821 et le répertoire qui y est annexé, il est possible d'établir une répartition des terres du village et de la commune en fonction de leurs propriétaires (1).

A ce propos, on peut constater que la majorité du domaine communal est, au début du XIXe siècle, aux mains des particuliers du village qui se partagent le 55,1 % de l'ensemble (2). La part la plus importante des propriétés individuelles est constituée de prés et de champs ainsi que des terres labourables, y compris les vergers et les jardins. Les forêts, bois et pâturages appartenant aux bourgeois étaient peu nombreux et ne représentaient que le 21 % du total des biens fonciers particuliers.

En 1854, la plus grande partie des propriétaires fonciers de Malleray était encore constituée par des bourgeois de la commune. On en comptait alors en tout 220, y compris cinq sociétés ou collectivités, dont 146 étaient bourgeois de Malleray. Ces derniers se partageaient 1318 journaux d'une valeur de 142'877 livres, soit une moyenne de 108 livres au journal. Les propriétaires non-bourgeois étaient au nombre de 69 et possédaient 508 journaux en tout dont la valeur moyenne au journal ne dépassait pas 82 livres. De même, parmi les 33 plus gros propriétaires fonciers particuliers possédant au moins 15 journaux que l'on comptait en 1854, on peut remarquer que trois seulement étaient des non-communiens (3).

Inversement aux propriétés particulières, la très grande majorité, soit le 97 % des biens de commune (4) était composée de bois, forêts et pâturages. En y ajoutant les quelques prés que possédait la commune, les chemins et les rues, l'ensemble des biens de la commune bourgeoise représentait le 42 % du territoire.

Le reste, à savoir la forêt impériale de Montoz et la Birse qui, à eux deux, ne constituaient que le 2,3 % du domaine communal, ils avaient été, sous l'Ancien Régime, la propriété des Princes-Evêques qui en avaient racheté les droits au prévôt de Moutier-Grandval en 1588 (5).

3.2 La propriété des terres

Toujours d'après le plan de Malleray de 1805, la carte de 1821 et le répertoire qui y est annexé, il est possible d'établir une répartition des terres du village et de la commune en fonction de leurs propriétaires (1).

A ce propos, on peut constater que la majorité du domaine communal est, au début du XIXe siècle, aux mains des particuliers du village qui se partagent le 55,1 % de l'ensemble (2). La part la plus importante des propriétés individuelles est constituée de prés et de champs ainsi que des terres labourables, y compris les vergers et les jardins. Les forêts, bois et pâturages appartenant aux bourgeois étaient peu nombreux et ne représentaient que le 21 % du total des biens fonciers particuliers.

En 1854, la plus grande partie des propriétaires fonciers de Malleray était encore constituée par des bourgeois de la commune. On en comptait alors en tout 220, y compris cinq sociétés ou collectivités, dont 146 étaient bourgeois de Malleray. Ces derniers se partageaient 1318 journaux d'une valeur de 142.877 livres, soit une moyenne de 108 livres au journal. Les propriétaires non-bourgeois étaient au nombre de 69 et possédaient 508 journaux en tout dont la valeur moyenne au journal ne dépassait pas 82 livres. De même, parmi les 33 plus gros propriétaires fonciers particuliers possédant au moins 15 journaux que l'on comptait en 1854, on peut remarquer que trois seulement étaient des non-communiens (3).

Inversement aux propriétés particulières, la très grande majorité, soit le 97 % des biens de commune (4) était composée de bois, forêts et pâturages. En y ajoutant les quelques prés que possédait la commune, les chemins et les rues, l'ensemble des biens de la commune bourgeoise représentait le 42 % du territoire.

Le reste, à savoir la forêt impériale de Montoz et la Birse qui, à eux deux, ne constituaient que le 2,3 % du domaine communal, ils avaient été, sous l'Ancien Régime, la propriété des Princes-Evêques qui en avaient racheté les droits au prévôt de Moutier-Grandval en 1588 (5).

Au moment du rattachement de la Prévôté au Mont-Terrible, la forêt impériale fut considérée comme bien communal et, comme telle, comprise dans le partage fictif des propriétés de la communauté de Malleray (6). Outre les droits de pêche sur la Birse et un certain nombre de fiefs (7) qui furent reconnus propriétés des fiéteurs en 1810 par un décret impérial et après de nombreuses récriminations des communes (8), les princes-évêques possédaient encore à Malleray une grange dimeresse (le Grenier du Prince) bâtie en 1684 et qui fut vendue comme bien national en 1798 (9).

Depuis 1816 et jusqu'en 1854, l'Etat de Berne racheta deux parcelles à Malleray : la Birse et la Verte Joux, forêt située sous Montoz, à la frontière des territoires de Malleray et de Loveresse (10).

3.3 Le village de Malleray

En 1815, la commune de Malleray comptait 70 feux (1), soit environ 150 bâtiments de tout genre (maisons, fermes, greniers, métairies, vacheries) répartis sur l'ensemble du territoire communal, aussi bien au fond de la vallée que sur le versant de Moron et les sommets de Montoz et de Moron (2).

Une centaine d'entre eux, des fermes, des greniers et des annexes pour la plupart, constituaient le village proprement dit. Ils étaient regroupés aux abords de la Birse, le long de deux rues principales qui se coupaient à angle droit au Sud de la rivière et formaient ainsi la place centrale. La première de ces rues était l'exact prolongement de la route qui reliait Pontenet à Malleray en suivant la Fin de la Croix; elle descendait en pente douce depuis l'entrée du village jusqu'à la place centrale (l'actuelle rue du Lion d'Or) et se terminait en cul-de-sac dans les vergers contigus aux prés de la Prompe (l'actuelle Lignière). La deuxième rue, elle, reliait les chemins conduisant à Montoz et à Moron, la partie sud et la partie nord du village que séparait la Birse sur laquelle un pont de pierres avait été construit en 1755 (3). Depuis le Coin Dessus, (le haut de la partie nord du village), elle descendait jusqu'à la hauteur de la route qui conduisait à Bévillard, en suivant le cours du ruisseau du Droit qui se jetait dans la Birse en aval

Au moment du rattachement de la Prévôté au Mont-Terrible, la forêt impériale fut considérée comme bien communal et, comme telle, comprise dans le partage fictif des propriétés de la communauté de Malleray (6). Outre les droits de pêche sur la Birse et un certain nombre de fiefs (7) qui furent reconnus propriétés des fiéteurs en 1810 par un décret impérial et après de nombreuses récriminations des communes (8), les princes-évêques possédaient encore à Malleray une grange dimeresse (le Grenier du Prince) bâtie en 1684 et qui fut vendue comme bien national en 1798 (9).

Depuis 1816 et jusqu'en 1854, l'Etat de Berne racheta deux parcelles à Malleray : la Birse et la Verte Joux, forêt située sous Montoz, à la frontière des territoires de Malleray et de Loveresse (10).

3.3 Le village de Malleray

En 1815, la commune de Malleray comptait 70 feux (1), soit environ 150 bâtiments de tout genre (maisons, fermes, greniers, métairies, vacheries) répartis sur l'ensemble du territoire communal, aussi bien au fond de la vallée que sur le versant de Moron et les sommets de Montoz et de Moron (2).

Une centaine d'entre eux, des fermes, des greniers et des annexes pour la plupart, constituaient le village proprement dit. Ils étaient regroupés aux abords de la Birse, le long de deux rues principales qui se coupaient à angle droit au Sud de la rivière et formaient ainsi la place centrale. La première de ces rues était l'exact prolongement de la route qui reliait Pontenet à Malleray en suivant la Fin de la Croix; elle descendait en pente douce depuis l'entrée du village jusqu'à la place centrale (l'actuelle rue du Lion d'Or) et se terminait en cul-de-sac dans les vergers contigus aux prés de la Prompe (l'actuelle Lignière). La deuxième rue, elle, reliait les chemins conduisant à Montoz et à Moron, la partie sud et la partie nord du village que séparait la Birse sur laquelle un pont de pierres avait été construit en 1755 (3). Depuis le Coin Dessus, (le haut de la partie nord du village), elle descendait jusqu'à la hauteur de la route qui conduisait à Bévillard, en suivant le cours du ruisseau du Droit qui se jetait dans la Birse en aval

du pont. Après le pont, elle remontait jusqu'à la place centrale (l'actuelle rue du Pont) d'où, en s'incurvant légèrement au Nord-ouest, elle rejoignait le cours du Gourbache (l'actuelle Ruai), ruisseau qui traversait la partie sud du village et se jetait dans la Birse en amont du pont (4). Une troisième rue, secondaire, reliait encore la Ruai à la rue du Lion d'Or que l'on appelle aujourd'hui la rue de la Cornette. Parmi les divers bâtiments du village, quelques uns méritent d'être mentionnés : le Grenier du Prince, le Lion d'Or et le Moulin.

3.3.1 Le Grenier du Prince

Le Grenier du Prince (5), détruit en 1893, était une grange dîmeresse qui avait été construite en 1684 par les princes-évêques de Bâle à l'entrée ouest du village, en bord de la route de Pontenet. Jusqu'en 1797, il servit d'entrepôt aux produits des dîmes que les princes-évêques prélevaient dans la mairie de Malleray. Puis, il fut converti en écurie et permit de loger les troupes françaises au moment de l'invasion.

Vendu comme bien national au receveur Bueche (6), le Grenier du Prince semble avoir été racheté peu de temps après par Frédéric-Louis Faigaux (7) qui y tint lui-même un cabaret jusqu'en juin 1817 (8). Une "Comédie" y fut représentée en avril 1815 (9).

3.3.2 Le Lion d'Or

Autre habitation d'importance du vieux Malleray (qui elle existe toujours), l'hôtel du Lion d'Or, également situé à l'entrée ouest du village, sur la route de Pontenet, n'était en 1797 qu'un modeste cabaret "rebâti en 1750" (10) par Jean-Henry Bueche où le général Nouvion établit néanmoins ses quartiers lorsqu'il envahit la Prévôté (11). Il prit une réelle importance lorsque, après la mise en service de la poste hebdomadaire qui reliait Delémont à Bienne (12), il devint une étape et un relais à tel point fréquenté que Bueche put le louer 27 louis d'or par an en 1805 (13).

du pont. Après le pont, elle remontait jusqu'à la place centrale (l'actuelle rue du Pont) d'où, en s'incurvant légèrement au Nord-ouest, elle rejoignait le cours du Gourbache (l'actuelle Ruai), ruisseau qui traversait la partie sud du village et se jetait dans la Birse en amont du pont (4). Une troisième rue, secondaire, reliait encore la Ruai à la rue du Lion d'Or que l'on appelle aujourd'hui la rue de la Cornette.

Parmi les divers bâtiments du village, quelques uns méritent d'être mentionnés : le Grenier du Prince, le Lion d'Or et le Moulin.

3.3.1 Le Grenier du Prince

Le Grenier du Prince (5), détruit en 1893, était une grange dîmeresse qui avait été construite en 1684 par les princes-évêques de Bâle à l'entrée ouest du village, en bord de la route de Pontenet. Jusqu'en 1797, il servit d'entrepôt aux produits des dîmes que les princes-évêques prélevaient dans la mairie de Malleray puis, il fut converti en écurie qui permit de loger les troupes françaises au moment de l'invasion. Vendu comme bien national au receveur Bueche (6), le Grenier du Prince semble avoir été racheté peu de temps après par Frédéric-Louis Faigaux (7) qui y tint lui-même un cabaret jusqu'en juin 1817 (8) où une "Comédie" fut représentée en avril 1815 (9).

3.3.2 Le Lion d'Or

Autre habitation d'importance du vieux Malleray (qui elle existe toujours), l'hôtel du Lion d'Or, également situé à l'entrée ouest du village, sur la route de Pontenet, n'était en 1797 qu'un modeste cabaret "rebâti en 1750" (10) par Jean-Henry Bueche où le général Nouvion établit néanmoins ses quartiers lorsqu'il envahit la Prévôté (11). Il prit une réelle importance lorsque, après la mise en service de la poste hebdomadaire qui reliait Delémont à Bienne (12), il devint une étape et un relais à tel point fréquenté que Bueche put le louer 27 louis d'or par an en 1805 (13).

Sa renommée s'accrut encore depuis 1838, année de la création du service rapide et quotidien des diligences qui reliaient Berne à Bâle et qui s'arrêtaient à Malleray pour le repas de midi. Le Lion d'Or fut repris en 1824 par Guillaume-Olivier Bueche qui l'agrandit en 1841 et le vendit en 1867 à Gustave-Adolphe Garraux qui fut le dernier tenancier de l'hôtel et le dernier postillon de Malleray avant l'arrivée du chemin-de-fer dans la vallée (14).

3.3.3 Le Moulin

Le moulin de Malleray avait été construit au bord d'un canal creusé entre deux méandres de la Birse qui, à cet endroit, se divisait en deux bras dont les cours se rejoignaient à l'entrée du village (15). Il était depuis le XVI^e siècle la propriété de l'évêque dont il constituait un des fiefs et avait été aliéné au XVII^e siècle à la famille Blanchard (16) contre redevance d'une livre ou 20 sols et 18 penaux de froment. Les paysans de Malleray allaient y moudre leur blé, égruger leurs grains, riber leur chanvre et écraser leurs pommes. Le moulin fut reconnu propriété des Blanchard au moment de l'abolition des fiefs et cette famille l'exploita jusqu'à la fin du XIX^e siècle en y apportant de nombreuses améliorations techniques (17). Il fut ensuite reconverti en maison d'habitation et en usine d'horlogerie et, finalement, détruit par un incendie (18).

Si Malleray possédait un moulin important, les paysans allaient, par contre, faire scier leurs troncs et planches "sur la scie de Pontenet"(19) où, par ailleurs, ils s'approvisionnaient en cuir (20). De même, ils donnaient leur toile, laine et milaine à la teinturerie de Moutier (21) ou à celle de Pierrot à Tavannes (22). Pour la réparation de leurs charrues, roues de char, etc., "ceux" de Malleray se rendaient chez le maréchal Charpié de Bévillard (23) depuis la mort de leur maréchal Weigante qui avait racheté la forge du "haut de la Pron" en 1807 (24).

Sa renommée s'accrut encore depuis 1838, année de la création du service rapide et quotidien des diligences qui reliaient Berne à Bâle et qui s'arrêtaient à Malleray pour le repas de midi. Le Lion d'Or fut repris en 1824 par Guillaume-Olivier Bueche qui l'agrandit en 1841 et le vendit en 1867 à Gustave-Adolphe Garraux qui fut le dernier tenancier de l'hôtel et le dernier postillon de Malleray avant l'arrivée du chemin-de-fer dans la vallée (14).

3.3.3 Le Moulin

Le moulin de Malleray avait été construit au bord d'un canal creusé entre deux méandres de la Birse qui, à cet endroit, se divisait en deux bras dont les cours se rejoignaient à l'entrée du village (15). Il était depuis le XVI^e siècle la propriété de l'évêque dont il constituait un des fiefs et avait été aliéné au XVII^e siècle à la famille Blanchard (16) contre redevance d'une livre ou 20 sols et 18 penaux de froment. Les paysans de Malleray allaient y moudre leur blé, égruger leurs grains, riber leur chanvre et écraser leurs pommes. Le moulin fut reconnu propriété des Blanchard au moment de l'abolition des fiefs et cette famille l'exploita jusqu'à la fin du XIX^e siècle en y apportant de nombreuses améliorations techniques (17). Il fut ensuite reconverti en maison d'habitation et en usine d'horlogerie et, finalement, détruit par un incendie (18).

Si Malleray possédait un moulin important, les paysans allaient, par contre, faire scier leurs troncs et planches "sur la scie de Pontenet"(19) où, par ailleurs, ils s'approvisionnaient en cuir (20). De même, ils donnaient leur toile, laine et milaine à la teinturerie de Moutier (21) ou à celle de Pierrot à Tavannes (22). Pour la réparation de leurs charrues, roues de char, etc., ..., "ceux" de Malleray se rendaient chez le maréchal Charpié de Bévillard (23) depuis la mort de leur maréchal Weigante qui avait racheté la forge du "haut de la Pron" en 1807 (24).

Outre celles du village, la commune de Malleray comptait encore quelques maisons d'habitation sises soit sous Moron, dans les pâturages du Droit, soit sur Moron et sur Montoz où devaient vivre un certain nombre de familles anabaptistes (25). D'autre part, toutes les familles du village qui possédaient des prés sur les montagnes y avaient également une vacherie qui servait à la fois d'écurie lorsque les troupeaux y séjournaient et à la fois de maison d'habitation pendant le temps des fenaisons.

3.4 Population : nombre et diversité

D'après les documents officiels (1), la population de Malleray s'élevait à 285 habitants en mai 1815. En octobre de la même année, J.-P. Faigaux père l'évalue lui à 264 âmes et il fait remarquer à ce propos que, depuis 123 ans, : "notre population n'a augmenté que de 10 âmes" (2). Mais il est possible que, là aussi, Faigaux ne compte que les bourgeois du village. En mars 1817, en effet, alors que le secrétaire de commune Blanchard chiffre la population de Malleray à 282 personnes (3), Faigaux lui, et à la même date, nous donne "l'état de la population des bourgeois de Malleray dont le nombre s'élève seulement à 245 âmes".

A la fin du régime français et au début du régime bernois, l'état global de la population de la commune semble donc stationnaire, mais il semble aussi que dès cette époque la population bourgeoise du village tend à diminuer et, inversement, la population "étrangère" à croître (4). Il n'en reste pas moins qu'au début du XIXe siècle, la majorité des habitants de Malleray est encore constituée par les membres des familles bourgeoises Faigaux, Bueche, Blanchard, Miche, Jabas, Garraux, Houmard et Girod qui possèdent la presque totalité des propriétés particulières, gèrent les biens communaux et occupent toutes les charges de la commune.

Outre les maisons du village, la commune de Malleray comptait encore quelques maisons d'habitation sises soit sous Moron, dans les pâturages du Droit, soit sur Moron et sur Montoz où devaient vivre un certain nombre de familles anabaptistes (25). D'autre part, toutes les familles du village qui possédaient des prés sur les montagnes y avaient également une vacherie qui servait à la fois d'écurie lorsque les troupeaux y séjournent et à la fois de maison d'habitation pendant le temps des fenaisons.

3.4 Population : nombre et diversité

D'après les documents officiels (1), la population de Malleray s'élevait à 285 habitants en mai 1815. En octobre de la même année, J.-P. Faigaux père l'évalue lui à 264 âmes et il fait remarquer à ce propos que, depuis 123 ans, : "notre population n'a augmenté que de 10 âmes" (2). Mais il est possible que, là aussi, Faigaux ne compte que les bourgeois du village. En mars 1817, en effet, alors que le secrétaire de commune Blanchard chiffre la population de Malleray à 282 personnes (3), Faigaux lui, et à la même date, nous donne "l'état de la population des bourgeois de Malleray dont le nombre s'élève seulement à 245 âmes".

A la fin du régime français et au début du régime bernois, l'état global de la population de la commune semble donc stationnaire, mais il semble aussi que dès cette époque la population bourgeoise du village tend à diminuer et, inversement, la population "étrangère" à croître (4).

Il n'en reste pas moins qu'au début du XIXe siècle, la majorité des habitants de Malleray est encore constituée par les membres des familles bourgeoises Faigaux, Bueche, Blanchard, Miche, Jabas, Garraux, Houmard et Girod qui possèdent la presque totalité des propriétés particulières, gèrent les biens communaux et occupent toutes les charges de la commune.

Mais, parmi la population bourgeoise de Malleray, se trouvaient également des "pauvres" qui étaient à la charge de la commune et dont le nombre est difficilement chiffrable. Les seules indications que nous ayons pu trouver à ce propos nous sont fournies par le journal de Frédéric-Louis Blanchard. A l'occasion de l'enterrement de sa mère, le 2 janvier 1816, il a moulu dix penaux (de blé ?) pour les pauvres et, nous dit-il, "il n'est rien resté" (5). De même, le jour de l'enterrement du meunier Abram-Louis Blanchard, il donne un batz aux pauvres "non-communiers" et du pain aux pauvres "communiers" (6). Parmi ces derniers, on peut citer le cas d'une famille Miche qui fut pendant de longues années à la charge de la commune et qui émigra en Prusse en 1816 (7); une famille Bueche dont les filles se prostituèrent et auxquelles la commune chercha désespérément des maris (8); la veuve Weigantz qui se prostitua également et partit à Nidau en 1815 (19); des filles-mères au destin le plus souvent tragique, des orphelins placés à la démonte (10) chez des bourgeois, etc.

En ce qui concerne les non-bourgeois ou non-communiers de Malleray, une quarantaine de personnes en 1817, la grande majorité d'entre eux devait être composée d'anabaptistes qui, depuis le XVII^e siècle, vivaient à l'écart du village, sur les sommets ou les versants de Montoz et de Moron. Ces populations avaient conservées leur langue, leur religion et leurs moeurs (11) et n'avaient semble-t-il que des rapports de commerce et d'échange avec les habitants du village. On s'approvisionnait chez les "allemands" en beurre, en viande et on leur vendait de la paille (12). On leur confiait la laine, le chanvre et le lin qu'ils filaient et tissaient, les tonneaux qu'ils "raccommodaient" (13).

3.5 Travaux des champs

Dans les années 1810-1820, la très grande majorité de la population de Malleray devait être, pour l'essentiel, occupée dans les travaux agricoles et d'élevage qui, au fil des jours et des saisons rythmaient la vie des individus, des familles et de la communauté.

Mais, parmi la population bourgeoise de Malleray, se trouvaient également des "pauvres" qui étaient à la charge de la commune et dont le nombre est difficilement chiffrable. Les seules indications que nous ayons pu trouver à ce propos nous sont fournies par le journal de Frédéric-Louis Blanchard. A l'occasion de l'enterrement de sa mère, le 2 janvier 1816, il a moulu dix penaux (de blé ?) pour les pauvres et, nous dit-il, "il n'est rien resté" (5). De même, le jour de l'enterrement du meunier Abram-Louis Blanchard, il donne un batz aux pauvres "non-communiers" et du pain aux pauvres "communiers" (6). Parmi ces derniers, on peut citer le cas d'une famille Miche qui fut pendant de longues années à la charge de la commune et qui émigra en Prusse en 1816 (7); une famille Bueche dont les filles se prostituèrent et auxquelles la commune chercha désespérément des maris (8); la veuve Weigantz qui se prostitua également et partit à Nidau en 1815 (19); des filles-mères au destin le plus souvent tragique, des orphelins placés à la démonte (10) chez des bourgeois, etc. ...

En ce qui concerne les non-bourgeois ou non-communiers de Malleray, une quarantaine de personnes en 1817, la grande majorité d'entre eux devait être composée d'anabaptistes qui, depuis le XVII^e siècle, vivaient à l'écart du village, sur les sommets ou les versants de Montoz et de Moron. Ces populations avaient conservées leur langue, leur religion et leurs moeurs (11) et n'avaient semble-t-il que des rapports de commerce et d'échange avec les habitants du village. On s'approvisionnait chez les "allemands" en beurre, en viande et on leur vendait de la paille (12). On leur confiait la laine, le chanvre et le lin qu'ils filaient et tissaient, les tonneaux qu'ils "raccommodaient" (13).

3.5 Travaux des champs

Dans les années 1810-1820, la très grande majorité de la population de Malleray devait être, pour l'essentiel, occupée dans les travaux agricoles et d'élevage qui, au fil des jours et des saisons rythmaient la vie des individus, des familles et de la communauté.

Les foires de printemps (2ème semaine de mars) et d'automne (28 septembre) de Malleray étaient le signe du début et de la fin des travaux des champs. Ils commençaient par les labours et la fumure des champs de bage, de chanvre et de lin, des champs et jardins où on plantait les pommes-de-terre, carottes et choux. Ils continuaient en été avec les fenaisons, les moissons de blé, les regains et les moissons de bage. Ils se terminaient, après les labours, la fumure et les semences des champs à blé, avec la récolte du chanvre, du lin et des légumes.

Nous avons vu que la plus grande partie des terres arables de la commune de Malleray était constituée par les terres de l'assolement triennal (1) et qu'elles étaient divisées en trois finages. La Fin de la Croix, la Grosse Fin et la Fin Dessus étaient utilisées, à tour de rôle, pour la culture du blé, puis du bage et, enfin, laissées en jachère et en pâture aux troupeaux. Les champs à blé étaient, semble-t-il (2), labourés, fumés, hersés et semés après la moisson des blés dont on battait immédiatement une partie des gerbes pour pouvoir re-semer. Jean-Pierre Faigaux fils semait sur ses terres environ un penal (3) de grains par penal de champ (4) (ce qui fait à peu près 4 penaux de blé par journal de champ) qui produisaient, selon les années et selon le finage ensemencé, entre 16 et 20 penaux de blé au journal.

La récolte des bages se faisait après celle des blés, après les regains et parallèlement aux travaux de labourage, fumure et hersage des terres à blé. Les champs ensemencés en bage n'étaient à leur tour labourés, fumés et hersés qu'au printemps. J.-P. Faigaux fils récoltait sur ses champs entre 26 et 30 penaux de bage au journal sur lequel il devait en semer près de 10 penaux (5).

La qualité et la productivité des terres de Blanchard semblent néanmoins avoir été nettement supérieures à celles de Faigaux. Il nous dit en effet que ses champs en bage ont rapporté 36 penaux au journal en 1816 et 47 en 1817, alors que ses champs de blé lui rapportaient 19 1/2 penaux au journal en 1815, 20 penaux en 1816 et 22 en 1817.

Les foires de printemps (2ème semaine de mars) et d'automne (28 septembre) de Malleray étaient le signe du début et de la fin des travaux des champs. Ils commençaient par les labours et la fumure des champs de bage, de chanvre et de lin, des champs et jardins où on plantait les pommes-de-terre, carottes et choux. Ils continuaient en été avec les fenaisons, les moissons de blé, les regains et les moissons de bage. Ils se terminaient, après les labours, la fumure et les semences des champs à blé, avec la récolte du chanvre, du lin et des légumes.

Nous avons vu que la plus grande partie des terres arables de la commune de Malleray était constituée par les terres de l'assolement triennal (1) et qu'elles étaient divisées en trois finages. La Fin de la Croix, la Grosse Fin et la Fin Dessus étaient utilisées, à tour de rôle, pour la culture du blé, puis du bage et, enfin, laissées en jachère et en pâture aux troupeaux.

Les champs à blé étaient semble-t-il (2), labourés, fumés, hersés et semés après la moisson des blés dont on battait immédiatement une partie des gerbes pour pouvoir resemmer. Jean-Pierre Faigaux fils semait sur ses terres environ un penal (3) de grains par penal de champ (4) (ce qui fait à peu près 4 penaux de blé par journal de champ) qui produisaient, selon les années et selon le finage ensemencé, entre 16 et 20 penaux de blé au journal.

La récolte des bages se faisait après celle des blés, après les regains et parallèlement aux travaux de labourage, fumure et hersage des terres à blé. Les champs ensemencés en bage n'étaient à leur tour labourés, fumés et hersés qu'au printemps. J.-P. Faigaux fils récoltait sur ses champs entre 26 et 30 penaux de bage au journal sur lequel il devait en semer près de 10 penaux (5).

La qualité et la productivité des terres de Blanchard semblent néanmoins avoir été nettement supérieures à celles de Faigaux. Il nous dit en effet que ses champs en bage ont rapporté 36 penaux au journal en 1816 et 47 en 1817, alors que ses champs de blé lui rapportaient 19 1/2 penaux au journal en 1815, 20 penaux en 1816 et 22 en 1817.

Outre le blé et le bage dont on faisait, en les mélangeant plus ou moins, un pain blanc ou noir qui constituait la base de l'alimentation, on cultivait encore un peu d'orge, d'avoine, voire de seigle (6). Dans les jardins attenants aux habitations ou dispersés sur les deux rives de la Birse et autour du village, on plantait des pommes-de-terre (7), des carottes, des choux (8), des "petits choux", des poix et des lentilles. Sur les terres appelées "chenevières", on cultivait le chanvre et le lin dont on semait les graines au printemps et que l'on récoltait en automne, après les moissons. Avec la culture et la récolte des légumes, le travail du chanvre et du lin était réservé aux enfants en bas âge et, surtout aux femmes qui les tiraient (extraire), ribaient (écraser sous la ribe), les peignaient et, finalement, les filaient (9). Avec le fil le plus grossier ainsi obtenu, les hommes faisaient des cordes avec l'aide "du cordier de Romont" (10). Le fil le plus fin était confié aux tisserands "de sous Moron" (11) qui le façonnait en triège (toile grossière), toile et milaine (12) que l'on faisait ensuite teindre, comme la laine, en différents coloris à Tavannes, à Moutier ou à Sonceboz (13). Et il ne restait plus au tailleur qu'à venir, à domicile, confectionner les habits de la famille (14).

Autres travaux importants, qui permettaient de nourrir le bétail pendant l'hiver : les fenaisons et les regains. Les fenaisons commençaient fin juin, début juillet. On fauchait d'abord l'herbe des prairies, prés et champs situés le long de la Birse et au fond de la vallée, qu'une partie de la famille s'occupait de réduire (faire sécher) et de "cacher" (engranger) pendant que l'autre, en général les hommes, allait d'abord à Moron, ensuite à Montoz faucher les prés des montagnes. Le foin des montagnes était entreposé dans les vacheries où on allait le chercher à la fin de l'automne ou de l'hiver (15). Les hommes redescendaient ensuite en plaine pour les moissons de blé.

Les regains se faisaient entre la moisson des blés et celles des bages, soit au début du mois de septembre. Contrairement aux prés de plaine, les prés des montagnes n'étaient fauchés qu'une seule fois et, très certainement, laissés ensuite en pâture aux troupeaux de vaches ou de moutons.

Outre le blé et le bage dont on faisait, en les mélangeant plus ou moins, un pain blanc ou noir qui constituait la base de l'alimentation, on cultivait encore un peu d'orge, d'avoine, voire de seigle (6). Dans les jardins attenants aux habitations ou dispersés sur les deux rives de la Birse et autour du village, on plantait des pommes-de-terre (7), des carottes, des choux (8), des "petits choux", des poix et des lentilles. Sur les terres appelées "chenevières", on cultivait le chanvre et le lin dont on semait les graines au printemps et que l'on récoltait en automne, après les moissons. Avec la culture et la récolte des légumes, le travail du chanvre et du lin était réservé aux enfants en bas âge et, surtout aux femmes qui les tiraient (extraire), ribaient (écraser sous la ribe), les peignaient et, finalement, les filaient (9). Avec le fil le plus grossier ainsi obtenu, les hommes faisaient des cordes avec l'aide "du cordier de Romont" (10). Le fil le plus fin était confié aux tisserands "de sous Moron" (11) qui le façonnait en triège (toile grossière), toile et milaine (12) que l'on faisait ensuite teindre, comme la laine, en différents coloris à Tavannes, à Moutier ou à Sonceboz (13). Et il ne restait plus au tailleur qu'à venir, à domicile, confectionner les habits de la famille (14) ...

Autres travaux importants, qui permettaient de nourrir le bétail pendant l'hiver : les fenaisons et les regains. Les fenaisons commençaient fin juin, début juillet. On fauchait d'abord l'herbe des prairies, prés et champs situés le long de la Birse et au fond de la vallée, qu'une partie de la famille s'occupait de réduire (faire sécher) et de "cacher" (engranger) pendant que l'autre, en général les hommes, allait d'abord à Moron, ensuite à Montoz faucher les prés des montagnes. Le foin des montagnes était entreposé dans les vacheries où on allait le chercher à la fin de l'automne ou de l'hiver (15). Les hommes redescendaient ensuite en plaine pour les moissons de blé.

Les regains se faisaient entre la moisson des blés et celles des bages, soit au début du mois de septembre. Contrairement aux prés de plaine, les prés des montagnes n'étaient fauchés qu'une seule fois et, très certainement, laissés ensuite en pâture aux troupeaux de vaches ou de moutons.

3.6 L'élevage

Complémentaire indispensable de l'agriculture, l'élevage occupait une place importante à Malleray au début du XIXe siècle. Outre le fait qu'il permettait de s'approvisionner en viande et produits laitiers, en laine et en cuir, il permettait surtout aux paysans de se procurer le numéraire indispensable à l'achat de sel, de café, thé et autres produits coloniaux.

Si l'on prend l'exemple de Jean-Pierre Faigaux fils qui était un paysan modeste ayant à sa charge six enfants (1), on remarque qu'il possédait, dans les années 1812-1816, deux boeufs, une vache, un cochon, deux brebis et deux chèvres. Les boeufs, qui lui servaient d'indispensable attelage pour les travaux des champs, pour charrier et pour tirer son bois, étaient vendus après quelques années. Avec le produit de la vente, il achetait une paire de jeunes taureaux qu'il faisait châtrer. Chaque année, lorsqu'il le pouvait (2), il achetait un petit cochon sur le marché des foires de Bienne, Delémont ou Lajoux qu'il engraisait durant l'année et qu'il bouchoyait au début du mois de janvier. Pendant longtemps, Faigaux n'a eu qu'une seule vache dont il vendait chaque année le veau. Mais, à la foire d'automne de 1816, il vend sa vieille vache dont il conserve la génisse de l'année et en achète une deuxième en décembre. Est-ce parce ce que, au printemps de cette année-là, il a été engagé comme "voyer des routes" par le canton de Berne et qu'il peut désormais compter sur une rentrée régulière d'argent ? Quant aux chèvres et moutons, leur nombre n'a pas varié : systématiquement, Faigaux vend les agneaux et les cabris à son frère Frédéric-Louis qui tient le cabaret du Grenier du Prince (3).

Au printemps, les troupeaux de vaches, de moutons et de chèvres étaient conduits aux pâturages sous la garde d'un berger. En 1817 et en 1818, la garde des moutons de Malleray fut confiée à Petit Philippe Jabas à "raison de un copat par moitié pour chaque mouton" (4). Le troupeau de chèvres était, lui, gardé à tour de rôle par les différents propriétaires (5). Si l'on en croit Charles-Ferdinand Morel (6), les boeufs et les chevaux pâturaient les pâturages du bas des vallées (les pâturages du Droit et de l'Envers à Malleray), alors que les vaches étaient conduites sur les pâturages des montagnes où l'on utilisait leur lait pour faire des fromages (7).

3.6 L'élevage

Complémentaire indispensable de l'agriculture, l'élevage occupait une place importante à Malleray au début du XIXe siècle. Outre le fait qu'il permettait de s'approvisionner en viande et produits laitiers, en laine et en cuir, il permettait surtout aux paysans de se procurer le numéraire indispensable à l'achat de sel, de café, thé et autres produits coloniaux.

Si l'on prend l'exemple de Jean-Pierre Faigaux fils qui était un paysan modeste ayant à sa charge six enfants (1), on remarque qu'il possédait, dans les années 1812-1816, deux boeufs, une vache, un cochon, deux brebis et deux chèvres. Les boeufs, qui lui servaient d'indispensable attelage pour les travaux des champs, pour charrier et pour tirer son bois, étaient vendus après quelques années. Avec le produit de la vente, il achetait une paire de jeunes taureaux qu'il faisait châtrer. Chaque année, lorsqu'il le pouvait (2), il achetait un petit cochon sur le marché des foires de Bienne, Delémont ou Lajoux qu'il engraisait durant l'année et qu'il bouchoyait au début du mois de janvier. Pendant longtemps, Faigaux n'a eu qu'une seule vache dont il vendait chaque année le veau mais, à la foire d'automne de 1816, il vend sa vieille vache dont il conserve la génisse de l'année et en achète une deuxième en décembre. Est-ce parce ce que, au printemps de cette année-là, il a été engagé comme "voyer des routes" par le canton de Berne et qu'il peut désormais compter sur une rentrée régulière d'argent ? Quant aux chèvres et moutons, leur nombre n'a pas varié : systématiquement, Faigaux vend les agneaux et les cabris à son frère Frédéric-Louis qui tient le cabaret du Grenier du Prince (3).

Au printemps, les troupeaux de vaches, de moutons et de chèvres étaient conduits aux pâturages sous la garde d'un berger. En 1817 et en 1818, la garde des moutons de Malleray fut confiée à Petit Philippe Jabas à "raison de un copat par moitié pour chaque mouton" (4). Le troupeau de chèvres était, lui, gardé à tour de rôle par les différents propriétaires (5). Si l'on en croit Charles-Ferdinand Morel (6), les boeufs et les chevaux pâturaient les pâturages du bas des vallées (les pâturages du Droit et de l'Envers à Malleray), alors que les vaches étaient conduites sur les pâturages des montagnes où l'on utilisait leur lait pour faire des fromages (7).

3.7 Les travaux d'hiver

La fin de l'automne et la plus grande partie de l'hiver étaient consacrés au battage des gerbes de blé et de bage que l'on avait mises à sécher, au travail du chanvre et du lin et, surtout, à la constitution d'une réserve de bois de chauffage pour l'hiver. A la fin de l'automne, la commune déterminait un secteur des forêts communales qui était divisé en "parties". Chaque communier recevait sa "partie" et l'exploitait en toute liberté. Il en tirait son bois de chauffage, des planches et des piquets qu'il utilisait pour barrer ses champs, réparer sa maison, fabriquer ses outils (1), etc. Le surplus du bois tiré des forêts communales ou particulières était vendu aux forges d'Undervelier (2) et transformé en charbon (3). En contrepartie des droits d'utilisation des pâturages communaux et d'exploitation des forêts de la commune, le bourgeois devait à la communauté un certain nombre de jours de travail qu'on lui faisait payer s'il n'avait pu les accomplir lui-même ou s'il ne s'était pas fait remplacer. Les jours de corvée, qui autrefois étaient un devoir du paysan envers son seigneur puis devinrent un devoir envers la communauté villageoise, étaient fixés en dehors du temps des grands travaux des champs. Les corvées permettaient de maintenir en bon état les routes et chemins de la commune, d'entretenir les barres des pâturages, de soigner les forêts, bref l'ensemble du domaine communal.

3.8 Les occupations annexes

Les travaux des champs, d'élevage, d'exploitation des forêts et les corvées occupaient la population villageoise et celle des montagnes, communiars et non-communiars la plus grande partie de l'année. Les habitants de Malleray tiraient de leurs terres, de leurs forêts et de leur bétail l'essentiel de leurs besoins alimentaires, vestimentaires, de chauffage et de logement. Mais, en ce qui concerne Faigaux fils (et il ne devait pas être le seul dans ce cas), on peut remarquer que sa propre production ne lui suffisait pas à nourrir sa famille. Ses récoltes de blé variaient entre 74 penaux en 1812 (la meilleure année) et 29 penaux en 1817 (1), soit une moyenne sur six ans de 38 penaux par année en déduisant les semences.

3.7 Les travaux d'hiver

La fin de l'automne et la plus grande partie de l'hiver étaient consacrés au battage des gerbes de blé et de bage que l'on avait mises sécher, au travail du chanvre et du lin et, surtout, à la constitution d'une réserve de bois de chauffage pour l'hiver. A la fin de l'automne, la commune déterminait un secteur des forêts communales qui était divisé en "parties". Chaque communier recevait sa "partie" et l'exploitait en toute liberté. Il en tirait son bois de chauffage, des planches et des piquets qu'il utilisait pour barrer ses champs, réparer sa maison, fabriquer ses outils (1), etc ... Le surplus du bois tiré des forêts communales ou particulières était vendu aux forges d'Undervelier (2) et transformé en charbon (3).

En contre-partie des droits d'utilisation des pâturages communaux et d'exploitation des forêts de la commune, le bourgeois devait à la communauté un certain nombre de jours de travail qu'on lui faisait payer s'il n'avait pu les accomplir lui-même ou s'il ne s'était pas fait remplacer. Les jours de corvée, qui autrefois étaient un devoir du paysan envers son seigneur puis devinrent un devoir envers la communauté villageoise, étaient fixés en-dehors du temps des grands travaux des champs. Les corvées permettaient de maintenir en bon état les routes et chemins de la commune, d'entretenir les barres des pâturages, de soigner les forêts, bref l'ensemble du domaine communal.

3.8 Les occupations annexes

Les travaux des champs, d'élevage, d'exploitation des forêts et les corvées occupaient la population villageoise et celle des montagnes, communiars et non-communiars la plus grande partie de l'année. Les habitants de Malleray tiraient de leurs terres, de leurs forêts et de leur bétail l'essentiel de leurs besoins alimentaires, vestimentaires, de chauffage et de logement. Mais, en ce qui concerne Faigaux fils (et il ne devait pas être le seul dans ce cas), on peut remarquer que sa propre production ne lui suffisait pas à nourrir sa famille. Ses récoltes de blé variaient entre 74 penaux en 1812 (la meilleure année) et 29 penaux en 1817 (1), soit une moyenne sur six ans de 38 penaux par année en déduisant les semences.

Ses récoltes de bage, elles, s'élevaient à 90 penaux en 1814 à 74 en 1817 : une moyenne de 52 penaux par année (2). Au mieux, ses récoltes en grains, en comptant le peu d'orge qu'il cultivait, ne dépassaient pas 110 penaux par année alors que, par exemple, en 1815/16, la famille avait consommé 154 penaux de grains (3). Pour accroître sa production, Faigaux cultiva les champs à une certaine veuve Blanchard avec laquelle il partageait les récoltes. Mais, en 1816, cet apport pourtant substantiel ne lui a pas suffi puisqu'il acheta un total de 21 3/4 penaux de blé et de bage.

De plus, il faut ajouter aux achats de grains, ceux de viande fraîche, de beurre, café, thé, sel, sucre, etc.; les multiples dépenses en cuir, clous, graisse pour confectionner les souliers de toute la famille (4); les salaires des tailleurs et des cordonniers (5) et, enfin, les contributions foncières qu'il fallait payer (6) ... lorsqu'il le pouvait (7).

Pour compenser le déficit du budget familial, Faigaux multipliait les travaux annexes et rémunérateurs. A l'occasion des foires de Malleray, il allait "tirer le vin chez son frère", il "raccommodait les horloges" (8), il remplaçait le "régent" (maître d'école) Miche lorsque ce dernier était malade (9), s'improvisait écrivain public (10) ou facteur (11), avant d'être engagé comme "voyer des routes" en 1816 (12).

La situation de Faigaux fils est loin d'être exceptionnelle dans le Malleray d'alors et nous ne parlons pas des "pauvres"... En fait, il semble que pratiquement tous les paysans aient exercé une activité d'appoint. Ainsi, outre les deux cabaretiers Faigaux et Ramseyer et le meunier Blanchard dont nous avons déjà parlé (13), on trouvait un postillon Garraux, un cordonnier Girod, un tailleur Garraux, deux horlogers (un Girod dit "du Locle" et Jean-Pierre Faigaux père), le tisserand Leman, un maçon, un poichier (14), un "régent", un menuisier-charpentier, etc.

Ses récoltes de bage, elles, s'élevaient à 90 penaux en 1814 à 74 en 1817 : une moyenne de 52 penaux par année (2). Au mieux, ses récoltes en grains, en comptant le peu d'orge qu'il cultivait, ne dépassaient pas 110 penaux par année alors que, par exemple, en 1815/16, la famille avait consommé 154 penaux de grains (3). Pour accroître sa production, Faigaux cultiva les champs à une certaine veuve Blanchard avec laquelle il partageait les récoltes. Mais, en 1816, cet apport pourtant substantiel ne lui a pas suffi puisqu'il acheta un total de 21 3/4 penaux de blé et de bage.

De plus, il faut ajouter aux achats de grains, les achats de grains, les achats de viande fraîche, de beurre, café, thé, sel, sucre, etc ...; les multiples dépenses en cuir, clous, graisse pour confectionner les souliers de toute la famille (4); les salaires des tailleurs et des cordonniers (5) et, enfin, les contributions foncières qu'il fallait payer (6) ... lorsqu'il le pouvait (7).

Pour compenser le déficit du budget familial, Faigaux multipliait les travaux annexes et rémunérateurs. A l'occasion des foires de Malleray, il allait "tirer le vin chez son frère", il "raccommodait les horloges" (8), il remplaçait le "régent" (maître d'école) Miche lorsque ce dernier était malade (9), s'improvisait écrivain public (10) ou facteur (11), avant d'être engagé comme "voyer des routes" en 1816 (12).

La situation de Faigaux fils est loin d'être exceptionnelle dans le Malleray d'alors et nous ne parlons pas des "pauvres"... En fait, il semble que pratiquement tous les paysans aient exercé une activité d'appoint. Ainsi, outre les deux cabaretiers Faigaux et Ramseyer et le meunier Blanchard dont nous avons déjà parlé (13), on trouvait un postillon Garraux, un cordonnier Girod, un tailleur Garraux, deux horlogers (un Girod dit "du Locle" et Jean-Pierre Faigaux père), le tisserand Leman, un maçon, un poichier (14), un "régent", un menuisier-charpentier, etc ...

Dans le même ordre d'idée, nous nous devons de signaler encore deux particularités qui contribuaient pour l'une à accroître les recettes familiales, pour l'autre à diminuer les dépenses. Il s'agit tout d'abord de ce que Faigaux fils et Blanchard appelaient "les charrues de la Chaux-de-Fonds".

Chaque année, au printemps, les jeunes gens, filles et garçons, allaient dans le vallon de St-Imier d'abord et à la Chaux-de-Fonds ensuite, travailler pendant environ un mois. Ils partaient au début du mois de mai, après les labours et les semences et s'engageaient chez les paysans de la région pour le temps des travaux de printemps. Ils revenaient à la fin de mai, début juin pour les fenaisons (15). Autre pratique très courante à cette époque : le placement des enfants "aux allemands". Etait-ce, comme le dit pudiquement Faigaux fils, pour leur apprendre l'allemand (16) ou, plus prosaïquement, pour diminuer les frais d'entretien de la famille? Les deux certainement ! Toujours est-il que cette "tradition" devait être très répandue dans cette région du Jura puisque tous les enfants les plus âgés des familles de Jean-Pierre Faigaux fils et de son frère Frédéric-Louis ont fait un séjour dans les environs de Bâle entre 1812 et 1818. En période de crise, comme ce fut le cas en 1816/17, le nombre d'enfants placés en Suisse allemande devait encore augmenter et cette "pittoresque" coutume devenait alors un véritable négoce humain ainsi qu'en témoigne J.-P. Faigaux père : "Le 25 avril, foire de Bienne. Nous avons passé Montoz avec grande peine à cause de la grande quantité de neige (...) Il y avait à Bienne un marché de jeunes garçons et de filles pour apprendre l'allemand qui se négocient comme des esclaves d'Alger, de Tunis et Tripoly". (17)

Dans le même ordre d'idée, nous nous devons de signaler encore deux particularités qui contribuaient pour l'une à accroître les recettes familiales, pour l'autre à diminuer les dépenses. Il s'agit tout d'abord de ce que Faigaux fils et Blanchard appelaient "les charrues de la Chaux-de-Fonds".

Chaque année, au printemps, les jeunes gens, filles et garçons, allaient dans le vallon de St-Imier d'abord et à la Chaux-de-Fonds ensuite, travailler pendant environ un mois. Ils partaient au début du mois de mai, après les labours et les semences et s'engageaient chez les paysans de la région pour le temps des travaux de printemps. Ils revenaient à la fin de mai, début juin pour les fenaisons (15). Autre pratique très courante à cette époque : le placement des enfants "aux allemands". Etait-ce, comme le dit pudiquement Faigaux fils, pour leur apprendre l'allemand (16) ou, plus prosaïquement, pour diminuer les frais d'entretien de la famille ? Les deux certainement ! Toujours est-il que cette "tradition" devait être très répandue dans cette région du Jura puisque tous les enfants les plus âgés des familles de Jean-Pierre Faigaux fils et de son frère Frédéric-Louis ont fait un séjour dans les environs de Bâle entre 1812 et 1818. En période de crise, comme ce fut le cas en 1816/17, le nombre des enfants placés en Suisse allemande devait encore augmenter et cette "pittoresque" coutume devenait alors un véritable négoce humain ainsi qu'en témoigne J.-P. Faigaux père : "Le 25 avril, foire de Bienne. Nous avons passé Montoz avec grande peine à cause de la grande quantité de neige ... Il y avait à Bienne un marché de jeunes garçons et de filles pour apprendre l'allemand qui se négocient comme des esclaves d'Alger, de Tunis et Tripoly". (17)

Conclusion

C'est dans le cadre géographique de l'Orval, au climat souvent rude, dans l'époque troublée de la fin de l'Empire et dans un des plus grands village du district de Moutier, autrefois bailliage des Princes-Evêques de Bâle, république autonome et bailliage bernois, qu'ont vécu et écrit ceux que nous avons appelé les "diaristes" de Malleray.

Certes, nous nous rendons compte que nous n'avons pas tout pu dire sur cette époque, sur cette commune et sur la population de ce village. La vie des habitants de Malleray au début du XIXe siècle ne se réduisait pas au travail sous les différentes formes que nous avons décrites dans ce qui précède, même s'il devait en constituer la part la plus importante. Il resterait encore beaucoup à dire sur la vie publique (l'école, les cabarets, les foires), la vie politique (les assemblées communales depuis 1814) et la vie religieuse (la célébration des cultes, mariages, enterrements, baptêmes) de la commune de Malleray et de la paroisse de Bévillard. Mais, pour cela, il faudrait d'abord analyser de manière plus détaillée et plus systématique non seulement les journaux de Jean-Pierre Faigaux fils et de Frédéric-Louis Blanchard, mais aussi les journaux de Julien Faigaux et de David-Louis Miche, et surtout le journal de Jean-Pierre Faigaux père qui, de ce point de vue, permettrait une approche beaucoup plus large de Malleray en particulier, mais aussi de l'ancienne Prévôté Moutier-Grandval.

Nous ne pouvions concevoir une étude si étendue dans le cadre de ce travail : la masse documentaire qu'il fallait d'abord rassembler et rendre accessible était trop importante et augmentait chaque jour. Nous ne l'avons utilisée que très partiellement car notre but était avant tout de faire connaître les diaristes de Malleray et leurs journaux respectifs. Mais la description fragmentaire que nous avons faite du "vieux Malleray", en partie à l'aide du journal de Jean-Pierre Faigaux fils et de celui de Blanchard et qui à elle seule devrait suffire à prouver l'intérêt de ces écrits personnels, mériterait d'être prolongée en systématisant l'analyse de ces documents.

Conclusion

C'est dans le cadre géographique de l'Orval, au climat souvent rude, dans l'époque troublée de la fin de l'Empire et dans un des plus grands village du district de Moutier, autrefois bailliage des Princes-Evêques de Bâle, république autonome et bailliage bernois qu'ont vécu et écrit ceux que nous avons appelé les "diaristes" de Malleray.

Certes, nous nous rendons compte que nous n'avons pas tout pu dire sur cette époque, sur cette commune et sur la population de ce village. La vie des habitants de Malleray au début du XIXe siècle ne se réduisait pas au travail sous les différentes formes que nous avons décrites dans ce qui précède, même s'il devait en constituer la part la plus importante. Il resterait encore beaucoup à dire sur la vie publique (l'école, les cabarets, les foires), la vie politique (les assemblées communales depuis 1814) et la vie religieuse (la célébration des cultes, mariages, enterrements, baptêmes) de la commune de Malleray et de la paroisse de Bévillard. Mais, pour cela, il faudrait d'abord analyser de manière plus détaillée et plus systématique non seulement les journaux de Jean-Pierre Faigaux fils et de Frédéric-Louis Blanchard, mais aussi les journaux de Julien Faigaux et de David-Louis Miche, et surtout le journal de Jean-Pierre Faigaux père qui, de ce point de vue, permettrait une approche beaucoup plus large de Malleray en particulier mais aussi de l'ancienne Prévôté Moutier-Grandval.

Nous ne pouvions concevoir une étude si étendue dans le cadre de ce travail : la masse documentaire qu'il fallait d'abord rassembler et rendre accessible était trop importante et augmentait chaque jour. Nous ne l'avons utilisée que très partiellement, car notre but était avant tout de faire connaître les diaristes de Malleray et leurs journaux respectifs. Mais la description fragmentaire que nous avons faite du "vieux Malleray", en partie à l'aide du journal de Jean-Pierre Faigaux fils et de celui de Blanchard et qui à elle seule devrait suffire à prouver l'intérêt de ces écrits personnels, mériterait d'être prolongée en systématisant l'analyse de ces documents.

Notes

Chapitre troisième : Malleray au début du XIXe siècle

(1) A propos de l'établissement des limites du territoire de Malleray et des actes rédigés à ce sujet par la communauté de Malleray avec les communautés voisines, voir C. Frey, op. cit., p. 91-95.

(2) Voir annexe 7, carte Siegfried 1873.

(3) D'après les dires de Frey, il aurait existé diverses théories sur l'emplacement originel du village de Malleray. Mais ses recherches le poussent à croire qu'il a toujours occupé la position que nous avons décrite.

(4) Chiffres donnés par les communes municipales de Malleray et de Bévillard, chiffres au premier décembre 1980 du recensement.

(5) L'Emigration des bourgeois de Malleray a commencé dans les années de crise 1816-17 (voir journaux de Jean-Pierre Faigaux père et fils et Livres de Remarques de Blanchard) et a pris une ampleur considérable à partir de 1864 (voir C. Frey, p. 209, année 1864 et le Livre de Remarque de Blanchard, année 1864 et suivantes). De nos jours, Malleray ne compte plus guère qu'une trentaine de Bourgeois résidants au village. La famille Weigantz a disparu totalement au début du XIXe siècle déjà et les familles Bueche, Garraux, Houmard, Girod, Jabas et Faigaux ne comptent plus que quelques ressortissants à Malleray même. Seule la famille Blanchard s'y est bien maintenue.

(6) Sur la correction du cours de la Birse entre Pontenet et Bévillard, voir C. Frey, op. cit., p. 235.

Notes

Chapitre troisième : Malleray au début du XIXe siècle

(1) A propos de l'établissement des limites du territoire de Malleray et des actes rédigés à ce sujet par la communauté de Malleray avec les communautés voisines, voir C. Frey, op. cit., p. 91-95.

(2) Voir annexe 7, carte Siegfried 1873.

(3) D'après les dires de Frey, il aurait existé diverses théories sur l'emplacement originel du village de Malleray. Mais ses recherches le poussent à croire qu'il a toujours occupé la position que nous avons décrite.

(4) Chiffres donnés par les communes municipales de Malleray et de Bévillard, chiffres au premier décembre 80 du recensement.

(5) L'Emigration des bourgeois de Malleray a commencé dans les années de crise 1816-17 (voir journaux de Jean-Pierre Faigaux père et fils et Livres de Remarques de Blanchard) et a pris une ampleur considérable à partir de 1864 (voir C. Frey, p. 209, année 1864 et le Livre de Remarque de Blanchard, année 1864 et suivantes). De nos jours, Malleray ne compte plus guère qu'une trentaine de Bourgeois résidants au village. La famille Weigantz a disparu totalement au début du XIXe siècle déjà et les familles Bueche, Garraux, Houmard, Girod, Jabas et Faigaux ne comptent plus que quelques ressortissants à Malleray même. Seule la famille Blanchard s'y est bien maintenue.

(6) Sur la correction du cours de la Birse entre Pontenet et Bévillard, voir C. Frey, op. cit., p. 235.

(7) La route cantonale actuelle qui, depuis Pontenet, longe la rive nord de la Birse et traverse le village de Malleray d'Ouest en Est, a été construite en 192.. Mais le premier projet pour cette route date de 1872 (voir C. Frey, op. cit., p. 215).

(8) La ligne de chemin-de-fer Tavannes-Court a été construite en 1875-76 et inaugurée le 28 novembre 1876 (voir C. Frey, op. cit., p. 217-219).

(9) Voir annexe 11, carte de Malleray de 1821 et annexe 7, carte Siegfried 1873.

(10) Voir annexe 8, plan de Malleray de 1805.

(7) La route cantonale actuelle qui, depuis Pontenet longe la rive nord de la Birse et traverse le village de Malleray d'Ouest en Est a été construite en 192.. Mais le premier projet pour cette route date de 1872 (voir C. Frey, op. cit., p. 215).

(8) La ligne de chemin-de-fer Tavannes/Court a été construite en 1875-76 et inaugurée le 28 novembre 1876 (voir C. Frey, op. cit., p. 217-219).

(9) Voir annexe, carte de Malleray de 1821 et annexe 7, carte Siegfried 1873.

(10) Voir annexe, plan de Malleray de 1805.

Notes

3.1 Division du territoire communal

(1) Voir annexe 11, carte de Malleray, dessinée et calculée par Belmont en 1821 et annexe 12 répertoire de la carte.

(2) Le plan établi en 1805 et d'après lequel la carte de 1821 a été dessinée donne les chiffres de 3209 journaux, 294 perches et 28 pieds (voir annexe 10 répertoire du plan de Voisin) alors que la matrice de rôle de 1854 donne les chiffres de 3242 journaux, 148 perches et 12 pieds (voir STAB, 320 b 2/4, 1854)

(3) Le journal vaut 31 ares, 65 centiares et une fraction de 6131, soit 300 perches carrées de chacune 100 pieds carrés. (Voir Quiquerez, op. cit. p. 65).

(4) Pour tous les chiffres et pourcentages cités dans ce paragraphe, voir répertoire de la carte Bellmond de 1821 (annexe 12) et annexe 13.

(5) Le boège, ou bage était un mélange d'avoine, d'orge et de vesce. (Voir C.-F. Morel, *Histoire et statistique de l'Evêché de Bâle*, 1813)

(6) D'après le journal de Blanchard, il semble que l'on cultivait également du seigle, mais nous ne pouvons dire exactement où. F.-Ls Blanchard, Livres de Remarques de ..., fonds Blanchard No 41, AAEB, année 1815. Nous y lisons à la date du 13.9. : "Battu 5 gerbes de seigle".

(7) Voir C. Frey, op. cit., p. 90-91, dont les dires sont confirmés par les journaux de Blanchard et de Faigaux fils.

Notes

3.1 Division du territoire communal

- (1) Voir annexe, carte de Malleray, dessinée et calculée par Belmont en 1821 et annexe répertoire de la carte.
- (2) Le plan établi en 1805 et d'après lequel la carte de 1821 a été dessinée donne les chiffres de 3209 journaux, 294 perches et 28 pieds (voir annexe répertoire du plan de Voisin) alors que la matrice de rôle de 1854 donne les chiffres de **3242** journaux, 148 perches et 12 pieds (voir STAB, 320 b 2/4, 1854)
- (3) Le journal vaut 31 ares, 65 centiares et une fraction de 6131, soit 300 perches carrées de chacune 100 pieds carrés. (Voir Quiquerez, op. cit. p. 65).
- (4) Pour tous les chiffres et pourcentages cités dans ce paragraphe, voir répertoire de la carte Bellmond de 1821 (annexe 12) et annexe 13.
- (5) Le boège, ou bage était un mélange d'avoine, d'orge et de vesce. (Voir C.F. Morel, Histoire et statistique de l'Evêché de Bâle, 1813)
- (6) D'après le journal de Blanchard, il semble que l'on cultivait également du seigle, mais nous ne pouvons dire exactement où.
F.-Ls Blanchard, Livres de Remarques de ..., fonds Blanchard No 41, AAEB, année 1815. Nous y lisons à la date du 13.9. : "Battu 5 gerbes de seigle".
- (7) Voir C. Frey, op. cit., p. 90-91, dont les dires sont confirmés par les journaux de Blanchard et de Faigaux fils.

(8) Nous trouvons quelques mentions de ce fait chez Blanchard, manus. cit. : 8.5.15 : "J'ai semé du trèfle en Côtes" 18.9.15 : "Barré le trèfle des Côtes"

3.2 La propriété des terres

(1) Pour tous les chiffres et pourcentages cités dans ce paragraphe, voir la carte de Malleray de 1821, le répertoire (annexes 11 et 12) et l'annexe 13.

(2) Sur l'origine de la propriété particulière à Malleray, voir C. Frey, op. cit., p. 19-24.

(3) STAB, 320 b 2/4, 1854, Matrice de rôle de la commune de Malleray.

(4) Le terme de commune désigne, au début du XIXe siècle, aussi bien la commune bourgeoise que la commune municipale qui ne furent séparées à Malleray qu'en 1858. Dans le Jura Sud, contrairement au Jura Nord, les bourgeoisies résistèrent, grâce à des ventes fictives de leurs biens entre les ayants-droit, au régime français et furent rétablies au moment du rattachement à Berne (voir F. Noirjean : *Les bourgeoisies jurassiennes au XIXe siècle*. Fribourg, Ed. Uni., 1973).

(5) Voir C. Frey, op. cit., p. 63.

(6) Voir Suratteau, op. cit., p. 716 et note 23 p. 751.

(7) A propos des fiefs de l'évêque et du prévôt à Malleray, voir C. Frey p. 20.

(8) Voir C. Frey, op. cit., p. 124-125.

(9) Voir Suratteau, op. cit. p. 736 et C. Frey p. 230-231.

(8) Nous trouvons quelques mentions de ce fait chez Blanchard, manus. cit. :
8.5.15 : "J'ai semé du trèfle en Côtes"
18.9.15 : "Barré le trèfle des Côtes"

3.2 La propriété des terres

(1) Pour tous les chiffres et pourcentages cités dans ce paragraphe, voir la carte de Malleray de 1821, le répertoire (annexes 11 et 12) et annexe 13.

(2) Sur l'origine de la propriété particulière à Malleray, voir C. Frey, op. cit., p. 19-24.

(3) STAB, 320 b 2/4, 1854, Matrice de rôle de la commune de Malleray.

(4) Le terme de commune désigne, au début du XIXe siècle, aussi bien la commune bourgeoise que la commune municipale qui ne furent séparées à Malleray qu'en 1858. Dans le Jura Sud, contrairement au Jura Nord, les bourgeoisies résistèrent, grâce à des ventes fictives de leurs biens entre les ayants-droit, au régime français et furent rétablies au moment du rattachement à Berne (voir F. Noirjean : Les bourgeoisies jurassiennes au XIXe siècle. Fribourg, Ed. Uni., 1973).

(5) Voir C. Frey, op. cit., p. 63

(6) Voir Suratteau, op. cit., p. 716 et note 23 p. 751.

(7) A propos des fiefs de l'évêque et du prévôt à Malleray, voir C. Frey p. 20.

(8) Voir C. Frey, op. cit., p. 124-125.

(9) Voir Suratteau, op. cit. p. 736 et C. Frey p. 230-231.

(10) Les chiffres que nous avons donnés ici et qui sont tirés de l'analyse de la carte et du répertoire de la carte Bellmond (Voir annexes 11, 12, 13), sont à peu de chose près confirmés par la matrice de rôle de 1854. Les chiffres de ce document pour les propriétés collectives sont les suivants :

- commune de Malleray : 1328 j., 289 pe., et 27 pds d'une valeur de 54.978 livres
- Etat de Berne : 73 j., 29 pe., 00 pd, estimés à 3091 livres et 38 rappes.
- commune de Bévilard : 9 j., 182 pe., 00 pd (590 livres et 41 rappes).
- commune de Pontenet : 1 j., 14 pe., 00 pd (53 livres et 38 rappes).
- Société industrielle : 2 j., 115 pe., 57 pds (4932 livres, 41 rappes).

(10) Les chiffres que nous avons donnés ici et qui sont tirés de l'analyse de la carte et du répertoire de la carte Bellmond (Voir annexes 11, 12, 13), sont à peu de chose près confirmés par la matrice de rôle de 1854. Les chiffres de ce document pour les propriétés collectives sont les suivants :

- commune de Malleray : 1328 j., 289 pe. et 27 pds d'une valeur de 54.978 livres et 47 rappes.
- Etat de Berne : 73 j., 29 pe. 00pd, estimés à 3091 livres et 38 rappes.
- commune de Bévilard : 9 j. 182 pe. 00pd (590 livres et 41 rappes)
- commune de Pontenet : 1 j. 14 pe 00 pd (53 livres et 38 rappes)
- Société industrielle : 2 j 115 pe. 57 pds (4932 livres, 41 rappes).

Notes

3.3 Le village de Malleray

(1) C. Folletête, *Origines du Jura Bernois* (documents relatifs à l'histoire de la réunion de l'Evêché de Bâle au canton de Berne) Porrentruy, 1888, p. 412 et suivantes, état statistique du canton de Moutier (mai 1815).

(2) Voir annexes 7 et 11, Atlas Siegfried de 1873 et plan de Malleray de 1821, ainsi que l'agrandissement du plan de 1805, village de Malleray (annexe 14).

(3) Voir C. Frey, op. cit., p. 96-97.

(4) Les ruisseaux du Gourbache et du Droit ont été canalisés à la fin du XIXe siècle.

(5) Voir C. Frey, p. 230-233.

(6) Voir Suratteau, op. cit., p. 736.

(7) Voir J.-P. Faigaux fils, manus. cit., qui, régulièrement va "tirer le vin" chez son frère Frédéric-Louis Faigaux les jours de foire.

(8) J.-P. Faigaux fils, manus. cit., le 5.6.17 : "Le nouveau (sic) aubergiste qui a loué l'auberge à mon frère est arrivé hier soir avec sa femme, un petit enfant et une servante, et leur voiture de bagages est arrivée aujourd'hui ..."

(9) J.-P. Faigaux fils, manus. cit., le 27.4.15 : "L'on a eu ce soir une comédie chez mon frère, au Grenier du Prince".

Notes

3.3 Le village de Malleray

(1) C. Folletête, Origines du Jura Bernois (documents relatifs à l'histoire de la réunion de l'Evêché de Bâle au canton de Berne) Porrentruy, 1888, p. 412 et suivantes, état statistique du canton de Moutier (mai 1815)

(2) Voir annexes 7 et 11, carte de Malleray de 1821 et carte Siegfried 1873, ainsi que l'agrandissement du plan de 1805, village de Malleray (annexe 14)

(3) Voir C. Frey, op. cit., p. 96-97.

(4) Les ruisseaux du Gourbache et du Droit ont été canalisés à la fin du XIXe siècle.

(5) Voir C. Frey, p. 230-233

(6) Voir Suratteau, op. cit., p. 736

(7) Voir J.-P. Faigaux fils, manus. cit., qui, régulièrement va "tirer le vin" chez son frère Frédéric-Louis Faigaux les jours de foire.

(8) J.-P. F. Fils, manus. cit., le 5.6.17 : "Le nouveau (sic) aubergiste qui a loué l'auberge à mon frère est arrivé hier soir avec sa femme, un petit enfant et une servante, et leur voiture de bagages est arrivée aujourd'hui ..."

(9) J.-P. F. fils, manus. cit., le 27.4.15 : "L'on a eu ce soir une comédie chez mon frère, au Grenier du Prince".

J.-P. F. père manus. cit., le 27.4.15 (copie Gig. p. 27) : "Comédie des Italiens au Grenier du Prince qui ont fait des tours de souplesse à un batz par personne. Il y a eu beaucoup de monde, comme si l'argent était commun ici".

(10) Voir J.-P. F. père, manus. cit., p. 4 (copie Frey).

(11) Voir J.-P. F. père, manus. cit., p. 19 (copie Frey) et note d'Auguste Blanchard.

(12) Voir C. Frey, op. cit., p. 123 et J.-P. F. père, manus. cit. p. 28 (copie Frey) : "Le 22 septembre 1799, Jean Jabas commence à courir comme postillon depuis Delémont à Bienne à raison de 50 louis par an, payables tous les trois mois".

(13) Voir J.-P. F. père, manus. cit., p. 65 (copie Frey).

(14) Voir C. Frey, op. cit., p. 190-192.

(15) Voir annexe 14, plan de Malleray de 1805, agrandissement du village.

(16) Voir AAEB, fonds Blanchard, collection des lettres de fief du moulin de Malleray déposée à Porrentruy par la famille Blanchard. La plus ancienne de ces lettres date de 1652.

(17) L'exploitation du moulin de Malleray dut cesser quelques années avant la correction des eaux de la Birse en 1893.

(18) Sur l'histoire du moulin de Malleray, voir A. Blanchard. Origine et Construction du moulin de Malleray, manus. inédit, fonds Blanchard AAEB; ainsi que C. Frey, op. cit., p. 195-200.

(19) J.-P. F. fils, manus. cit., le 15.10.12 : "J'ai été sur la scie (de Pontenet) rechercher des planches ..."

J.-P. F. père manus. cit., le 27.4.15 (copie Gig. p. 27) : "Comédie des Italiens au Grenier du Prince qui ont fait des tours de souplesse à un batz par personne. Il y a eu beaucoup de monde, comme si l'argent était commun ici".

(10) Voir J.-P. F. père, manus. cit., p. 4 (copie Frey)

(11) Voir J.-P. F. père, manus. cit., p. 19 (copie Frey) et note de Auguste Blanchard.

(12) Voir C. Frey, op. cit., p. 123 et J.-P. F. père, manus. cit. p. 28 (copie Frey) : "Le 22 septembre 1799, Jean Jabas commence à courir comme postillon depuis Delémont à Bienne à raison de 50 louis par an, payables tous les trois mois".

(13) Voir J.-P. F. père, manus. cit., p. 65 (copie Frey).

(14) Voir C. Frey, op. cit., p. 190-192.

(15) Voir annexe, plan de Malleray de 1805, agrandissement du village.

(16) Voir AAEB, fonds Blanchard, collection des lettres de fief du moulin de Malleray déposée à Porrentruy par la famille Blanchard. La plus ancienne de ces lettres date de 1652.

(17) L'exploitation du moulin de Malleray dut cesser quelques années avant la correction des eaux de la Birse en 1893.

(18) Sur l'histoire du moulin de Malleray, voir A. Blanchard. Origine et Construction du moulin de Malleray, manus. inédit, fonds Blanchard AAEB; ainsi que C. Frey, op. cit., p. 195-200.

(19) J.-P. F. fils, manus. cit., le 15.10.12 : "J'ai été sur la scie (de Pontenet) rechercher des planches ..."

- (20) J.-P. F. fils, manus. cit., le 17.2.15 : "J'ai été à Pontenet porter une peau de brebis pour la tanner".
- (21) J.-P. F. fils, manus. cit., le 27.5.13 : "L'Anne-Marguerite a été à Moutier porter de la laine pour teindre".
- (22) J.-P. F. fils, manus. cit., le 10.3.16 : "Auguste a porté de la laine non filée pour teindre noire à Tavannes chez Pierrot".
- (23) J.-P. F. fils, manus. cit., le 22.3.17 : "J'ai été à Bévillard pour faire ferrer ma brouette et mon baquet chez Isaac-Louis Charpié".
- (24) J.-P. F. père, manus. cit., le 5.6.1807 (copie Frey) : "Jacob Weigantz, maréchal, remue [déménagement] de Tavannes à Malleray à la forge du haut de la Pron qu'il a acheté".
- (25) Sur la situation et l'origine des anabaptistes dans le Jura, voir C.-F. Morel, *Histoire et statistique de l'Evêché de Bâle*, 1813, p. 272-276, et J.-P. F. fils, manus. cit., le 27.11.19 : "acheté un panier rond des allemands de Montoz pour un batz et demi (...) "le 2.2.15 : "acheté deux livres de lard sous Moron chez l'alaman (sic) chez François pour 12 batz".

3.4 Population

- (1) Voir C. Folletête, op. cit., annexe p. 412 et suiv.
- (2) Voir J.-P. F. père, manus. cit., "le 18 octobre 1813, la population de Malleray, y compris jeunes et vieux, monte à 264 individus ... Dès 1692 à 1815, il s'est écoulé 123 ans que notre population n'a augmenté que de 10 âmes".
- (3) Voir F.-L. Blanchard, manus. cit., le 25.3.17 : "J'ai fait l'état de la population de Malleray : il y a eu 282 âmes".

- (20) J.-P. F. fils, manus. cit., le 17.2.15 : "J'ai été à Pontenet porter une peau de brebis pour la tanner".
- (21) J.-P. F. fils, ma. cit., le 27.5.13 : "L'Anne-Marguerite a été à Moutier porter de la laine pour teindre".
- (22) J.-P. F. fils, ma. cit., le 10.3.16 : "Auguste a porté de la laine non filée pour teindre noire à Tavannes chez Pierrot".
- (23) J.-P. F. fils, ma. cit., le 22.3.17 : "J'ai été à Bévillard pour faire ferrer ma brouette et mon baquet chez Isaac-Louis Charpié".
- (24) J.-P. F. père, ma. cit., le 5.6.1807 (copie Frey) : "Jacob Weigantz, maréchal, remue (déménagement) de Tavannes à Malleray à la forge du haut de la Pron qu'il a acheté".
- (25) Sur la situation et l'origine des anabaptistes dans le Jura, voir C.F. Morel, *Histoire et statistique de l'Evêché de Bâle*, 1813, p. 272-276, et J.-P. F. fils, ma. cit., le 27.11.19 : "acheté un panier rond des allemands de Montoz pour un batz et demi ..."
le 2.2.15 : "acheté deux livres de lard sous Moron chez l'alaman (sic) chez François pour 12 batz".

3.4 Population

- (1) Voir C. Folletête, op. cit., annexe p. 412 et suiv.
- (2) Voir J.-P. F. père, ma. cit., "le 18 octobre 1813, la population de Malleray, y compris jeunes et vieux, monte à 264 individus ... Dès 1692 à 1815, il s'est écoulé 123 ans que notre population n'a augmenté que de 10 âmes".
- (3) Voir F.-L. Blanchard, ma. cit., le 25.3.17 : "J'ai fait l'état de la population de Malleray : il y a eu 282 âmes".

(4) Cette impression est confirmée à d'autres égards par Faigaux et Blanchard qui citent de nombreux cas de départs et de décès dus à ce qu'on a appelé "la fièvre des Autrichiens" qui fit de nombreuses victimes dans la vallée de Tavannes entre novembre 1814 et février 1815 (voir journal de Faigaux p. 46-60, copie Gigandet).

(5) Voir F.-L. Blanchard, manus. cit., le 2.2.16.

(6) Voir le même, le 13.12.17.

(7) Voir J.-P. F. père p. 55-57 (copie Gig.).

(8) Voir J.-P. F. le 30.12.16, p. 78 (copie Gig.).

(9) Voir J.-P. F. père, le 3.5.16.

(10) La démonte était une mise aux enchères à l'envers. On confiait un enfant à celui des bourgeois qui réclamait le moins pour son entretien journalier.

(11) Voir à ce propos Ch.-F. Morel, op. cit., p. 273-278.

(12) J.-P. F. fils, manus. cit., le 30.11.15 "J'ai vendu et pesé 705 livres de paille à Houlet Léman sous Moron et je lui ai aidé avec les boeufs à monter jusqu'au Creux des Revez".

(13) Toutes ces informations sont tirées du Journal de J.-P. Faigaux fils.

(4) Cette impression est confirmée à d'autres égards par Faigaux et Blanchard qui citent de nombreux cas de départs et de décès dus à ce qu'on a appelé "la fièvre des Autrichiens" qui fit de nombreuses victimes dans la vallée de Tavannes entre novembre 1814 et février 1815 (voir journal de Faigaux p. 46-60, copie Gigandet).

(5) Voir F.-L. Blanchard, ma. cit., le 2.2.16

(6) Voir " " " " le 13.12.17

(7) Voir J.-P. F. père p. 55-57 (copie Gig.)

(8) Voir J.-P. F. le 30.12.16, p. 78 (copie Gig.)

(9) Voir J.-P. F. père, le 3.5.16

(10) La démonte était une mise aux enchères à l'envers. On confiait un enfant à celui des bourgeois qui réclamait le moins pour son entretien journalier.

(11) Voir à ce propos Ch.-F. Morel, op. cit., p. 273-278.

(12) J.-P. F. fils, ma. cit., le 30.11.15 "J'ai vendu et pesé 705 livres de paille à Houlet Léman sous Moron et je lui ai aidé avec les boeufs à monter jusqu'au Creux des Revez".

(13) Toutes ces informations sont tirées du Journal de J.-P. Faigaux fils.

3.5 Travaux des champs

(1) Voir page 46 : division du territoire communal de Malleray.

(2) Toutes les informations données sur les travaux des champs sont tirés de l'analyse des journaux de Faigaux fils (manus. cit., années 1812-1818) et Blanchard (manus. cit., années 1815-1818) qui y consacrent une très large part.

(3) A Porrentruy, le petit boisseau ou penal valait 1,75 décalitres. Le boisseau de Delémont contenait 1,8248 décalitres (voir A. Quiquerez, op. cit., p. 67). Nous n'avons pas d'information plus précise sur la valeur du penal de la Prévôté.

(4) Nous n'avons pas davantage trouvé de renseignements sur la valeur exacte du penal de champ. Par recoupement, nous pouvons néanmoins déduire des indications fournies par Faigaux lui-même à ce sujet, qu'un journal valait entre 3,4 et 3,5 penaux de champ.

(5) Contrairement à ce qu'il fait pour le blé, Faigaux ne nous donne jamais la proportion exacte de bage qu'il sème, mais nous avons pu là aussi l'établir par recoupement. Au début de 1816, il nous dit avoir semé 26 penaux de bage sur les "champs de la veuve Blanchard" et, en 1817, qu'il a récolté sur ces mêmes champs 65 penaux de bage sur 9 penaux de champs. Un journal valant environ 3,4 penaux de champ, il a donc semé à peu près 10 penaux de bage au journal.

(6) Faigaux, outre le blé et le bage, ne cultivait que de l'orge. Blanchard, lui, cultivait encore de l'avoine (il possédait deux chevaux).

3.5 Travaux des champs

(1) Voir page 46 : division du territoire communal de Malleray

(2) Toutes les informations données sur les travaux des champs sont tirés de l'analyse des journaux de Faigaux fils (ma. cit., années 1812-1818) et Blanchard (ma. cit., années 1815-1818) qui y consacrent une très large part.

(3) A Porrentruy, le petit boisseau ou penal valait 1,75 décalitres. Le boisseau de Delémont contenait 1,8248 décalitres (voir A. Quiquerez, op. cit., p. 67). Nous n'avons pas d'information plus précise sur la valeur du penal de la Prévôté.

(4) Nous n'avons pas davantage trouvé de renseignements sur la valeur exacte du penal de champ. Par recoupement, nous pouvons néanmoins déduire des indications fournies par Faigaux lui-même à ce sujet, qu'un journal valait entre 3,4 et 3,5 penaux de champ.

(5) Contrairement à ce qu'il fait pour le blé, Faigaux ne nous donne jamais la proportion exacte de bage qu'il sème, mais nous avons pu là aussi l'établir par recoupement. Au début de 1816, il nous dit avoir semé 26 penaux de bage sur les "champs de la veuve Blanchard" et, en 1817, qu'il a récolté sur ces mêmes champs 65 penaux de bage sur 9 penaux de champs. Un journal valant environ 3,4 penaux de champ, il a donc semé à peu près 10 penaux de bage au journal.

(6) Faigaux, outre le blé et le bage, ne cultivait que de l'orge. Blanchard, lui, cultivait encore de l'avoine (il possédait deux chevaux).

(7) Dans son ouvrage, publié en 1813, Morel nous dit que les pommes-de-terre ont été introduites dans cette région il y a une cinquantaine d'années et qu'elles constituaient l'alimentation des pauvres (voir C.-F. Morel, op. cit., p. 213-14). Faigaux nous dit à ce propos qu'il plantait entre 3 et 5 copats de pommes-de-terre chaque année mais il ne nous donne pas la proportion des récoltes. Il devait les planter sur les terres du finage en jachère, car il les barre.

(8) Blanchard conservait ses choux en faisant de la "sourkrout" ou "salkrout" (voir Blanchard, manus. cit., le 4.10.15 et 16.11.16) et ce devait être également le cas de Faigaux qui, le 3 novembre 1813, paye 7 batz à Christ Dellenbach pour avoir "raccommodé" son fût à choucroute.

(9) Voir C. Frey, p. 112-116, op. cit. et Journal J.-P. Faigaux père, années 1812-1816.

(10) Voir J.-P. Faigaux fils, manus. cit. le 22,6.15 "Le Cordier de Romont qui est chez David Houmard a fait nos cordes. Je me suis aidé (sic) à les corder".

(11) Voir J.-P. Faigaux fils, manus. cit., le 15.8.13 : "payé 42 batz aux tisserands Houlet (Leman)".

(12) Voir J.-P. F. fils, manus. cit., le 28.6.16 : "le compte de la façon de la toile et triège : 42 batz ..." le 5.8.13 : "J'ai été rechercher notre toile et notre milaine chez Houlet sous Moron".

(13) Voir J.-P. F., manus. cit., et entre de nombreux exemples : le 12.6.16 : "J'ai porté la milaine au fouloir à Tavannes" le 2.10.14: "Auguste est allé à Soncebo, (sic) pour porter notre milaine et notre triège à la teinture".

(7) Dans son ouvrage, publié en 1813, Morel nous dit que les pommes-de-terre ont été introduites dans cette région il y a une cinquantaine d'années et qu'elles constituaient l'alimentation des pauvres (voir C.-F. Morel, op. cit., p. 213-14). Faigaux nous dit à ce propos qu'il plantati entre 3 et 5 copats de pommes-de-terre chaque année mais il ne nous donne pas la proportion des récoltes. Il devait les planter sur les terres du finage en jachère, car il les barre.

(8) Blanchard conservait ses choux en faisant de la "sourkrout" ou "salkrout" (voir Blanchard, ma. cit., le 4.10.15 et 16.11.16) et ce devait être également le cas de Faigaux qui, le 3 novembre 1813, paye 7 batz à Christ Dellenbach pour avoir "raccommodé" son fût à choucroute.

(9) Voir C. Frey, p. 112-116, op. cit. et Journal J.-P. Faigaux père, années 1812-1816.

(10) Voir J.-P. Faigaux fils, ma. cit. le 22,6.15
"Le Cordier de Romont qui est chez David Houmard a fait nos cordes. Je me suis aidé (sic) à les corder".

(11) Voir J.-P. Faigaux fils, ma. cit., le 15.8.13 :
"payé 42 batz aux tisserands Houlet (Leman)".

(12) Voir J.-P. F. fils, ma. cit., le 28.6.16 : "le compte de la façon de la toile et triège : 42 batz ..." le 5.8.13 : "J'ai été rechercher notre toile et notre milaine chez Houlet sous Moron".

(13) Voir J.-P. F., ma. cit., et entre de nombreux exemples :
le 12.6.16 : "J'ai porté la milaine au fouloir à Tavannes"
le 2.10.14: "Auguste est allé à Soncebo, (sic) pour porter notre milaine et notre triège à la teinture".

le 16.10.15 : "L'Anne-Marguerite a porté à Moutier deux façons de laine : un pour teindre rouge et l'autre jaune-orange".

(14) Voir J.-P. F., manus. cit., le 24.6.16 : "Nous avons les tailleurs pour faire des robes aux petites".

le 13.12.16 : "Nous avons les tailleurs, le Gros Garraux et Abram Elzo pour retourner mon habit de drap et faire deux paires de pantalons de triège pour Julien et pour moi".

(15) Voir J.-P. F. manus. cit., le 2.5.17 : "J'ai été (sic) à Moron chercher un oiseau de foin".

le 7.5.17 : "Nous sommes allés à Moron pour y chercher notre foin. Nous en avons eu 16 oiseaux à porter et à mener avec notre petite glissette".

3.6 Elevage

(1) Voir registre des bourgeois de Malleray, p. 24, archives de la bourgeoisie de Malleray.

(2) L'année 1814, Faigaux fils n'a pas (pu ?) acheter de cochon contrairement à toutes les autres.

(3) Voir J.-P. F. fils, manus. cit., le 24.4.13 : "Nous avons encore porté notre cabry à mon frère qu'il a payé à huit batz pièce".

(4) Voir Blanchard, manus. cit., le 11.4.17 : "La commune s'est assemblée pour les moutons. Le Petit Philippe Jabas les a entrepris à raison de un copat pour chaque mouton. Il y en a environ cent".

le 16.10.15 : "L'Anne-Marguerite a porté à Moutier deux façons de laine : un pour teindre rouge et l'autre jaune-orange".

(14) Voir J.-P. F., ma. cit.,

le 24.6.16 : "Nous avons les tailleurs pour faire des robes aux petites".

le 13.12.16 : "Nous avons les tailleurs, le Gros Garraux et Abram Elzo pour retourner mon habit de drap et faire deux paires de pantalons de triège pour Julien et pour moi".

(15) Voir J.-P. F. ma. cit.,

le 2.5.17 : "J'ai été (sic) à Moron chercher un oiseau de foin".

le 7.5.17 : "Nous sommes allés à Moron pour y chercher notre foin. Nous en avons eu 16 oiseaux à porter et à mener avec notre petite glissette".

3.6 Elevage

(1) Voir registre des bourgeois de Malleray, p. 24, archives de la bourgeoisie de Malleray.

(2) L'année 1814, Faigaux fils n'a pas (pu ?) acheter de cochon contrairement à toutes les autres.

(3) Voir J.-P. F. fils, ma. cit., le 24.4.13 : "Nous avons encore porté notre cabry à mon frère qu'il a payé à huit batz pièce".

(4) Voir Blanchard, ma. cit., le 11.4.17 : "La commune s'est assemblée pour les moutons. Le Petit Philippe Jabas les a entrepris à raison de un copat pour chaque mouton. Il y en a environ cent".

le 31.1.18 : "On a confirmé les bergers de l'année passée".

(5) Voir J.-P. F., manus. cit. le 27.6.14 : "Julien garde les chèvres pour nous".

le 28.6.14 : "Julien garde les chèvres pour J. Jabas".

(6) Voir C.-F. Morel, op. cit., p. 206-208.

(7) Nous n'avons trouvé aucune mention de ce fait ni chez Faigaux, ni chez Blanchard.

3.7 Les travaux d'hiver

(1) Voir Blanchard, manus. cit., (Blanchard devait être menuisier-charpentier) 9.2.15 : "J'ai fait une brouette". 17.3.15 : "Fait des râteaux". 21.2.16 : "J'ai fait quatre pelles de bois, de même qu'une ronde pigne". etc.

(2) Voir Blanchard, manus. cit., le 10.11.16 : "Je suis été (sic) à Undervillier (sic) chercher de l'argent du bois que nous avons vendu à la Combe. J'ai reçu 3 écus neufs pour six toises du nôtre et 73 batz pour celui de Combgris. Il y a eu encore 7 toises 1/2 et 40 sous, 13 batz 1/4 pour se dommage qui (sic) nous ont porté à la Combe".

(3) Voir Faigaux fils, manus. cit., le 10.6.16 : "Auguste est allé travaillé pour les charbonniers sur Court".

le 31.1.18 : "On a confirmé les bergers de l'année passée".

(5) Voir J.-P. F., ma. cit. le 27.6.14 : "Julien garde les chèvres pour nous".

le 28.6.14 : "Juliengarde les chèvres pour J. Jabas".

(6) Voir C.-F. Morel, op. cit., p. 206-208

(7) Nous n'avons trouvé aucune mention de ce fait ni chez Faigaux, ni chez Blanchard.

3.7 Les travaux d'hiver

(1) Voir Blanchard, ma. cit., (Blanchard devait être menuisier-charpentier)

9.2.15 : "J'ai fait une brouette".

17.3.15 : "Fait des râteaux".

21.2.16 : "J'ai fait quatre pelles de bois, de même qu'une ronde plâne".

etc- ---

(2) Voir Blanchard, ma. cit., le 10.11.16 : "Je suis été (sic) à Undervillier (sic) chercher de l'argent du bois que nous avons vendu à la Combe. J'ai reçu 3 écus neufs pour six toises du nôtre et 73 batz pour celui de Combgris. Il y a eu encore 7 toises 1/2 et 40 sous, 13 batz 1/4 pour se dommage qui (sic) nous ont porté à la Combe".

(3) Voir Faigaux fils, ma. cit., le 10.6.16 : "Auguste est allé travaillé pour les charbonniers sur Court".

3.8 Les occupations annexes

(1) Récoltes en blé de Jean-Pierre Faigaux fils :

1812 : 74 penaux (dont 14 resemés) = 60
1813 : 52 penaux (dont 12 resemés) = 40
1814 : 54 penaux (dont 12 resemés) = 42
1815 : 50 penaux (dont 12 1/2 resemés) = 37 1/2
1816 : 32 penaux (dont 6 resemés) = 26 (+ 15 penaux de la veuve Blanchard)
1817 : 29 penaux (dont 3 resemés) = 26 (+ 13 penaux de la veuve Blanchard)

Total 229 1/2 : 6 = 38

(2) Récoltes en bage de Jean-Pierre Faigaux fils :

1812 : 77 penaux (dont environ 25 semés) = 52
1813 : 77 penaux (dont environ 25 semés) = 52
1814 : 90 penaux (dont environ 29 semés) = 61
1815 : 68 penaux (dont environ 20 semés) = 48
1816 : 75 penaux (dont environ 25 semés) = 50 (+ 27 penaux de la veuve)
1817 : 74 penaux (dont environ 25 semés) = 50 (+ 33 penaux de la veuve)

Total 313 : 6 = 52

(3) Voir J.-P. F., manus. cit., le 11.1.16.

(4) Voir J.-P. F., manus. cit., le 2.7.14 : "Foire de Bienne, acheté du cuir pour les souliers pour 97 batz, deux mesures de pommes-de-terre pour 9 batz et environ deux mesures de pommes, un quartier de poires, de prunes et cerises, deux batz de canel (sic), pour 10 batz de sucre et 7 batz de café, 7 1/2 batz de thé".

3.8 Les occupations annexes

(1) Récoltes en blé de Jean-Pierre Faigaux fils :

1812 : 74 penaux (dont 14 resemés) = 60
1813 : 52 penaux " 12 " = 40
1814 : 54 penaux " 12 " = 42
1815 : 50 penaux " 12 1/2 " = 37 1/2
1816 : 32 penaux " 6 " = 26 (+ 15 penaux de la veuve Blanchard)
1817 : 29 penaux " 3 " = 26 (+ 13 penaux de la veuve Blanchard)
229 1/2 : 6 = 38

(2) Récoltes en bage de Jean-Pierre Faigaux fils :

1812 : 77 penaux (dont environ 25 semés) = 52
1813 : 77 penaux " " 25 " = 52
1814 : 90 penaux " " 29 " = 61
1815 : 68 penaux " " 20 " = 48
1816 : 75 penaux " " 25 " = 50 (+ 27 penaux de la veuve)
1817 : 74 penaux " " 25 " = 50 (+ 33 penaux de la veuve)
313 : 6 = 52

(3) Voir J.-P. F., ma. cit., le 11.1.16

(4) Voir J.-P. F., ma. cit., le 2.7.14 : "Foire de Bienne, acheté du cuir pour les souliers pour 97 batz, deux mesures de pommes-de-terre pour 9 batz et environ deux mesures de pommes, un quartier de poires, de prunes et cerises, deux batz de canel (sic), pour 10 batz de sucre et 7 batz de café, 7 1/2 batz de thé".

(5) J.-P. F. fils, manus. cit., le 28.5.15 : "Le compte du cordonnier est : pour 4 grandes paires de souliers : 14 batz; pour 2 paires de plus petits : 6 batz; pour la paire à Philippine : 2 batz 2 crutz; pour racomoder : 4 batz; pour la résine : 1 batz. Total : 27 batz 2 crutz".

(6) J.-P. F. fils, manus. cit., le 19.2.13 : "J'ai payé mes contributions de l'année 1812. J'ai remis 29 francs et 50 centimes à Mr. Girardin".

(7) J.-P. F. fils, manus. cit., le 9.5.16 : Schafftre (sic) m'a fait signification de payer ce que je dois à A. Girod de Pontenet".

(8) J.-P. F. fils, manus. cit., le 28.12.12 : "J'ai racomodé l'orloge (sic) à Marguerite Blanchard".
le 24.3.13 : "J'ai racomodé l'horloge à chez Dd Bueche Elezo".

(9) J.-P. F. fils, manus. cit., le 18.2.14 : "J'ai commencé de tenir l'école à la place de Dd Miche Choda qui est malade." (Il a reçu un penal de blé, 3 de boège et 1 écu d'argent comme salaire pour 5 semaines d'école).

(10) J.-P. F. fils, manus. cit., le 9.2.13 : "J'ai été écrire une lettre [pour] Petit Philippe à Charles-Henry en Espagne".
le 3.11.13 ; "J'ai été écrire un marché pour les grenadiers de Tavannes et la femme de J.-P. Charpié de Bévilard".

(11) J.-P. F. fils, manus. cit., le 15.5.15 : "On m'est venu chercher pour aller porter une lettre pour son Excellence Amédé de Jenner de Berne au curé de Lajoux et, dès là, à Courtelary".

(5) J.-P. F. fils, ma. cit., le 28.5.15 : "Le compte du cordonnier est : pour 4 grandes paires de souliers : 14 batz; pour 2 paires de plus petits : 6 batz; pour la paire à Philippine : 2 batz 2 crutz; pour racomoder : 4 batz; pour la résine : 1 batz. Total : 27 batz 2 crutz".

(6) J.-P. F. fils, ma. cit., le 19.2.13 : "J'ai payé mes contributions de l'année 1812. J'ai remis 29 francs et 50 centimes à Mr. Girardin".

(7) J.-P. F. fils, ma. cit., le 9.5.16 : "L'huissier Schafftre (sic) m'a fait signification de payer ce que je dois à A. Girod de Pontenet".

(8) J.-P. F. fils, ma. cit., le 28.12.12 : "J'ai racomodé l'orloge (sic) à Marguerite Blanchard".
le 24.3.13 : "J'ai racomodé l'horloge à chez Dd Bueche Elezo".

(9) J.-P. F. fils, ma. cit., le 18.2.14 : "J'ai commencé de tenir l'école à la place de Dd Miche Choda qui est malade." (Il a reçu un penal de blé, 3 de boège et 1 écu d'argent comme salaire pour 5 semaines d'école).

(10) J.-P. F. fils, ma. cit., le 9.2.13 : "J'ai été écrire une lettre Petit Philippe à Charles-Henry en Espagne".
le 3.11.13 ; "J'ai été écrire un marché pour les grenadiers de Tavannes et la femme de J.-P. Charpié de Bévilard".

(11) J.-P. F. fils, ma. cit., le 15.5.15 : "On m'est venu chercher pour aller porter une lettre pour son Excellence Amédé de Jenner de Berne au curé de Lajoux et, dès là, à Courtelary".

(12) J.-P. F. fils, manus. cit., le 20.6.16 : "J'ai été à Moutier chercher les outils de voyer et Monsieur le Grand Baillif m'a remis trois écus neufs et 10 batz sur mon salaire".

(13) Le meunier Abram-Louis Blanchard est mort le 11.12.17 et a été remplacé par un "domestique meunier" (voir Blanchard, manus. cit., le 5.1.18) de Tavannes.

(14) Celui qui récoltait la poix. Chaque année, la récolte de la poix sur le territoire communal de Malleray était mise aux enchères et attribuée au plus offrant.

(15) J.-P. F. fils, manus. cit., le 1.5.16 : "Henriette (la fille de Faigaux) est partie pour aller avec les charrues de la Chaux-de-Fonds".

le 29.5.16 : "Henriette est revenue à la maison depuis la Chaux-de-Fonds".

(16) J.-P. F. fils, manus. cit., le 19.10.14 : "Je suis parti pour aller aux allemands rechercher Henriette. Nous y sommes arrivés, nous deux Julien, à 7 heures du soir".

le 18.11.16 : "Nous avons reçu l'avis que notre Henriette et Sophie qui sont allez (sic) à Moutetz y sont placées les deux et que nous ne devons pas être en peine d'eux (sic)".

(17) Voir J.-P. Faigaux père, manus. cit., le 25.4.16 (p. 55 copie Gigandet).

(12) J.-P. F. fils, ma. cit., le 20.6.16 : "J'ai été à Moutier chercher les outils de voyer et Monsieur le Grand Baillif m'a remis trois écus neufs et 10 batz sur mon salaire".

(13) Le meunier Abram-Louis Blanchard est mort le 11.12.17 et a été remplacé par un "domestique meunier" (voir Blanchard, ma. cit., le 5.1.18) de Tavannes.

(14) Celui qui récoltait la poix. Chaque année, la récolte de la poix sur le territoire communal de Malleray était mise aux enchères et attribuée au plus offrant.

(15) J.-P. F. fils, ma. cit., le 1.5.16 : "Henriette (la fille de Faigaux) est partie pour aller avec les charrues de la Chaux-de-Fonds".

le 29.5.16 : "Henriette est revenue à la maison depuis la Chaux-de-Fonds".

(16) J.-P. F. fils, ma. cit., le 19.10.14 : "Je suis parti pour aller aux allemands rechercher Henriette. Nous y sommes arrivés, nous deux Julien, à 7 heures du soir".

le 18.11.16 : "Nous avons reçu l'avis que notre Henriette et Sophie qui sont allez (sic) à Moutetz y sont placées les deux et que nous ne devons pas être en peine d'eux (sic)".

(17) Voir J.-P. Faigaux père, ma. cit., le 25.4.16 (p. 55 copie Gigandet).

Deuxième partie : Les diaristes de Malleray

En rassemblant puis en analysant les manuscrits des diaristes de Malleray, nous nous sommes peu à peu rendus compte que nous ne faisons à bien des égards que répéter ce qu'avaient fait au début de ce siècle Auguste Blanchard d'abord et ensuite Charles Frey, Blanchard par alliance, tous deux descendants de Frédéric-Louis Blanchard et qui, les premiers, se sont intéressés à l'histoire et aux journaux des bourgeois de Malleray. Ces deux instituteurs, très attachés à leur village, d'origine pour l'un, d'adoption pour l'autre, avaient rassemblé une masse considérable qui constitue aujourd'hui le fonds Blanchard des archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy ainsi que le fonds Frey, resté jusqu'à ce jour propriété de la famille Frey à Vevey (1).

Parmi de nombreux documents, le fonds Blanchard contient les manuscrits des "Livres de Remarques" de F.-Ls Blanchard et le manuscrit des "Mélanges d'événements" de David-Louis Miche. En ce qui concerne les manuscrits des journaux des trois Faigaux : Jean-Pierre père, Jean-Pierre fils et Julien, ils sont aujourd'hui dispersés. Le manuscrit de Julien appartient comme de nombreux autres documents à la famille Faigaux à Genève (2); celui de Jean-Pierre fils est la propriété de la famille Graf à Bienne et celui de Jean-Pierre père est aujourd'hui en la possession de la famille de Jean-Pierre Faigaux à Malleray, du moins en partie. Mais nous reviendrons sur la tradition manuscrite de ces documents et nous verrons que si celle des écrits de Blanchard et Miche ne semble pas poser de problème, celle des journaux des trois Faigaux et en particulier celle de Jean-Pierre père est de loin plus complexe.

Parmi ces cinq documents, trois au moins ont été en possession d'Auguste Blanchard et de Charles Frey. Il s'agit bien sûr des "Livres de Remarques" de F.-Ls Blanchard et des "Mélanges" de D.-Ls Miche, mais aussi du "Journal" de Jean-Pierre Faigaux père.

Deuxième partie : Les diaristes de Malleray

En rassemblant puis en analysant les manuscrits des diaristes de Malleray, nous nous sommes peu à peu rendus compte que nous ne faisons à bien des égards que répéter ce qu'avaient fait au début de ce siècle Auguste Blanchard d'abord et ensuite Charles Frey, Blanchard par alliance, tous deux descendants de Frédéric-Louis Blanchard et qui, les premiers, se sont intéressés à l'histoire et aux journaux des bourgeois de Malleray. Ces deux instituteurs, très attachés à leur village d'origine pour l'un, d'adoption pour l'autre, avaient rassemblé une masse considérable qui constitue aujourd'hui le fonds Blanchard des archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy ainsi que le fonds Frey, resté jusqu'à ce jour propriété de la famille Frey à Vevey (1).

Parmi de nombreux documents, le fonds Blanchard contient les manuscrits des "Livres de Remarques" de F.-Ls Blanchard et le manuscrit des "Mélanges d'événements" de David-Louis Miche. En ce qui concerne les manuscrits des journaux des trois Faigaux : Jean-Pierre père, Jean-Pierre fils et Julien, ils sont aujourd'hui dispersés. Le manuscrit de Julien appartient comme de nombreux autres documents à la famille Faigaux à Genève (2); celui de Jean-Pierre fils est la propriété de la famille Graf à Bienne et celui de Jean-Pierre père est aujourd'hui en la possession de la famille/Jean-Pierre Faigaux à Malleray, du moins en partie. Mais nous reviendrons sur la tradition manuscrite de ces documents et nous verrons que si celle des écrits de Blanchard et Miche ne semble pas poser de problème, celle des journaux des trois Faigaux et en particulier celle de Jean-Pierre père est de loin plus complexe.

Parmi ces cinq documents, trois au moins ont été en possession d'Auguste Blanchard et de Charles Frey. Il s'agit bien sûr des "Livres de Remarques" de F.-Ls Blanchard et des "Mélanges" de D.-Ls Miche, mais aussi du "Journal" de Jean-Pierre Faigaux père.

Les deux premiers étaient la propriété d'Auguste Blanchard lorsque Charles Frey en fit une copie dans les années 1910-1920. Pour ce qui est de la première partie du "Journal" de Faigaux père, Frey en fit également une transcription en 1917, mais non pas à partir du manuscrit original qui, déjà alors était introuvable. Il utilisa pour ce faire, une première copie qu'en avait fait Auguste Blanchard qui, par ailleurs l'avait annotée (nous y reviendrons également).

Du reste, Charles Frey ne s'était pas contenté de recopier les documents qui constituent actuellement le fonds Blanchard. Il semble que, systématiquement, il ait récolté et transcrit les archives que possédaient au début de ce siècle les familles bourgeoises de Malleray et qui, aujourd'hui, sont perdues ou ont été dispersées. Ainsi, par exemple, les documents du fonds Faigaux à Genève ont pratiquement tous été consultés par Frey dont les copies, même partielles, peuvent se révéler parfois précieuses. Les documents réunis par Frey et les multiples recherches qu'il avait faites sur les familles bourgeoises de Malleray en particulier, lui ont servi à écrire son "Histoire et Chronique de Malleray" ainsi qu'un ouvrage considérable en cinq volumes : "Histoire de la Prévôté Moutier-Grandval" resté inédit jusqu'ici. En ce qui concerne la deuxième partie du premier de ces deux ouvrages, soit la "Chronique de Malleray" qui commence en 1791 et se termine en 1914 et qui, année après année, tente de faire le bilan des événements importants du village en entrecoupant le tout de développements sur divers aspects plus particuliers (le travail du bois, l'histoire du moulin de Malleray, les débuts de l'horlogerie, etc.), il est à remarquer que Charles Frey s'est abondamment servi du "Journal" de Jean-Pierre Faigaux père pour les années 1791 à 1814 et des "Livres de Remarques" de F.-Ls Blanchard pour les années 1814 à 1870; d'autre part, qu'il a considérablement puisé dans les annotations importantes qu'en avait faites Auguste Blanchard. Cela n'enlève du reste rien à la qualité de ce livre qui, bien que d'une utilisation difficile pour l'historien en raison de la dispersion des informations entre

Les deux premiers étaient la propriété d'Auguste Blanchard lorsque Charles Frey en fit une copie dans les années 1910-1920. Pour ce qui est de la première partie du "Journal" de Faigaux père, Frey en fit également une transcription en 1917, mais non pas à partir du manuscrit original qui, déjà alors, était introuvable. Il utilisa pour ce faire, une première copie qu'en avait fait Auguste Blanchard qui, par ailleurs l'avait annotée (nous y reviendrons également).

Du reste, Charles Frey ne s'était pas contenté de recopier les documents qui constituent actuellement le fonds Blanchard. Il semble que, systématiquement, il ait récolté et transcrit les archives que possédaient au début de ce siècle les familles bourgeoises de Malleray et qui, aujourd'hui, sont perdues ou ont été dispersées. Ainsi, par exemple, les documents du fonds Faigaux à Genève ont pratiquement tous été consultés par Frey dont les copies, même partielles, peuvent se révéler parfois précieuses.

Les documents réunis par Frey et les multiples recherches qu'il avait faites sur les familles bourgeoises de Malleray en particulier, lui ont servi à écrire son "Histoire et Chronique de Malleray" ainsi qu'un ouvrage considérable en cinq volumes : "Histoire de la Prévôté Moutier-Grandval" resté inédit jusqu'ici. En ce qui concerne la deuxième partie du premier de ces deux ouvrages, soit la "Chronique de Malleray" qui commence en 1791 et se termine en 1914 et qui, année après année, tente de faire le bilan des événements importants du village en entrecoupant le tout de développements sur divers aspects plus particuliers (le travail du bois, l'histoire du moulin de Malleray, les débuts de l'horlogerie, etc ...), il est à remarquer que Charles Frey s'est abondamment servi du "Journal" de Jean-Pierre Faigaux père pour les années 1791 à 1814 et des "Livres de Remarques" de F.-Ls Blanchard pour les années 1814 à 1870; d'autre part, qu'il a considérablement puisé dans les annotations importantes qu'en avait faites Auguste Blanchard. Cela n'enlève du reste rien à la qualité de ce livre qui, bien que d'une utilisation difficile pour l'historien en raison de la dispersion des informations entre

l'"histoire" et la "chronique" et en raison de l'absence de références aux documents, peut également être considéré comme une source précieuse dans la mesure où Frey s'était découvert une vocation d'ethnologue et qu'il eut l'intelligence de recueillir les témoignages sur les coutumes, les fêtes, le travail du chanvre, etc. des personnes alors les plus âgées du village.

Mais, en ce qui concerne l'utilisation que Frey a fait des journaux de Faigaux père, et de Blanchard, nous pouvons également remarquer que, loin d'en avoir fait une analyse globale, il s'est en général contenté de résumer les événements cités par ces bourgeois qui lui paraissaient les plus importants et de les intégrer dans sa "chronique" en les accompagnant le plus souvent d'un bref commentaire. La plus grande partie de ces deux journaux est donc encore inédite, de même que les "Mélanges d'événements" de David-Louis Miche que Frey ne cite et n'utilise qu'à une ou deux reprises. Quant aux écrits de Jean-Pierre Faigaux fils et de Julien Faigaux, il semble que ni Frey, ni Blanchard n'en aient eu connaissance ou, du moins, ne les aient utilisés.

Dans la deuxième partie de ce travail, nous nous sommes attachés à présenter les "diaristes" de Malleray et leurs journaux respectifs. Pour la plupart d'entre eux, nous ne l'avons fait que très succinctement, par manque de temps pour pousser nos recherches dans ce domaine (3), en nous efforçant surtout de situer leurs places et leurs fonctions dans le Malleray que nous avons essayé de décrire en première partie. Néanmoins, dans la mesure où ce travail devait aussi servir d'introduction à une édition future et complète du Journal de Jean-Pierre Faigaux père, nous nous sommes plus spécialement concentrés sur ce bourgeois et sur son fils, que nous "connaissions" depuis plus longtemps et dont les écrits méritent particulièrement de sortir de l'oubli.

(L'ensemble des notes a été reporté à la fin de cette deuxième partie).

l'"histoire" et la "chronique" et en raison de l'absence de références aux documents, peut également être considéré comme une source précieuse dans la mesure où Frey s'était découvert une vocation d'ethnologue et qu'il eut l'intelligence de recueillir les témoignages sur les coutumes, les fêtes, le travail du chanvre, etc... des personnes alors les plus âgées du village.

Mais, en ce qui concerne l'utilisation que Frey a fait des journaux de Faigaux père, et de Blanchard, nous pouvons également remarquer que, loin d'en avoir fait une analyse globale, il s'est en général contenté de résumer les événements cités par ces bourgeois qui lui paraissaient les plus importants et de les intégrer dans sa "chronique" en les accompagnant le plus souvent d'un bref commentaire. La plus grande partie de ces deux journaux est donc encore inédite, de même que les "Mélanges d'événements" de David-Louis Miche que Frey ne cite et n'utilise qu'à une ou deux reprises. Quant aux écrits de Jean-Pierre Faigaux fils et de Julien Faigaux, il semble que ni Frey, ni Blanchard n'en aient eu connaissance ou, du moins, ne les aient utilisés.

Dans la deuxième partie de ce travail, nous nous sommes attachés à présenter les "diaristes" de Malleray et leurs journaux respectifs. Pour la plupart d'entre eux, nous ne l'avons fait que très succinctement, par manque de temps pour pousser nos recherches dans ce domaine (3), en nous efforçant surtout de situer leurs places et leurs fonctions dans le Malleray que nous avons essayé de décrire en première partie. Néanmoins, dans la mesure où ce travail devait aussi servir d'introduction à une édition future et complète du Journal de Jean-Pierre Faigaux père, nous nous sommes plus spécialement concentrés sur ce bourgeois et sur son fils, que nous "connaissions" depuis plus longtemps et dont les écrits méritent particulièrement de sortir de l'oubli.

(L'ensemble des notes a été reporté à la fin de cette deuxième partie).

1. Frédéric-Louis Blanchard (1)

Frédéric-Louis Blanchard, dit "Conseiller", est né à Malleray le 30 décembre 1790. Il était le fils de David Blanchard et de Suzanne née Feusier et était issu d'une famille Blanchard de de la branche des "Meuniers" (pour la distinguer de la branche des "Gourbachons", ou "Maçons" ou "Fils" issue d'un enfant illégitime) qui était de loin la famille la plus riche du village au début du XIXe siècle. En 1854, F.-Ls Blanchard était le plus grand propriétaire terrien de Malleray (2).

Comme la plupart des adolescents de cette région du Jura, Blanchard a passé quelques temps dans une famille suisse-allemande de la région bernoise (3). En 1809, il tira au sort pour la conscription et fut d'abord réformé pour défaut de taille. Rappelé en 1813, il fut cette fois reconnu apte. Il partit en novembre de la même année pour Colmar et intégré dans le 13e régiment de la jeune garde impériale avec laquelle il fit comme voltigeur la campagne de Belgique sous les ordres des généraux Maison et Roquet, prit part à la défense d'Anvers et assista au combat devant Courtray. Avec l'armée de défense des frontières du Nord, il parvint à gagner Lille où, après l'abdication de Napoléon, il resta en garnison jusqu'en juin 1814 (4).

De retour à Malleray, F.-Ls Blanchard partagea dorénavant son temps entre les travaux des champs, la menuiserie et la charpenterie, ses fonctions de secrétaire de commune et l'armée, où il fut nommé fourrier après son instruction à Berne en 1817. Il est mort à Malleray en 1880.

Parmi les diaristes de Malleray, F.-Ls Blanchard est certainement celui qui écrivit le plus et avec la plus grande régularité. Il commença à tenir son journal qu'il intitule lui-même "Livre de remarques de tout ce qui se fait durant l'année" en 1809. Interrompit-il ensuite de lui-même ou en raison de circonstances extérieures ce travail ? Rien ne nous permet de l'affirmer ! Toujours est-il qu'aucun document ne nous est resté pour les années 1810-1813 alors que, par contre, son séjour dans les armées françaises de novembre 1813 à juin 1814 faisait de sa part l'objet d'un récit intitulé "Mémoires d'un voltigeur" (6).

1. Frédéric-Louis Blanchard (1)

Frédéric-Louis Blanchard, dit "Conseiller", est né à Malleray le 30 décembre 1790. Il était le fils de David Blanchard et de Suzanne née Feusier et était issu d'une famille Blanchard de de la branche des "Meuniers" (pour la distinguer de la branche des "Gourbachons", ou "Maçons" ou "Fils" issue d'un enfant illégitime) qui était de loin la famille la plus riche du village au début du XIXe siècle. En 1854, F.-Ls Blanchard était le plus grand propriétaire terrien de Malleray (2).

Comme la plupart des adolescents de cette région du Jura, Blanchard a passé quelques temps dans une famille suisse-allemande de la région bernoise (3). En 1809, il tira au sort pour la conscription et fut d'abord réformé pour défaut de taille. Rappelé en 1813, il fut cette fois reconnu apte. Il partit en novembre de la même année pour Colmar et intégré dans le 13e régiment de la jeune garde impériale avec laquelle il fit comme voltigeur la campagne de Belgique sous les ordres des généraux Maison et Roquet, prit part à la défense d'Anvers et assista au combat devant Courtray. Avec l'armée de défense des frontières du Nord, il parvint à gagner Lille où, après l'abdication de Napoléon, il resta en garnison jusqu'en juin 1814 (4).

De retour à Malleray, F.-Ls Blanchard partagea dorénavant son temps entre les travaux des champs, la menuiserie et la charpenterie, ses fonctions de secrétaire de commune et l'armée, où il fut nommé fourrier après son instruction à Berne en 1817. Il est mort à Malleray en 1880.

Parmi les diaristes de Malleray, F.-Ls Blanchard est certainement celui qui écrivit le plus et avec la plus grande régularité. Il commença à tenir son journal qu'il intitule lui-même "Livre de remarques de tout ce qui se fait durant l'année" en 1809. Interrompit-il ensuite de lui-même ou en raison de circonstances extérieures ce travail ? Rien ne nous permet de l'affirmer ! Toujours est-il qu'aucun document ne nous est resté pour les années 1810-1813 alors que, par contre, son séjour dans les armées françaises de novembre 1813 à juin 1814 faisait de sa part l'objet d'un récit intitulé "Mémoires d'un voltigeur" (6).

Son "livre de remarque" recommence ensuite depuis 1815 et, dès lors, Blanchard écrit très régulièrement jusqu'en 1870. Durant les dix dernières années de sa vie, Blanchard semble avoir cessé de tenir son journal mais, là encore, il est possible que les manuscrits aient disparus car Frey le cite encore en 1876 (7).

Composé de 56 cahiers non-reliés, les "livres de remarques" de Blanchard semblent avoir été conservés pieusement dans la famille Blanchard que l'on appelait "les Conseillers", d'après le surnom de Frédéric-Louis dont les descendants actuels firent don du fonds Auguste Blanchard aux archives de l'ancien Evêché de Bâle en 1971. Chaque cahier relate les faits d'une année et se termine par une invocation à Dieu qui est en même temps une sorte de bilan des événements les plus importants. Ainsi, par exemple, Blanchard termine le cahier de 1815 de la manière suivante : "Dernier jour de l'année. Elle s'est terminée par un temps fort doux, il n'a pas beaucoup neigé. Cette année a vu couler beaucoup de sang, elle est remarquable par les événements qui sont arrivés, enfin elle nous a assurés (sic) d'une paix solide et durable. Puisse le Tout-Puissant la prolonger longtemps et nous conserver ainsi dans un état paisible et tranquille. Amen".

Ecrits jour après jour (y compris le dimanche), dans une écriture fine et minutieuse et dans une langue qui frappe par sa correction orthographique et syntaxique, les "livres de remarques" de Blanchard nous renseignent avant tout sur les conditions et les variations atmosphériques ainsi que sur les travaux que l'auteur a exécutés pendant la journée. Plus rarement, il nous parle également du travail des membres de sa famille, de la vie politique et sociale de la communauté. Quant aux événements exceptionnels (maladies, morts, guerre, etc.) qui viennent bouleverser sa famille, son village ou sa région, Blanchard les mentionne toujours, le plus souvent fort brièvement. Certains d'entre eux néanmoins (par exemple l'accueil de Leurs Excellences de Berne en 1815 ou la cérémonie de remise de l'Evêché au canton de Berne en 1818) sont l'objet de compte-rendus ou de descriptions inattendus de sa part et qui à eux seuls donnent une valeur certaine aux écrits de Blanchard.

Son "livre de remarque" recommence ensuite depuis 1815 et, dès lors, Blanchard écrit très régulièrement jusqu'en 1870. Durant les dix dernières années de sa vie, Blanchard semble avoir cessé de tenir son journal mais, là encore, il est possible que les manuscrits aient disparus car Frey le cite encore en 1876 (7).

Composé de 56 cahiers non-reliés, les "livres de remarques" de Blanchard semblent avoir été conservés pieusement dans la famille Blanchard que l'on appelait "les Conseillers", d'après le surnom de Frédéric-Louis dont les descendants actuels firent don du fonds Auguste Blanchard aux archives de l'ancien Evêché de Bâle en 1971. Chaque cahier relate les faits d'une année et se termine par une invocation à Dieu qui est en même temps une sorte de bilan des événements les plus importants. Ainsi, par exemple, Blanchard termine le cahier de 1815 de la manière suivante : "Dernier jour de l'année. Elle s'est terminée par un temps fort doux, il n'a pas beaucoup neigé. Cette année a vu couler beaucoup de sang, elle est remarquable par les événements qui sont arrivés, enfin elle nous a assurés (sic) d'une paix solide et durable. Puisse le Tout-Puissant la prolonger longtemps et nous conserver ainsi dans un état paisible et tranquille. Amen".

Ecrit jour après jour (y compris le dimanche), dans une écriture fine et minutieuse et dans une langue qui frappe par sa correction orthographique et syntaxique, les "livres de remarques" de Blanchard nous renseignent avant tout sur les conditions et les variations atmosphériques ainsi que sur les travaux que l'auteur a exécutés pendant la journée. Plus rarement, il nous parle également du travail des membres de sa famille, de la vie politique et sociale de la communauté. Quant aux événements exceptionnels (maladies, morts, guerre, etc ...) qui viennent bouleverser sa famille, son village ou sa région, Blanchard les mentionne toujours, le plus souvent fort brièvement. Certains d'entre eux néanmoins (par exemple l'accueil de Leurs Excellences de Berne en 1815 ou la cérémonie de remise de l'Evêché au canton de Berne en 1818) sont l'objet de compte-rendus ou de descriptions inattendus de sa part et qui à eux seuls donnent une valeur certaine aux écrits de Blanchard.

Mais, l'intérêt des "livres de remarques" se situe essentiellement dans la continuité, la régularité et la durée d'écriture de leur auteur. Ils pourraient se révéler particulièrement précieux pour l'étude des transformations politiques, sociales et économiques intervenues à Malleray en particulier et plus généralement dans le district de Moutier dans le courant du XIXe siècle (8).

Mais, l'intérêt des "livres de remarques" se situe essentiellement dans la continuité, la régularité et la durée d'écriture de leur auteur. Ils pourraient se révéler particulièrement précieux pour l'étude des transformations politiques, sociales et économiques intervenues à Malleray en particulier et plus généralement dans le district de Moutier dans le courant du XIXe siècle (8).

2. David-Louis Miche

Né en 1797 et issu d'une famille relativement aisée, semble-t-il (1), David-Louis Miche ne nous est connu pratiquement que parce qu'il occupa successivement les charges de garde-champêtre depuis 1832 (2) puis celles de maire à partir de 1838 (3) et parce qu'il écrivit ses "Mélanges d'événements" de 1828 à 1836 ainsi qu'un "Journal" de 1838 à 1842.

Le premier de ces deux manuscrits fait partie du fonds Blanchard (4) alors que le deuxième est en possession de la famille Frey (5). La transmission de ces deux documents de la famille Miche à la famille Blanchard et Frey-Blanchard a dû se faire par l'intermédiaire de l'épouse de David-Louis Miche, Madeleine, née Blanchard.

A considérer les "Mélanges d'événements", on reste à plus d'un égard perplexe : Miche ne semble en effet prendre la plume que pour se reprocher de n'avoir pas suivi le programme qu'il s'était fixé, à savoir : "retracer les événements et le grand spectacle de la nature", ou encore pour se plaindre des déboires que le mariage et sa belle famille paraissent lui avoir apportés. Et si, par hasard, il nous parle d'autre chose, il le fait d'une telle manière qu'il est bien souvent difficile de le comprendre. En effet, non seulement Miche maîtrisait particulièrement mal la syntaxe et l'orthographe, mais il avait encore et visiblement de la peine à simplement tracer les signes de l'écriture sur la page. Nous ne pouvons que le regretter car, par ailleurs, il est un des seuls parmi les "diaristes" de Malleray à écrire surtout le dimanche et donc à nous parler non seulement des cultes et de sa foi (il essaie par exemple de décrire avec beaucoup de minutie la célébration de l'anniversaire de la Réformation à Bévillard et ses sentiments à cet égard) mais aussi des distractions que pouvaient avoir les habitants de Malleray à cette époque (le jeu de boules du dimanche). D'une façon générale, Miche s'efforce avant tout de rapporter ses sentiments et ses émotions plutôt que des faits bruts. Comme on pourra en juger dans ce qui suit, Miche écrit le plus souvent sous le coup de l'émotion, voire de l'inspiration et utilise parfois un langage imagé qui n'est pas sans charme mais qui n'ajoute pas à la clarté de son exposé.

2. David-Louis Miche

Né en 1797 et issu d'une famille relativement aisée semble-t-il (1), David-Louis Miche ne nous est connu pratiquement que parce qu'il occupa successivement les charges de garde-champêtre depuis 1832 (2) puis celles de maire à partir de 1838 (3) et parce qu'il écrivit ses "Mélanges d'événements" de 1828 à 1836 ainsi qu'un "Journal" de 1838 à 1842.

Le premier de ces deux manuscrits fait partie du fonds Blanchard (4) alors que le deuxième est en possession de la famille Frey (5). La transmission de ces deux documents de la famille Miche à la famille Blanchard et Frey-Blanchard a dû se faire par l'intermédiaire de l'épouse de David-Louis Miche, Madeleine née Blanchard.

A considérer les "Mélanges d'événements", on reste à plus d'un égard perplexe : Miche ne semble en effet prendre la plume que pour se reprocher de n'avoir pas suivi le programme qu'il s'était fixé, à savoir : "retracer les événements et le grand spectacle de la nature", ou encore pour se plaindre des déboires que le mariage et sa belle famille paraissent lui avoir apportés. Et, si par hasard il nous parle d'autre chose, il le fait d'une telle manière qu'il est bien souvent difficile de le comprendre. En effet, non seulement Miche maîtrisait particulièrement mal la syntaxe et l'orthographe, mais il avait encore et visiblement de la peine à simplement tracer les signes de l'écriture sur la page. Nous ne pouvons que le regretter car, par ailleurs, il est un des seuls parmi les "diaristes" de Malleray à écrire surtout le dimanche et donc à nous parler non seulement des cultes et de sa foi (il essaie par exemple de décrire avec beaucoup de minutie la célébration de l'anniversaire de la Réformation à Bévillard et ses sentiments à cet égard) mais aussi des distractions que pouvaient avoir les habitants de Malleray à cette époque (le jeu de boules du dimanche). D'une façon générale, Miche s'efforce avant tout de rapporter ses sentiments et ses émotions plutôt que des faits bruts. Comme on pourra en juger dans ce qui suit, Miche écrit le plus souvent sous le coup de l'émotion, voire de l'inspiration et utilise parfois un langage imagé qui n'est pas sans charme mais qui n'ajoute pas à la clarté de son exposé.

Le 25 avril 1828 : "comme je descendois en bas la Grosse Fin, mes pensées se retournent en arrière et mes regards se promènent sur toute la nature renaissante et par un transport d'admiration de voir ainsi les grandes révolutions que chaque époque de la vie nous fournit ... Ah !, si on avoit dit, si on avoit projeté à nos ancêtres l'établissement des chemins permanents dans les fins et finages, quelle auroit été leur réponse ? Mais quelle seroit leur réponse aujourd'hui s'ils m'avoient vu profiter de ce nouvel établissement et descendant depuis de Sous-Pré-Faras avec un char à panère chargé de branches et attelé par deux boeufs et moi, assis sur le char, contemplant à mes deux côté du chemin les blés qui y sont ensemencés et voyant des chemins tracés dans toutes les parties de la fin pour parvenir à toute saison à chaque propriétaire ?" (nous avons corrigé l'orthographe et ajouté la ponctuation).

Malgré tous leurs défauts, les écrits de Miche valent la peine d'être consultés ne serait-ce qu'à propos d'événements comme la célébration de l'anniversaire de la Réformation, de la Révolution de 1830 ou encore des élections de 1832 à Malleray qu'il s'attache à rapporter avec le plus grand soin.

Le 25 avril 1828 : "comme je descendois en bas la Grosse Fin, mes pensées se retournent en arrière et mes regard se promènent sur toute la nature renaissante et par un transport d'admiration de voir ainsi les grandes révolutions que chaque époque de la vie nous fournit ... Ah !, si on avoit dit, si on avoit projeté à nos ancêtres l'établissement des chemins permanents dans les fins et finages, quelle auroit été leur réponse ? Mais quelle seroit leur réponse aujourd'hui s'ils ma'voient vu profiter de ce nouvel établissement et descendant depuis de Sous-Pré-Faras avec un char à panère chargé de branches et attelé par deux boeufs et moi, assis sur le char, contemplant à mes deux côté du chemin les blés qui y sont ensemencés et voyant des chemins tracés dans toutes les parties de la fin pour parvenir à toute saison à chaque propriétaire ?" (nous avons corrigé l'orthographe et ajouté la ponctuation).

Malgré tous leurs défauts, les écrits de Miche valent la peine d'être consultés ne serait-ce qu'à propos d'événements comme la célébration de l'anniversaire de la Réformation, de la Révolution de 1830 ou encore des élections de 1832 à Malleray qu'il s'attache à rapporter avec le plus grand soin.

3. Julien Faigaux

Julien Faigaux est né à Malleray le premier mai 1803 (1). Issu d'une famille de six enfants dont nous avons vu la situation matérielle (2), Julien Faigaux était le troisième enfant de Jean-Pierre Faigaux fils et d'Anne-Marguerite née Blanchard.

Comme la plupart de ses frères et soeurs, Julien fit un séjour d'une année "aux allemands", à Moutenz près de Bâle (3) en 1817-1818. De retour à Malleray, il partagea son temps entre les travaux des champs et l'entretien des routes où il aidait son père avec son frère Auguste, son aîné de cinq ans. A la mort de ce dernier, survenue en 1825, Julien, qui restait le seul garçon de la famille, succéda peu à peu à son père dans ses charges de voyer des routes et de paysan. Il se maria en 1826 avec Lidie Garaux dont il eut cinq fils. C'est à l'occasion de son mariage et de la naissance de son premier enfant que Julien commença son journal qu'il tint plus ou moins régulièrement jusqu'en 1829. Son "Livre de remarque" ou "Epoque de Julien Faigaux" ainsi qu'il intitule lui-même pompeusement et qui constitue un des documents du fonds Faigaux (4), n'est pourtant comparable à aucun des journaux des diaristes de Malleray. Il s'agit essentiellement et presque uniquement d'un livre de comptes qui, contrairement à celui de son père, ne nous parle que très peu de son travail et encore moins de celui des autres.

A la mort de son grand-père, Jean-Pierre Faigaux père, survenue en juillet 1834, puis de son père, décède mai 1834 dont Julien sera un des principaux héritiers, il deviendra le deuxième plus grand propriétaire terrien de Malleray (5) après Frédéric-Louis Blanchard. En 1874, à la mort de Julien Faigaux, ses deux fils Florian et Lucien reprendront la succession à la tête du domaine. Mais c'est par l'aîné, Eugène et par les deux fils de ce dernier, Auguste et Jules, que va se faire la transmission des documents constituant actuellement le fonds Faigaux de Genève et des deux manuscrits des journaux de Jean-Pierre Faigaux fils et de Jean-Pierre Faigaux père (6).

3. Julien Faigaux

Julien Faigaux est né à Malleray le premier mai 1803 (1). Issu d'une famille de six enfants dont nous avons vu la situation matérielle (2), Julien Faigaux était le troisième enfant de Jean-Pierre Faigaux fils et d'anne-Marguerite née Blanchard.

Comme la plupart de ses frères et soeurs, Julien fit un séjour d'une année "aux allemands", à Moutenz près de Bâle (3) en 1817/1818. De retour à Malleray, il partagea son temps entre les travaux des champs et l'entretien des routes où il aidait son père avec son frère Auguste, son aîné de cinq ans. A la mort de ce dernier, survenue en 1825, Julien, qui restait le seul garçon de la famille, succéda peu à peu à son père dans ses charges de voyer des routes et de paysan. Il se maria en 1826 avec Lidie Garaux dont il eut cinq fils. C'est à l'occasion de son mariage et de la naissance de son premier enfant que Julien commença son journal qu'il tint plus ou moins régulièrement jusqu'en 1829. Son "Livre de remarque" ou "Epoque de Julien Faigaux" ainsi qu'il l'intitule lui-même pompeusement et qui constitue un des documents du fonds Faigaux (4), n'est pourtant comparable à aucun des journaux des diaristes de Malleray. Il s'agit essentiellement et presque uniquement d'un livre de comptes qui, contrairement à celui de son père, ne nous parle que très peu de son travail et encore moins de celui des autres.

A la mort de son grand-père, Jean-Pierre Faigaux père, survenue en juillet 1834, puis de son père, décède en mai 1834 dont Julien sera un des principaux héritiers, il deviendra le deuxième plus grand propriétaire terrien de Malleray (5) après Frédéric-Louis Blanchard. En 1874, à la mort de Julien Faigaux ses deux fils Florian et Lucien reprendront la succession à la tête du domaine. Mais c'est par l'aîné, Eugène et par les deux fils de ce dernier, Auguste et Jules que va se faire la transmission des documents constituant actuellement le fonds Faigaux de Genève et des deux manuscrits des journaux de Jean-Pierre Faigaux fils et de Jean-Pierre Faigaux père (6).

4. Jean-Pierre Faigaux fils

Né au Locle en 1777 où il passa toute son enfance (1), Jean-Pierre Faigaux était l'aîné des enfants du premier lit de Jean-Pierre Faigaux père. A la mort de sa mère Judith-Marie née Perret-Gentil, il revint avec sa famille à Malleray où il épousa Anne-Marguerite Blanchard en 1797. A cette occasion, les jeunes époux reçurent "de succession paternelle et maternelle" un domaine qui pendant longtemps leur fournit l'essentiel de leurs ressources (2). Jean-Pierre Faigaux fils était donc avant tout un paysan et il le resta jusqu'à sa mort en 1834. Mais nous avons vu (3) qu'il ne pouvait subvenir aux besoins de sa famille avec sa seule production agricole et qu'il multipliait les travaux annexes pour compenser le déficit du budget familial. Aussi était-il également un peu horloger, facteur, écrivain public, postillon, régent d'occasion avant d'être engagé comme voyer des routes en mars 1816.

Dès lors, il partagea son temps entre les travaux des champs et la surveillance, l'entretien des routes sur le territoire des communes du bas de la vallée de Tavannes.

Malgré ce salaire d'appoint, tout laisse à croire que la famille de Jean-Pierre ait eu de la peine à "nouer les deux bouts". En effet, dans les années 1816-17, la période du "cher temps", des inondations et de la fièvre des Autrichiens, même si cette famille ne fut jamais à la charge de la commune ni réduite à la soupe économique des pauvres, elle eut néanmoins recours à l'aide fournie par le gouvernement bernois qui vendit du pain à des prix inférieurs (4) à ceux du marché et qui fournit des pommes-de-terre pour replanter au printemps 1817 (5).

Le journal de Jean-Pierre Faigaux fils, tel qu'il nous est parvenu, se compose de huit cahiers de feuilles découpées et grossièrement reliées par des fils. Appartenant actuellement à la famille Graf à Bienne, le manuscrit y est parvenu par l'intermédiaire d'une des filles d'Auguste Faigaux, Elmire, qui avait épousé un Graf.

4. Jean-Pierre Faigaux fils

Né au Locle en 1777 où il passa toute son enfance (1), Jean-Pierre Faigaux était l'aîné des enfants du premier lit de Jean-Pierre Faigaux père. A la mort de sa mère Judith-Marie née Perret-Gentil, il revint avec sa famille à Malleray où il épousa Anne-Marguerite Blanchard en 1797. A cette occasion, les jeunes époux reçurent "de succession paternelle et maternelle" un domaine qui pendant longtemps leur fournit l'essentiel de leurs ressources (2). Jean-Pierre Faigaux fils était donc avant tout un paysan et il le resta jusqu'à sa mort en 1834. Mais nous avons vu (3) qu'il ne pouvait subvenir aux besoins de sa famille avec sa seule production agricole et qu'il multipliait les travaux annexes pour compenser le déficit du budget familial. Aussi était-il également un peu horloger, facteur, écrivain public, postillon, régent d'occasion avant d'être engagé comme voyer des routes en mars 1816.

Dès lors, il partagea son temps entre les travaux des champs et la surveillance, l'entretien des routes sur le territoire des communes du bas de la vallée de Tavannes.

Malgré ce salaire d'appoint, tout laisse à croire que la famille de Jean-Pierre ait eu de la peine à "nouer les deux bouts". En effet, dans les années 1816-17, la période du "cher temps", des inondations et de la fièvre des Autrichiens, même si cette famille ne fut jamais à la charge de la commune ni réduite à la soupe économique des pauvres, elle eut néanmoins recours à l'aide fournie par le gouvernement bernois qui vendit du pain à des prix inférieurs (4) à ceux du marché et qui fournit des pommes-de-terre pour replanter au printemps 1817 (5).

Le journal de Jean-Pierre Faigaux fils, tel qu'il nous est parvenu, se compose de huit cahiers de feuilles découpées et grossièrement reliées par des fils. Appartenant actuellement à la famille Graf à Bienne, le manuscrit y est parvenu par l'intermédiaire d'une des filles d'Auguste Faigaux, Elmire qui avait épousé un Graf.

Le journal de Faigaux fils commence le 17 août 1812 et se termine le 25 novembre 1818. Durant plus de six ans, son auteur y nota très régulièrement et très scrupuleusement le détail du travail, des achats, des dépenses ou des gains de la journée. Faigaux apparaît dans ses écrits tel que l'a décrit son arrière petit-fils Auguste Faigaux en 1913 : "grand travailleur, dur pour lui-même et pour les autres" (6). A cela, on pourrait encore ajouter, ^{considérant} la minutie avec laquelle J.-P. Faigaux tient le compte de ses emprunts et de ses remboursements : "scrupuleusement honnête".

En effet, Faigaux ne nous parle de lui-même que par son travail, ses achats, dépenses ou ventes de la journée et il ne nous parle des autres (son épouse, ses enfants, la communauté) que dans la mesure où ils ont partagé avec lui un travail, parce qu'ils ont occasionné des dépenses ou permis quelques gains. Ainsi, nous apprenons que ses enfants ont été malades parce qu'il est allé acheter une chopine de vin chez son frère et du miel chez Isaac Bueche (7). De même, autre exemple, on est frappé de constater que Faigaux n'accorde pas plus de place pour annoncer la naissance de sa dernière-née, Marianne, (le 19.6.14 : à 4 heures du matin, Anne-Marguerite est heureusement accouchée d'une fille) que pour nous faire part de la mise bas d'un veau (le 30.1.19 : notre vache a fait son veau ce matin et elle s'est très bien conduite...). Seul l'adverbe "heureusement" qui peut éventuellement traduire un sentiment de soulagement, voire de bonheur, fait varier les deux énoncés.

Cette absence d'expression des sentiments et cet apparent désintérêt aux autres en-dehors du travail, peut néanmoins s'expliquer par la nature même et la fonction du journal de Faigaux qui, comme celui de son fils Julien, est avant tout un livre de comptes. Mais, ce qui distingue essentiellement ces deux "auteurs" et leurs écrits, outre leurs époques et leurs durées différentes, et qui en même temps fait la valeur du journal de Jean-Pierre Faigaux fils, c'est que ce dernier nous renseigne sur tout ce qui est mesurable et comptabilisable d'une manière ou d'une autre : non seulement l'argent et les récoltes comme chez son fils, mais aussi et le plus souvent, les champs labourés ou semés, les chars de fumier transportés, les prés fauchés, le bois scié, les gerbes de blé ou de bage battues, etc., en une journée ou en une demi-journée.

Le journal de Faigaux fils commence le 17 août 1812 et se termine le 25 novembre 1818. Durant plus de six ans, son auteur y nota très régulièrement et très ~~scrupuleusement~~ le détail du travail, des achats, des dépenses ou des gains de la journée.

Faigaux apparaît dans ses écrits tel que l'a décrit son arrière petit-fils Auguste Faigaux en 1913 : "grand travailleur, dur pour lui-même et pour les autres" (6). A cela, on pourrait encore ajouter, ^{considérant} la minutie avec laquelle J.-P. Faigaux tient le compte de ses emprunts et de ses remboursements : "scrupuleusement honnête".

En effet, Faigaux ne nous parle de lui-même que par son travail, ses achats, dépenses ou ventes de la journée et il ne nous parle des autres (son épouse, ses enfants, la communauté) que dans la mesure où ils ont partagé avec lui un travail, parce qu'ils ont occasionné des dépenses ou permis quelques gains. Ainsi, nous apprenons que ses enfants ont été malades parce qu'il est allé acheter une chopine de vin chez son frère et du miel chez Isaac Bueche (7). De même, autre exemple, on est frappé de constater que Faigaux n'accorde pas plus de place pour annoncer la naissance de sa dernière-née Marianne (le 19.6.14 : à 4 heures du matin, Anne-Marguerite est heureusement accouchée d'une fille) que pour nous faire part de la mise bas d'un veau (le 30.1.19 : notre vache a fait son veau ce matin et elle s'est très bien conduite...). Seul l'adverbe "heureusement" qui peut éventuellement traduire un sentiment de soulagement, voire de bonheur, fait varier les deux énoncés.

Cette absence d'expression des sentiments et cet apparent désintérêt aux autres en-dehors du travail, peut néanmoins s'expliquer par la nature même et la fonction du journal de Faigaux qui, comme celui de son fils Julien, est avant tout un livre de comptes. Mais, ce qui distingue essentiellement ces deux "auteurs" et leurs écrits, outre leurs époques et leurs durées différentes, et qui en même temps fait la valeur du journal de Jean-Pierre Faigaux fils, c'est que ce dernier nous renseigne sur tout ce qui est mesurable et comptabilisable d'une manière ou d'une autre : non seulement l'argent et les récoltes comme chez son fils, mais aussi et le plus souvent, les champs labourés ou semés, les chars de fumier transportés, les prés fauchés, le bois scié, les gerbes de blé ou de bage battues, etc., en une journée ou en une demi-journée.

Aussi, la relation que Faigaux fait d'une journée n'est jamais autre chose qu'une énumération, un décompte, un bilan des travaux effectués par lui-même, très rarement par des tiers, qui, grammaticalement, prend la forme d'une juxtaposition de propositions indépendantes très courtes au vocabulaire simple et restreint (très peu d'adjectifs, d'adverbes) et à l'orthographe hésitante.

Autre élément important à mentionner à propos de Jean-Pierre Faigaux fils, à notre avis caractéristique non seulement de la fonction de son journal mais peut-être aussi du caractère de son auteur et de sa situation sociale : il n'écrit pratiquement jamais le dimanche si ce n'est pour nous dire... qu'il a travaillé.

Le journal de Jean-Pierre Faigaux fils, malgré ou à cause de sa sécheresse qui le rend néanmoins difficile à lire, n'est pas sans intérêt et l'utilisation que nous en avons faite dans la première partie de ce travail devrait suffire à le prouver. Mais il mériterait de faire l'objet d'une étude quantitative plus globale et plus systématique que celle que nous avons pu en faire et à laquelle il se prête admirablement en raison de sa nature de "livre de comptes" ou de "livre de travail".

Aussi, la relation que Faigaux fait d'une journée n'est jamais autre chose qu'une énumération, un décompte, un bilan des travaux effectués par lui-même, très rarement par des tiers, qui grammaticalement prend la forme d'une juxtaposition de propositions indépendantes très courtes au vocabulaire simple et restreint (très peu d'adjectifs, d'adverbes) et à l'orthographe hésitante.

Autre élément important à mentionner à propos de Jean-Pierre Faigaux fils, à notre avis caractéristique non seulement de la fonction de son journal mais peut-être aussi du caractère de son auteur et de sa situation sociale : il n'écrit pratiquement jamais le dimanche si ce n'est pour nous dire ... qu'il a travaillé.

Le journal de Jean-Pierre Faigaux fils, malgré ou à cause de sa sécheresse qui le rend néanmoins difficile à lire, n'est pas sans intérêt et l'utilisation que nous en avons faite dans la première partie de ce travail devrait suffire à le prouver. Mais il mériterait de faire l'objet d'une étude quantitative plus globale et plus systématique que celle que nous avons pu en faire et à laquelle il se prête admirablement en raison de sa nature de "livre de comptes" ou de "livre de travail".

5. Jean-Pierre Faigaux père

5.1 Biographie

Jean-Pierre Faigaux père est né le 22 décembre 1746 (1). Il était le fils d'Isaac Faigaux qui avait épousé en seconde noce Marguerite Miche. Son père, notaire à Malleray, avait été nommé géomètre par le prince-évêque et, à ce titre, avait relevé une partie des cartes des fiefs du souverain temporel de la Prévôté (2). Dans les années 1770, Jean-Pierre s'installa au Locle, très certainement pour y entreprendre un apprentissage dans l'horlogerie. C'est dans cette localité qu'il épousa en 1775 Judith-Marie Perret-Gentil et que naquirent Jean-Pierre Faigaux fils en 1777, Frédéric-Louis (futur maire de Malleray et cabaretier au Grenier du Prince) en 1778 et Julie en 1779 (3).

A la mort de sa première épouse, Judith-Marie, décédée en 1791, Jean-Pierre Faigaux père revint avec ses enfants dans son village d'origine où il mourut en 1833. Il conservera néanmoins de solides attaches avec les montagnes neuchâtelaises où il fera un voyage en 1816 (4). A Malleray, Faigaux semble avoir exercé avant tout sa profession d'horloger, du moins jusqu'à l'annexion de la Prévôté au Mont-Terrible qui va provoquer de très graves difficultés d'approvisionnement et de débouchés pour l'horlogerie jurassienne (5). Faigaux dut-il, comme tant d'autres (6), stopper sa production artisanale et se reconvertir dans l'agriculture et l'élevage ? Rien ne permet de l'affirmer ! Toujours est-il qu'en 1797, il est officiellement considéré comme "monteur de boîtes" (7) alors que, entre 1812-1818, diverses indications de son fils Jean-Pierre laissent supposer qu'il était aussi paysan et même un paysan important (8).

L'annexion de la Prévôté à la France va provoquer un autre bouleversement dans la vie de Jean-Pierre Faigaux père : il sera choisi par Liomin fils, substitut du commissaire Mengaud pour l'organisation des territoires du Sud du Jura, et nommé premier président du canton de Malleray. Il remplit ces fonctions jusqu'aux élections de mars 1798 où il fut remplacé par Abram Grosjean de Saules parce que, nous dit-il lui-même : "l'ancien maire Charpié et Théodore Charpié laissèrent introduire dans l'urne 90 bulletins de plus qu'il n'y avait de votants" (9).

5. Jean-Pierre Faigaux père

5.1 Biographie

Jean-Pierre Faigaux père est né le 22 décembre 1746 (1). Il était le fils d'Isaac Faigaux qui avait épousé en seconde noce Marguerite Miche. Son père, notaire à Malleray, avait été nommé géomètre par le prince-évêque et, à ce titre, avait relevé une partie des cartes des fiefs du souverain temporel de la Prévôté (2). Dans les années 1770, Jean-Pierre s'installa au Locle, très certainement pour y entreprendre un apprentissage dans l'horlogerie. C'est dans cette localité qu'il épousa en 1775 Judith-Marie Perret-Gentil et que naquirent Jean-Pierre Faigaux fils en 1777, Frédéric-Louis (futur maire de Malleray et cabaretier au Grenier du Prince) en 1778 et Julie en 1779 (3).

A la mort de sa première épouse Judith-Marie, décédée en 1791, Jean-Pierre Faigaux père revint avec ses enfants dans son village d'origine où il mourut en 1833. Il conservera néanmoins de solides attaches avec les montagnes neuchâtelaises où il fera un voyage en 1816 (4). A Malleray, Faigaux semble avoir exercé avant tout sa profession d'horloger, du moins jusqu'à l'annexion de la Prévôté au Mont-Terrible qui va provoquer de très graves difficultés d'approvisionnement et de débouchés pour l'horlogerie jurassienne (5). Faigaux dut-il, comme tant d'autres (6), stopper sa production artisanale et se reconvertir dans l'agriculture et l'élevage ? Rien ne permet de l'affirmer ! Toujours est-il qu'en 1797, il est officiellement considéré comme "monteur de boîtes" (7) alors que, entre 1812-1818, diverses indications de son fils Jean-Pierre laissent supposer qu'il était aussi paysan et même un paysan important (8).

L'annexion de la Prévôté à la France va provoquer un autre bouleversement dans la vie de Jean-Pierre Faigaux père : il sera choisi par Liomin fils, substitut du commissaire Mengaud pour l'organisation des territoires du Sud du Jura, et nommé premier président du canton de Malleray. Il remplit ces fonctions jusqu'aux élections de mars 1798 où il fut remplacé par Abram Grosjean de Saules parce que, nous dit-il lui-même : "l'ancien maire Charpié et Théodore Charpié laissèrent introduire dans l'urne 90 bulletins de plus qu'il n'y avait de votants" (9).

Mais il est fort probable aussi que, cette même année, Faigaux ait été nommé électeur du canton de Malleray à l'occasion des assemblées primaires (10). Quoi qu'il en soit, sa carrière politique ne dura pas plus d'une année. L'application de la Constitution de l'An VIII qui transformait le système électoral et réduisait le nombre des cantons jurassiens du département du Haut-Rhin, allait y mettre un terme. Dès lors, Jean-Pierre Faigaux père n'occupa plus aucune fonction publique, même pas au sein de sa commune où il mena une existence effacée. En 1813, son contemporain Charles-Ferdinand Morel le présente comme un "homme aussi distingué par ses nombreuses connoissances en botanique et en histoire naturelle, que par une modestie telle que ses connoissances sont ignorées de la plupart de ses concitoyens" (11).

Eloigné des affaires politiques et se livrant à l'étude de la botanique, de l'histoire naturelle et de l'histoire de sa région, Jean-Pierre Faigaux père n'en resta pas moins attentif à l'actualité politique et sociale de la Grande Nation et aux transformations que le régime français allait opérer dans son village. Ainsi, par exemple, dénonce-t-il sans cesse le relâchement des mœurs qui sembla se manifester sous le Consulat et l'Empire et auquel il paraît avoir lui-même succombé. En effet, en 1804 et en 1806, il conçut hors mariage avec Lidie Girod, veuve elle aussi et habitant Champoz, qui mis au monde deux garçons : Ferdinand et Victor. Mais il est vrai aussi que Faigaux finit par faire légitimer ces deux enfants lorsqu'il épousa leur mère en 1824.

Depuis le moment où Jean-Pierre Faigaux père cessa de tenir son journal, qu'il écrivit de 1791 à 1817, les circonstances de sa vie nous sont pratiquement inconnues. Du reste, même dans ses écrits, il ne nous parle que très rarement de sa famille et encore moins de lui-même. Ni le journal de son fils Jean-Pierre qui ne cite son père que lorsqu'il lui a emprunté de l'argent, du blé ou du bage, ni le journal de son petit-fils Julien qui n'en fait jamais mention, ne nous renseignent davantage à ce sujet.

Mais il est fort probable aussi que, cette même année, Faigaux ait été nommé électeur du canton de Malleray à l'occasion des assemblées primaires (10). Quoi qu'il en soit, sa carrière politique ne dura pas plus d'une année. L'application de la Constitution de l'An VIII qui transformait le système électoral et réduisait le nombre des cantons jurassiens du département du Haut-Rhin, allait y mettre un terme. Dès lors, Jean-Pierre Faigaux père n'occupa plus aucune fonction publique, même pas au sein de sa commune où il mena une existence effacée. En 1813, son contemporain Charles-Ferdinand Morel le présente comme un "homme aussi distingué par ses nombreuses connoissances en botanique et en histoire naturelle, que par une modestie telle que ses connoissances sont ignorées de la plupart de ses concitoyens" (11).

Eloigné des affaires politiques et se livrant à l'étude de la botanique, de l'histoire naturelle et de l'histoire de sa région, Jean-Pierre Faigaux père n'en resta pas moins attentif à l'actualité politique et sociale de la Grande Nation et aux transformations que le régime français allait opérer dans son village. Ainsi, par exemple, dénonce-t-il sans cesse le relâchement des mœurs qui sembla se manifester sous le Consulat et l'Empire et auquel il paraît avoir lui-même succombé. En effet, en 1804 et en 1806, il conçut hors mariage avec Lidie Girod, veuve elle aussi et habitant Champoz, qui mis au monde deux garçons : Ferdinand et Victor. Mais il est vrai aussi que Faigaux finit par faire légitimer ces deux enfants lorsqu'il épousa leur mère en 1824.

Depuis le moment où Jean-Pierre Faigaux père cessa de tenir son journal, qu'il écrivit de 1791 à 1817, les circonstances de sa vie nous sont pratiquement inconnues. Du reste, même dans ses écrits, il ne nous parle que très rarement de sa famille et encore moins de lui-même. Ni le journal de son fils Jean-Pierre qui ne cite son père que lorsqu'il lui a emprunté de l'argent, du blé ou du bage, ni le journal de son petit-fils Julien qui n'en fait jamais mention, ne nous renseignent davantage à ce sujet.

Parmi les "diaristes" de Malleray, Frédéric-Louis Blanchard est le seul à nous parler un peu du "Vieux Faigaux" comme il l'appelle mais sans nous donner aucune indication sur sa vie que nous sachions déjà (12).

Ainsi, en-dehors de sa brève apparition sur la scène politique du Mont-Terrible et outre le témoignage de Charles-Ferdinand Morel, Jean-Pierre Faigaux père ne nous est connu que comme auteur d'un journal particulier important mais qui ne nous renseigne pas directement sur sa personnalité, son caractère, en bref sur sa vie intime. Néanmoins, l'impression qui se dégage à la lecture de ce journal est celle d'un homme cultivé (relativement à son époque et à sa région) très attaché à l'histoire et aux traditions de la Prévôté (son journal commence par le relevé des dates et des événements les plus marquants de l'histoire prévôtoise) dont deux de ses ancêtres furent bandeliers, porté à l'étude de la nature en général et de la nature humaine en particulier, curieux de tout et, pour tout dire, un peu philosophe.

5.2 La tradition manuscrite du journal de Faigaux père

5.2.1. Les quatre livres du Journal de Faigaux père

Ecrit entre 1791 et 1817, le journal de Jean-Pierre Faigaux père se composait, d'après les témoignages de C. Frey et A. Blanchard, de quatre livres dont un seul nous est parvenu. En 1917 déjà, les trois premiers volumes étaient introuvables et, à leurs propos, nous devons pour l'instant nous contenter de ce que Frey nous en dit : "Le Journal de J.-P. Faigaux qui relate les faits depuis le 12 mars 1814 au 8 avril 1817 est la suite d'autres livres jusqu'ici restés introuvables". (1) Mais, par contre, nous savons depuis peu que A. Blanchard avait fait une copie des trois premiers manuscrits qui elle aussi a malheureusement disparu. En 1917, elle était en possession de la famille Stauffer-Blanchard à la Chau-de-Fonds (2) lorsque C. Frey l'emprunta pour la retranscrire partiellement.

Parmi les "diaristes" de Malleray, Frédéric-Louis Blanchard est le seul à nous parler un peu du "Vieux Faigaux" comme il l'appelle mais sans nous donner aucune indication sur sa vie que nous sachions déjà (12).

Ainsi, en-dehors de sa brève apparition sur la scène politique du Mont-Terrible et outre le témoignage de Charles-Ferdinand Morel, Jean-Pierre Faigaux père ne nous est connu que comme auteur d'un journal particulier important mais qui ne nous renseigne pas directement sur sa personnalité, son caractère, en bref sur sa vie intime. Néanmoins, l'impression qui se dégage à la lecture de ce journal est celle d'un homme cultivé (relativement à son époque et à sa région) très attaché à l'histoire et aux traditions de la Prévôté (son journal commence par le relevé des dates et des événements les plus marquants de l'histoire prévôtoise) dont deux de ses ancêtres furent bandeliers, porté à l'étude de la nature en général et de la nature humaine en particulier, curieux de tout et, pour tout dire, un^{peu} philosophe.

5.2 La tradition manuscrite du journal de J.-P. Faigaux père

5.2.1. Les quatre livres du Journal de J.-P. Faigaux père

Ecrit entre 1791 et 1817, le journal de Jean-Pierre Faigaux père se composait d'après les témoignages de C. Frey et A. Blanchard, de quatre livres dont un seul nous est parvenu. En 1917 déjà, les trois premiers volumes étaient introuvables et, à leurs propos, nous devons pour l'instant nous contenter de ce que Frey nous en dit : "Le Journal de J.-P. Faigaux qui relate les faits depuis le 12 mars 1814 au 8 avril 1817 est la suite d'autres livres jusqu'ici restés introuvables". (1) Mais, par contre, nous savons depuis peu que A. Blanchard avait fait une copie des trois premiers manuscrits qui elle aussi a malheureusement disparu. En 1917, elle était en possession de la famille Stauffer-Blanchard à la Chau-de-Fonds (2) lorsque C. Frey l'emprunta pour la retranscrire partiellement.

D'après les indications que nous avons pu recueillir dans les documents du fonds Frey, Auguste Blanchard s'était contenté de corriger l'orthographe, quelques tournures de phrases et d'annoter le texte de Faigaux que, par ailleurs, il semble avoir copié in extenso. A son tour, C. Frey a transcrit le texte et les notes de Blanchard mais en extrayant seulement "ce qui peut avoir quelque intérêt historique, laissant de côté mille riens ne concernant que l'une ou l'autre personnalité" (3). La copie Frey des trois premiers livres du journal de Faigaux est donc incomplète (et il paraît difficile de juger dans quelle proportion son auteur a réduit le journal, de même qu'il est pratiquement impossible de dire dans quelle mesure Blanchard a transformé le texte de Faigaux) mais c'est pour l'instant tout ce qu'il nous en reste et nous l'avons donnée telle quelle en annexe.

En ce qui concerne le quatrième livre du journal de Faigaux père, il est parvenu en possession de ses propriétaires actuels par divers détours dont nous reparlerons mais, auparavant, il nous faut encore mentionner un autre "disparu". Il s'agit de ce que Faigaux lui-même appelle son "Journal des opérations" dans lequel il recopiait les documents officiels les plus importants (la déclaration finale du Congrès de Vienne, un pamphlet imprimé contre d'Andlau, etc.) et auquel il renvoie de cas en cas son lecteur. Nous n'avons retrouvé aucune trace de ce "journal des opérations" et ni Frey ni Blanchard ne semblent l'avoir jamais eu en leur possession.

5.2.2. Le quatrième livre du journal de J.-P. Faigaux père

En 1909, le quatrième volume du journal de Jean-Pierre Faigaux père était en possession d'un certain Schumacher de Berne, membre de la Société Jurassienne d'Emulation qui l'envoya à son ami Hippolyte Sautebin à l'occasion d'une circonstance particulière qu'il vaut la peine de mentionner.

D'après les indications que nous avons pu recueillir dans les documents du fond Frey, Auguste Blanchard s'était contenté de corriger l'orthographe, quelques tournures de phrases et d'annoter le texte de Faigaux que, par ailleurs, il semble avoir copié in extenso. A son tour, C. Frey a transcrit le texte et les notes de Blanchard mais en extrayant seulement "ce qui peut avoir quelque intérêt historique, laissant de côté mille riens ne concernant que l'une ou l'autre personnalité" (3). La copie Frey des trois premiers livres du journal de Faigaux est donc incomplète (et il paraît difficile de juger dans quelle proportion son auteur a réduit le journal, de même qu'il est pratiquement impossible de dire dans quelle mesure Blanchard a transformé le texte de Faigaux) mais c'est pour l'instant tout ce qu'il nous en reste et nous l'avons donnée telle quelle en annexe.

En ce qui concerne le quatrième livre du journal de Faigaux père, il est parvenu en possession de ses propriétaires actuels par divers détours dont nous reparlerons mais, auparavant, il nous faut encore mentionner un autre "disparu". Il s'agit de ce que Faigaux lui-même appelle son "Journal des opérations" dans lequel il recopiait les documents officiels les plus importants (la déclaration finale du Congrès de Vienne, un pamphlet imprimé contre d'Andlau, etc ...) et auquel il renvoie de cas en cas son lecteur. Nous n'avons retrouvé aucune trace de ce "journal des opérations" et ni Frey ni Blanchard ne semblent l'avoir jamais eu en leur possession.

5.2.2. Le quatrième livre du journal de J.-P. Faigaux père

En 1909, le quatrième volume du journal de Jean-Pierre Faigaux père était en possession d'un certain Schumacher de Berne, membre de la Société Jurassienne d'Emulation qui l'envoya à son ami Hippolyte Sautebin à l'occasion d'une circonstance particulière qu'il vaut la peine de mentionner.

Hippolyte Sautebin, également membre de l'Emulation, docteur en philosophie et alors directeur de l'école secondaire de Moutier (4), avait écrit un "Festspiel". Intitulée la "Réunion du Jura au Canton de Berne", cette reconstitution historique de la cérémonie de remise de l'Ancien Evêché de Bâle au canton de Berne du 14 juin 1818 avait été représentée à l'occasion de la fête de musique de Porrentruy et lue à la séance annuelle de la société d'Emulation de 1909.

Le compte-rendu que le journal catholique et libéral "Le Pays" fit de la pièce de Sautebin et qui disait en substance que "l'auteur (s'était) efforcé de faire admettre quelques invraisemblances de son Festspiel, telles que le grand amour des jurassiens d'alors pour les Bernois" (5), n'eut pas l'heur de plaire ni à l'auteur en question, ni à Schumacher.

Sautebin se défendit dans une lettre qui parut dans "Le Pays" du 5 octobre et dans laquelle il accuse "d'impertinence" le correspondant de ce journal et lui demande d'expliquer en quoi sa pièce avait paru "invraisemblable" ou de se rétracter. Le journaliste incriminé répondit dans un article très violent qui parut le même jour et dans lequel il accusait Sautebin d'avoir laissé penser aux spectateurs et aux auditeurs de son "Festspiel" que ceux qui chantaient :

"Il est venu le moment solennel
Où, pénétrés d'un amour fraternel,
Nos coeurs prendront l'engagement suprême
Suivi bientôt d'un glorieux baptême.
Nous serons fiers de ce nom bernois
Que si souvent l'on vit sur le pavois
Du Chasseral jusqu'au pays d'Ajoie
Laissons, laissons éclater notre joie"

représentaient l'ensemble du peuple jurassien de 1818 alors qu'ils ne pouvaient symboliser que le public qui assistait à cette cérémonie et qui n'était composé que de fonctionnaires, de curés et de pasteurs mandatés et donc "obligés de saluer la Réunion avec des allures de plats valets" (6).

Hippolyte Sautebin, également membre de l'Emulation, docteur en philosophie et alors directeur de l'école secondaire de Moutier (4), avait écrit un "Festspiel". Intitulée la "Réunion du Jura au Canton de Berne", cette reconstitution historique de la cérémonie de remise de l'Ancien Evêché de Bâle au canton de Berne du 14 juin 1818 avait été représentée à l'occasion de la fête de musique de Porrentruy et lue à la séance annuelle de la société d'Emulation de 1909.

Le compte-rendu que le journal catholique et libéral "Le Pays" fit de la pièce de Sautebin et qui disait en substance que "l'auteur (s'était) efforcé de faire admettre quelques invraisemblances de son Festspiel, telles que le grand amour des jurassiens d'alors pour les Bernois" (5), n'eut pas l'heur de plaire ni à l'auteur en question, ni à Schumacher.

Sautebin se défendit dans une lettre qui parut dans "Le Pays" du 5 octobre et dans laquelle il accusait "d'impertinence" le correspondant de ce journal et lui demande d'expliquer en quoi sa pièce avait paru "invraisemblable" ou de se rétracter. Le journaliste incriminé répondit dans un article très violent qui parut le même jour et dans lequel il accusait Sautebin d'avoir laissé penser aux spectateurs et aux auditeurs de son "Festspiel" que ceux qui chantaient :

"Il est venu le moment solennel
Où, pénétrés d'un amour fraternel,
Nos coeurs prendront l'engagement suprême
Suivi bientôt d'un glorieux baptême.
Nous serons fiers de ce nom bernois
Que si souvent l'on vit sur le pavois
Du Chasseral jusqu'au pays d'Ajoie
Laissons, laissons éclater notre joie"

représentaient l'ensemble du peuple jurassien de 1818 alors qu'ils ne pouvaient symboliser que le public qui assistait à cette cérémonie et qui n'était composé que de fonctionnaires, de curés et de pasteurs mandatés et donc "obligés de saluer la Réunion avec des allures de plats valets". (6)

On comprend immédiatement ce qui, derrière une querelle sur la vraisemblance au théâtre, se cachait dans cet article qui, par ailleurs, semble avoir mis fin à la polémique. Mais, pour nous, l'importance de cet article se situe surtout dans la réaction qu'il va provoquer chez Schumacher. Après en avoir pris connaissance, ce dernier va envoyer à Sautebin le quatrième livre du journal de Jean-Pierre Faigaux père en l'accompagnant d'une lettre dans laquelle il proposait à son ami d'en tirer parti pour "infliger le démenti le plus formel au critique malveillant du Pays" au sujet de l'opinion des Jurassiens de 1815 sur le rattachement à Berne (7).

Nous verrons plus loin l'usage que Sautebin a fait de ce manuscrit, mais il convient encore de signaler deux points importants soulevés par Schumacher dans sa lettre à propos des autres manuscrits. Tout d'abord, Schumacher laisse clairement entendre qu'il ne possédait pas les premiers livres du journal de Faigaux (il semble même croire qu'il y ait eu une suite au livre quatre, ce qui n'est pas impossible). Ensuite, Schumacher demande à Sautebin de "les (ces "Mémoires") lui renvoyer à l'occasion".

Or, concernant ce second point, Sautebin n'a pas satisfait la demande de Schumacher. Il semble bien en effet que Sautebin, après en avoir fait une édition partielle en 1913, ait remis directement le livre quatre du journal de Faigaux à Auguste Faigaux, alors maréchal à Malleray et autre membre de la Société d'Emulation. Car nous retrouvons ensuite ce manuscrit en possession d'une des deux filles d'Auguste Faigaux, Berthe Saucy (soeur d'Elmire Graf par laquelle se fit la transmission du manuscrit de Jean-Pierre Faigaux fils) dont la descendante possède aujourd'hui le manuscrit (8).

5.3 Critique de l'édition de Sautebin

5.3.1. Contexte historique et politique de la publication

Suite aux circonstances que nous avons décrites, le livre quatre du journal de Jean-Pierre Faigaux père se trouva donc être en possession d'Hippolyte Sautebin en 1909.

On comprend immédiatement ce qui, derrière une querelle sur la vraisemblance au théâtre, se cachait dans cet article qui, par ailleurs, semble avoir mis fin à la polémique. Mais, pour nous, l'importance de cet article se situe surtout dans la réaction qu'il va provoquer chez Schumacher. Après en avoir pris connaissance, ce dernier va envoyer à Sautebin le quatrième livre du journal de Jean-Pierre Faigaux père en l'accompagnant d'une lettre dans laquelle il proposait à son ami d'en tirer parti pour "infliger le démenti le plus formel au critique malveillant du Pays" au sujet de l'opinion des Jurassiens de 1815 sur le rattachement à Berne (7).

Nous verrons plus loin l'usage que Sautebin a fait de ce manuscrit, mais il convient encore de signaler deux points importants soulevés par Schumacher dans sa lettre à propos des autres manuscrits. Tout d'abord, Schumacher laisse clairement entendre qu'il ne possédait pas les premiers livres du journal de Faigaux (il semble même croire qu'il y ait eu une suite au livre quatre, ce qui n'est pas impossible). Ensuite, Schumacher demande à Sautebin de "les (ces "Mémoires") lui renvoyer à l'occasion".

Or, concernant ce second point, Sautebin n'a pas satisfait la demande de Schumacher. Il semble bien en effet que Sautebin, après en avoir fait une édition partielle en 1913, ait remis directement le livre quatre du journal de Faigaux à Auguste Faigaux, alors maréchal à Malleray et autre membre de la Société d'Emulation. Car nous retrouvons ensuite ce manuscrit en possession d'une des deux filles d'Auguste Faigaux, Berthe Saucy (soeur d'Elmire Graf par laquelle se fit la transmission du manuscrit de Jean-Pierre Faigaux fils) dont la descendante possède aujourd'hui le manuscrit (8).

5.3 Critique de l'édition de Sautebin

5.3.1. Contexte historique et politique de la publication

Suite aux circonstances que nous avons décrites, le livre quatre du journal de Jean-Pierre Faigaux père se trouva donc être en possession d'Hippolyte Sautebin en 1909.

Contrairement à ce que peut laisser supposer la lettre de Schumacher, Sautebin n'utilisa pas le manuscrit de Faigaux pour relancer la polémique qui l'opposait au journal "Le Pays" (1). Ce n'est qu'en 1913, à la séance de la Société Jurassienne d'Emulation de Saignelégier que Sautebin se décida à faire lecture d'extraits de ce journal qui parurent dans les Actes de cette société la même année (2). Mais, si l'on se réfère au contexte politique d'avant-guerre dans le Jura, le brusque revirement de Sautebin, après de si longues années d'apparent désintérêt pour les écrits de Faigaux, peut néanmoins s'expliquer. L'année 1913 fut en effet fertile en événements d'importance qui allaient les remettre d'actualité.

Le transfert du siège de l'ingénieur du Jura de Delémont à Bienne d'abord et, ensuite, la décision du service topographique fédéral de germaniser les noms de "La Scheulte" et "Elay" en "Schelten" et "Seehof" provoquèrent cette année-là de très vives réactions dans la presse jurassienne et de nombreuses interventions des parlementaires jurassiens au Grand Conseil bernois. Alors que les conséquences du Kulturkampf se faisaient encore sentir et au moment où l'on commençait à préparer les festivités de la célébration du centenaire de la Réunion du Jura à Berne, ces deux décisions furent ressenties comme de véritables provocations et des preuves nouvelles de l'impérialisme culturel de Berne à l'égard de la minorité française. Et, une fois encore, un courant d'opinion favorable à la séparation du Jura avec la canton de Berne se dessina dans une partie de la population. On remis en question l'Acte de Réunion du 23 novembre 1815; on proposa de faire de l'ancienne bannière des princes-évêques de Bâle l'emblème jurassien (3). Dans le débat sur cette question qui s'ensuivit et qui allait se prolonger jusqu'au-delà de la guerre, "on remua les textes officiels, on rappell(a) l'opinion de tels ou tels grands hommes, on cit(a) tels ou tels historiens" (4).

Ainsi, dans ce contexte passionné, la publication du journal de Faigaux en 1913, se révèle avoir été la contribution de Sautebin au débat qui soulevait et divisait alors l'opinion jurassienne et qui consistait à savoir si les Jurassiens de 1815 avaient véritablement désiré le rattachement de leur pays au canton de Berne : "Je tenais, nous dit Sautebin, à ce que cette humble

Contrairement à ce que peut laisser supposer la lettre de Schumacher, Sautebin n'utilisa pas le manuscrit de Faigaux pour relancer la polémique qui l'opposait au journal "Le Pays" (1). Ce n'est qu'en 1913, à la séance de la Société Jurassienne d'Emulation de Saignelégier que Sautebin se décida à faire lecture d'extraits de ce journal qui parurent dans les Actes de cette société la même année (2). Mais, si l'on se réfère au contexte politique d'avant-guerre dans le Jura, le brusque revirement de Sautebin, après de si longues années d'apparent désintérêt pour les écrits de Faigaux, peut néanmoins s'expliquer. L'année 1913 fut en effet fertile en événements d'importance qui allaient les remettre d'actualité.

Le transfert du siège de l'ingénieur du Jura de Delémont à Bienne d'abord et, ensuite, la décision du service topographique fédéral de germaniser les noms de "La Scheulte" et "Elay" en "Schelten" et "Seehof" provoquèrent cette année-là de très vives réactions dans la presse jurassienne et de nombreuses interventions des parlementaires jurassiens au Grand Conseil bernois. Alors que les conséquences du Kulturkampf se faisaient encore sentir et au moment où l'on commençait à préparer les festivités de la célébration du centenaire de la Réunion du Jura à Berne, ces deux décisions furent ressenties comme de véritables provocations et des preuves nouvelles de l'impérialisme culturel de Berne à l'égard de la minorité française. Et, une fois encore, un courant d'opinion favorable à la séparation du Jura avec la canton de Berne se dessina dans une partie de la population. On remis en question l'Acte de Réunion du 23 novembre 1815, on proposa de faire de l'ancienne bannière des princes-évêques de Bâle l'emblème jurassien (3). Dans le débat sur cette question qui s'ensuivit et qui allait se prolonger jusqu'au-delà de la guerre, "on remua les textes officiels, on rappell(a) l'opinion de tels ou tels grands hommes, on cit(a) tels ou tels historiens" (4).

Ainsi, dans ce contexte passionné, la publication du journal de Faigaux de 1913, se révèle avoir été la contribution de Sautebin au débat qui soulevait et divisait alors l'opinion jurassienne et qui consistait à savoir si les Jurassiens de 1815 avaient véritablement désiré le rattachement de leur pays au canton de Berne : "Je tenais, nous dit Sautebin, à ce que cette humble

voix (celle de Jean-Pierre Faigaux père) vint prendre part aux discussions qui surgissent dans notre Jura, relatives aux événements d'il y a un siècle" (5).

5.3.2. Les caractéristiques de l'édition de Sautebin

Conformément à l'intérêt que le public jurassien manifestait en 1913 pour les événements entourant le rattachement de l'Ancien Evêché de Bâle au canton de Berne en 1815, Sautebin, ne jugea certainement pas utile de faire une édition complète du livre quatre du journal de Faigaux. Il se contenta de faire imprimer les extraits les plus susceptibles d'éclairer ses lecteurs. Aussi choisit-il : "dans le journal de Faigaux tout ce qui a de l'intérêt aux point de vue historique et économique et ce qui est digne d'être relevé en fait de traits de mœurs", laissant en particulier de côté : "les remarques sur les travaux des champs" (6).

Mais, en comparant l'édition de Sautebin et le texte de Faigaux, on peut également remarquer que Sautebin a réservé une place plus importante aux années 1814-1815 (de façon à renseigner le plus possible sur la période du gouvernement d'Andlau et sur les démarches des Prévotois auprès de Leurs Excellences de Berne dont Faigaux parle abondamment) qu'aux années 1816-1817 (les années de la crise de subsistance et de son cortège de malheurs) qui proportionnellement occupent pourtant une place tout aussi grande chez Faigaux.

D'autre part, concernant cette fois les transformations apportées par Sautebin au texte même de Faigaux, un certain nombre de points méritent encore d'être relevés. D'abord, Sautebin a transcrit le texte de Faigaux en corrigeant systématiquement l'orthographe aussi bien des noms communs que des noms de lieux et de personnes; ensuite, qu'il a en général conservé la syntaxe de Faigaux qui, par ailleurs, est excellente; enfin, que dans certains cas (très rares, il est vrai) qui auraient pu choquer la moralité des lecteurs, Sautebin n'a pu s'empêcher de censurer le texte de Faigaux (7).

voix (celle de Jean-Pierre Faigaux père) vint prendre part aux discussions qui surgissent dans notre Jura, relatives aux événements d'il y a un siècle" (5).

5.3.2. Les caractéristiques de l'édition de Sautebin

Conformément à l'intérêt que le public jurassien manifestait en 1913 pour les événements entourant le rattachement de l'Ancien Evêché de Bâle au canton de Berne en 1815, Sautebin ne jugea certainement pas utile de faire une édition complète du livre quatre du journal de Faigaux. Il se contenta de faire imprimer les extraits les plus susceptibles d'éclairer ses lecteurs. Aussi choisit-il : "dans le journal de Faigaux tout ce qui a de l'intérêt aux point de vue historique et économique et ce qui est digne d'être relevé en fait de traits de mœurs", laissant en particulier de côté : "les remarques sur les travaux des champs" (6).

Mais, en comparant l'édition de Sautebin et le texte de Faigaux, on peut également remarquer que Sautebin a réservé une place plus importante aux années 1814-1815 (de façon à renseigner le plus possible sur la période du gouvernement d'Andlau et sur les démarches des Prévotois auprès de Leurs Excellences de Berne dont Faigaux parle abondamment) qu'aux années 1816-1817 (les années de la crise de subsistance et de son cortège de malheurs) qui proportionnellement occupent pourtant une place tout aussi grande chez Faigaux.

D'autre part, concernant cette fois les transformations apportées par Sautebin au texte même de Faigaux, un certain nombre de points méritent encore d'être relevés. D'abord, Sautebin a transcrit le texte de Faigaux en corrigeant systématiquement l'orthographe aussi bien des noms communs que des noms de lieux et de personnes; ensuite, qu'il a en général conservé la syntaxe de Faigaux qui, par ailleurs, est excellente; enfin, que dans certains cas (très rares, il est vrai) qui auraient pu choquer la moralité des lecteurs, Sautebin n'a pu s'empêcher de censurer le texte de Faigaux (7).

Mais, en résumé et compte tenu de ces différentes caractéristiques, on peut dire que l'édition de Sautebin est bonne même si elle est incomplète et, à notre avis, insuffisante. Par contre, le portrait que Sautebin trace de Jean-Pierre Faigaux père dans son introduction à l'édition du journal est non seulement faux mais relève encore de la malhonnêteté intellectuelle.

5.3.3. Le portrait de Jean-Pierre Faigaux père par Sautebin

Dans son introduction à l'édition du Livre quatre du journal de Faigaux, Sautebin donne une courte biographie de l'auteur. Pour cela, il a utilisé deux sources : le journal de Faigaux et les rares renseignements que l'auteur lui-même donne sur sa personne bien sûr, mais aussi et surtout les indications fournies par Auguste Faigaux, maréchal à Malleray, dans deux lettres datées respectivement du 9 juillet et du 22 juillet 1913.

Dans la première de ces deux lettres, qui est la réponse à une demande de renseignements que Sautebin fit le 5 juillet, Auguste Faigaux esquisse un rapide portrait de Jean-Pierre Faigaux fils et ne fait que mentionner Jean-Pierre Faigaux père (8). A la réception de cette missive, Sautebin se rendit parfaitement compte que son correspondant à Malleray avait confondu les deux Jean-Pierre, le père et le fils, et que le journal qu'il avait entre les mains était celui du père. La phrase de la lettre d'Auguste Faigaux mentionnant Jean-Pierre Faigaux père et sa date de naissance ont été soulignées par Sautebin qui ajoute dans la marge : "l'auteur du journal" et qui renvoie à la page 76 du journal où Faigaux donne en effet son âge (9).

Du reste, cela lui fut confirmé par une deuxième lettre d'Auguste Faigaux qui, d'autre part, laisse clairement entendre qu'il avait également confié à Sautebin le manuscrit de Jean-Pierre fils dont il ne semble d'ailleurs pas avoir tiré parti (10). Au moment où Sautebin écrivait son introduction à l'édition du journal de Jean-Pierre Faigaux père, il savait donc pertinemment qu'il avait existé deux Jean-Pierre Faigaux qui tous deux avaient écrit un journal dont il avait consulté les manuscrits. Par conséquent, il savait aussi que les renseignements donnés par Auguste Faigaux dans sa première lettre correspondaient à Jean-Pierre Faigaux fils.

Mais, en résumé et compte tenu de ces différentes caractéristiques, on peut dire que l'édition de Sautebin est bonne même si elle est incomplète et, à notre avis, insuffisante. Par contre, le portrait que Sautebin trace de Jean-Pierre Faigaux père dans son introduction à l'édition du journal est non seulement faux mais relève encore de la malhonnêteté intellectuelle.

5.3.3. Le portrait de Jean-Pierre Faigaux père par Sautebin

Dans son introduction à l'édition du Livre quatre du journal de Faigaux, Sautebin donne une courte biographie de l'auteur. Pour cela, il a utilisé deux sources : le journal de Faigaux et les rares renseignements que l'auteur lui-même donne sur sa personne bien sûr, mais aussi et surtout les indications fournies par Auguste Faigaux, maréchal à Malleray, dans deux lettres datées respectivement du 9 juillet et du 22 juillet 1913.

Dans la première de ces deux lettres, qui est la réponse à une demande de renseignements que Sautebin fit le 5 juillet, Auguste Faigaux esquisse un rapide portrait de Jean-Pierre Faigaux fils et ne fait que mentionner Jean-Pierre Faigaux père (8). A la réception de cette missive, Sautebin se rendit parfaitement compte que son correspondant à Malleray avait confondu les deux Jean-Pierre, le père et le fils, et que le journal qu'il avait entre les mains était celui du père. La phrase de la lettre d'Auguste Faigaux mentionnant Jean-Pierre Faigaux père et sa date de naissance ont été soulignées par Sautebin qui ajoute dans la marge : "l'auteur du journal" et qui renvoie à la page 76 du journal où Faigaux donne en effet son âge (9).

Du reste, cela lui fut confirmé par une deuxième lettre d'Auguste Faigaux qui, d'autre part, laisse clairement entendre qu'il avait également confié à Sautebin le manuscrit de Jean-Pierre fils dont il ne semble d'ailleurs pas avoir tiré parti (10). Au moment où Sautebin écrivait son introduction à l'édition du journal de Jean-Pierre Faigaux père, il savait donc pertinemment qu'il avait existé deux Jean-Pierre Faigaux qui tous deux avaient écrit un journal dont il avait consulté les manuscrits. Par conséquent, il savait aussi que les renseignements donnés par Auguste Faigaux dans sa première lettre correspondaient à Jean-Pierre Faigaux fils.

Pourtant, Sautebin ne se gêna pas, dans son introduction et dans sa présentation de Jean-Pierre Faigaux père de reprendre à la lettre le portrait de Jean-Pierre Faigaux fils qu'Auguste Faigaux lui avait fourni en modifiant simplement les dates de naissance et de mort (11).

5.3.4. La présentation du journal de Faigaux par Sautebin

Il est néanmoins un point sur lequel Sautebin ne s'est pas trompé lorsqu'il présente le journal de Faigaux et l'auteur. Dans son introduction, Sautebin a en effet donné une analyse de contenu de ce journal qui, bien que très brève, suffit à en déterminer les caractéristiques essentielles. Faute de pouvoir aujourd'hui en faire une critique ou une meilleure, nous ne pouvons qu'approuver et confirmer les dires de Sautebin à ce propos. De même, les quelques remarques que Sautebin a faites sur le style de Jean-Pierre Faigaux père, nous paraissent être suffisamment pertinentes pour les rapporter ici sans autre commentaire.

"Je ne veux pas, dit Sautebin, commenter d'avance les réflexions de notre auteur. Elles portent sur toutes sortes de sujets : échos des graves événements du dehors, démarches et va et vient des notables de la commune de Malleray et de la Prévôté, décisions des assemblées communales, défilé des troupes, remarques météorologiques, travaux champêtres, traits de moeurs, observations philosophiques sur tel ou tel sujet (départ des hirondelles, chant des oiseaux, chasteté des jeunes filles, etc.)." Et plus loin, il ajoute : "Le style n'en est sans doute pas d'un littérateur; mais il dénote tout de même chez son auteur un certain développement littéraire, un grand bon sens, une sincérité touchante, une tendance très marquée à philosopher, une touche toute personnelle qui fait de Faigaux un caractère, un type. Faigaux ne se borne pas à rapporter les faits, il les juge. Et son exposé donne l'impression de la vie" (12).

Pourtant, Sautebin ne se gêna pas, dans son introduction et dans sa présentation de Jean-Pierre Faigaux père de reprendre à la lettre le portrait de Jean-Pierre Faigaux fils qu'Auguste Faigaux lui avait fourni en modifiant simplement les dates de naissance et de mort (11).

5.3.4. La présentation du journal de Faigaux par Sautebin

Il est néanmoins un point sur lequel Sautebin ne s'est pas trompé lorsqu'il présente le journal de Faigaux et l'auteur. Dans son introduction, Sautebin a en effet donné une analyse de contenu de ce journal qui, bien que très brève, suffit à en déterminer les caractéristiques essentielles. Faute de pouvoir aujourd'hui en faire une critique ou une meilleure, nous ne pouvons qu'approuver et confirmer les dires de Sautebin à ce propos. De même, les quelques remarques que Sautebin a faites sur le style de Jean-Pierre Faigaux père, nous paraissent être suffisamment pertinentes pour les rapporter ici sans autre commentaire.

"Je ne veux pas, dit Sautebin, commenter d'avance les réflexions de notre auteur. Elles portent sur toutes sortes de sujets : échos des graves événements du dehors, démarches et va et vient des notables de la commune de Malleray et de la Prévôté, décisions des assemblées communales, défilé des troupes, remarques météorologiques, travaux champêtres, traits de moeurs, observations philosophiques sur tel ou tel sujet (départ des hirondelles, chant des oiseaux, chasteté des jeunes files, etc ...) ..." et plus loin, il ajoute : "Le style n'en est sans doute pas d'un littérateur; mais il dénote tout de même chez son auteur un certain développement littéraire, un grand bon sens, une sincérité touchante, une tendance très marquée à philosopher, une touche toute personnelle qui fait de Faigaux un caractère, un type. Faigaux ne se borne pas à rapporter les faits, il les juge. Et son exposé donne l'impression de la vie". (12).

Conclusion

Faute d'une analyse plus complète du journal de Jean-Pierre Faigaux père, nous ne pouvons, pour l'instant, qu'approuver les commentaires de Sautebin à ce propos. Notre travail s'est jusqu'à présent limité à rassembler les manuscrits et les copies dispersés de cet ouvrage et à faire une transcription complète mais non définitive du livre IV de ce journal particulier que nous avons donné en annexe (1).

Ajoutée à la copie des livres I, II, III de Charles Frey, notre copie complète le journal de Jean-Pierre Faigaux père qui, compte tenu des nombreuses disparitions de manuscrits, se trouve être ainsi rassemblé pour la première fois depuis plus d'un siècle. Il faudrait néanmoins poursuivre encore nos recherches pour retrouver la copie d'Auguste Blanchard des trois premiers livres, de façon à pouvoir faire une édition complète du journal de Faigaux père.

Comme pour le livre IV du journal de Faigaux père, nous avons fait une transcription du journal de Jean-Pierre Faigaux fils que nous avons également donné en annexe à ce travail (2). Par contre, pour les écrits de Julien Faigaux et de David-Louis Miche, tout est encore à faire. Mais, dans la mesure où nous n'avons utilisé ces documents que pour présenter leurs auteurs, une première copie ne se justifiait pas. Ce n'est pas le cas des "Livres de Remarques" de Frédéric-Louis Blanchard dont nous nous sommes passablement servis des cahiers de 1815, 1816, 1817 et 1818 pour présenter le village de Malleray au XIXe siècle dans la première partie de ce travail. Là non plus, nous n'avons pas jugé utile d'en faire une copie qui n'aurait pu être que partielle. Les écrits de Blanchard étaient trop importants en quantité et en qualité. Nous les avons utilisés surtout pour compléter les informations que nous pouvions tirer de l'analyse des journaux des deux Jean-Pierre Faigaux. Mais, lorsque nous avons cité Blanchard, nous avons toujours donné en note les passages des "Livres de Remarques".

Conclusion

Faute d'une analyse plus complète du journal de Jean-Pierre Faigaux père, nous ne pouvons, pour l'instant, qu'approuver les commentaires de Sautebin à ce propos. Notre travail s'est jusqu'à présent limité à rassembler les manuscrits et les copies dispersés de cet ouvrage et à faire une transcription complète mais non définitive du livre IV de ce journal particulier que nous avons donné en annexe (1).

Ajoutée à la copie des livres I, II, III de Charles Frey, notre copie complète le journal de Jean-Pierre Faigaux père qui, compte tenu des nombreuses disparitions de manuscrits, se trouve être ainsi rassemblé pour la première fois depuis plus d'un siècle. Il faudrait néanmoins poursuivre encore nos recherches pour retrouver la copie d'Auguste Blanchard des trois premiers livres de façon à pouvoir faire une édition complète du journal de Faigaux père .

Comme pour le livre IV du journal de Faigaux père, nous avons fait une transcription du journal de Jean-Pierre Faigaux fils que nous avons également donné en annexe à ce travail (2). Par contre, pour les écrits de Julien Faigaux et de David-Louis Miche, tout est encore à faire. Mais, dans la mesure où nous n'avons utilisé ces documents que pour présenter leurs auteurs, une première copie ne se justifiait pas. Ce n'est pas le cas des "Livres de Remarques" de Frédéric-Louis Blanchard dont nous nous sommes passablement servis des cahiers de 1815, 1816, 1817 et 1818 pour présenter le village de Malleray au XIXe siècle dans la première partie de ce travail. Là non plus, nous n'avons pas jugé utile d'en faire une copie qui n'aurait pu être que partielle. Les écrits de Blanchard étaient trop importants en quantité et en qualité. Nous les avons utilisés surtout pour compléter les informations que nous pouvions tirer de l'analyse des journaux des deux Jean-Pierre Faigaux. Mais, lorsque nous avons cité Blanchard, nous avons toujours donné en note les passages des "Livres de Remarques".

Certes, il reste encore un travail important à fournir avant de pouvoir utiliser de manière plus judicieuse ces journaux particuliers des bourgeois de Malleray. Néanmoins, nous pouvons déjà faire un certain nombre de remarques à propos de leurs auteurs respectifs ainsi qu'à propos du contenu de ces différents écrits personnels.

Au sujet des "diaristes" de Malleray tout d'abord, nous pouvons d'ores et déjà, observer qu'ils font tous partie des couches sociales les plus aisées de la population de leur village. En 1854, Frédéric-Louis Blanchard, Julien Faigaux et David-Louis Miche sont parmi les plus grands propriétaires fonciers de Malleray et ce devait certainement être le cas de Jean-Pierre Faigaux père compte tenu des informations de son fils à ce propos. Seul Jean-Pierre Faigaux fils semble avoir été dans une situation financière et économique un peu plus difficile.

Ces cinq hommes sont donc tous et essentiellement des paysans bien que la plupart d'entre eux ait eu une activité annexe importante. Ainsi, Frédéric-Louis Blanchard est également menuisier-charpentier, Jean-Pierre Faigaux fils et Julien Faigaux sont "voyers de routes" (cantonniers) et Jean-Pierre Faigaux père est "monteur de boîtes" (3).

On peut remarquer aussi à leur propos que, en tant que membre de la bourgeoisie locale à laquelle les familles Miche, Faigaux et Blanchard appartenaient, dont les représentants formaient à cette époque l'essentiel de la population de Malleray et qui accaparait les charges publiques, ils ont tous joué un rôle plus ou moins en vue au sein de leur commune. A l'exception de Julien Faigaux, ils ont tous été à un moment ou à un autre secrétaire, conseiller ou maire de la commune de Malleray, voire, pour Jean-Pierre Faigaux père, président du canton de Malleray sous le régime français.

En résumé, on peut dire de ces cinq bourgeois qu'ils appartiennent à la classe qui économiquement, socialement, politiquement et culturellement constitue l'élite de la population de leur commune qui avait été, sous l'Ancien Régime et la République Moutier-Grandval, chef-lieu de mairie, chef-lieu de canton du Mont-Terrible et commune du Haut-Rhin sous le régime français et enfin commune du bailliage puis du district de Moutier sous le régime bernois.

Certes, il reste encore un travail important à fournir avant de pouvoir utiliser de manière plus judicieuse ces journaux particuliers des bourgeois de Malleray. Néanmoins, nous pouvons déjà faire un certain nombre de remarques à propos de leurs auteurs respectifs ainsi qu'à propos du contenu de ces différents écrits personnels.

Au sujet des "diaristes" de Malleray tout d'abord, nous pouvons d'ores et déjà, observer qu'ils font tous partie des couches sociales les plus aisées de la population de leur village. En 1854, Frédéric-Louis Blanchard, Julien Faigaux et David-Louis Miche sont parmi les plus grands propriétaires fonciers de Malleray et ce devait certainement être le cas de Jean-Pierre Faigaux père compte tenu des informations de son fils à ce propos. Seul Jean-Pierre Faigaux fils semble avoir été dans une situation financière et économique un peu plus difficile.

Ces cinq hommes sont donc tous et essentiellement des paysans bien que la plupart d'entre eux ait eu une activité annexe importante. Ainsi, Frédéric-Louis Blanchard est également menuisier-charpentier, Jean-Pierre Faigaux fils et Julien Faigaux sont "voyers de routes" (cantonniers) et Jean-Pierre Faigaux père est "monteur de boîtes" (3).

On peut remarquer aussi à leur propos que, en tant que membre de la bourgeoisie locale à laquelle les familles Miche, Faigaux et Blanchard appartenaient, dont les représentants formaient à cette époque l'essentiel de la population de Malleray et qui accaparait les charges publiques, ils ont tous joué un rôle plus ou moins en vue au sein de leur commune. A l'exception de Julien Faigaux, ils ont tous été à un moment ou à un autre secrétaire, conseiller ou maire de la commune de Malleray, voire, pour Jean-Pierre Faigaux père, président du canton de Malleray sous le régime français.

En résumé, on peut dire de ces cinq bourgeois qu'ils appartiennent à la classe qui économiquement, socialement, politiquement et culturellement constitue l'élite de la population de leur commune qui avait été, sous l'Ancien Régime et la République Moutier-Grandval, chef-lieu de mairie, chef-lieu de canton du Mont-Terrible et commune du Haut-Rhin sous le régime français et enfin commune du bailliage puis du district de Moutier sous le régime bernois.

Aussi les "diaristes de Malleray font-ils partie de ces deux ou trois générations de Jurassiens qui auront à subir les heurs et malheurs du Consulat et de l'Empire, du gouvernement du baron d'Andlau, des débuts du régime bernois et qui assisteront aux transformations économiques et sociales que l'industrialisation de cette région du Jura va provoquer dans le courant du XIXe siècle.

Par leurs écrits, Jean-Pierre Faigaux père et Frédéric-Louis Blanchard surtout représentent des témoins privilégiés d'un siècle de l'histoire de leur village bien sûr, mais aussi de l'ancienne Prévôté Moutier-Grandval et du Jura. Le journal du premier recouvre la période de la République de Moutier-Grandval jusqu'au début du régime bernois (1791-1817), alors que les "livres de remarques" du deuxième s'étendent de 1815 à 1870, sur la plus grande partie du XIXe siècle. Ces deux documents sont encore complétés par les écrits de Jean-Pierre Faigaux fils et de David-Louis Miche qui éclairent d'une manière particulière la période 1812-1818 pour le premier et, pour le deuxième, un certain nombre d'événements importants des années 1828 à 1842.

D'un simple point de vue chronologique, les journaux particuliers des bourgeois de Malleray se complètent donc admirablement, mais ils constituent encore des témoignages précieux pour l'histoire jurassienne dans la mesure où ils proviennent des milieux bourgeois des campagnes du Sud du Jura et qu'ils se font parfois l'écho des événements importants ou des réactions que ces événements suscitent parmi les populations paysannes. Dans cette optique et au même titre que le journal de Guélat, bourgeois de Porrentruy, le journal de Jean-Pierre Faigaux père se révèle une source particulièrement précieuse.

Comparé au journal de Jean-Pierre Faigaux fils ou aux "livres de remarques" de Frédéric-Louis Blanchard, on peut en effet remarquer que le journal de Jean-Pierre Faigaux père renseigne avant tout sur les événements extraordinaires de la journée, que l'auteur a personnellement observé ou dont il a eu connaissance par les journaux imprimés ou par les soldats, les voyageurs de passage et qu'il juge dignes d'être rapportés.

Aussi, les "diaristes de Malleray font-ils partie de ces deux ou trois générations de Jurassiens qui auront à subir les heurs et malheurs du Consulat et de l'Empire, du gouvernement du baron d'Andlau, des débuts du régime bernois et qui assisteront aux transformations économiques et sociales que l'industrialisation de cette région du Jura va provoquer dans le courant du XIXe siècle.

Par leurs écrits, Jean-Pierre Faigaux père et Frédéric-Louis Blanchard surtout représentent des témoins privilégiés d'un siècle de l'histoire de leur village bien sûr, mais aussi de l'ancienne Prévôté Moutier-Grandval et du Jura. Le journal du Premier recouvre la période de la République Moutier-Grandval jusqu'au début du régime bernois (1791-1817), alors que les "livres de remarques" du deuxième s'étendent de 1815 à 1870, sur la plus grande partie du XIXe siècle. Ces deux documents sont encore complétés par les écrits de Jean-Pierre Faigaux fils et de David-Louis Miche qui éclairent d'une manière particulière la période 1812-1818 pour le premier et, pour le deuxième, un certain nombre d'événements importants des années 1828 à 1842.

D'un simple point de vue chronologique, les journaux particuliers des bourgeois de Malleray se complètent donc admirablement, mais ils constituent encore des témoignages précieux pour l'histoire jurassienne dans la mesure où ils proviennent des milieux bourgeois des campagnes du Sud du Jura et qu'ils font parfois l'écho des événements importants ou des réactions que ces événements suscitent parmi les populations paysannes.

Dans cette optique et au même titre que le journal de Guélat, bourgeois de Porrentruy, le journal de Jean-Pierre Faigaux père se révèle une source particulièrement précieuse.

Comparé au journal de Jean-Pierre Faigaux fils ou aux "livres de remarques" de Frédéric-Louis Blanchard, on peut en effet remarquer que le journal de Jean-Pierre Faigaux père renseigne avant tout sur les événements extraordinaires de la journée, que l'auteur a personnellement observé ou dont il a eu connaissance par les journaux imprimés ou par les soldats, les voyageurs de passage et qu'il juge dignes d'être rapportés.

Ainsi, par exemple, Faigaux père mentionne toujours les nombreux va et vient de troupes françaises, alliées puis suisses, les démarches des personnalités prévôtoises auprès de Leurs Excellences de Berne et les réactions des habitants de sa commune au moment de la défaite de Napoléon et de la France. Ainsi, autre exemple, il relève avec le plus grand soin ce qui a pu lui paraître étrange, hors du commun dans le spectacle de la Nature ou dans le destin de certains hommes. Et, comme l'a très justement relevé Sautebin, Faigaux ne se contente pas de rapporter des faits, mais il les juge également.

Au contraire, les écrits de Blanchard et de Jean-Pierre Faigaux fils nous renseignent avant tout sur ce qui devait constituer l'ordinaire de la vie pour la plus grande partie de la population de Malleray au XIXe siècle : le travail des champs, d'élevage et du bois. Un travail qui occupait la plus grande partie du temps de la journée, de la semaine (souvent même le dimanche) et qui se répétait au fil des saisons; un travail qui rassemblait la famille au moment des fenaisons et des moissons qui rassemblait la communauté même pour les corvées et qui attachait l'individu à son clan et à son village; un travail que seuls le mauvais temps, les calamités naturelles, les guerres, la maladie ou la mort pouvaient momentanément interrompre.

Mais à propos de ces événements extraordinaires, on serait tenté de dire que Jean-Pierre Faigaux fils et Blanchard ne les mentionnent justement que parce qu'ils les ont empêché d'accomplir normalement leur travail; et même si l'un ou l'autre de ces faits exceptionnels fait l'objet d'une relation plus importante (c'est le cas en particulier chez Blanchard), Faigaux fils et Blanchard, contrairement à Faigaux père ou éventuellement à Miche, se contentent toujours de rapporter des faits bruts, sans jamais porter un jugement ou donner leurs sentiments à leur égard. Est-ce par pudeur (dans le cas de naissances ou de morts, en général dans tout ce qui touche la sphère intime de la famille et du couple) ou par indifférence (dans le cas des bouleversements politiques, des guerres, etc.) Peut-être! mais nous ne le croyons pas. L'apparente absence de préoccupation de Faigaux fils ou de Blanchard tient surtout, à notre avis, à la nature et

Ainsi, par exemple, Faigaux père mentionne toujours les nombreux va et vient de troupes françaises, alliées puis suisses, les démarches des personnalités prévôtoises auprès de Leurs Excellences de Berne et les réactions des habitants de sa commune au moment de la défaite de Napoléon et de la France. Ainsi, autre exemple, il relève avec le plus grand soin ce qui a pu lui paraître étrange, hors du commun dans le spectacle de la Nature ou dans le destin de certains hommes. Et, comme l'a très justement relevé Sautebin, Faigaux ne se contente pas de rapporter des faits, mais il les juge également.

Au contraire, les écrits de Blanchard et de Jean-Pierre Faigaux fils nous renseignent avant tout sur ce qui devait constituer l'ordinaire de la vie pour la plus grande partie de la population de Malleray au XIXe siècle : le travail des champs, d'élevage et du bois. Un travail qui occupait la plus grande partie du temps de la journée, de la semaine (souvent même le dimanche) et qui se répétait au fil des saisons; un travail qui rassemblait la famille au moment des fenaisons et des moissons qui rassemblait la communauté même pour les corvées et qui attachait l'individu à son clan et à son village; un travail que seuls le mauvais temps, les calamités naturelles, les guerres, la maladie ou la mort pouvaient momentanément interrompre.

Mais à ce propos de ces événements extraordinaires, on serait tenté de dire que Jean-Pierre Faigaux fils et Blanchard ne les mentionnent justement que parce qu'ils les ont empêché d'accomplir normalement leur travail; et même si l'un ou l'autre de ces faits exceptionnels fait l'objet d'une relation plus importante (c'est le cas en particulier chez Blanchard), Faigaux fils et Blanchard, contrairement à Faigaux père ou éventuellement à Miche, se contentent toujours de rapporter des faits bruts, sans jamais porter un jugement ou donner leurs sentiments à leur égard. Est-ce par pudeur (dans le cas de naissances ou de morts, en général dans tout ce qui touche la sphère intime de la famille et du couple) ou par indifférence (dans le cas des bouleversements politiques, des guerres, etc....) ? Peut-être! mais nous ne le croyons pas. L'apparente absence de préoccupation de Faigaux fils ou de Blanchard tient surtout, à notre avis, à la nature et

à la fonction de leurs journaux qui, comme celui de Julien Faigaux, sont d'abord des livres de comptes ou, mieux, des livres de travail destinés à régler la marche de l'entreprise agricole familiale. Mais il est vrai aussi que l'absence de l'expression des sentiments témoigne peut-être chez eux d'un manque de vocabulaire et d'un manque de maîtrise d'une langue écrite qui ne correspondait que peu au patois qu'ils parlaient et que la seule école du village ne pouvait leur donner.

Il n'en reste pas moins que, du point de vue de leur contenu, ces trois documents se complètent également particulièrement bien et que, avec le livre de comptes de Julien Faigaux, les "mélanges d'événements" et le Journal de David-Louis Miche, ils constituent un ensemble documentaire qui permettrait de faire une approche originale du travail, de la vie publique et politique d'une communauté paysanne du Sud du Jura au XIXe siècle.

à la fonction de leurs journaux qui, comme celui de Julien Faigaux, sont d'abord des livres de comptes ou, mieux, des livres de travail destinés à régler la marche de l'entreprise agricole familiale. Mais il est vrai aussi que l'absence de l'expression des sentiments témoigne peut-être chez eux d'un manque de vocabulaire et d'un manque de maîtrise d'une langue écrite qui ne correspondait que peu au patois qu'ils parlaient et que la seule école du village ne pouvait leur donner.

Il n'en reste pas moins que, du point de vue de leur contenu, ces trois documents se complètent également particulièrement bien et que, avec le livre de comptes de Julien Faigaux, les "mélanges d'événements" et le Journal de David-Louis Miche, ils constituent un ensemble documentaire qui permettrait de faire une approche originale du travail, de la vie publique et politique d'une communauté paysanne du Sud du Jura au XIXe siècle.

Deuxième partie : notes

Introduction

(1) Voir annexe 16, liste des copies de Charles Frey qui constituent le fonds C. Frey à Vevey, actuellement propriété de M. Gérard Frey.

(2) Voir annexe 15, liste des documents et livres anciens contenus dans le fonds Martial Faigaux à Chambésy, Genève.

(3) Contrairement aux journaux des deux Jean-Pierre Faigaux, père et fils, que nous avons à notre disposition depuis un certain temps déjà, les écrits de Miche et Blanchard nous sont restés inaccessibles jusqu'en janvier 1981, date à laquelle l'archiviste Noirjean les mit à notre disposition. Quant au journal de Julien Faigaux ainsi que la copie Frey des trois premiers livres de Jean-Pierre Faigaux père, nous ne les avons découverts qu'en mars 1981.

1. Frédéric-Louis Blanchard

(1) Sur Fr.-Ls Blanchard, voir C. Frey, op. cit., p. 71-75; article nécrologique du "Démocrate" du 7 janvier 1880 (C. Frey, livre IV, p. 179, fonds Frey Vevey); Mémoires d'un voltigeur (AAEB, fonds Blanchard ou copie C. Frey, livre IV, p. 170-178, fonds Frey Vevey).

(2) STAB, 320b 2/4 matrice de rôle de la commune de Malleray. Blanchard possède en 1854 75 j. 207 per. 27 pds d'une valeur imposable de 7168 livres. En comparant les journaux de Faigaux fils et de Blanchard, on découvre encore d'autres signes de cette richesse. Blanchard possédait deux attelages de boeufs et deux chevaux alors que Faigaux ne possédait qu'un attelage de boeufs.

Deuxième partie : notes

Introduction

(1) Voir annexe 16, liste des copies de Charles Frey qui constituent le fonds C. Frey à Vevey, actuellement propriété de M. Gérard Frey.

(2) Voir annexe 15, liste des documents et livres anciens contenus dans le fonds Martial Faigaux à Chambésy, Genève.

(3) Contrairement aux journaux des deux Jean-Pierre Faigaux, père et fils, que nous avons à notre disposition depuis un certain temps déjà, les écrits de Miche et Blanchard nous sont restés inaccessibles jusqu'en janvier 1981, date à laquelle l'archiviste Noirjean les mit à notre disposition. Quant au journal de Julien Faigaux ainsi que la copie Frey des trois premiers livres de Jean-Pierre Faigaux père, nous ne les avons découverts qu'en mars 1981.

1. Frédéric-Louis Blanchard

(1) Sur Fr.-Ls Blanchard, voir C. Frey, op. cit., p. 71-75; article nécrologique du "Démocrate" du 7 janvier 1880 (C. Frey, livre IV, p. 179, fonds Frey Vevey); Mémoires d'un voltigeur (AAEB, fonds Blanchard ou copie C. Frey, livre IV, p. 170-178, fonds Frey Vevey).

(2) STAB, 320b 2/4 matrice de rôle de la commune de Malleray. Blanchard possède en 1854 75 j. 207 per. 27 pds d'une valeur imposable de 7168 livres. En comparant les journaux de Faigaux fils et de Blanchard, on découvre encore d'autres signes de cette richesse. Blanchard possédait deux attelages de boeufs et deux chevaux alors que Faigaux ne possédait qu'un attelage de boeufs.

(3) Livre de remarques de Blanchard, le 22.6.16 : "Je suis allé à Getelen chez mon ancien maître des allemands" (sic).

(4) Pour plus de détails, voir "Mémoires d'un voltigeur", cf. note (1).

(5) Voir F.-L. Blanchard, manus. cit., années 1815-1818.

(6) F.-Ls Blanchard, "Mémoire d'un voltigeur", AAED, fonds Blanchard, c.f. note (1).

(7) Voir C. Frey, op. cit., p. 218-219.

(8) La brève et très incomplète analyse que nous donnons des "Livres de remarques" de Blanchard ne porte que sur une étude succincte et fragmentaire des cahiers de 1815 à 1818. Nous n'avons pas eu le temps de consulter l'ensemble.

2. David-Louis Miche

(1) D'après la matrice de rôle de 1854 de Malleray, D.-Ls Miche est également un des plus importants propriétaires terriens. Il possède 29 j. 129 per. 51 pds d'une valeur de 2707 livres.

(2) Voir D.-Ls Miche, "Mélanges d'événements", 1832, fonds Blanchard no 49, AAEB.

(3) Voir C. Frey, op. cit., p. 190.

(4) AAEB, fonds Blanchard no 49.

(5) Fonds Frey, no 1 (c.f. annexe 15, répertoire fond Frey).

(3) Livre de remarques de Blanchard, le 22.6.16 : "Je suis allé à Getelen chez mon ancien maître des allemands" (sic).

(4) Pour plus de détails, voir "Mémoires d'un voltigeur", cf. note (1).

(5) Voir F.-L. Blanchard, man. cit., années 1815-'818.

(6) F.-Ls Blanchard, "Mémoire d'un voltigeur", AAEB, fonds Blanchard, c.f. note (1).

(7) Voir C. Frey, op. cit., p. 218-219.

(8) La brève et très incomplète analyse que nous donnons des "Livres de remarques" de Blanchard ne porte que sur une étude succincte et fragmentaire des cahiers de 1815 à 1818. Nous n'avons pas eu le temps de consulter l'ensemble.

2. David-Louis Miche

(1) D'après la matrice de rôle de 1854 de Malleray, D.-Ls Miche est également un des plus importants propriétaires terriens. Il possède 29 j. 129 per. 51 pds d'une valeur de 2707 livres.

(2) Voir D.Ls Miche, "Mélanges d'événements", 1832, fonds Blanchard no 49, AAEB.

(3) Voir C. Frey, op. cit., p. 190.

(4) AAEB, fonds Blanchard no 49.

(5) Fonds Frey, no 1 (c.f. annexe 15, répertoire fond Frey).

4. Jean-Pierre Faigaux fils

(1) Etat civil du Locle.

(2) Voir fonds Faigaux Genève, no 17 (c.f. annexe 15) : "partage entre la veuve et les héritiers de défunt Jean-Pierre Faigaux (fils)", 2 jan. 1835.

(3) Voir ci-dessus, lère partie, chapitre 3, "activités annexes".

(4) J.-P. Faigaux fils, manus. cit., 14 3.6.17 : "J'ai été chercher 2 livres de pain à Bévilard à 10 crutz la livre, de celui que le gouvernement fourni.

(5) Voir J.-P. Faigaux fils, manus. cit., le 2.5.17 : "Anne-Marguerite a été (sic) chez les filles J. J. Blanchard pour couper et mettre en morceaux les pommes-de-terre que l'on nous a cordées pour replanter".

(6) Voir annexe 4, lettre de Auguste Faigaux au Dr Sautebin, 9 juillet 1913, AAEB, fonds A. Rais.

Le Dr Sautebin ayant confondu les deux Jean-Pierre (bien que les calculs auxquels il se livre sur la lettre d'Auguste Faigaux prouvent que Sautebin s'était rendu compte que les dates de vie et de mort fournies par son correspondant ne correspondaient pas aux indications du journal de J.-P. Faigaux père, et bien que cela lui ait été confirmé dans une seconde lettre d'Auguste Faigaux) a simplement retranscrit ce que Auguste F. lui disait sur Jean-Pierre Faigaux fils dans son introduction à l'édition du livre quatre du journal de Jean-Pierre Faigaux père.

(7) Voir J.-P. Faigaux fils, manus. cit., le 22.12.15.

4. Jean-Pierre Faigaux fils

(1) Etat civil du Locle

(2) Voir fonds Faigaux Genève, no 17 (c.f. annexe 15) : "partage entre la veuve et les héritiers de défunt Jean-Pierre Faigaux (fils)", 2 jan. 1835.

(3) Voir ci-dessus, lère partie, chapitre 3, "activités annexes".

(4) J.-P. Faigaux fils, manus. cit., 14 3.6.17 : "J'ai été chercher 2 livres de pain à Bévilard à 10 crutz la livre, de celui que le gouvernement fourni.

(5) Voir J.-P. Faigaux fils, manus. cit., le 2.5.17 : "Anne-Marguerite a été (sic) chez les filles J.,J. Blanchard pour couper et mettre en morceaux les pommes-de-terre que l'on nous acordées pour replanter".

(6) Voir annexe 4, lettre de Auguste Faigaux au Dr Sautebin, 9 juillet 1913, AAEB, fonds A. Rais.

Le Dr Sautebin ayant confondu les deux Jean-Pierre (bien que les calculs auxquels il se livre sur la lettre d'Auguste Faigaux prouvent que Sautebin s'était rendu compte que les dates de vie et de mort fournies par son correspondant ne correspondaient pas aux indications du journal de J.-P. Faigaux père, et bien que cela lui ait été confirmé dans une seconde lettre d'Auguste Faigaux) a simplement retranscrit ce que Auguste F. lui disait sur Jean-Pierre Faigaux fils dans son introduction à l'édition du livre quatre du journal de Jean-Pierre Faigaux père.

(7) Voir J.-P. Faigaux fils, manus. cit., le 22.12.15.

5. Jean-Pierre Faigaux père

5.1 Biographie

- (1) Registre des bourgeois de Malleray, archives de la bourgeoisie.
- (2) STAB, cartes des fiefs de l'évêque de Bâle, no 409, 410, 408, 427, 428, 422, 423, 424, 431, 432, 433, 434.
- (3) Etat civil du Locle.
- (4) Journal de J.-P. Faigaux père, le 1.1.1816.
- (5) J.-R. Suratteau, op. cit., p. 856 : "Avec la réunion à la France, les entraves douanières et l'établissement du système des patentes allaient lourdement grever l'expansion de l'horlogerie artisanale pratiquée par des travailleurs semi-ruraux ne consacrant qu'une partie de leur temps à cette activité".
- (6) On comptait 70 horlogers pour tout le canton de Malleray en l'an VI et 19 seulement en l'an VII (Suratteau, op. cit., p. 857 et suiv.).
- (7) Voir Suratteau, op. cit., note 81, p. 672.
- (8) On remarque en effet que J.-P. Faigaux fils emprunte régulièrement des grains (blé, bage) et de l'argent à son père. Autre signe de l'importance du train de paysan de J.-P. Faigaux père : en 1813, il possédait 4 boeufs (voir J.-P. Faigaux fils, man. cit., le 2.8.13).
- (9) Voir J.-P. Faigaux père, le 23.9.1798, p. 23 (copie Frey).
- (10) La seule indication que nous ayons sur les électeurs de Malleray se réduit à la mention de la profession de l'un d'eux : il était monteur de boîtes. Cela peut laisser penser qu'il s'agit de Faigaux car, par ailleurs, celui-ci nous donne dans son journal les indemnités allouées aux électeurs (voir à ce propos, Suratteau, op. cit., p. 688 et J.-P. Faigaux père, le 13.11.1799, p. 23 copie Frey).

5. Jean-Pierre Faigaux père

5.1 Biographie

- (1) Registre des bourgeois de Malleray, archives de la bourgeoisie.
- (2) STAB, cartes des fiefs de l'évêque de Bâle, no 409, 410, 408, 427, 428, 422, 423, 424, 431, 432, 433, 434.
- (3) Etat civil du Locle
- (4) Journal de J.-P. Faigaux père, le 1.1.1816
- (5) J.-R. Suratteau, op. cit., p. 856 : "Avec la réunion à la France, les entraves douanières et l'établissement du système des patentes allaient lourdement grever l'expansion de l'horlogerie artisanale pratiquée par des travailleurs semi-ruraux ne consacrant qu'une partie de leur temps à cette activité".
- (6) On comptait 70 horlogers pour tout le canton de Malleray en l'an VI et 19 seulement en l'an VII (Suratteau, op. cit., p. 857 et suiv.).
- (7) Voir Suratteau, ip. cit., note 81, p. 672
- (8) On remarque en effet que J.-P. Faigaux fils emprunte régulièrement des grains (blé, bage) et de l'argent à son père. Autre signe de l'importance du train de paysan de J.-P. Faigaux père : en 1813, il possédait 4 boeufs (voir J.-P. Faigaux fils, man. cit., le 2.8.13)
- (9) Voir J.-P. Faigaux père, le 23.9.1798, p. 23 (copie Frey)
- (10) La seule indication que nous ayons sur les électeurs de Malleray se réduit à la mention de la profession de l'un d'eux : il était monteur de boîtes. Cela peut laisser penser qu'il s'agit de Faigaux car, par ailleurs, celui-ci nous donne dans son journal les indemnités allouées aux électeurs (voir à ce propos, Suratteau, op. cit., p. 688 et J.-P. Faigaux père, le 13.11.1799, p. 23 copie Frey).

(11) Voir C.-F. Morel, op. cit., p. 195.

(12) En 1824, Blanchard nous annonce les promesses de mariage de Faigaux père et, en 1833, sa mort mais d'une manière très laconique.

5.2 La tradition manuscrite du journal de J.-P. Faigaux père

(1) Voir C. Frey, copies Frey, livre III, note p. 25 et observation (c.f. annexe 16, répertoire du fonds Frey).

(2) Nous n'avons pu retrouver cette copie de Blanchard jusqu'à ce jour.

(3) Voir J.-P. Faigaux père, man. cit., p. 1 copie Frey.

(4) Voir Actes Société Jurassienne d'Emulation, année 1947, p. 371-372, notice nécrologique d'Hippolyte Sautebin.

(5) Voir "Le Pays", année 1909, jeudi 30 septembre (c.f. annexe 1).

(6) Voir la lettre de Sautebin au "Pays" et la réponse du journal, mardi 5 octobre (c.f. annexe 2).

(7) Voir la lettre de Schumacher à Sautebin, 10 octobre 1909, annexe 3.

(8) Voir ci-dessus : "Julien Faigaux", note (6) : arbre généalogique de la famille Faigaux.

(11) Voir C.-F. Morel, op. cit., p. 195

(12) En 1824, Blanchard nous annonce les promesses de mariage de Faigaux père et, en 1833, sa mort mais d'une manière très laconique

5.2 La tradition manuscrite du journal de J.-P. Faigaux père

(1) Voir C. Frey, copies Frey, livre III, note p. 25 et observation (c.f. annexe 16, répertoire du fonds Frey).

(2) Nous n'avons pu retrouver cette copie de Blanchard jusqu'à ce jour.

(3) Voir J.-P. Faigaux père, man. cit., p. 1 copie Frey.

(4) Voir Actes Société Jurassienne d'Emulation, année 1947, p. 371-372, notice nécrologique d'Hippolyte Sautebin.

(5) Voir "Le Pays", année 1909, jeudi 30 septembre (c.f. annexe 1)

(6) Voir la lettre de Sautebin au "Pays" et la réponse du journal, mardi 5 octobre (c.f. annexe 2).

(7) Voir la lettre de Schumacher à Sautebin, 10 octobre 1909, annexe 3.

(8) Voir ci-dessus : "Julien Faigaux", note (6) : arbre généalogique de la famille Faigaux.

5.3 Critique de l'édition de Sautebin

(1) Nous n'avons retrouvé aucun article dans les numéros suivants du journal "Le Pays" qui laisse supposer que Sautebin ait répondu à cet article en utilisant le journal de Faigaux.

(2) Voir Actes de la Société Jurassienne d'Emulation (ASJE), 1913, p. 137-191.

(3) Voir à ce propos P.-O. Bessire, op. cit., p. 333-338; et Gustave Amweg, chronique jurassienne, années 1913, in ASJE, 1913, p. 335-348.

(4) Introduction de H. Sautebin à l'édition du livre quatre du journal de Faigaux, ASJE, 1913, p. 137-139.

(5) c.f. note (4).

(6) voir H. Sautebin, op. cit., ASJE, 1913, remarque p. 140.

(7) Voir à ce propos H. Sautebin, op. cit., ASJE, 1913, p.185, le 17.12.1816, "mémoire d'Anne-Marie etc ..." ainsi que la copie Gigandet du journal de Faigaux, p. 77-78. On remarquera que Sautebin a supprimé la partie du texte de Faigaux qui décrivait les conséquences physiques de la syphilis chez cette fille.

(8) Voir annexe 4, lettre d'A. Faigaux à Sautebin et Faigaux père, manus. cit., livre IV, p. 76 (p. 29 copie Gigandet) : "le 12 may 1815, l'étois âgé de 68 ans, 5 mois (...)"

(9) Voir annexe 4, lettre d'A. Faigaux à Sautebin.

(10) Voir annexe 5, lettre d'Auguste Faigaux à Sautebin.

(11) Voir H. Sautebin, introduction, ASJE, 1913, p. 139.

(12) Voir H. Sautebin, op. cit., ASJE, 1913, p. 138.

5.3 Critique de l'édition de Sautebin

(1) Nous n'avons retrouvé aucun article dans les numéros suivants du journal "Le Pays" qui laisse supposer que Sautebin ait répondu à cet article en utilisant le journal de Faigaux.

(2) Voir Actes de la Société Jurassienne d'Emulation, 1913, p. 137-191.

(3) Voir à ce propos P.-O. Bessire, op. cit., p. 333-338; et Gustave Amweg, chronique jurassienne, années 1913, in A.S.J.E., 1913, p. 335-348.

(4) Introduction de H. Sautebin à l'édition du livre quatre du journal de Faigaux, A.S.J.E., 1913, p. 137-139.

(5) c.f. note (4)

(6) voir H. Sautebin, op. cit., A.S.J.E. 1913, remarque p. 140.

(7) Voir à ce propos H. Sautebin, op. cit., A.S.J.E. 1913, p.185, le 17.12.1816, "mémoire d'Anne-Marie etc ..." ainsi que la copie Gig. du journal de Faigaux, p. 77-78. On remarquera que Sautebin a supprimé la partie du texte de Faigaux qui décrivait les conséquences physiques de la syphilis chez cette fille.

(8) Voir annexe 4, lettre d'A. Faigaux à Sautebin et J.-P. Faigaux père, manus. cit., livre IV, p. 76 (p. 29 copie Gig.) : "le 12 may 1815, l'étois âgé de 68 ans, 5 mois ..."

(9) Voir annexe 4, lettre d'A. Faigaux à Sautebin.

(10) Voir annexe 5, lettre d'Auguste Faigaux à Sautebin

(11) Voir H. Sautebin, introduction, A.S.J.E. 1913, p. 139

(12) Voir H. Sautebin, op. cit., A.S.J.E. 1913, p. 138.

Conclusion

(1) Voir annexe 18 : copie Frey des livres I, II, III et copie Gigandet du livre IV du journal de Jean-Pierre Faigaux père. Comme Sautebin dans l'édition des Actes de l'Emulation de 1913, nous avons transcrit le livre IV en corrigeant l'orthographe des noms communs en usage encore aujourd'hui. Par contre, nous avons conservé l'orthographe de Faigaux pour les noms de lieux et les termes dialectaux. D'une façon générale, lorsque nous avons modifié, pour des raisons de compréhension, le texte de Faigaux, nous l'avons presque toujours signalé par des parenthèses.

(2) Contrairement à ce que nous avons fait pour la transcription du journal de Jean-Pierre Faigaux père, nous avons transcrit exactement le texte de Jean-Pierre Faigaux fils en y ajoutant simplement la ponctuation. Pour les premières pages de cette copie, nous avons commencé à corriger l'orthographe.

(3) Nous n'avons trouvé à ce propos aucune indication pour David-Louis Miche.

Conclusion

- (1) Voir annexe 18 : copie Frey des livres I, II, III et copie Gigandet du livre IV du journal de Jean-Pierre Faigaux père. Comme Sautebin dans l'édition des Actes de l'Emulation de 1913, nous avons transcrit le livre IV en corrigeant l'orthographe des noms communs en usage encore aujourd'hui. Par contre, nous avons conservé l'orthographe de Faigaux pour les noms de lieux et les termes dialectaux. D'une façon générale, lorsque nous avons modifié, pour des raisons de compréhension, le texte de Faigaux, nous l'avons presque toujours signalé par des parenthèses.
- (2) Contrairement à ce que nous avons fait pour la transcription du journal de Jean-Pierre Faigaux père, nous avons transcrit exactement le texte de Jean-Pierre Faigaux fils en y ajoutant simplement la ponctuation. Pour les premières pages de cette copie, nous avons commencé à corriger l'orthographe.
- (3) Nous n'avons trouvé à ce propos aucune indication pour David-Louis Miche.

Conclusion générale

Lorsqu'en 1978, nous avons retrouvé par hasard le journal de Jean-Pierre Faigaux fils, nous avons surtout découvert sans le savoir un fil d'Ariane qui reliait ce document à quatre journaux particuliers et qui nous permit de renouer avec la tradition des historiens de Malleray.

Auguste Blanchard et Charles Frey, puisque c'est d'eux qu'il s'agit, avaient en effet rassemblé autrefois une masse documentaire considérable touchant de près ou de loin à l'histoire de leur famille, de leur village et de la Prévôté Moutier-Grandval dont Frey se servit pour écrire son "Histoire et chronique de Malleray" et son "Histoire de la Prévôté Moutier-Grandval" et qui, aujourd'hui, se trouve dispersée entre quatre collections privées et les archives de l'ancien Evêché de Bâle.

Alors que notre première intention avait été de faire d'abord une analyse du journal de Jean-Pierre Faigaux fils, puis une édition du journal de Jean-Pierre Faigaux père (dont nous pensions alors que les trois premiers livres avaient définitivement disparus) comme sujet de notre travail de licence, la découverte des documents du fonds Faigaux, du fonds Frey et du fonds Blanchard remit tout en question. Elle nous permit en effet non seulement de prendre connaissance des journaux particuliers de Miche, de Blanchard et de Julien Faigaux, mais elle nous mit encore sur la voie de la copie Blanchard des livres I, II, et III du journal de Jean-Pierre Faigaux père.

Nous ne pouvions plus dès lors concevoir ni une édition définitive du journal de Jean-Pierre Faigaux père sans avoir épuisé toutes les possibilités pour retrouver la copie Blanchard, ni une étude de Malleray au début du XIXe siècle fondée sur la seule analyse du journal de Jean-Pierre Faigaux fils que les autres journaux particuliers des bourgeois de Malleray, sources de même nature, étaient susceptibles de compléter. De même, une analyse de l'ensemble des documents des fonds Frey, Blanchard et Faigaux, ou même de l'ensemble des journaux particuliers des bourgeois de Malleray eût été impossible faute de temps et de moyens.

Conclusion générale

Lorsqu'en 1978, nous avons retrouvé par hasard le journal de Jean-Pierre Faigaux fils, nous avons surtout découvert sans le savoir un fil d'Ariane qui reliait ce document à quatre journaux particuliers et qui nous permit de renouer avec la tradition des historiens de Malleray.

Auguste Blanchard et Charles Frey, puisque c'est d'eux qu'il s'agit, avaient en effet rassemblé autrefois une masse documentaire considérable touchant de près ou de loin à l'histoire de leur famille, de leur village et de la Prévôté Moutier-Grandval dont Frey se servit pour écrire son "Histoire et chronique de Malleray" et son "Histoire de la Prévôté Moutier-Grandval" et qui, aujourd'hui, se trouve dispersée entre quatre collections privées et les archives de l'ancien Evêché de Bâle.

Alors que notre première intention avait été de faire d'abord une analyse du journal de Jean-Pierre Faigaux fils, puis une édition du journal de Jean-Pierre Faigaux père (dont nous pensions alors que les trois premiers livres avaient définitivement disparus) comme sujet de notre travail de licence, la découverte des documents du fonds Faigaux, de fond Frey et du fond Blanchard remirent tout en question. Elle nous permit en effet non seulement de prendre connaissance des journaux particuliers de Miche, de Blanchard et de Julien Faigaux, mais elle nous mis encore sur la voie de la copie Blanchard des livres I, II, et III du journal de Jean-Pierre Faigaux père.

Nous ne pouvions plus dès lors concevoir ni une édition définitive du journal de Jean-Pierre Faigaux père sans avoir épuisé toutes les possibilités pour retrouver la copie Blanchard, ni une étude de Malleray au début du XIXe siècle fondée sur la seule analyse du journal de Jean-Pierre Faigaux fils que les autres journaux particuliers des bourgeois de Malleray, sources de même nature, étaient susceptibles de compléter. De même, une analyse de l'ensemble des documents des fonds Frey, Blanchard et Faigaux, ou même de l'ensemble des journaux particuliers des bourgeois de Malleray eût été impossible faute de temps et de moyens.

Il fallut donc nous limiter, d'une part à présenter les "diaristes" de Malleray et en particulier Jean-Pierre Faigaux père, le plus connu d'entre eux, d'autre part à analyser une partie seulement de ces documents dont nous sommes servis pour situer le cadre de vie et de travail commun à ces cinq auteurs et pour compléter l'approche historique et géopolitique de Malleray au début du XIXe siècle.

Ce choix, contestable il est vrai, nous permettait néanmoins d'utiliser le plus judicieusement possible ces journaux particuliers, de préparer une introduction à l'édition du journal de Jean-Pierre Faigaux père et de conserver à notre travail une certaine unité de lieu et de temps. Il nous permettait surtout de faire état de recherches qui mériteraient d'autant plus d'être prolongées qu'elles vont dans le sens de la tendance au régionalisme qui se manifeste aujourd'hui aussi bien dans les milieux politiques que dans l'historiographie jurassienne.

Que ce travail ait contribué à sortir de l'ombre des documents et des hommes qui, comme témoins de leur temps et de leur région ont encore quelque chose à nous dire, et qu'il ait par ailleurs un peu contribué au renouveau de l'histoire jurassienne. C'est là notre seule ambition.

Il fallut donc nous limiter, d'une part à présenter les "diaristes" de Malleray et en particulier Jean-Pierre Faigaux père, le plus connu d'entre eux, d'autre part à analyser une partie seulement de ces documents dont nous sommes servis pour situer le cadre de vie et de travail commun à ces cinq auteurs et pour compléter l'approche historique et géo-politique de Malleray au début du XIXe siècle.

Ce choix, contestable il est vrai, nous permettait néanmoins d'utiliser le plus judicieusement possible ces journaux particuliers, de préparer une introduction à l'édition du journal de Jean-Pierre Faigaux père et de conserver à notre travail une certaine unité de lieu et de temps. Il nous permettait surtout de faire état de recherches qui mériteraient d'autant plus d'être prolongées qu'elles vont dans le sens de la tendance du régionalisme qui se manifeste aujourd'hui aussi bien dans les milieux politiques que dans l'historiographie jurassienne.

Que ce travail ait contribué à sortir de l'ombre des documents et des hommes qui, comme témoins de leur temps et de leur région ont encore quelque chose à nous dire, et qu'il ait par ailleurs un peu contribué au renouveau de l'histoire jurassienne. C'est là notre seule ambition.

Annexe 1.) : Article du journal "Le Pays", jeudi 30 septembre 1909

Jura Bernois
L'Emulation à Moutier

(...) M. le Dr Sautebin lit et commente sa pièce historique qui fut jouée à Porrentruy à la fête cantonale de musique. L'auteur s'est efforcé de faire admettre quelques invraisemblances de son Festspiel, tel que le grand amour des Jurassiens de 1818 pour les Bernois (...)

Annexe 2.) : Article du Journal "Le Pays", mardi 5 octobre 1909

Jura Bernois
En marge de l'Histoire

M. le Dr Sautebin, auteur de la pièce intitulée "La Réunion du Jura au canton de Berne", nous écrit la lettre suivante :

Monsieur,
Vous me lancez une pointe dans votre compte-rendu de la séance de l'Emulation qui, vraiment entre nous, était superflue. J'étais loin de m'y attendre. La façon dont vous dites la chose frise tout simplement l'impertinence.

Décidément, il n'y a pires sourds que ceux qui ne veulent entendre. Je connais à fond cette période de notre histoire. Je sais aussi bien que vous que le peuple jurassien était loin d'être unanime à saluer la réunion avec le canton de Berne.

Mais ce que je sais aussi, c'est que cette réunion est un fait accompli et que la cérémonie du 14 juin 1818 à Delémont ne peut être effacée de notre histoire, quelque soit l'opinion qu'on en ait.

Je n'ai fait, encore une fois, que me conformer aux détails donnés par Quiquerez dans son "Histoire de la Réunion" et par Krieg dans "Vieux papiers et vieilles choses". Je n'ai présenté, dans mon Festspiel, que les personnes et le public qui participèrent à la fête du 24 juin 1818. Les partisans de la France et de l'Evêché s'étaient abstenus complètement en 1818. Je n'avais pas à les faire figurer dans ma pièce.

Annexe 1.) : Article du journal "Le Pays", jeudi 30 septembre 1909
Jura Bernois

L'Emulation à Moutier

.... M. le Dr Sautebin lit et commente sa pièce historique qui fut jouée à Porrentruy à la fête cantonale de musique. L'auteur s'est efforcé de faire admettre quelques invraisemblances de son Festspiel, tel que le grand amour des Jurassiens de 1818 pour les Bernois ...

Annexe 2.) : Article du Journal "Le Pays", mardi 5 octobre 1909
Jura Bernois

En marge de l'Histoire

M. le Dr Sautebin, auteur de la pièce intitulée "La Réunion du Jura au canton de Berne", nous écrit la lettre suivante :

Monsieur,

Vous me lancez une pointe dans votre compte-rendu de la séance de l'Emulation qui, vraiment entre nous, était superflue. J'étais loin de m'y attendre. La façon dont vous dites la chose frise tout simplement l'impertinence.

Décidément, il n'y a pires sourds que ceux qui ne veulent entendre. Je connais à fond cette période de notre histoire. Je sais aussi bien que vous que le peuple jurassien était loin d'être unanime à saluer la réunion avec le canton de Berne.

Mais ce que je sais aussi, c'est que cette réunion est un fait accompli et que la cérémonie du 14 juin 1818 à Delémont ne peut être effacée de notre histoire, quelque soit l'opinion qu'on en ait.

Je n'ai fait, encore une fois, que me conformer aux détails donnés par Quiquerez dans son "Histoire de la Réunion" et par Krieg dans "Vieux papiers et vieilles choses". Je n'ai présenté, dans mon Festspiel, que les personnes et le public qui participèrent à la fête du 24 juin 1818. Les partisans de la France et de l'Evêché s'étaient abstenus complètement en 1818. Je n'avais pas à les faire figurer dans ma pièce.

Je ne vois vraiment pas ce que vous appelez mes invraisemblances et je vous demande tout simplement de dire un petit mot, dans un de vos prochains numéros, qui répare ce terme injurieux.

Agréés, etc.

Dr H. Sautebin

Tout cela parce que nous nous sommes permis de dire que nous avons cru voir quelques invraisemblances dans cette pièce historique. Si nous avions pu prévoir que les choses iraient ainsi, nous aurions dit tout simplement que le commentaire fait par l'auteur, à la réunion de l'Emulation, avait tendu à expliquer pourquoi, en cette fête du 24 juin 1818 à Delémont, tous les personnages jurassiens présents étaient si aimables à l'égard de Berne. Nous nous serions contentés d'ajouter que l'assemblée avait accueilli ce plaidoyer par un silence glacial. Car ceci, c'est de l'histoire.

Les explications données par l'auteur dénotent parfaitement chez lui l'impression très nette d'avoir, à la représentation, quelque peu étonné le public. M. Sautebin n'ignorait pas d'ailleurs qu'au lendemain de la fête de musique de Porrentruy où son Festspiel avait été représenté, un journal jurassien (qui n'était pas "le Pays") disait que le poète avait cru bon de taire les amertumes qui grondaient au coeur des annexés. C'est pour cette raison qu'il a fait remarquer que tous les adversaires du nouveau régime s'étaient abstenus de paraître à la cérémonie de Delémont, de telle sorte que rien n'y pouvait affaiblir la louange de Berne. M. Sautebin a donc tenu à donner des explications. Et pourquoi l'aurait-il fait, sinon pour faire admettre ce qui, à première vue et pour le public en général, pouvait paraître invraisemblable ? Eh bien soit ! n'appelons pas les vers suivants des invraisemblances. (C'est le coeur général, le public qui chante).

"Il est venu le moment solennel
Où, pénétrés d'un amour fraternel,
Nos coeurs prendront l'engagement suprême,
Suivi bientôt d'un glorieux baptême.
Nous serons fiers de ce nom bernois
Que si souvent l'on vit sur le pavois
Du Chasserai jusqu'au pays d'Ajoie
Laissons, laissons éclater notre joie."

Je ne vois vraiment pas ce que vous appelez mes invraisemblances et je vous demande tout simplement de dire un petit mot, dans un de vos prochains numéros, qui répare ce terme injurieux.

Agréés, etc ...

Dr H. Sautebin

Tout cela parce que nous nous sommes permis de dire que nous avons cru voir quelques invraisemblances dans cette pièce historique. Si nous avions pu prévoir que les choses iraient ainsi, nous aurions dit tout simplement que le commentaire fait par l'auteur, à la réunion de l'Emulation, avait tendu à expliquer pourquoi, en cette fête du 24 juin 1818 à Delémont, tous les personnages jurassiens présents étaient si aimables à l'égard de Berne. Nous nous serions contentés d'ajouter que l'assemblée avait accueilli ce plaidoyer par un silence glacial. Car ceci, c'est de l'histoire.

Les explications données par l'auteur dénotent parfaitement chez lui l'impression très nette d'avoir, à la représentation, quelque peu étonné le public. M. Sautebin n'ignorait pas d'ailleurs qu'au lendemain de la fête de musique de Porrentruy où son Festspiel avait été représenté, un journal jurassien (qui n'était pas "le Pays") disait que le poète avait cru bon de taire les amertumes qui grondaient au coeur des annexés. C'est pour cette raison qu'il a fait remarquer que tous les adversaires du nouveau régime s'étaient abstenus de paraître à la cérémonie de Delémont, de telle sorte que rien n'y pouvait affaiblir la louange de Berne. M. Sautebin a donc tenu à donner des explications. Et pourquoi l'aurait-il fait, sinon pour faire admettre ce qui, à première vue et pour le public en général, pouvait paraître invraisemblable ?

Eh bien soit ! n'appelons pas les vers suivants des invraisemblances. (C'est le coeur général, le public qui chante).

"Il est venu le moment solennel
Où, pénétrés d'un amour fraternel,
Nos coeurs prendront l'engagement suprême,
Suivi bientôt d'un glorieux baptême.
Nous serons fiers de ce nom bernois
Que si souvent l'on vit sur le pavois
Du Chasserai jusqu'au pays d'Ajoie
Laissons, laissons éclater notre joie."

Disons pourtant qu'il est dur pour des âmes jurassiennes de voir que, quatre-vingt-dix ans après et pour composer une pièce historique sur la Réunion, on tienne à choisir, comme scène caractéristique, les révérences faites par ordre à Leurs Excellences ...

Nous trouvons, en effet, dans l'ouvrage de M. Krieg auquel nous renvoie M. Sautebin, qu'à cette solennité de Delémont "durent assister d'office (c'est le Pays qui souligne) les cinq préfets, leurs lieutenants et leurs greffiers, le clergé des deux communions, les membres de tous les tribunaux et cours de justice, les maîtres et un député de chaque commune".

Donc, il n'y a pas là une manifestation spontanée. En tout cas, la pièce historique dont nous parlons ne marque pas qu'il y ait eu une différence entre les sentiments du public présent à la cérémonie du 24 juin 1818 et ceux du peuple jurassien. Cependant, cette différence était très réelle et nul ne l'ignorait, pas même l'avoyer de Wattenwyl, puisqu'il s'exprime ainsi à cette occasion "Sans doute, dit-il, ceux qui voudront comparer la situation actuelle de votre pays à celle qui précédait l'invasion française, trouveront des motifs nombreux de regrets dans le souvenir des temps passés ...". On conviendra avec nous que ce patricien de Berne avait le sens des nuances et des distinctions plus affiné que ne l'ont certains publicistes aujourd'hui ...

Concluons donc que ce qu'on peut reprocher au Festspiel en question (quand on ne le gaze pas de commentaires), c'est de montrer un peuple jurassien qui n'était pas le vrai peuple jurassien ou du moins tout le peuple jurassien d'alors. Ce qui pourrait "friser l'impertinence", c'est que l'on veuille présenter cette fière population sous les traits de gens qui étaient obligés (c'est le Pays qui souligne) de saluer la Réunion avec des allures de plats valets.

Sans doute, il y a de l'histoire dans la pièce de M. Sautebin. Nous avons seulement voulu dire qu'il n'y avait pas toute l'histoire. Et, en reconnaissant les libertés que possède l'auteur d'une pièce historique, nous ne voyions pas ce qu'il peut y avoir là d'injurieux.

Disons pourtant qu'il est dur pour des âmes jurassiennes de voir que, quatre-vingt-dix ans après et pour composer une pièce historique sur la Réunion, on tienne à choisir, comme scène caractéristique, les révérences faites par ordre à Leurs Excellences ...

Nous trouvons, en effet, dans l'ouvrage de M. Krieg auquel nous renvoie M. Sautebin, qu'à cette solennité de Delémont "durent assister d'office (c'est le Pays qui souligne) les cinq préfets, leurs lieutenants et leurs greffiers, le clergé des deux communions, les membres de tous les tribunaux et cours de justice, les maîtres et un député de chaque commune".

Donc, il n'y a pas là une manifestation spontanée. En tout cas, la pièce historique dont nous parlons ne marque pas qu'il y ait eu une différence entre les sentiments du public présent à la cérémonie du 24 juin 1818 et ceux du peuple jurassien. Cependant, cette différence était très réelle et nul ne l'ignorait, pas même l'avoyer de Wattenwyl, puisqu'il s'exprime ainsi à cette occasion : "Sans doute, dit-il, ceux qui voudront comparer la situation actuelle de votre pays à celle qui précédait l'invasion française, trouveront des motifs nombreux de regrets dans le souvenir des temps passés ...". On conviendra avec nous que ce patricien de Berne avait le sens des nuances et des distinctions plus affiné que ne l'ont certains publicistes aujourd'hui ...

Concluons donc que ce qu'on peut reprocher au Festspiel en question (quand on ne le gaze pas de commentaires), c'est de montrer un peuple jurassien qui n'était pas le vrai peuple jurassien ou du moins tout le peuple jurassien d'alors. Ce qui pourrait "friser l'impertinence", c'est que l'on veuille présenter cette fière population sous les traits de gens qui étaient obligés (c'est le Pays qui souligne) de saluer la Réunion avec des allures de plats valets.

Sans doute, il y a de l'histoire dans la pièce de M. Sautebin. Nous avons seulement voulu dire qu'il n'y avait pas toute l'histoire. Et, en reconnaissant les libertés que possède l'auteur d'une pièce historique, nous ne voyions pas ce qu'il peut y avoir là d'injurieux.

Annexe 3.) : lettre de F. Schumacher de Berne à Sautebin, AAEB, fonds André Rais

Berne, le 10 octobre 09 Militärstrasse 60

Mon cher,

Venant de lire la critique malveillante du Pays (5 octobre) relative à ton Festspiel, je me permets de t'écrire deux mots à ce sujet. Le correspondant du Pays prétend que la réunion du Jura au canton de Berne ne rencontre chez les Jurassiens que des sentiments d'indifférence sinon d'antipathie et que la cérémonie de 1818 à Porrentruy (sic) se fit sur commande. En tout cas, en ce qui concerne les sentiments des Jurassiens après les guerres de l'Empire, il n'y a pas à ergoter, c'est le dégoût le plus profond du régime français, la soif d'une ère d'ordre et de calme propre à assurer le retour de l'ancienne prospérité ! Et dans les circonstances d'alors, la tranquillité désirée pouvait être obtenue le plus facilement par l'union avec Berne. Nos politiciens d'aujourd'hui à Porrentruy (nous en avons quelques échantillons à Berne) peuvent bien parler de l'indifférence des populations annexées, un fait historique certain, c'est que déjà le brave Péquignot rêvait de l'union avec Berne. Quant à l'opinion de Jacques Bonhomme, elle est connue, et c'est avec des transports d'allégresse que les habitants des vallées jurassiennes accueillirent la nouvelle de la chute de l'empereur. Des députations jurassiennes (je cite entre autres le pasteur Himely de Bévilard, Moschard de Moutier et d'autres), s'employèrent activement dès ce moment à travailler à la réunion du Jura au canton de Berne. Je me permets de te transmettre ci-inclus les mémoires manuscrites de Jean-Pierre Faigaux de Malleray qui contiennent quelques détails à ce sujet. Voici bien des années que je ne les ai pas relu(e)s et je ne (pour)rais, par conséquent pas te citer les pages qui infligeraient le démenti le plus formel au{x} critique[s] malveillante[s] du Pays. Si la chose t'intéresse, tu les trouveras facilement et je serais fort heureux que tu pusses (sic) en tirer parti d'une manière ou d'une autre.

Annexe 3.) : lettre de F. Schumacher de Berne à Sautebin, AAEB, fonds André Rais

Berne, le 10 octobre 09
Militärstrasse 60

Mon cher,

Venant de lire la critique malveillante du Pays (5 octobre) relative à ton Festspiel, je me permets de t'écrire deux mots à ce sujet. Le correspondant du Pays prétend que la réunion du Jura au canton de Berne ne rencontre chez les Jurassiens que des sentiments d'indifférence sinon d'antipathie et que la cérémonie de 1818 à Porrentruy (sic) se fit sur commande. En tout cas, en ce qui concerne les sentiments des Jurassiens après les guerres de l'Empire, il n'y a pas à ergoter, c'est le dégoût le plus profond du régime français, la soif d'une ère d'ordre et de calme propre à assurer le retour de l'ancienne prospérité ! Et dans les circonstances d'alors, la tranquillité désirée pouvait être obtenue le plus facilement par l'union avec Berne. Nos politiciens d'aujourd'hui à Porrentruy (nous en avons quelques échantillons à Berne) peuvent bien parler de l'indifférence des populations annexées, un fait historique certain, c'est que déjà le brave Péquignot rêvait de l'union avec Berne. Quant à l'opinion de Jacques Bonhomme, elle est connue, et c'est avec des transports d'allégresse que les habitants des vallées jurassiennes accueillirent la nouvelle de la chute de l'empereur. Des députations jurassiennes (je cite entre autres le pasteur Himely de Bévilard, Moschard de Moutier et d'autres), s'employèrent activement dès ce moment à travailler à la réunion du Jura au canton de Berne. Je me permets de te transmettre ci-inclus les mémoires manuscrites de Jean-Pierre Faigaux de Malleray qui contiennent quelques détails à ce sujet. Voici bien des années que je ne les ai pas relu (e)s et je ne (pour)rais, par conséquent pas te citer les pages qui infligeraient le démenti le plus formel au critique malveillante du Pays. Si la chose t'intéresse, tu les trouveras facilement et je serais fort heureux que tu pusses (sic) en tirer parti d'une manière ou d'une autre.

La lecture de ces pages écrites au jour le jour est évidemment très pénible mais elle n'est pas sans intérêt. Malheureusement, ce volume s'arrête en 1817 et je ne sais pas ce que sont devenus les autres. Il ne contient donc pas de remarque relative à la cérémonie de 1818, mais les sentiments des populations jurassiennes n'avaient sûrement pas changé si rapidement. Pardonne-moi la longue "bavure" que je te fais par la présente. J'ai été indigné de la manière dont le Pays représente les choses. Si tu pouvais te servir d'une manière ou d'une autre de ces mémoires mal rédigé(e)s, j'en conviens, mais qui sont l'oeuvre d'un homme de bon sens, j'en serais bien aise. Tu voudras bien me les renvoyer à l'occasion.

Ton dévoué

F. Schumacher

Annexe 4.) : lettre de Auguste Faigaux à H. Sautebin AAEB, fonds André Rais

Feuille à en-tête : Forge, Maréchalerie, Serrurerie appareillage Force motrice électrique Auguste Faigaux Malleray (Jura Bernois)

Malleray, le 9 juillet 1913

Monsieur Dr H. Sautebin,

En réponse à votre honorée du 5 courant, je puis vous donner quelques renseignements sur Jean-Pierre Faigaux tirés du registre (sic) des bourgeois de Malleray qui a été établi par lui en 1823. Son père s'appelait déjà Jean-Pierre, était fils d'Isaac Faigaux et naquit en 1746. (le début de la phrase : son père, ainsi que la date : 1746, ont été soulignés par Sautebin qui ajoute dans la marge : "l'auteur du journal", se livre à un savant calcul : "1800 - 1746 = 54 + 14 = 68" et ajoute encore : "voir journal p. 76").

La lecture de ces pages écrites au jour le jour est évidemment très pénible mais elle n'est pas sans intérêt. Malheureusement, ce volume s'arrête en 1817 et je ne sais pas ce que sont devenus les autres. Il ne contient donc pas de remarque relative à la cérémonie de 1818, mais les sentiments des populations jurassiennes n'avaient sûrement pas changé si rapidement. Pardonne-moi la longue "bavure" que je te fais par la présente. J'ai été indigné de la manière dont le Pays représente les choses. Si tu pouvais te servir d'une manière ou d'une autre de ces mémoires mal rédigé(e)s, j'en conviens, mais qui sont l'oeuvre d'un homme de bon sens, j'en serais bien aise. Tu voudras bien me les renvoyer à l'occasion.

Ton dévoué

F. Schumacher

Annexe 4.) : lettre de Auguste Faigaux à "H. Sautebin
AAEB, fonds André Rais

Feuille à en-tête : Forge, Maréchalerie, Serrurerie
appareillage
Force motrice électrique
Auguste Faigaux
Malleray
(Jura Bernois)

Malleray, le 9 juillet 1913

Monsieur Dr H. Sautebin,

En réponse à votre honorée du 5 courant, je puis vous donner quelques renseignements sur Jean-Pierre Faigaux tirés du registre (sic) des bourgeois de Malleray qui a été établi par lui en 1823.

Son père s'appelait déjà Jean-Pierre, était fils d'Isaac Faigaux et naquit en 1746. (le début de la phrase : son père, ainsi que la date : 1746, ont été soulignés par Sautebin qui ajoute dans la marge :

"l'auteur du journal", se livre à un savant calcul : "1800 - 1746 = 54 + 14 = 68" et ajoute encore : "voir journal p. 76")

Son fils Jean-Pierre qui a écrit le journal que vous avez en main est né le 11 janvier 1777, s'est marié le 25 novembre 1797 à Anne-Marguerite Blanchard et est décédé le 6 mai 1834. Son fils Julien était mon grand-père qui naquit en 1803 et mourut en 1874 que j'ai connu et qui m'a eu parlé de lui.

Jean-Pierre a occupé diverses fonctions dans sa commune, c'était un paysan qui vivait avec sa famille du produit de la terre qu'il cultivait, l'argent était rare chez eux, grand travailleur, dur pour lui-même et pour les autres; caractère indépendant dont les aspirations étaient pour la Suisse et détestait les Français. Cet esprit se remarque déjà chez ses ancêtres dont deux furent bannerets de la Prévôté et soutiens de la combourgeoisie avec Berne et de la Réformation.

Veillez agréer, mes sincères salutations.

Auguste Faigaux

P.S. Je possède une photographie de mon grand-père Julien fils de Jean-Pierre tirée en 1860, environ 10 ans avant sa mort. Si vous désirez la voir, elle est à votre disposition.

Le même

Annexe 5.) : lettre de Auguste Faigaux à H. Sautebin AAEB, fonds André Rais feuille à en-tête, c.f. annexe 4.)

Malleray, le 22 juillet 1913

Monsieur Dr H. Sautebin, Moutier

Veillez excuser le retard que j'ai apporté à répondre à votre lettre du 12 courant, je pensais que je vous rencontrerais peut-être à la fête de tir de Malleray où je vous ai en effet entrevu mais lorsque j'étais libre vous étiez déjà reparti.

Son fils Jean-Pierre qui a écrit le journal que vous avez en main est né le 11 janvier 1777, s'est marié le 25 novembre 1797 à Anne-Marguerite Blanchard et est décédé le 6 mai 1834. Son fils Julien était mon grand-père qui naquit en 1803 et mourut en 1874 que j'ai connu et qui m'a eu parlé de lui.

Jean-Pierre a occupé diverses fonctions dans sa commune, c'était un paysan qui vivait avec sa famille du produit de la terre qu'il cultivait, l'argent était rare chez eux, grand travailleur, dur pour lui-même et pour les autres; caractère indépendant dont les aspirations étaient pour la Suisse et détestait les Français. Cet esprit se remarque déjà chez ses ancêtres dont deux furent bannerets de la Prévôté et soutiens de la combourgeoisie avec Berne et de la Réformation.

Veillez agréer, mes sincères salutations.

Auguste Faigaux

P.S. Je possède une photographie de mon grand-père Julien fils de Jean-Pierre tirée en 1860, environ 10 ans avant sa mort. Si vous désirez la voir, elle est à votre disposition.

Le même

Annexe 5.) : lettre de Auguste Faigaux à H. Sautebin
AAEB, fonds André Rais
feuille à en-tête, c.f. annexe 4.)

Malleray, le 22 juillet 1913

Monsieur Dr H. Sautebin, Moutier

Veillez excuser le retard que j'ai apporté à répondre à votre lettre du 12 courant, je pensais que je vous rencontrerais peut-être à la fête de tir de Malleray où je vous ai en effet entrevu mais lorsque j'étais libre vous étiez déjà reparti.

Voici ce que j'ai omis de vous dire dans ma première lettre : Jean-Pierre est mort en 1833 quelques mois seulement avant son fils du même nom. Permettez-moi une remarque que je soumets à votre appréciation : on lit dans le journal que je vous ai remis que l'auteur va tirer le vin chez son frère Frédéric qui tient l'auberge, à toutes les foires, au nouvel an et autres occasions où il y a beaucoup de monde; ceci peut faire supposer que c'est le journal du second Jean-Pierre car ils sont les fils de Jean-Pierre et de Judith-Marie née Perret.

Je ne puis encore vous dire si j'irai à Saignelégier le 18 août, c'est un peu loin.

Mes sincères salutations

Auguste Faigaux

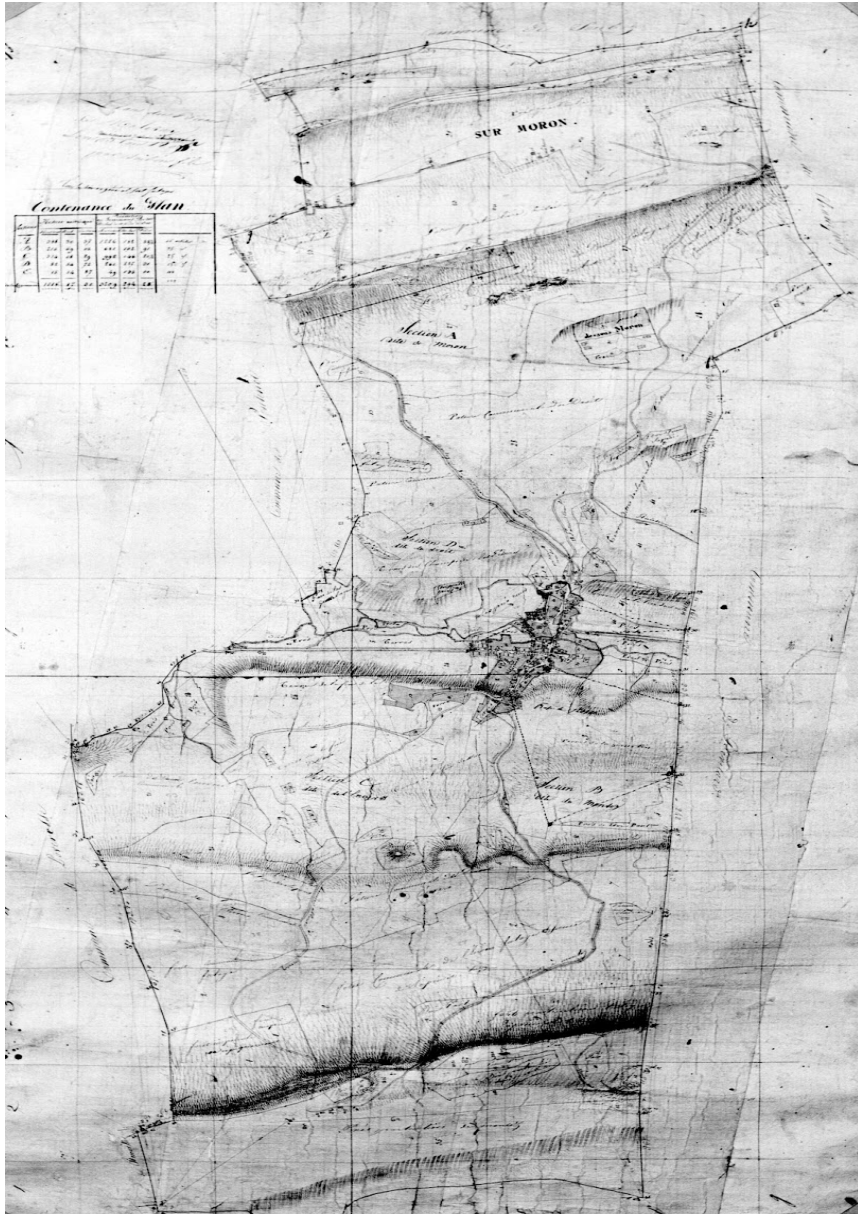
Voici ce que j'ai omis de vous dire dans ma première lettre : Jean-Pierre est mort en 1833 quelques mois seulement avant son fils du même nom. Permettez-moi une remarque que je soumets à votre appréciation : on lit dans le journal que je vous ai remis que l'auteur va tirer le vin chez son frère Frédéric qui tient l'auberge, à toutes les foires, au nouvel an et autres occasions où il y a beaucoup de monde; ceci peut faire supposer que c'est le journal du second Jean-Pierre car ils sont les fils de Jean-Pierre et de Judith-Marie née Perret.

Je ne puis encore vous dire si j'irai à Saignelégier le 18 août, c'est un peu loin.

Mes sincères salutations

Auguste Faigaux

Annexe 8.) : Plan du ban de Malleray, levé en juillet-août 1805 par Voisin fils. STAB : AA IV, 790.



[Il n'y a pas d'annexe 9 par erreur de la numérotation originelle! Et celle-ci n'a pas été corrigée en raison des nombreux renvois aux annexes et à leurs numéros dans les notes.]

Annexe 10.) : Contenance du Plan de Voisin (1805).

- 107 -
Contenance du Plan de Voisin (1805)

*Plan du Ban
de Malleray
Levé en l'an 1805
par Voisin fils*

Contenance du Plan

Sections	Mesure métrique			Réduction en Sournans Pieds de 10 pieds de Paris.			
	Hectares	Ar.	Centares	Sournans	Pieds	Dents	
A.	388.	30.	37.	1226.	182.	85%	46 articles
B.	215.	69.	05.	681.	102.	91.	35 /
C.	314.	08.	29.	992.	046.	20%	25 /
D.	82.	54.	72.	260.	227.	31.	15 /
E.	15.	54.	87.	49.	035.	00.	118
<i>de l'ensemble</i>	<i>1016.</i>	<i>17</i>	<i>30.</i>	<i>3209.</i>	<i>294.</i>	<i>28</i>	<i>239</i>

Annexe 13 : division du territoire communal de Malleray selon la nature du terrain (la numérotation renvoie au répertoire Bellmond, annexe 12).

Partie Nord: côte du Droit et Moron

	Total	en %
(1) Bois particuliers :		
- à Moron: 35j. 232p. 73p.		
- côte de Moron: 4j. 112p. 04p.		
- village: 4j. 80p. 42p.	44j. 135p. 19p.	(1,3%)
(2) Pâturages particuliers	209j. 227p. 67p.	(6,5%)
(3) Prés et champs particuliers :		
- Moron 270 j. 64p. 05p.		
- village 170j. 152p. 67p.	440j. 216p. 72p.	13,6%)
(4) Bois et forêts communales du Droit	291j. 150p. 11p.	(9,0%)
(5) Pâturages communaux du Droit	360j. 90p. 08p.	11,2%)
(6) Terres particulières :		
- Moron 19j. 144p. 90p.		
- village 108j. 225p. 27p.	120j. 70p. 07p.	(3,9%)
(7) Chevenièrès	2j. 162p. 68p.	(0,06%)

Récapitulation partie Nord

- total en bois et forêts :	335j. 285p. 30p.	
- total en pâturages :	570j. 17p. 75p.	
- total en prés et champs :	448j. 216p. 72p.	
- total en terres labourables:	128j. 70p. 7p.	
- total en chenevières :	2j. 162p. 68p.	
	<hr/>	
	1477j. 152p. 52p.	(45,9%)

Annexe 13 : division du territoire communal de Malleray selon la nature du terrain

(la numérotation renvoie au répertoire de la carte Bellmond, annexe 12)

	Total	en %
(1) Bois particuliers :		
- à Moron 35j. 232p. 73p.)		
- côte de Moron 4j. 112p. 04p.)	44j. 135p. 19p.	(1,3%)
- village 4j. 80p. 42p.)		
(2) Pâturages particuliers	209j. 227p. 67p.	(6,5%)
(3) Prés et champs particuliers :		
- Moron 270 j. 64p. 05p.)		
- village 170j. 152p. 67p)	440j. 216p. 72p.	(13,6%)
(4) Bois et forêts communales du Droit	291j. 150p. 11p.	(9,0%)
(5) Pâturages communaux du Droit	360j. 90p. 08p.	(11,2%)
(6) Terres particulières :		
- Moron 19j. 144p. 90p.)		
- village 108j. 225p. 27p.)	128j. 70p. 07p.	(3,9%)
(7) Chevenièrès	2j. 162p. 68p.	(0,06%)

Récapitulation partie Nord

- total en bois et forêts	: 335j. 285p. 30p.	
- total en pâturages	: 570j. 17p. 75p.	
- total en prés et champs	: 440j. 216p. 72p.	
- total en terres labourables:	128j. 70p. 7p.	
- total en chenevières	: 2j. 162p. 68p.	
	<hr/>	
	1477j. 152p. 52p.	(45,9%)

Partie Sud : côte de l'Envers et Montoz

	Total	en %
(1) Bois et forêts particulières :		
- côte de Montoz: 12 j. 69p. 36p.		
- Montoz: 98j. 240p. 55p	111j. 9p. 91p.	(3,4%)
(2) Pâturages particuliers		
- côte de Montez: 0j. 150p. 67p		
- Montoz: 15j. 214p. 46p.	16j. 65p. 13p.	(0,4%)
(3) Prés particuliers		
- village: 2j. 119p. 57p.		
- côte de Montoz: 33j. 90p. 24p.		
- Montoz: 319j. 152p. 94p.	355j. 152p. 94p.	(11%)
(4) Prés communaux	3j. 243p. 08p.	(0,09%)
(5) Pâturages communaux de l'Envers. 279j. 120j. 35p.		(8,6%)
(6) Bois et forêts communales de l'Envers: 402j. 153p. 99p.		(12,5%)
(7) Terres particulières (les trois finages)		
- la Grosse Fin: 144j. 73p. 31p.		
- la Fin Dessus: 146j. 200p. 14p.		
- la Fin de la Croix: 133j. 267p. 80p.	424j. 240p. 80p.	(13,1%)
(8) Forêt impériale de Montoz:	72j. 40p. 93p.	(2,2%)
(9) Village (vergers, jardins, assises des maisons, chemins, rues et places publiques)	68j. 198p. 81p.	(2,1%)
(10) Rivières et ruisseaux	2j. 28p. 0p.	(0,06%)

Partie Sud : côte de Montoz et Montoz

	Total	en %
(1) Bois et forêts particulières :		
- côte de Montoz 12 j. 69p. 36p.)		
- Montoz 98j. 240p. 55p)	111j. 9p. 91p.	(3,4%)
(2) Pâturages particuliers		
- côte de Montoz 0j. 150p. 67p)		
- Montoz 15j. 214p. 46p.)	16j. 65p. 13p.	(0,4%)
(3) Prés particuliers		
- village 2j. 119p. 57p.)		
- côte de Montoz 33j. 90p. 24p.)	355j. 152p. 94p.	(11%)
- Montoz 319j. 152p. 94p.)		
(4) Prés communaux	3j. 243p. 08p.	(0,09%)
(5) Pâturages communaux de l'Envers	279j. 120p. 35p.	(8,6%)
(6) Bois et forêts communales de l'Envers	402j. 153p. 99p.	(12,5%)
(7) Terres particulières (les trois finages)		
- la Grosse Fin 144j. 73p. 31p.)		
- la Fin Dessus 146j. 200p. 14p.)	424j. 240p. 80p.	(13,1%)
- la Fin de la Croix 133j. 267p. 80p.)		
(8) Forêt impériale de Montoz	72j. 40p. 93p.	(2,2%)
(9) Village (vergers, jardins, assises des maisons, chemins, rues et places publiques)	68j. 198p. 81p.	(2,1%)
(10) Rivières et ruisseaux	2j. 28p. 0p.	(0,06%)

Récapitulation partie Sud :

- total en bois et forêts	: 585j. 210p. 83p. (18,2%)
- total en pâturages	: 295j. 185p. 48p. (9,1%)
- total en prés	: 359j. 96p. 02p. (11,1%)
- total en terres labourables	: 424j. 240p. 80p. (13,1%)
- total du village	: 68j. 198p. 81p. (2,1%)
- total en rivières et ruisseaux:	2j. 28p. 00p. (0,06%)

1736j. 59p. 94p. (54%)

Récapitulation partie Sud et partie Nord selon la nature du terrain

- total en bois et forêts :	585j. 210p. 83p. (63,3% Sud)	335j. 285p. 30p. (36,4% Nord)	911j. 196p. 13p. (28,3%)
- total en pâturages :	295j. 185p. 48p. (34,1% Sud)	570j. 17p. 75p. (65,8% Nord)	865j. 203p. 23p. (26,9%)
- total en prés et champs :	440j. 216p. 72p. (55% Nord)	359j. 96p. 02p. (44,9% Sud)	800j. 12p. 74p. (24,8%)
- total en terres labourables :	424j. 240p. 80p. (76% Sud)	128j. 70p. 7p. (23,3% Nord)	553j. 10p. 87p. (17,2%)

Récapitulation partie Sud :

- total en bois et forêts	: 585j. 210p. 83p. (18,2%)
- total en pâturages	: 295j. 185p. 48p. (9,1%)
- total en prés	: 359j. 96p. 02p. (11,1%)
- total en terres labourables	: 424j. 240p. 80p. (13,1%)
- total du village	: 68j. 198p. 81p. (2,1%)
- total en rivières et ruisseaux:	2j. 28p. 00p. (0,06%)
	<hr/>
	1736j. 59p. 94p. (54%)

Récapitulation partie Sud et partie Nord selon la nature du terrain

- total en bois et forêts	: 585j. 210p. 83p. (63,3% Sud)	335j. 285p. 30p. (36,4% Nord)	911j. 196p. 13p. (28,3%)
- total en pâturages	: 295j. 185p. 48p. (34,1% Sud)	570j. 17p. 75p. (65,8% Nord)	865j. 203p. 23p. (26,9%)
- total en prés et champs	: 440j. 216p. 72p. (55% Nord)	359j. 96p. 02p. (44,9% Sud)	800j. 12p. 74p. (24,8%)
- total en terres labourables	: 424j. 240p. 80p. (76% Sud)	128j. 70p. 7p. (23,3% Nord)	553j. 10p. 87p. (17,2%)

Récapitulation de la partie Nord et Sud selon la propriété des terres

			% total
1.) Bois et forêts particulières			
- Nord	44j. 135p. 19p.	(28,3%)	
- Sud	111j. 9p. 91p.	(71,6%)	
	<hr/>		
	155j. 145p. 10p.		(4,8%)
2.) Bois et forêts communales			
- Nord	291j. 150p. 11p.	(41,9%)	
- Sud	402j. 135p. 99p.	(58%)	
	<hr/>		
	693j. 286p. 10p.		(21,5%)
3.) Forêt impériale de Montoz ou Verte Joux :			
	72j. 40p. 93p.		(2,2%)
4.) Pâturages particuliers			
- Nord	209j. 227p. 67p.	(92,8%)	
- Sud	16j. 65p. 13p.	(7,1%)	
	<hr/>		
	225j. 292p. 80p.		(7%)
5.) Pâturages communaux			
- Nord	360j. 90p. 08p.	(6%)	
- Sud	279j. 120p. 35p.	(43,6%)	
	<hr/>		
	639j. 210p. 43p.		(19,8%)
6.) Prés et ,champs particuliers			
- Nord	440j. 216p. 72p.	(55,3%)	
- Sud	355j. 152p. 94p.	(44,6%)	
	<hr/>		
	796j. 69p. 66p.		(24,7%)
7.) Prés et champs communaux			
- Nord	--- --- --		
- Sud	3j. 243p. 08p.		(0,09%)

Récapitulation de la partie Nord et Sud selon la propriété des terres

1.) Bois et forêts particulières :		% total
- Nord	44j. 135p. 19p.	(28,3%)
- Sud	111j. 9p. 91p.	(71,6%)
	<hr/>	
	155j. 145p. 10p.	(4,8%)
2.) Bois et forêts communales :		
- Nord	291j. 150p. 11p.	(41,9%)
- Sud	402j. 135p. 99p.	(58%)
	<hr/>	
	693j. 286p. 10p.	(21,5%)
3.) Forêt impériale de Montoz ou Verte Joux :	72j. 40p. 93p.	(2,2%)
4.) Pâturages particuliers :		
- Nord	209j. 227p. 67p.	(92,8%)
- Sud	16j. 65p. 13p.	(7,1%)
	<hr/>	
	225j. 292p. 80p.	(7%)
5.) Pâturages communaux :		
- Nord	360j. 90p. 08p.	(56%)
- Sud	279j. 120p. 35p.	(43,6%)
	<hr/>	
	639j. 210p. 43p.	(19,8%)
6.) Prés et champs particuliers :		
- Nord	440j. 216p. 72p.	(55,3%)
- Sud	355j. 152p. 94p.	(44,6%)
	<hr/>	
	796j. 69p. 66p.	(24,7%)
7.) Prés et champs communaux :		
- Nord	--- --- --	
- Sud	3j. 243p. 08p.	(0,09%)

8.) Terres particulières		% total
- Nord	128j. 70p. 07p. (21,5%)	
- Sud	424j. 240p. 80p. (71,2%)	
+ chenevières	2j. 162p. 68p. (0,3%)	
+ jardins et vergers	33j. 100p. 67p. (5,5%)	
+ assises de maisons	7j. 190p. -- (1,1%)	
	<hr/>	
	595j. 194p. 22p.	(18,5%)

9.) Chemins, rues et places publiques	25j. 101p. 13p.	(0,7%)
---------------------------------------	-----------------	--------

10.) Rivières et ruisseaux	2j. 28p.	(0,06%)
----------------------------	----------	---------

Total des propriétés communales (bourgeoisie)		
- bois et forêts	693j. 286p. 10p. (50,8%)	
- pâturages	639j. 210p. 43p. (46,9%)	
- prés et champs	3j. 243p. 08p. (0,2%)	
- chemins, rues et places publiques	25j. 101p. 13p. (1,8%)	
	<hr/>	
	1362j. 240p. 74p.	(42,3%)

Total des propriétés particulières :		
- bois et forêts	155j. 145p. 10p. (8,7%)	
- pâturages	255j. 292p. 80p. (12,6%)	
- prés et champs	796j. 69p. 66p. (44,8%)	
- terres	595j. 194p. 22p. (33,5%)	
	<hr/>	
	1773j. 101p. 79p.	(55,1%)

Total des autres propriétaires (Etat de Berne)		
Verte Joux	72j. 40p. 93p. (97,2%)	
Birse	2j. 28p. 00p. (2,7%)	
	<hr/>	
	74j. 68p. 93p.	(2,3%)

8.) Terres particulières		% total
- Nord	128j. 70p. 07p. (21,5%)	
- Sud	424j. 240p. 80p. (71,2%)	
+ chenevières	2j. 162p. 68p. (0,3%)	
+ jardins et vergers	33j. 100p. 67p. (5,5%)	
+ assises de maisons	7j. 190p. -- (1,1%)	
	<hr/>	
	595j. 194p. 22p.	(18,5%)

9.) Chemins, rues et places publiques	:25j. 101p. 13p.	(0,7%)
---------------------------------------	------------------	--------

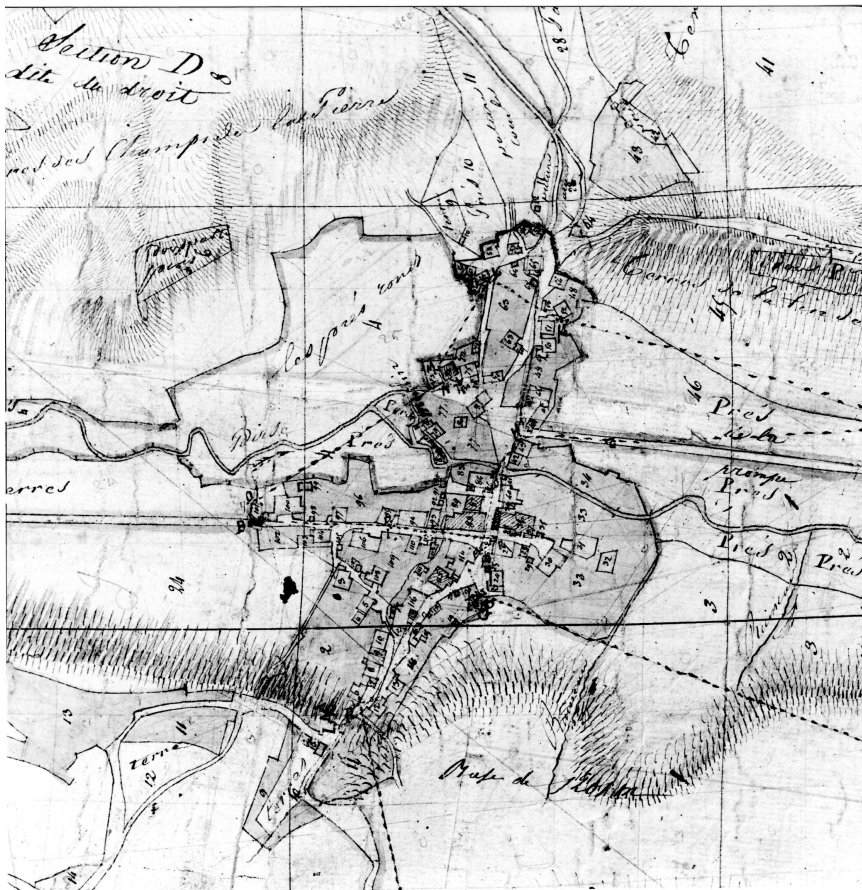
10.) Rivières et ruisseaux	: 2j. 28p.	(0,06%)
----------------------------	------------	---------

Total des propriétés communales (bourgeoisie)		
- bois et forêts	693j. 286p. 10p. (50,8%)	
- pâturages	639j. 210p. 43p. (46,9%)	
- prés et champs	3j. 243p. 08p. (0,2%)	
- chemins, rues et places publiques	25j. 101p. 13p. (1,8%)	
	<hr/>	
	1362j. 240p. 74p.	(42,3%)

Total des propriétés particulières :		
- bois et forêts	155j. 145p. 10p. (8,7%)	
- pâturages	255j. 292p. 80p. (12,6%)	
- prés et champs	796j. 69p. 66p. (44,8%)	
- terres	595j. 194p. 22p. (33,5%)	
	<hr/>	
	1773j. 101p. 79p.	(55,1%)

Total des autres propriétaires (Etat de Berne)		
Verte Joux	72j. 40p. 93p. (97,2%)	
Birse	2j. 28p. 00p. (2,7%)	
	<hr/>	
	74j. 68p. 93p.	(2,3%)

Annexe 14 : le village de Malleray en 1805, agrandissement du plan de Voisin, annexe 8.



Annexe 14 : le village de Malleray en 1805
agrandissement du plan de Voisin, annexe 8

Annexe 15 : répertoire du fonds Faigaux, Chambésy, Genève.

- 1.) Acte établi par Josué Faigaux, notaire, intitulé "Transaction entre la communauté de Malleray d'une part et la communauté de Pontenet d'autre part", concernant le partage des pâturages entre les deux communes, 28 mai 1686.
- 2.) Donation faite par Honneste-François de Umard de Malleray à sa femme en faveur et pour l'établissement d'un fond d'école durant l'été pour la communauté de Malleray, 12 mai 1705.
- 3.) Accord de séparation de réage entre les communautés de Malleray et de Champoz, août 1519.
- 4.) Sentence et mission(...?) 1537.
- 5.) Acte de vente du pré des Amatines, entre ... ? et entre ... ? 1555.
- 6.) Copie d'un acte du 25 février 1562 du notaire J. Faigaux qui vend à son frère Perrin de Pontenet la maison de leur père Henry.
- 7.) Extraits du protocole des assemblées de la Prévôté Moutier-Grandval du 22 juin 1712 pour régler le gage des soldats de la prévôté encore sous les drapeaux à Payerne.
- 8.) Attestation du Grand Baillif Emmanuel de Rodt concernant la présence des représentants de la commune de Malleray au sujet de l'enfant illégitime de la soeur de Charles-Henry Miche à La Chaux-de-Fonds et d'un certain Guérésus, 7 mai 1821.
- 9.) Compte rendu par le sieur Julien Faigaux, cultivateur demeurant à Malleray, en qualité des tuteurs de feu Victor Faigaux dudit lieu, dès le 28 janvier 1858 au 11 février 1860 (sic).

Annexe 15 : répertoire du fonds Faigaux, Chambésy, Genève

- 1.) Acte établi par Josué Faigaux, notaire, intitulé "Transaction entre la communauté de Malleray d'une part et la communauté de Pontenet d'autre part", concernant le partage des pâturages entre les deux communes, 28 mai 1686.
- 2.) Donation faite par Honneste-François de Umard de Malleray à sa femme en faveur et pour l'établissement d'un fond d'école durant l'été pour la communauté de Malleray, 12 mai 1705.
- 3.) Accord de séparation de réage entre les communautés de Malleray et de Champoz, août 1519.
- 4.) Sentence et mission ? 1537.
- 5.) Acte de vente du pré des Amatines, entre ... ? et entre ... ? 1555.
- 6.) Copie d'un acte du 25 février 1562 du notaire J. Faigaux qui vend à son frère Perrin de Pontenet la maison de leur père Henry.
- 7.) Extraits du protocole des assemblées de la Prévôté Moutier-Grandval du 22 juin 1712 pour régler le gage des soldats de la prévôté encore sous les drapeaux à Payerne.
- 8.) Attestation du Grand Baillif Emmanuel de Rodt concernant la présence des représentants de la commune de Malleray au sujet de l'enfant illégitime de la soeur de Charles-Henry Miche à La Chaux-de-Fonds et d'un certain Guérésus, 7 mai 1821.
- 9.) Compte rendu par le sieur Julien Faigaux, cultivateur demeurant à Malleray, en qualité des tuteurs de feu Victor Faigaux dudit lieu, dès le 28 janvier 1858 au 11 février 1860 (sic).

10.) Très humble requête de Joseph Faigaux et David Garaux ambourgs et députés et chargés de mission de la part de la communauté de Malleray auprès de l'Evêque en 1689, avec la décision (en latin) prise par l'Evêque à propos de cette requête.

11.) Reçu de Isaac Faigaux, géomètre, 12 écus neufs pour envoyer une délégation à la cour de Wetzlar, sans date.

12.) Reçu de Isaac Faigaux de 3 louis d'or neufs d'Isaac Sauvan, tailleur de Bévilard, mars 1774.

13.) Lettre datée du 7 mars 1818 de Frédéric-Louis Faigaux, maire de Malleray, au Baillif de Rodt, pour lui proposer un nouvel inspecteur du bétail et un nouvel inspecteur des foires de Malleray, avec la confirmation du Baillif pour ces nominations.

14.) Livret d'instruction pour les cantonniers des bailliages du Jura, Berne 1828 (avec les transformations intervenues en 1831, annotées de la main de Julien Faigaux).

15.) Acte d'acquisition et de transmission d'un champ (entre .. ? et entre ... ?) en 1842-43.

16.) Attestation des biens de Frédéric Garaux faite par le notaire Gagnebin en 18(5?)1.

17.) Partage et succession des biens de J.-P. Faigaux fils en 1835.

18.) Extraits du jugement rendu par le Juge de Paix du canton de Moutier, le 1er février 1808 entre le sieur Frédéric-Louis Faigaux, receveur des deniers de la fabrique de l'église de Bévilard et Anne, de feu Abram Charpié de Bévilard, avec la sentence du tribunal.

10.) Très humble requête de Joseph Faigaux et David Garaux ambourgs et députés et chargés de mission de la part de la communauté de Malleray auprès de l'Evêque en 1689, avec la décision (en latin) prise par l'Evêque à propos de cette requête.

11.) Reçu de Isaac Faigaux, géomètre, 12 écus neufs pour envoyer une délégation à la cour de Wetzlar, sans date.

12.) Reçu de Isaac Faigaux de 3 louis d'or neufs d'Isaac Sauvan, tailleur de Bévilard, mars 1774.

13.) Lettre datée du 7 mars 1818 de Frédéric-Louis Faigaux, maire de Malleray, au Baillif de Rodt, pour lui proposer un nouvel inspecteur du bétail et un nouvel inspecteur des foires de Malleray, avec la confirmation du Baillif pour ces nominations.

14.) Livret d'instruction pour les cantonniers des bailliages du Jura, Berne 1828 (avec les transformations intervenues en 1831, annotées de la main de Julien Faigaux).

15.) Acte d'acquisition et de transmission d'un champ (entre .. ? et entre ... ?) en 1842-43.

16.) Attestation des biens de Frédéric Garaux faite par le notaire Gagnebin en 18(5?)1.

17.) Partage et succession des biens de J.-P. Faigaux fils en 1835.

18.) Extraits du jugement rendu par le Juge de Paix du canton de Moutier, le 1er février 1808 entre le sieur Frédéric-Louis Faigaux, receveur des deniers de la fabrique de l'église de Bévilard et Anne, de feu Abram Charpié de Bévilard, avec la sentence du tribunal.

19.) Acte d'échange entre Julien Faigaux et un Charpié de Bévillard à propos d'un pré acquis aux enchères le 25 novembre 1842.

20.) Livre : "Questions sur la Bible", édition de 1840.

21.) Livre : "Vie du capitaine Cook" de 1789, traduit de l'anglais par le docteur Kippis, membre de la société Royale de Londres. (avec la signature manuscrite d'un certain Wolff).

22.) Livre de sermons, fin XVIII ?

23.) Un porte-cigare en écume et ambre.

24.) Lunettes médicales (2 paires), montures en acier (XIXe siècle)

25.) Edition de l'Ancien Testament, Oxford 1894.

26.) Copie conforme d'un acte passé entre Daniel Blanchard et ? contre les héritiers de D. Blanchard et D. Flotiron.

27.) Accord passé entre le conseil communal de Malleray et le géomètre du cadastre Emile Hennet en juin 1888.

28.) Quittance d'une répartition des frais entre les communautés de Malleray et de Sorvilier en 1787.

29.) Requête de Julien Faigaux au procureur Samuel Schafftre (sic), agent de droit à Moutier (sans date).

30.) Demande d'autorisation de vente faite par Joseph Boll, notaire, pour Marie-Catherine Carel de Malleray, 5 juin 1829.

31.) Bible en langue allemande, Frankfurt, 1838.

32.) Psaumes de David, édition Vincent fils à Lausanne, 1831 : "don du département de l'Education à l'école de Malleray, no 4.

19.) Acte d'échange entre Julien Faigaux et un Charpié de Bévillard à propos d'un pré acquis aux enchères le 25 novembre 1842.

20.) Livre : "Questions sur la Bible", édition de 1840.

21.) Livre : "Vie du capitaine Cook" de 1789, traduit de l'anglais par le docteur Kippis, membre de la société Royale de Londres. (avec la signature manuscrite d'un certain Wolff).

22.) Livre de sermons, fin XVIII ?

23.) Un porte-cigare en écume et ambre.

24.) Lunettes médicales (2 paires), montures en acier (XIXe siècle)

25.) Edition de l'Ancien Testament, Oxford 1894.

26.) Copie conforme d'un acte passé entre Daniel Blanchard et ? contre les héritiers de D. Blanchard et D. Flotiron.

27.) Accord passé entre le conseil communal de Malleray et le géomètre du cadastre Emile Hennet en juin 1888.

28.) Quittance d'une répartition des frais entre les communautés de Malleray et de Sorvilier en 1787.

29.) Requête de Julien Faigaux au procureur Samuel Schafftre (sic), agent de droit à Moutier (sans date).

30.) Demande d'autorisation de vente faite par Joseph Boll, notaire, pour Marie-Catherine Carel de Malleray, 5 juin 1829.

31.) Bible en langue allemande, Frankfurt, 1838.

32.) Psaumes de David, édition Vincent fils à Lausanne, 1831 : "don du département de l'Education à l'école de Malleray, no 4

- 33.) Sentence de la Justice de Malleray touchant le Pré-Danzel, rendu le samedi avant la St-Antoine de l'an 1502.
- 34.) Photo de Julien Faigaux.
- 35.) Collection presque complète de la Feuille Officielle du Jura (Journal du Jura, canton de Berne) des années 1817, 1819, 1821, 1820, 1824.
- 36.) Journal de Julien Faigaux.

- 33.) Sentence de la Justice de Malleray touchant le Pré-Danzel, rendu le samedi avant la St-Antoine de l'an 1502.
- 34.) Photo de Julien Faigaux.
- 35.) Collection presque complète de la Feuille Officielle du Jura (Journal du Jura, canton de Berne) des années 1817, 1819, 1821, 1820, 1824.
- 36.) Journal de Julien Faigaux.

Annexe 16 : fonds Frey, Vevey

1.) Journal de David-Louis Miche (1797-1861) du 1er may 1838 au 31 décembre 1842 (+ reçus de salaires de la commune, liste de paiements, etc ...).

2.) série de quatre livres, format A5, numérotés I, II, III, IV.

Livre I

page 1. : Rôles de la Prévôté; p. 18, droits et coutumes des paroissiens de Bévilard; p. 23, notes tirées de "Histoire de l'Evêché de Bâle" de C.-F. Morel; derniers ans de Gustave-Ls Blanchard; p. 39 Lettres de G.-Ls Blanchard, soldat sous Napoléon; Journal de Fr.-Ls Blanchard; les origines de la Prévôté d'après l'ouvrage de Delfils; p. 96: le Moulin de Malleray; p. 111 : érection de la maison d'école; p. 127 : vestiges romains; p. 129 : époque romaine; p. 131: la bataille de Malleray; p. 135 : discours de réception de l'inspecteur des églises de la Prévôté; p. 143 : tableau généalogique des Blanchard; p. 145 : la Réformation dans la vallée de Tavannes; p. 150 : événements divers de D-Ls Miche; p. 162 : notes tirées de l'ouvrage de Saucy sur Bellelay; p. 165 : une vieille maison; p. 175 : châteaux d'Argovie; p. 174 : Remarques de Fréd.-Ls Blanchard; p.163 : prière pour dire avant de lever une maison; p. 189 : "en passant"; p. 191 : Histoire des Evêques de Bâle de Vautre (extraits); p. 194 : testament d'Isaac Blanchard; p. 195 : actes divers (lettre d'échange de 1709, lettre d'échange de 1631, lettre d'achat de 1659, lettre de vendition (sic) de 1557, acte de vente de 1632, acte d'échange de 1633, lettre de partage de 1597, acte de vente de 1685, lettre d'échange de 1703, acte de vente de 1705, acte de vente de 1629).

Livre II (1914)

p. 1 : souvenirs et étude se rapportant aux origines de ma famille, avec tableau généalogique; p. 22 : extraits des monuments de l'Evêché de Bâle; p. 52 : généalogie des familles nobles du Jura (Vorbouurg, Malleray, Königstein etc.);

Annexe 16 : fonds Frey, Vevey

1.) Journal de David-Louis Miche (1797-1861) du 1er may 1838 au 31 décembre 1842 (+ reçus de salaires de la commune, liste de paiements, etc ...).

2.) série de quatre livres, format A5, numérotés I,II, III, IV.

Livre I

page 1. : Rôles de la Prévôté; p. 18, droits et coutumes des paroissiens de Bévilard; p. 23, notes tirées de "Histoire de l'Evêché de Bâle" de C.-F. Morel; derniers ans de Gustave-Ls Blanchard; p. 39 Lettres de G.-Ls Blanchard, soldat sous Napoléon; Journal de Fr.-Ls Blanchard; les origines de la Prévôté d'après l'ouvrage de Delfils p. 96: le Moulin de Malleray; p. 111 : érection de la maison d'école; p. 127 : vestiges romains; p. 129 : époque romaine; p. 131 : la bataille de Malleray; p. 135 : discours de réception de l'inspecteur des églises de la Prévôté; p. 143 : tableau généalogique des Blanchard; p. 145 : la Réformation dans la vallée de Tavannes; p. 150 : événements divers de D-Ls Miche : p. 162 : notes tirées de l'ouvrage de Saucy sur Bellelay; p. 165 : une vieille maison; p. 175 : châteaux d'Argovie; p. 174 : Remarques de Fréd.-Ls Blanchard; p.163 : prière pour dire avant de lever une maison; p. 189 : "en passant"; p. 191 : Histoire des Evêques de Bâle de Vautre (extraits); p. 194 : testament d'Isaac Blanchard; p. 195 : actes divers (lettre d'échange de 1709, lettre d'échange de 1631, lettre d'achat de 1659, lettre de vendition (sic) de 1557, acte de vente de 1632, acte d'échange de 1633, lettre de partage de 1597, acte de vente de 1685, lettre d'échange de 1703, acte de vente de 1705, acte de vente de 1629).

Livre II (1914)

p. 1 : souvenirs et étude se rapportant aux origines de ma famille, avec tableau généalogique; p. 22 : extraits des monuments de l'Evêché de Bâle; p. 52 : généalogie des familles nobles du Jura (Vorbouurg, Malleray, Königstein et ...);

p. 59 : copie d'un acte de vente de 1558 concernant un certain Jean Guenin; p. 65 : arbre généalogique de la famille Blanchard; p. 173 : serment des forestiers; p. 182 : inventaire des biens et meubles de Georges Blanchard (1705) : souvenirs racontés par les hommes ayant vécu au siècle précédent, soit le bon vieux temps; p. 190 : acte de 1758 de Philippe Blanchard, sergent dans les armées du duc de Sardaigne.

Livre III : Glânures historiques (1915)

- 1.) Le guet de nuit au village
- 2.) De l'éclairage au logis
- 3.) Places à charbon
- 4.) Exploitation des forêts et bois (avec dessins explicatifs)
- 5.) De tout un peu (1915)
- 6.) Vieilles charrières
- 7.) Extraits tirés du journal de Jean-Pierre Faigaux, livre 4 nota p. 25 : "Gustave Blanchard a fait une copie des premiers livres de J.-P. Faigaux (père), nous en avons extrait au livre IV les faits les plus saillants. Cette copie est entre les mains de Marc Stauffer-Blanchard, demeurant à La Chaux-de-Fonds, juillet 1917".
observations : "Le Journal de J.-P. Faigaux qui relate les faits depuis le 12 mars 1814 au 8 avril 1817 est la suite d'autres livres jusqu'ici restés introuvables. En outre, J.-P. Faigaux parle souvent d'un journal des opérations auquel il renvoie le lecteur. On trouvera les faits principaux dans les Actes de l'Emulation 1913 ... etc.
- 8.) Le grenier du Prince
- 9.) Calendrier républicain
- 10.) Faits historiques (conflits de communes)
- 11.) collection de timbres
- 12.) Les nobles de Malleray
- 13.) Tavannes, ses châteaux, sa famille noble
- 14.) Jean III de Vienne
- 15.) Plans de la maison de Daniel Blanchard

p. 59 : copie d'un acte de vente de 1558 concernant un certain Jean Guenin; p. 65 : arbre généalogique de la famille Blanchard; p. 173 : serment des forestiers; p. 182 : inventaire des biens et meubles de Georges Blanchard (1705) : souvenirs racontés par les hommes ayant vécu au siècle précédent, soit le bon vieux temps; p. 190 : acte de 1758 de Philippe Blanchard, sergent dans les armées du duc de Sardaigne.

Livre III : Glânures historiques (1915)

- 1.) Le guet de nuit au village
- 2.) De l'éclairage au logis
- 3.) Places à charbon
- 4.) Exploitation des forêts et bois (avec dessins explicatifs)
- 5.) De tout un peu (1915)
- 6.) Vieilles charrières
- 7.) Extraits tirés du journal de Jean-Pierre Faigaux, livre 4 nota p. 25 : "Gustave Blanchard a fait une copie des premiers livres de J.-P. Faigaux (père), nous en avons extrait au livre IV les faits les plus saillants. Cette copie est entre les mains de Marc Stauffer-Blanchard, demeurant à La Chaux-de-Fonds, juillet 1917".
observations : "Le Journal de J.-P. Faigaux qui relate les faits depuis le 12 mars 1814 au 8 avril 1817 est la suite d'autres livres jusqu'ici restés introuvables. En outre, J.-P. Faigaux parle souvent d'un journal des opérations auquel il renvoie le lecteur. On trouvera les faits principaux dans les Actes de l'Emulation 1913 ... etc.
- 8.) Le grenier du Prince
- 9.) Calendrier républicain
- 10.) Faits historiques (conflits de communes)
- 11.) collection de timbres
- 12.) Les nobles de Malleray
- 13.) Tavannes, ses châteaux, sa famille noble
- 14.) Jean III de Vienne
- 15.) Plans de la maison de Daniel Blanchard

- 16.) Chez un nonagénaire
- 17.) Chansons de la Vallée
- 18.) Mémoire de la Prévôté de l'abbé Clémença
- 19.) La famille Frey, généalogie
- 20.) Chez un nonagénaire
- 21.) La prévôté et la Révolution (1793-1798)
- 22.) Les nobles de Bévilard, les nobles de Tavannes
- 23.) Le conseil provisoire de la Prévôté

Livre IV

- p. 1-158, copie du Journal de J.-P. Faigaux, livre I, II et III (1791-1814);
- p. 159 copie d'une lettre des Messieurs de Berne à la Prévôté (1712)
- p. 160-170 Les conscrits de Malleray dans les armées françaises
- p. 171-178 Les mémoires d'un voltigeur, Fr.-Ls Blanchard
- p. 179-184 Extraits des journaux de David-Louis Miche et Fr.-Ls Blanchard
- p. 185-190 Décision prise par l'évêque Jean de Baldenstein à propos des barres du territoire de Malleray et Bévilard (1767)
- p. 191-200 Extraits de G. Bridel : "course de Bâle à Bienne".

3.) Série de six livrets, format A6

- I.) Expressions anciennes
- II.) Les Garaux
- III.) Les Miche
- IV.) Les Bueche
- V.) Les Blanchard
- VI.) Les Faigaux et les Jabas

4.) Histoire de la Prévôté de Moutier-Grandval de Charles Frey, original inédit en cinq volumes, avec de nombreuses illustrations en couleur de la main de l'auteur, 1946.

5.) Série de vues de Malleray dans les années 1900.

- 16.) Chez un nonagénaire
- 17.) Chansons de la Vallée
- 18.) Mémoire de la Prévôté de l'abbé Clémença
- 19.) La famille Frey, généalogie
- 20.) Chez un nonagénaire
- 21.) La prévôté et la Révolution (1793-1798)
- 22.) Les nobles de Bévilard, les nobles de Tavannes
- 23.) Le conseil provisoire de la Prévôté

Livre IV

- p. 1-158, copie du Journal de J.-P. Faigaux, livre I, II et III (1791-1814);
- p. 159 copie d'une lettre des Messieurs de Berne à la Prévôté (1712)
- p. 160-170 Les conscrits de Malleray dans les armées françaises
- p. 171-178 Les mémoires d'un voltigeur, Fr.-Ls Blanchard
- p. 179-184 Extraits des journaux de David-Louis Miche et Fr.-Ls Blanchard
- p. 185-190 Décision prise par l'évêque Jean de Baldenstein à propos des barres du territoire de Malleray et Bévilard (1767)
- p. 191-200 Extraits de G. Bridel : "course de Bâle à Bienne".

3.) Série de six livrets, format A6

- I.) Expressions anciennes
- II.) Les Garaux
- III.) Les Miche
- IV.) Les Bueche
- V.) Les Blanchard
- VI.) Les Faigaux et les Jabas

4.) Histoire de la Prévôté de Moutier-Grandval de Charles Frey, original inédit en cinq volumes, avec de nombreuses illustrations en couleur de la main de l'auteur, 1946.

5.) Série de vues de Malleray dans les années 1900.

Annexe 17 copie Gigandet du journal de J.-P. Faigaux fils (annexe séparée).

Annexe 18 copie Frey des livres I, II et III du journal de J.-P. Faigaux père et copie Gigandet du livre IV du journal de J.-P. Faigaux père. (annexe séparée).

Annexe 17 : copie Gigandet du journal de J.-P. Faigaux fils
(annexe séparée)

Annexe 18 : copie Frey des livres I, II et III du journal de
J.-P. Faigaux père et copie Gigandet du livre IV
du journal de J.-P. Faigaux père.
(annexe séparée)

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages généraux sur les sources et la bibliographie

Amweg Gustave, *Bibliographie du Jura Bernois*, Porrentruy 1928
Collectif, *Bibliographie jurassienne 1978-1972*, Porrentruy 1973
Noirjean François et S.J.E., *Bibliographie jurassienne 1973-1980*,
Porrentruy 1980.

II. Sources

A.) Archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy (AAEB)

- 1.) AAEB, fonds Auguste Blanchard
 - "Mélanges d'événements" de David-Louis Miche
 - "Livres de remarques" de Frédéric-Louis Blanchard
 - "Mémoires d'un voltigeur" de Frédéric-Louis Blanchard (voir aussi copies Frey, archives privées)

2.) AAEB, fonds André Rais

- lettre de Schumacher de Berne à Hippolyte Sautebin à Moutier, 10 octobre 1909 (voir aussi annexe 3)
- lettre d'Auguste Faigaux, maréchal à Malleray, à Hippolyte Sautebin à Moutier, 9 juillet 1913 (voir aussi annexe 4)
- lettre d'Auguste Faigaux à Hippolyte Sautebin, 22 juillet 1913 (voir aussi annexe 5).

B.) Archives de l'Etat de Berne (STAB)

- 1.) 320 b 2/4, Matrice de rôle de la commune de Malleray, 1854
- 2.) AA IV 790, plan de Malleray établi en 1805 par Voisin fils (voir aussi annexe 8 et 10)
- 3.) AA IV 843, plan de Malleray, dessiné par Bellmond en 1821 d'après le plan de Voisin fils de 1805, avec un répertoire de la division des terrains de la commune de Malleray en fonction de la nature du sol et de son utilisation. (Voir aussi annexes 11, 12 et 13).

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages généraux sur les sources et la bibliographie

Amweg Gustave, *Bibliographie du Jura Bernois*, Porrentruy 1928
Collectif, *Bibliographie jurassienne 1978-1972*, Porrentruy 1973
Noirjean François et S.J.E., *Bibliographie jurassienne 1973-1980*, Porrentruy 1980.

II. Sources

A.) Archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy (AAEB)

- 1.) AAEB, fonds Auguste Blanchard
 - "Mélanges d'événements" de David-Louis Miche
 - "Livres de remarques" de Frédéric-Louis Blanchard
 - "Mémoires d'un voltigeur" de Frédéric-Louis Blanchard (voir aussi copies Frey, archives privées)
- 2.) AAEB, fonds André Rais
 - lettre de Schumacher de Berne à Hippolyte Sautebin à Moutier, 10 octobre 1909 (voir aussi annexe 3)
 - lettre d'Auguste Faigaux, maréchal à Malleray, à Hippolyte Sautebin à Moutier, 9 juillet 1913 (voir aussi annexe 4)
 - lettre d'Auguste Faigaux à Hippolyte Sautebin, 22 juillet 1913 (voir aussi annexe 5).

B.) Archives de l'Etat de Berne (STAB)

- 1.) 320 b 2/4, Matrice de rôle de la commune de Malleray, 1854
- 2.) AA IV 790, plan de Malleray établi en 1805 par Voisin fils (voir aussi annexe 8 et 10)
- 3.) AA IV 843, plan de Malleray, dessiné par Bellmond en 1821 d'après le plan de Voisin fils de 1805, avec un répertoire de la division des terrains de la commune de Malleray en fonction de la nature du sol et de son utilisation. (Voir aussi annexes 11, 12 et 13).

4.) AA IV 409/410/408/ 427/428/422/ 423/424/431/ 432/433/434: cartes des fiefs de l'Evêque de Bâle dans la Prévôté Moutier-Grandval, établies par Isaac Faigaux de 1761-1771.

C.) Archives de la bourgeoisie de Malleray (non-classées)

Registre des bourgeois de Malleray (nous n'avons pas pu avoir accès à l'ensemble des archives de la bourgeoisie qui contient également les archives communales jusqu'en 1838).

D.) Archives de l'état civil du Locle

- registres des baptêmes et mariages (XVIIIe siècle)

E.) Archives privées

1.) Fonds Faigaux, Chambésy (GE) (voir aussi annexe 15, répertoire des documents du fonds Faigaux que nous avons établi avec M. Martial Faigaux)
no 36 Journal de Julien Faigaux
no 17 Partage et succession des biens de Jean-Pierre Faigaux fils, 1835
etc.

2.) Fonds Charles Frey, Vevey (VD) (voir aussi annexe 16, répertoire des documents et copies de documents de Charles Frey)

1. Journal de David-Louis Miche (1838-1842)
2. Livre IV (p. 1-158) copie de C. Frey de la transcription d'Auguste Blanchard des livres I, II, III du journal de Jean-Pierre Faigaux père (voir aussi annexe séparée 18).
3. Livre IV (p. 171-178) copie de C. Frey des "Mémoires d'un voltigeur" (voir aussi AAEB, fond Blanchard)
4. Frey Charles, Histoire de la Prévôté Moutier-Grandval, 1946, 4 volumes, ouvrage inédit.
etc.

4.) AA IV 409/410/408/ 427/428/422/ 423/424/431/ 432/433/434 cartes des fiefs de l'Evêque de Bâle dans la Prévôté Moutier-Grandval, établies par Isaac Faigaux de 1761-1771.

C.) Archives de la bourgeoisie de Malleray (non-classées)

Registre des bourgeois de Malleray

(nous n'avons pas pu avoir accès à l'ensemble des archives de la bourgeoisie qui contient également les archives communales jusqu'en 1838).

D.) Archives de l'état civil du Locle

- registres des baptêmes et mariages (XVIIIe siècle)

E.) Archives privées

1.) Fonds Faigaux, Chambésy (GE)

(voir aussi annexe 15, répertoire des documents du fonds Faigaux que nous avons établi avec M. Martial Faigaux)
no 36 Journal de Julien Faigaux
no 17 Partage et succession des biens de Jean-Pierre Faigaux fils, 1835
etc ...

2.) Fonds Charles Frey, Vevey (VD)

(voir aussi annexe 16, répertoire des documents et copies de documents de Charles Frey)

1. Journal de David-Louis Miche (1838-1842)
2. Livre IV (p. 1-158) copie de C. Frey de la transcription d'Auguste Blanchard des livres I, II, III du journal de Jean-Pierre Faigaux père (voir aussi annexe séparée 18).
3. Livre IV (p. 171-178) copie de C. Frey des "Mémoires d'un voltigeur" (voir aussi AAEB, fond Blanchard)
4. Frey Charles, Histoire de la Prévôté Moutier-Grandval 1946, 4 volumes, ouvrage inédit.
etc...

3.) Collection Faigaux, Malleray (BE)

livre IV du journal de Jean-Pierre Faigaux père (voir aussi annexe séparée 18, copie Gigandet du livre IV du journal de Jean-Pierre Faigaux père).

4.) Collection Graf, Bienne (BE)

journal de Jean-Pierre Faigaux fils (voir aussi annexe 17, copie Gigandet de ce manuscrit).

III.) Sources imprimées

- Folletête Casimir, *Les origines du Jura Bernois* (documents relatifs à la réunion de l'Evêché de Bâle au canton de Berne), Porrentruy 1888
- Folletête Casimir, *Documents inédits sur l'histoire de la Révolution dans l'Evêché de Bâle*, Porrentruy 1898
- Liengme J.-Jacques *La Rauracie et la France aux prises avec le Congrès de Vienne* (documents) Montreux 1978

IV.) Documents imprimés (mémoires, journaux personnels, etc ...)

- Bélet Jean-Pierre, Mgr..., *Mémoires pour servir à l'histoire de Porrentruy*, tome I et II (1813-1883) Porrentruy 1971
- Delfils, *Description topographique et statistique de l'Evêché de Bâle*, 1814
- Elsaesser Xavier, *Histoire de mon temps*, Porrentruy 1851 rééd. Biblio. jurassienne, Delémont 1913
- Guélat François-Joseph (père), *Journal de ... bourgeois de Porrentruy*, tome I, Del. 1906, tome II, Del. 1923.
- Faigaux Jean-Pierre (père), *Journal de...*, édition Sautebin, ASJE, 1913
- Kuhn Joseph-Randoald, *Souvenirs de ...*, Porrentruy 1935

3.) Collection Faigaux, Malleray (BE)

livre IV du journal de Jean-Pierre Faigaux père (voir aussi annexe séparée 18, copie Gigandet du livre IV du journal de Jean-Pierre Faigaux père).

4.) Collection Graf, Bienne (BE)

journal de Jean-Pierre Faigaux fils (voir aussi annexe 17, copie Gigandet de ce manuscrit).

III.) Sources imprimées

- Folletête Casimir, Les origines du Jura Bernois (documents relatifs à la réunion de l'Evêché de Bâle au canton de Berne), Porrentruy 1888
- Folletête Casimir, Documents inédits sur l'histoire de la Révolution dans l'Evêché de Bâle, Porrentruy 1898
- Liengme J.-Jacques La Rauracie et la France aux prises avec le Congrès de Vienne (documents) Montreux 1978

IV.) Documents imprimés (mémoires, journaux personnels, etc ...)

- Bélet Jean-Pierre, Mgr..., Mémoires pour servir à l'histoire de Porrentruy, tome I et II (1813-1883) Porrentruy 1971
- Delfils, Description topographique et statistique de l'Evêché de Bâle, 1814
- Elsaesser Xavier, Histoire de mon temps, Porrentruy 1851 rééd. Biblio. jurassienne, Delémont 1913
- Guélat François-Joseph (père), Journal de ... bourgeois de Porrentruy, tome I, Del. 1906, tome II, Del. 1923.
- Faigaux Jean-Pierre (père), Journal de ..., édition Sautebin, Actes 1913
- Kuhn Joseph-Randoald, Souvenirs de ..., Porrentruy 1935

- Morel Charles-Ferdinand, Abrégé de l'histoire et de la statistique de l'ancien Evêché de Bâle, Strasbourg 1813
- Nicol Henry, Notes et remarques de ... maître-cordonnier de Porrentruy, Porrentruy 1900

V.) Journaux jurassiens

Le Démocrate, Delémont, 7 janvier 1880, article nécrologique sur Frédéric-Louis Blanchard

Le Pays, Porrentruy, jeudi 30 septembre 1909, compte-rendu de la séance de l'Emulation à Moutier (voir aussi annexe 1)

Le Pays, Porrentruy, mardi 5 octobre 1909, lettre de Hippolyte Sautebin au "Pays" et réponse du journaliste dans un article intitulé "En marge de l'Histoire". (voir aussi annexe 2)

VI.) Cartes et plans

Atlas Siegfried 1873, carte no 108, Court (bas de la vallée de Tavannes), 1 : 25'000

Ancien Evêché de Bâle, carte de ..., dessinée en 1942 par A. Frossard sous la direction de G. Amweg.

Malleray, plan de ..., établi en 1805 par Voisin fils

Malleray, plan de ..., dessiné en 1821 par Bellmond d'après le plan Voisin de 1805

VII.) Etudes

Actes de la société jurassienne d'Emulation, 2 séries, 114 t.

Amweg Gustave, Histoire populaire du Jura Bernois, Porrentruy, 2e édition 1974

Amweg Gustave, Bibliographie du Jura Bernois, Porrentruy 1928

Amweg Gustave, Chronique jurassienne, Actes 1913, p. 335-348

Ballmer Roger, La réunion de l'ancien Evêché de Bâle à la Suisse et au canton de Berne, Berne 1965

- Morel Charles-Ferdinand, Abrégé de l'histoire et de la statistique de l'ancien Evêché de Bâle, Strasbourg 1813
- Nicol Henry, Notes et remarques de ... maître-cordonnier de Porrentruy, Porrentruy 1900

V.) Journaux jurassiens

Le Démocrate, Delémont, 7 janvier 1880, article nécrologique sur Frédéric-Louis Blanchard

Le Pays, Porrentruy, jeudi 30 septembre 1909, compte-rendu de la séance de l'Emulation à Moutier (voir aussi annexe 1)

Le Pays, Porrentruy, mardi 5 octobre 1909, lettre de Hippolyte Sautebin au "Pays" et réponse du journaliste dans un article intitulé "En marge de l'Histoire". (voir aussi annexe 2)

VI.) Cartes et plans

Atlas Siegfried 1873, carte no 108, Court (bas de la vallée de Tavannes), 1 : 25'000

Ancien Evêché de Bâle, carte de ..., dessinée en 1942 par A. Frossard sous la direction de G. Amweg.

Malleray, plan de ..., établi en 1805 par Voisin fils

Malleray, plan de ..., dessiné en 1821 par Bellmond d'après le plan Voisin de 1805

VII.) Etudes

Actes de la société jurassienne d'Emulation, 2 séries, 114 t.
Amweg Gustave, Histoire populaire du Jura Bernois, Porrentruy, 2e édition 1974

Amweg Gustave, Bibliographie du Jura Bernois, Porrentruy 1928

Amweg Gustave, Chronique jurassienne, Actes 1913, p. 335-348

Ballmer Roger, La réunion de l'ancien Evêché de Bâle à la Suisse et au canton de Berne, Berne 1965

Bandelier André, *Porrentruy sous-préfecture du Haut-Rhin*, Neuchâtel 1980

Bandelier André, *Un pasteur jurassien témoin de l'histoire de son pays pendant la Révolution française*, Théophile-Rémy Frêne, Actes 1970

Bélet J.-Pierre, Mgr, *Mémoires pour servir à l'histoire du pays de Porrentruy*, tomes I et II (1813-1883), Porrentruy 1971

Bessire Paul-Otto, "Le Jura, entité nationale", in le *Livre du Centenaire* de la S.J.E., 1947

Bessire Paul-Otto, *Histoire du Jura Bernois*, 1935, 3e édit., Moutier 1976

Biétrix Aimé, *La prise de possession de Moutier-Grandval et la destruction de sa bannière*, Actes 1978

Blanchard Gustave, *Origine et construction du moulin de Malleray*, ouvrage inédit, AAEB fond Gustave Blanchard

Bourdon Jean, *La Constitution de l'An VIII*, Paris 1942

Béguelin Roland, *Le Centenaire non-célébré (1815-1915)*, édit. du Jura Libre, 1957

Cercle d'études historiques de la S.J.E., *Pour une nouvelle histoire du Jura*, Actes du colloque de La Neuveville, 1976

Daucourt Arthur, *Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien Evêché de Bâle*, tome I, Porrentruy 1899

Didier Béatrice, *Le journal intime*, PUF, Paris 1976

Elsaesser Xavier, *Histoire de mon Temps*, Porrentruy 1851, rééd. Biblio. jurassienne, Delémont 1961

Encyclopédie, la grande ..., article Mémoires, p. 625-626

Folletête Casimir, *Origines du Jura Bernois* (documents relatifs à la réunion de l'Evêché de Bâle au canton de Berne), Porrentruy 1888

Folletête Casimir, *Documents inédits sur l'histoire de la Révolution dans l'Evêché de Bâle*, Porrentruy 1898

Frey Charles, *Histoire et chronique de Malleray*, Tavannes 1926

Bandelier André, *Porrentruy sous-préfecture du Haut-Rhin*, Neuchâtel 1980

Bandelier André, *Un pasteur jurassien témoin de l'histoire de son pays pendant la Révolution française*, Théophile-Rémy Frêne, Actes 1970

Bélet J.-Pierre, Mgr..., *Mémoires pour servir à l'histoire du pays de Porrentruy*, tomes I et II (1813-1883), Porrentruy 1971

Bessire Paul-Otto, *Le Jura, entité nationale*, in le livre du Centenaire de la S.J.E., 1947

Bessire Paul-Otto, *Histoire du Jura Bernois*, 1935, 3e édit., Moutier 1976

Biétrix Aimé, *La prise de possession de Moutier-Grandval et la destruction de sa bannière*, Actes 1978

Blanchard Gustave, *Origine et construction du moulin de Malleray*, ouvrage inédit, AAEB fond Gustave Blanchard

Bourdon Jean, *La Constitution de l'An VIII*, Paris 1942

Béguelin Roland, *Le Centenaire non-célébré (1815-1915)*, édit. du Jura Libre, 1957

Cercle d'études historiques de la S.J.E., *Pour une nouvelle histoire du Jura*, Actes du colloque de La Neuveville, 1976

Daucourt Arthur, *Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien Evêché de Bâle*, tome I, Porrentruy 1899

Didier Béatrice, *Le journal intime*, PUF, Paris 1976

Elsaesser Xavier, *Histoire de mon Temps*, Porrentruy 1851, rééd. Biblio. jurassienne, Delémont 1961

Encyclopédie, la grande ..., article Mémoires, p. 625-626

Folletête Casimir, *Origines du Jura Bernois* (documents relatifs à la réunion de l'Evêché de Bâle au canton de Berne), Porrentruy 1888

Folletête Casimir, *Documents inédits sur l'histoire de la Révolution dans l'Evêché de Bâle*, Porrentruy 1898

Frey Charles, *Histoire et chronique de Malleray*, Tavannes 1926

- Frey Charles, *Histoire de la Prévôté Moutier-Grandval*, 5 volumes inédits, 1946
- Gautherot Gustave, *La République jurassienne de Moutier-Grandval*, Besançon 1904
- Gautherot Gustave, *La République rauracienne*, tomes I et II, Paris 1908
- Germiquet Jean-Philippe, *Sorvilier*, Actes 1898
- Gresset François-Xavier, *Souvenirs*, man. inédit, coll. Dr. Gresset
- Godechot Jacques, *Les institutions sous la Révolution et l'Empire*, Paris 1951
- Grosjean Etienne, *Illustrations prévôtoises*, Actes 1858
- Grosjean Georges, *Catalogue cantonal de cartes et de plans*, Berne 1960
- Guélat François-Joseph, *Journal de ...*, tomes I et II (1790-1824) Del. 1923
- Krieg Emile, *Vieux papiers et vieilles choses*, Del. 1903
- Kuhn Joseph-Randoald, *Souvenirs de ...*, Porrentruy 1935
- Morel Charles-Ferdinand, *Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant ancien Evêché de Bâle*, Strasbourg 1813
- Nicol, Henry, *Notes et remarques de...* Porrentruy 1900
- Noirjean François, *Les bourgeoisies jurassiennes au XIXe siècle* Fribourg, édit., uni., 1973
- Pierrehumbert Philippe, *Moutier à travers les âges*, Moutier 1944
- Quiquerez Auguste, *Histoire des institutions de l'Evêché de Bâle*, Delémont 1877
- Quiquerez Auguste, *Le chapitre de Moutier-Grandval*, Actes 1863
- Quiquerez Auguste, *Tavannes et Pierre-Pertuis*, Actes 1872
- Quiquerez Auguste, *Histoire de la réunion de l'ancien Evêché de Bâle au canton de Berne (1813-1818)*
- Quiquerez Auguste, *Histoire de la Révolution dans le Jura Bernois (1830-1831)*, Del. 1882
- Rossel Virgile, *Histoire du Jura Bernois*, Porrentruy 1914
- Suratteau J.-René, *Le Département du Mont-Terrible (1795-1800)*, Paris 1964

- Frey Charles, Histoire de la Prévôté-Moutier-Grandval, 5 volumes inédits, 1946
- Gautherot Gustave, La République jurassienne de Moutier-Grandval, Besançon 1904
- Gautherot Gustave, La République rauracienne, tomes I et II, Paris 1908
- Germiquet Jean-Philippe, Sorvilier, Actes 1898
- Gressot François-Xavier, Souvenirs, man. inédit, coll. Dr. Gressot
- Godechot Jacques, Les institutions sous la Révolution et l'Empire, Paris 1951
- Grosjean Etienne, Illustrations prévôtoises, Actes 1858
- Grosjean Georges, Catalogue cantonal de cartes et de plans, Berne 1960
- Guélat François-Joseph, Journal de ..., tomes I et II (1790-1824) Del. 1923
- Krieg Emile, Vieux papiers et vieilles choses, Del. 1903
- Kuhn Joseph-Randoald, Souvenirs de ..., Porrentruy 1935
- Morel Charles-Ferdinand, Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant ancien Evêché de Bâle, Strasbourg 1813
- Nicol Henry, Notes et remarques de ..., Porrentruy 1900
- Noirjean François, Les bourgeoisies jurassiennes au XIXe siècle Fribourg, édit., uni., 1973
- Pierrehumbert Philippe, Moutier à travers les âges, Moutier 1944
- Quiquerez Auguste, Histoire des institutions de l'Evêché de Bâle, Delémont 1877
- Quiquerez Auguste, Le chapitre de Moutier-Grandval, Actes 1863
- Quiquerez Auguste, Tavannes et Pierre-Pertuis, Actes 1872
- Quiquerez Auguste, Histoire de la réunion de l'ancien Evêché de Bâle au canton de Berne (1813-1818)
+ Histoire de la Révolution dans le Jura Bernois (1830-1831), Del. 1882
- Rossel Virgile, Histoire du Jura Bernois, Porrentruy 1914
- Suratteau J.-René, Le Département du Mont-Terrible (1795-1800), Paris 1964

Suratteau Jean-René, *Quand Porrentruy et Delémont étaient des sous-préfectures du Haut-Rhin*, Actes 1967

Simon Charles, *Le Jura protestant de la Réforme à nos jours*, Bienne 1951

Vautre Louis, *Notices historiques sur les villes et villages du Jura Bernois*, Porrentruy 1873-1878

Verdat Claude, *Mémoires de ... bourgeois de Delémont*, 1901

Suratteau Jean-René, Quand Porrentruy et Delémont étaient des sous-préfectures du Haut-Rhin, Actes 1967

Simon Charles, Le Jura protestant de la Réforme à nos jours, Bienne 1951

Vautre Louis, Notices historiques sur les villes et villages du Jura Bernois, Porrentruy 1873-1878

Verdat Claude, Mémoires de ... bourgeois de Delémont, 1901

Table des matières

	Pages
Introduction générale	1 - 4
Notes- introduction	5 - 7
Première partie : Malleray	8
Chapitre premier	9 - 13
Notes - chapitre premier	14 - 16
Chapitre deuxième	17 - 23
Notes - chapitre deuxième	24 - 27
Chapitre troisième	28 - 42
Conclusion	43
Notes - chapitre troisième	44 - 59
Deuxième partie	60 - 62
1. Frédéric-Louis Blanchard	63 - 65
2. David-Louis Miche	66 - 67
3. Julien Faigaux	68
4. Jean-Pierre Faigaux fils	69 - 71
5. Jean-Pierre Faigaux père	72 - 81
Conclusion	82 - 86
Deuxième partie : notes	87 - 94
Conclusion générale	95 - 96
Annexes 1 à 5	97 - 103
Annexe 6- carte de l'Evêché de Bâle	104
Annexe 7- carte no 108 Court- Atlas Siefgried 1873	105
Annexe 8- plan Voisin du ban de Malleray	106
Annexe 10- contenance du plan de Voisin 1805	107
Annexe 11- carte Bellmond de Malleray de 1821	108
Annexe 12- répertoire de la carte Bellmond	109
Annexe 13- division du territoire communal	110 - 114
Annexe 14- village de Malleray en 1805	115
Annexe 15- répertoire fonds Faigaux, Chambésy	116 - 119
Annexe 16- fonds Frey, Vevey	120 - 122
Bibliographie	124 - 130

REPERTOIRE

	<u>Pages</u>
Introduction générale	1 - 4
Notes - introduction	5 - 7
Première partie : Malleray	8
Chapitre premier	9 - 13
Notes - chapitre premier	14 - 16
Chapitre deuxième	17 - 23
Notes - chapitre deuxième	24 - 27
Chapitre troisième	28 - 42
Conclusion	43
Notes - chapitre troisième	44 - 59
Deuxième partie	60 - 62
1. Frédéric-Louis Blanchard	63 - 65
2. David-Louis Miche	66 - 67
3. Julien Faigaux	68
4. Jean-Pierre Faigaux fils	69 - 71
5. Jean-Pierre Faigaux père	72 - 81
Conclusion	82 - 86
Deuxième partie : notes	87 - 94
Conclusion générale	95 - 96
Annexes 1 à 5	97 - 103
Annexe 6 - carte de l'Evêché de Bâle	104
Annexe 7 - carte no 108-Court - Atlas Siefgried 1873	105
Annexe 8 - plan du ban de Malleray, levé en juillet- août 1805	106
Annexe 10- contenance du plan de Voisin 1805	107
Annexe 11 - carte de Malleray	108
Annexe 12 - répertoire de la carte Bellmond de 1821	109
Annexe 13 - division du territoire communal de Malle- ray	110 - 114
Annexe 14 - village de Malleray en 1805	115
Annexe 15 - répertoire fond Faigaux, Chambésy/GE	116 - 119
Annexe 16 - fond Frey, Vevey	120 - 122
Annexes 17 et 18	123
Bibliographie	124 - 130